

Université mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou
Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences
de Gestion
Département des Sciences Financières et Comptabilité



Mémoire de fin de cycle

En vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences Financières et Comptabilité
Option : Finance et Banque

Thème :

***Contribution de la Banque Africaine de
Développement à la croissance et au développement
socio-économique des pays membres
Cas de : Algérie-Madagascar-Mali***

Réalisé par :

KONE Aïcha

MAHASOLOMAMY Ronna

Soutenu publiquement devant le jury composé de :

Présidente : Mme IGUERGAZIZ Wassila, MCB, FSECSG/UMMTO

Examineur : M. SAM Hocine, MCB, FSECSG/UMMTO

Promotrice : Mme BOULIFA Yamina, MAA, FSECSG/UMMTO

Promotion : 2019 / 2020

Remerciement

A l'issu du cycle de notre formation, nous tenons à remercier Dieu le tout puissant qui nous a accordé la santé et nous a guidé sur le chemin du savoir.

Tout d'abord, ce travail ne serait pas aussi riche et n'aurait pas pu avoir le jour sans l'aide de notre promotrice Mme BOULIFA, nous la remercions vivement pour la qualité de son encadrement exceptionnel, sa patience, sa rigueur et sa disponibilité durant la réalisation de ce mémoire de fin d'études.

Ce même sentiment de reconnaissance est aussi adressé à l'endroit de tout le corps professoral et administratif de l'Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, surtout aux membres du jury, qui ont eu le temps d'évaluer ce travail.

Nos pensées vont aussi droit à tous les personnels de la Banque Africaine de Développement, qui n'ont aménagé aucun effort pour nous véhiculer les informations et leur participation au cheminement de ce mémoire.

Merci enfin à toutes personnes qui ont contribué de différentes façons à la réalisation de ce modeste travail.

Merci !

Dédicaces

Toutes les ancres ne sauraient manifester ma gratitude. Je dédie cet humble travail :

A ma très chère famille

Source de vie, symbole de fraternité

En témoignage de mon profond respect et d'amour

Pour leur soutien moral et financier durant ma vie estudiantine

A mon binôme

Avec qui j'ai eu grand plaisir de partager cette expérience inoubliable

A tous mes amis

Qui m'ont toujours encouragé, et à qui je souhaite plus de succès

A toutes personnes

Qui ont fait de mon parcours académique une réussite

Aïcha

Dédicaces

C'est avec grand plaisir que je dédie ce modeste travail à :

Ma très chère famille

pour leur encouragement, leur aide et sacrifice durant toutes mes années d'études

Mes proches, amies et connaissances

pour leur amour et affection et qui m'ont toujours chaleureusement soutenu

Mon binôme

Avec qui j'ai passé des moments d'émotions et de partage extraordinaire

lors de la réalisation de ce travail

Et enfin à tous ce qui ont été pour moi une grâce et une source de motivation.

Ronna

Liste des abréviations

Liste des abréviations

AGC : Augmentation Générale de Capital
APR : Accord de Participation aux Risques
BAD : Banque Africaine de Développement
BA_sD : Banque Asiatique de Développement
BERD : Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement
BID : Banque Interaméricaine de Développement
BIRD : Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
BM : Banque Mondiale
BTP : Bâtiment et Travaux Publics
CA : Conseil d'Administration
CE : Croissance Economique
CIRDI : Centre International de Règlement de Différends relatifs aux Investissements
CRMA : Climate Risk Management and Adaptation
DSP : Document de Stratégie Pays
DZFO : Djazair Field Office
ECUR : Entreprise de Construction Urbaine et Rurale
ERD : État Récapitulatif des Dépenses
FAD : Fonds Africain de Développement
FAT : Fonds d'Assistance Technique
FMI : Fonds Monétaire International
FMN : Firmes Multinationales
FSN : Fonds Spécial du Nigeria
FSFPB : Facilité Souple de Financement des Produits de Base
GAR : Garantie à l'Appui de Réformes
GIRE : Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GPC : Garantie Partielle de Crédit
GPR : Garantie Partielle de Risques
GT : Garantie de Transaction
IACD : Integrity and Anti-Corruption Department
IDA : International Development Association

IDG : Indice de Développement de Genre
IDH : Indice de Développement Humain
IDHI : IDH ajusté aux Inégalités
IFI : Institutions Financières Internationales
IFP : Institutions Financières Privées
IIG : Indice d'Inégalité du Genre
IPH : Indicateur de Pauvreté Humaine
IPM : Indice de Pauvreté Multidimensionnel
LCFC : Ligne de Crédit pour le Financement du Commerce
MGFO : Madagascar Field Office

MIGA : Multilateral Investment Guarantee Agency

MLFO : Mali Field Office

NEPAD : New Partnership Africa for Development
OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique
ODD : Objectifs de Développement Durables
OMC : Organisation Mondiale du Commerce
OPEP : Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
OPEV : Operations Evaluation department

OPHI : Oxford Poverty and Human Development Initiative

PFC : Programme de Financement du Commerce

PFT : Prêt à Flexibilité Totale

PGS : Prêt à Garantie Souveraine

PIB : Produit Intérieur Brut

PME : Petites et Moyennes Entreprises
PMNR : Pays Membres Non Régionaux
PMR : Pays Membres Régionaux
PNB : Produit National Brut

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PRF : Prêt à Répartition Fixe

PSGS : Prêt Sans Garantie Souveraine

RAP : Rapport d'Achèvement de Projet

SAB : Sanctions Appeals Board

SC : Sanctions Commissioner

SFI : Société Financière Internationale

SII : Société Interaméricaine d'Investissement

TIC : Technologies de l'Information et de la Communication

VA : Valeur Ajoutée

Liste des tableaux et figures

Liste des tableaux

Tableau N°01 : Classement du PIB nominal en 2019	17
Tableau N°02 : Perspective de l'économie mondiale.....	20
Tableau N°03 : Tableau N° 04 : Calcul des indices indicateurs de l'IDH.....	30
Tableau N°04 : Classement des pays par IDH et ses indices composés en 2018	31
Tableau N°05 : Classement des pays africains selon l'IDH en 2019	32
Tableau N°06 : Les actionnaires majoritaires de la BAD en 2019	59
Tableau N°07 : Approbation de la BAD par source et instrument de financement pour 2019 en USD	89
Tableau N°08 : Evolution des indicateurs économiques en Algérie de 2015 à 2019.....	113
Tableau N°09 : Evolution de la structure du commerce extérieur algérien entre 2016-2019 en millions USD	118
Tableau N°10 : Evolution des composantes de l'IDH de l'Algérie entre 2000-2019	119
Tableau N°11 : Evolution des indicateurs du développement socio-économique de l'Algérie : 2015-2019.....	120
Tableau N°12 : Portefeuille global des projets en Algérie par High 5 de 2013 au 1er trimestre 2021 : en USD	121
Tableau N°13 : Référence du projet PACIE	125
Tableau N°14 : Les conditions de prêt du projet PACIE.....	126
Tableau N°15 : Coût du projet PACIE : en milliard USD.....	126
Tableau N°16 : Evolution des indicateurs économiques de Madagascar entre 2015-2019.....	131
Tableau N°17 : Répartition sectorielle du PIB de Madagascar en 2020	131
Tableau N°18 : Evolution des indicateurs du commerce extérieur de Madagascar 2015-2019 .	136
Tableau N°19 : Evolution de l'IDH de Madagascar et ses composantes de 2015 à 2019.....	137
Tableau N°20 : Evolution des autres indicateurs socio-économiques de Madagascar de 2015 à 2020	138
Tableau N°21 : Portefeuille des projets à Madagascar par High 5 de 2013 au 1er trimestre 2021 : en USD	139
Tableau N°22 : Chronogramme du projet PAPI	144
Tableau N°23 : Les conditions de prêt du projet PAPI	145
Tableau N°24 : Coût du projet PAPI par source de financement et par composante en millions USD	146
Tableau N°25 : Evolution des principaux indicateurs économiques au Mali de 2015 à 2019 ...	150
Tableau N°26 : Décomposition du commerce extérieur du Mali entre la période 2016-2019 ...	153

Tableau N°27 : Evolution des composantes de l'IDH du Mali entre la période 2000-2019	155
Tableau N°28 : Evolution des autres indicateurs reflétant le développement socio-économique du Mali entre la période de 2015 à 2019	155
Tableau N°29 : Portefeuille global des projets au Mali par High 5 de 2013 au 1er trimestre 2021 : en USD	156
Tableau N°30 : Chronogramme du projet PARSEP-NM	165
Tableau N°31 : Cout du projet PARSEP-NM par source de financement et composantes en millions USD	167

Liste des figures

Figure N°01 : La loi de la population chez Thomas Malthus	08
Figure N°02 : Le progrès technique : source de la croissance économique chez Solow	12
Figure N°03 : Croissance endogène	13
Figure N°04 : Taux d'évolution du PIB réel de quelques pays de 2018 à 2019	18
Figure N°05 : Taux de croissance du PIB réel en Afrique de 2014 à 2019	19
Figure N°06 : Contribution des sous régions africaines à la croissance du taux d'évolution annuel du PIB réel de l'Afrique	19
Figure N°07 : Produit National Brut (PNB) de quelques pays en 2017	22
Figure N°08 : Evolution des indices composés de développement humain	28
Figure N°09 : La croissance économique : facteur du développement socio-économique	36
Figure N°10 : Le développement socio-économique : source de la croissance économique	38
Figure N°11 : Le lien entre les priorités opérationnelles et les High 5 de la BAD	61
Figure N°12 : Ressources de cofinancement de la BAD entre 2018-2019 en milliards USD	65
Figure N°13 : Revenu de la BAD entre 2018-2019 en millions USD	67
Figure N°14 : Répartition du capital global de la BAD	67
Figure N°15 : Les différentes augmentations du capital de la BAD : en milliards USD	69
Figure N°16 : La structure du capital de la BAD au 31 décembre 2019	69
Figure N°17 : Cadre et méthodologie types pour l'intégration de la gestion des risques climatiques et l'adaptation.....	74
Figure N°18 : Répartition du financement climatique en 2019.....	75
Figure N°19 : Répartition sectorielle du portefeuille de la BAD pour 2019	80
Figure N°20 : Encours du portefeuille des prêts par type de produit en 2019	83
Figure N°21 : Approbation 2019 de la BAD par région	90
Figure N°22 : Cycle de projet de la BAD	91
Figure N°23 : Décaissement de la BAD : 2014-2019 en millions USD	104
Figure N°24 : Répartition sectorielle du PIB en 2019 de l'Algérie	114
Figure N°25 : Part des principaux secteurs d'activités dans le PIB du Mali en 2019	150
Figure N°26 : Vu d'ensemble des projets de la BAD en Algérie-Madagascar-Mali par High5.....	171

Sommaire

Sommaire

Introduction générale.....	01
Chapitre 01 : Cadre théorique de la croissance et du développement socio-économique..	04
Introduction.....	04
Section 01 : La croissance économique.....	05
Section 02 : Le développement socio-économique.....	23
Section 03 : La corrélation entre croissance et développement socio-économique.....	34
Section 04 : Les institutions œuvrant à la croissance et au développement socio-économique.....	41
Conclusion.....	55
Chapitre 02 : La Banque Africaine de Développement.....	56
Introduction.....	56
Section 01 : Présentation de la BAD.....	57
Section 02 : Les mécanismes de financement de la BAD.....	80
Section 03 : Le système de sanctions de la BAD en cas de détournement de fonds.....	104
Conclusion.....	110
Chapitre 03 : Intervention de la BAD en Algérie-Madagascar-Mali.....	111
Introduction.....	111
Section 01 : La contribution de la BAD en Algérie.....	112
Section 02 : Le financement de la BAD à Madagascar.....	128
Section 03 : L'apport de la BAD au Mali.....	148
Conclusion.....	174
Conclusion générale.....	175

Introduction générale

Introduction générale

L'un des faits marquants de l'économie internationale au 20^{ème} siècle a été la naissance des institutions de coopération monétaires et financières de dimensions multilatérales par les pays. Créées pour des buts divers à savoir : la stabilité du système monétaire et financier international, le maintien de la croissance économique et du développement, la lutte contre la pauvreté, ces organisations offrent tout un chapelet d'instruments financiers.

Pour mieux appréhender la relation entre les institutions et la croissance économique d'une part, et le développement socio-économique d'autre part, il est impératif de comprendre la nature profonde des institutions, les formes qu'elles peuvent prendre, les raisons de leur création et le processus qui conduit à leur apparition.

Parmi ces multiples institutions, les banques multilatérales de développement communément désignées sous le nom « banques de développement », se distinguent par tant leurs nombres et par les enjeux qui nécessitent leurs créations.

Les banques multilatérales de développement sont des institutions financières, qui apportent des appuis en termes de financements et de conseil en matière de développement. Elles soutiennent les efforts de développement des pays membres.

L'intégration de plus en plus croissante et la globalisation de l'économie constituent des facteurs favorables à l'éclosion de ces banques.

Depuis quelques décennies la croissance économique a été associée à l'évolution du développement social et économique considéré comme un phénomène purement économique, même comme synonyme de la croissance économique. Cependant cette conception plus rigoureusement économique très réductrice au point de vue social, a connu une ouverture décisive : les mutations sociales ont été intégrées à juste titre aux considérations relatives au développement.

En liaison avec la faiblesse persistante de l'activité économique et avec les difficultés d'un redémarrage durable de la croissance, les économistes redécouvrent l'importance du rôle des institutions dans la dynamique économique.

Ainsi la réalisation d'une croissance soutenue, durable et la lutte contre la pauvreté est devenue une principale priorité pour les banques de développement.

Etant un continent fréquemment mentionnée dans le domaine de retard ; l'Afrique est marquée par pleins de contrastes ; dotée d'abondances ressources naturelles, mais sa population est pourtant parmi les plus pauvres du monde. Depuis longtemps, elle a été caractérisée par le terme "de marginalisation" avec une croissance économique faible et un développement socio-économique non assuré.

C'est dans cette mouvance que s'est créée une institution de développement pionnière en Afrique qui est la Banque Africaine de Développement (BAD) et qui « rêve d'une Afrique sans pauvreté ».

La BAD est l'une des cinq Banques multilatérales de développement dans le monde à côté de la Banque mondiale, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque asiatique de développement et la Banque inter-américaine de développement.

Dans ce cadre elle a pour mission d'aider ses pays membres à briser le cercle vicieux de la pauvreté auquel ils sont confrontés.

Elle est dotée d'une organisation spécifique, elle cherche à stimuler et à mobiliser les flux de ressources extérieures et intérieures, à promouvoir l'investissement, ainsi qu'à fournir une assistance technique et des conseils pratiques aux pays membres.

Par conséquent, notre étude se limite à cette Banque multinationale de développement dénommée BAD, nos analyses et investigations portent sur l'apport de celle-ci sur la croissance économique et le développement socio-économique en Algérie, au Madagascar et au Mali de 2013 au premier trimestre 2021.

Tout en restant centré sur le sujet, l'intérêt de ce présent mémoire est de :

- mettre en évidence la place réelle qu'occupe la BAD dans le progrès de différents secteurs d'activité en Afrique ;
- comprendre les conditions du financement des projets ;
- démontrer si l'aide de la BAD constitue réellement un soutien pour la population africaine ; et
- montrer l'influence de cette institution qui s'attache à soutenir les réformes économiques, à financer les travaux de reconstructions en Algérie, à Madagascar et au Mali.

Ces trois pays sont exposés à des problèmes spécifiques, engendrant ainsi la récession de leurs économies, qui s'est ensuite répercuté sur leurs situations sociales.

Avec la chute du prix des hydrocarbures, l'Algérie se retrouve dans une situation déficitaire. Madagascar, touché par une crise politique voit sa situation économique dégradée. Quant au Mali, depuis quelques années, le pays est également confronté par une crise politico-économique caractérisée par la rébellion.

Ces différentes complications amènent ainsi la BAD à intervenir dans ces pays pour pallier les déséquilibres politiques, économiques et sociaux.

De ce fait, pour bien mener notre travail, nous avons posé cette problématique :

« La BAD contribue-t-elle au progrès de la croissance socio-économique de ses pays membres ? Qu'en est-il de l'Algérie, de Madagascar et du Mali ? »

De cette problématique découlent les sous-questions suivantes :

- Quel est le lien entre les institutions de développement et la croissance économique ainsi que le développement socio-économique ?
- La BAD assure-t-elle son rôle à faire sortir l'Afrique de la pauvreté ?
- Qu'en est-il en l'intervention de la BAD dans les trois pays ; à savoir : Algérie-Madagascar-Mali ?

Afin de répondre aux questions de recherche, l'essentiel de notre travail s'appuie sur une analyse documentaire qui porte essentiellement sur l'étude des rapports annuels et les plans stratégiques de la BAD ; ainsi que des questionnaires. Par ailleurs, nous allons compléter notre travail par consultation des ouvrages, des articles, des mémoires, des

thèses et des sites. Des données sont également collectées auprès des sources y afférentes telles que les institutions financières internationales de développement.

Notre travail s'articule autour de trois chapitres :

Dans le premier chapitre intitulé "Cadre théorique de la croissance économique et développement socio-économique", nous présenterons une étude sur la notion de la croissance économique avant d'aborder celle du développement socio-économique et la corrélation existant entre eux, qui sera suivie par l'étude des institutions favorisant les deux notions.

Le second chapitre sera consacré à la Banque Africaine de Développement, qui a pour objectif la présentation de la BAD, les mécanismes de financement de la BAD et enfin le système de sanction mis en place par la BAD pour pénaliser les personnes et les entreprises coupables de détournement de fonds.

Le dernier chapitre, quant à lui portera sur l'intervention de la BAD en Algérie-Madagascar-Mali, il contient la présentation générale ainsi que la situation économique et sociale des trois pays, les projets financés par la BAD dans les trois pays pour la période de 2013 au premier trimestre 2021 ; et à la fin les résultats issus de ces différents projets.

Chapitre 01 :
**Cadre théorique de la croissance
et du développement socio-
économique**

Chapitre 01 : Cadre théorique de la croissance et du développement socio-économique

Introduction

Depuis la moitié du XIX^{ème} siècle, l'économie mondiale a connu une croissance sans précédente avec la révolution industrielle. La croissance économique est un processus fondamental de l'économie contemporaine.

L'évolution récente de la pensée économique est la multiplication des études et des travaux portant sur les problèmes du développement économique et social.

L'émergence économique est une étape pour atteindre le développement économique. L'objectif de chaque économie étant la quête du bien-être social, cela ne se réalise que par une croissance économique soutenue et durable avec une répartition équitable de ses fruits.

La croissance économique faisant référence à la variation positive de la production de biens et services dans une économie sur une longue période, est le préalable à tout effort du développement et ce dernier implique le processus de changement, d'évolution d'une société vers un meilleur niveau de vie pour tous ses membres, avec l'assurance de couvrir leurs besoins fondamentaux de survie. Toutefois, elle n'est toujours pas synonyme de changement social dont les individus ont besoins.

La croissance économique et le développement constituent l'épicentre de tous les efforts fournis par les dirigeants au niveau du pays et ceux des organisations internationales.

De ce point de vue et afin d'y voir plus clair, il s'avère nécessaire en premier lieu de faire ressortir les grandes notions théoriques de la croissance économique. Ensuite nous détaillerons celles du développement socio-économique, la corrélation existant entre les deux notions et en fin nous aborderons les institutions œuvrant pour la croissance économique et au développement socio-économique.

Chapitre 01 : Cadre théorique de la croissance et du développement socio-économique

Section 01 : La croissance économique

Selon la littérature de la pensée économique, la croissance économique (CE) trouve son origine à la veille de première révolution industrielle avec comme précurseur Adam Smith suivie de Malthus, David Ricardo, Karl max... Elle constitue un vaste champ d'analyse économique.

La question de la croissance traite de l'évolution de l'économie, mais aussi de la disparité des richesses des nations.

La notion de croissance économique, considéré comme un accroissement durable de la population et du produit par tête¹, est un phénomène très sophistiqué et multidimensionnel expliquant la rationalité individuelle et ses instruments de mesure ont connu aussi une longue mutation et continuent d'alimenter les débats sur leurs efficacités et leurs pertinences.

1. Définitions de la croissance économique

Plusieurs théoriciens ont donné leur avis sur la définition de la croissance économique qui semble un débat intéressant depuis plusieurs années.

La croissance vient du mot latin "crescere", qui signifie croître, grandir.

On parle de la CE lorsque le Produit Intérieur Brut (PIB) augmente au fil des années².

Il existe plusieurs définitions de la CE qui diffèrent d'un auteur à un autre :

Selon F.PERROUX: « La croissance économique est l'augmentation soutenue pendant une ou plusieurs longues périodes d'un indicateur de dimension, pour une nation, le produit global net en termes réels. Il ajoute aussi que la croissance économique est un processus quantitatif qui n'est qu'un élément du développement»³.

Selon A.SILEM : « La croissance économique est l'augmentation durable en termes réels d'un indicateur de la performance économique »⁴.

Quant à BOURDONNE et MARTOS : « La croissance économique est un processus complexe auto-entretenu d'évolution à longue terme qui se traduit par un accroissement des dimensions caractéristiques de l'économie et par une transformation des structures de la société. Elle est mesurée par les variations d'un indicateur de production exprimé en volume-le PIB réel»⁵.

SIMON KUZNETS la définit comme : « Une hausse à long terme de la capacité d'offrir à sa population une gamme sans cesse élargie de biens économiques. Cette capacité croissante est fondée sur le progrès techniques et les ajustements institutionnels et idéologiques qu'elle requiert »⁶.

¹ ABDELFAFI Rami et TILILI Mohamed Hamdi, « Elements de croissance économique », article CPU, 2009, p.7.

² HUART Jean-Marc, « Croissance et développement », édition Bréal, Paris, 2003, p. 25.

³ PIERRE Robert, « Croissance et crise », édition Person, Paris, 2010, p. 2.

⁴ SILEM Ahmed, « Encyclopédie de l'économie et de gestion », édition Hachette, 1991, p. 290.

⁵ BOURDONNE et MARTOS, « Lexique de théorie économique », édition Ellipses, 1992, P. 34.

⁶ SIMON Kuznets, « Modern economic growth : findings and reflexions », American economic revue, vol 63, n°3, USA, 1973, p. 247.

Chapitre 01 : Cadre théorique de la croissance et du développement socio-économique

En économie, elle désigne l'évolution annuelle, exprimée en pourcentage, du produit intérieur brut (PIB) ou du produit national brut (PNB)⁷.

Au sens strict, la CE décrit un processus d'accroissement de la seule production économique.

On distingue généralement deux types de croissance économique :

- La croissance intensive : est l'augmentation, par des gains de productivité, de la production à volume de facteurs de production identiques, notamment sans création d'emplois supplémentaires⁸. Elle se traduit par l'augmentation de la valeur ajoutée par salarié ou par l'accroissement des performances des machines, du fait du progrès technique.
- La croissance extensive : elle est obtenue par l'augmentation des facteurs mis en œuvre (facteur travail et facteur capital)⁹. Cette croissance génère des créations d'emplois.

Partant de ces définitions, nous pouvons dire que la CE étant appréhendée comme une notion purement quantitative, reflète l'augmentation de la production qui se réalise avec une durabilité à long terme dans une économie.

2. Les facteurs de la croissance économique

La CE est générée par plusieurs sources.

Selon Simon¹⁰ les premiers économistes avaient reconnu que le capital et le travail étaient les deux facteurs qui influencent directement la croissance économique. Aujourd'hui nous admettons largement que la croissance économique dépend également de plusieurs autres facteurs notamment le progrès technique.

2.1. Le travail

Le travail est un facteur primaire de la croissance. La croissance économique s'accompagne d'une augmentation de la population active. Les différents rythmes d'augmentation de la population active ne sont d'ailleurs pas sans lien avec les différents rythmes de la croissance. Le contexte mondial actuel est dominé par l'idée de la productivité du travail, ce qui exige la qualité du travail fournit, la main d'œuvre doit être bien éduquée et bien formée et être en bonne santé d'où l'importance de l'éducation, la formation et la prise en charge de la santé de la population. L'homme est non seulement producteur de marchandises ou de services mais aussi de connaissances nouvelles et de compétences théorique et savoir-faire¹¹.

Le travail est la source de la richesse, c'est un facteur de la production, mais sa mobilisation nécessite un autre facteur.

⁷ AZAM J.P, BERTHELEMY J.C et CALIPEL S, « Croissance et démocratie », revue économique, vol 3, n°47, 1996.

⁸ BERTHELEMY Jean-Claude, « Quel avenir pour l'économie africaine », centre de développement, Tunis, p. 110.

⁹ JULES Kaseya, « Gestion des finances publiques et son impact sur l'évolution de la croissance économique en RDC », licence, Université de LUBUMBASHI Congo, 2011, p. 25.

¹⁰ BERNARD Bernier et YVES Simon, « Initiation à la macroéconomie », Edition Dunod, 1992, p. 9.

¹¹ SANTOCH Mehrottra, « Le développement à visage humain », Economica, Paris, 2001, p. 35.

Chapitre 01 : Cadre théorique de la croissance et du développement socio-économique

2.2. Le capital

La population nécessite de l'investissement. Cela dans le but de s'accaparer des biens tant matériels qu'immatériels¹².

Le capital est considéré comme le capital technique mais aussi comme de production et encore comme bien d'équipement. Selon la théorie classique, c'est le mobilisateur du travail. Le capital est l'investissement. Le facteur de capital est un stock qui s'accroît au cours du temps parce qu'il est accumulé par des individus qui épargnent et qui investissent.

L'évolution dans le long terme du coefficient de capital revêt une importance considérable pour la croissance économique¹³.

Il y a croissance parce que des individus motivés par les profits, investissent, et ce faisant, contribuent à l'accumulation du capital donc indirectement à la croissance économique¹⁴.

2.3. Le progrès technique

Le progrès technique « est l'ensemble des innovations entraînant une amélioration des facteurs de production mais aussi des méthodes de production, de l'organisation du travail ou des marchés. Dans tous les cas, le progrès technique améliore la productivité globale des facteurs¹⁵.

JEAN FOURASTIE le définit comme « une capacité d'action de plus en plus efficace que l'homme acquiert par l'effort intellectuel sur les éléments matériels »¹⁶. Il désigne le développement et le perfectionnement des moyens de production.

Le progrès technique peut concerner aussi bien les produits (mise au point de nouveaux produits), que les procédés de fabrication (nouveaux équipements) ou les modes d'organisation (Organisation Scientifique du Travail de Taylor, Travail à la chaîne de Ford, spécialisation ou diversification ainsi que l'apparition d'une direction de ressource humaine).

Il joue un double rôle sur la CE :

- Stimule la demande en créant des nouveaux biens et des nouveaux besoins ; et en améliorant des produits arrivés à maturité ou en déclin ;
- Stimule l'offre (amélioration de la productivité des équipements, meilleure organisation du travail) tout en modifiant l'utilisation des facteurs de production. Le progrès technique en perfectionnant les équipements les rend plus productifs et permet d'économie de travail.

Ceci a bien sûr une conséquence non négligeable sur la réduction de la durée du travail et la montée du chômage.

¹² AMEZIANE Fergane, « Croissance et développement » Ed Campus ouvert, 2011, p. 40.

¹³ RAINELLI Pierre, « Coefficient de capital et niveau de développement », revue tiers monde 1968, p. 305.

¹⁴ BENDAHMANE Mohammed el Amine, « Politiques monétaires et croissance économique dans les pays du Maghreb », thèse en vue de l'obtention du doctorat en sciences économiques-monétaires et finances, option : Finance, Université ABOU BEKR BELKAID TLEMCEM, 2015-2016, p. 56.

¹⁵ TREILLET Stéphanie, « Economie du développement », Armand Colin, 2011, p. 220.

¹⁶ FOURASTIE Jean, « La productivité », PUF, Paris, 1987, p. 118.

Chapitre 01 : Cadre théorique de la croissance et du développement socio-économique

3. Les Théories sur la croissance économique

Depuis des années, les économistes s'interrogent sur les causes de la croissance, c'est pourquoi la plupart des manuels de théories économiques font remonter les origines de la croissance à la première révolution industrielle.

3.1. Les théories classiques

Les classiques sont des économistes anglais et français du 18^{ème} et 19^{ème} siècle. Ils sont souvent tenus pour les véritables fondateurs de la science économique. La pensée des classiques prend place dans une période historique de bouleversements du système économique.

3.1.1. La division internationale de travail

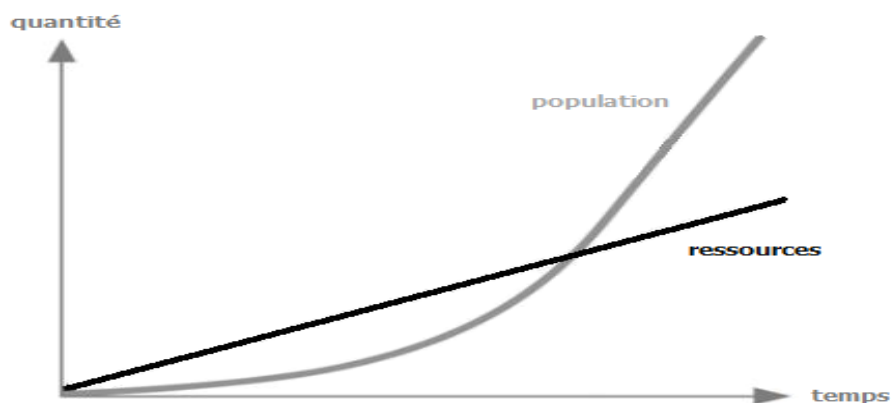
ADAM SMITH montre que la division du travail est le facteur primordial de la croissance. C'est une théorie des avantages absolus. Pour lui la croissance est expansionniste au fur et à mesure qu'on augmente le marché et la capacité de division de travail¹⁷. La croissance lui paraît comme illimitée.

3.1.2. La loi de la population

L'économiste classique THOMAS ROBERT MALTHUS se montre très pessimiste en ce qui concerne la soutenabilité de la croissance à long terme. Il considère que la croissance économique tend à ralentir et que l'économie converge vers un état stationnaire. Malthus explique cet état stationnaire à travers la « loi de la population ». Selon lui la croissance de la population, plus rapide que celle de la production de la terre provoque des famines qui permettent de rétablir, à court terme, le bon rapport entre les deux. La croissance est limitée en raison de la loi de la population. Malthus met en place deux lois : « la loi de progression arithmétique des subsistances et la loi de la progression géométrique de la population »¹⁸.

Ci-joint le schéma N° 01.

Figure N° 01 : La loi de la population chez THOMAS MALTHUS



Source : www.annotations.blog.free.fr consulté le 22/10/2020.

¹⁷ SMITH Adam, « Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations », édition Economica, vol I et II, 1776, p. 102.

¹⁸ MALTHUS Thomas Robert, « Essai sur le principe de population », 2^{ème} édition, Londres, 1798, p. 241.

Chapitre 01 : Cadre théorique de la croissance et du développement socio-économique

La population (représentée par ses besoins nutritifs) augmente selon une suite géométrique (1, 2, 4, 8, 16, 32, etc.), alors que les ressources de substance (notamment alimentaires) progressent selon une suite arithmétique (1, 2, 3, 4, 5, 6, etc.). Puisque les ressources tendent à être insuffisantes pour nourrir la population, il y a une tendance à la surpopulation.

3.1.3. Les rendements décroissants

DAVID RICARDO considérait, comme les autres économistes classiques, que l'investissement était essentiel à la croissance économique. Les capitalistes utilisent leur épargne pour investir. La croissance dépend donc de la répartition des revenus : plus les capitalistes reçoivent une part importante du profit, plus ils investiront, plus la croissance sera importante. Or, selon Ricardo, la répartition des revenus risque d'être de moins en moins favorable à l'investissement en raison des rendements décroissants de la terre.

Les classiques raisonnaient en termes de classes sociales. Selon Ricardo, le revenu national est partagé entre trois classes sociales : les propriétaires (qui reçoivent la rente pour l'exploitation de la terre), les travailleurs (qui reçoivent un salaire) et les capitalistes (qui reçoivent le profit et qui utilisent ce dernier pour investir). La rente que reçoit un propriétaire est déterminée par la différence entre le rendement de sa terre et le rendement de la terre la moins fertile. Par conséquent, le propriétaire de la terre la plus fertile reçoit la plus forte rente, tandis que le propriétaire de la terre la moins fertile ne reçoit aucune rente.

Il stipule que : « l'augmentation de la population nécessite une augmentation de la production agricole, mais les nouvelles terres mises en culture sont soumises aux rendements décroissants. Le coût de production et donc le prix des denrées alimentaires augmentent »¹⁹.

Il rejoint la pensée de Malthus sur la limitation de la croissance.

Ainsi, il appelle les capitalistes à investir dans les progrès techniques pour augmenter la production agricole et préconise l'ouverture du marché au niveau international pour favoriser le commerce international : c'est la théorie des avantages comparatifs²⁰.

3.1.4. La destruction du capitalisme

KARL MARX estime que l'accumulation du capital permet de se substituer au travail, l'augmentation du chômage et la baisse des salaires qui en découlent, provoque une baisse de consommation et du taux de profit et par conséquent la croissance²¹. En effet le taux de profit diminue car il y a une diminution du salaire des ouvriers jusqu'au niveau d'un salaire dit « minimum de subsistance » permettant une plus-value beaucoup plus pertinente²². La concurrence entre les capitalistes devrait provoquer une paupérisation des ouvriers et un blocage dans le développement du système capitaliste (crise).

¹⁹ CORPON Pierre-André, « Economie, sociologie et histoire du monde contemporain » ; Edition Bréal, France2013, p. 90.

²⁰ RICARDO David, « Les principes de l'économie politique et de l'impôt », Edition Vassade, 1817, p. 206.

²¹ HUEBER Olivier, « Economie générale : Microéconomie, macroéconomie, monnaie et financement », 2^{ème} édition, Paris éditions technip, 2012, p. 7.

²² MARX Karl, « Le capital », éditions sociales, vol 8, Paris, 1867, p. 98.

Chapitre 01 : Cadre théorique de la croissance et du développement socio-économique

3.1.5. L'intervention de l'Etat

JOHN MAYNARD KEYNES affirme que l'intervention active des gouvernements dans l'économie et la politique monétaire sont les meilleurs moyens d'assurer la croissance économique. Ainsi il insiste sur le rôle de l'Etat qui, par les investissements publics peut relancer l'économie et favoriser ainsi la croissance à travers la demande.

3.2. La théorie schumpétérienne de l'entrepreneur

JOSEPH SCHUMPETER considère que la recherche du profit de la part de l'entrepreneur est au cœur de la croissance du système capitaliste. Le profit total est maximal lorsque le coût de la dernière unité produite est égal au prix²³.

La croissance est aussi le fruit de l'innovation. L'entreprise pourra monopoliser le marché si elle crée de nouveaux produits. Schumpeter parle de la « destruction-créatrice » : laisser les anciens produits pour en créer d'autres permettant ainsi la création de richesse²⁴. Pour lui il existe plusieurs possibilités pour innover : « production d'une nouvelle marchandise, ou nouvelle méthode de production d'une marchandise ancienne, ou exploitation d'une nouvelle source de matière première ou d'un nouveau débouché, ou réorganisation d'une branche industrielle, et ainsi de suite » la recherche du profit est donc le moteur du progrès technique qui lui-même est le moteur de la croissance.²⁵

3.3. Les modèles de croissance post-keynésiens

HARROD et DOMAR, deux économistes inspirés par les théories keynésiennes, ont chacun de leur côté contribué à construire une telle théorie. Ils arrivent tous deux aux mêmes conclusions.

Leur première conclusion est que la croissance est déséquilibrée. L'investissement est à la fois une composante de l'offre et une composante de la demande. D'une part, en investissant, les entreprises augmentent leurs capacités de production (l'offre tend à augmenter). D'autre part, si une entreprise investit, c'est qu'elle achète par définition des machines ou autres moyens de production à d'autres entreprises (la demande tend à augmenter).

Si l'augmentation de l'offre correspond à l'augmentation de la demande, alors la croissance sera équilibrée, mais rien n'assure que ce sera effectivement le cas. Selon Harrod et Domar, la croissance risque d'être déséquilibrée, instable aux deux cas possibles : si l'offre est supérieure à la demande, alors l'économie se retrouve en surproduction, elle s'éloigne du plein emploi et elle risque de connaître une déflation. Inversement, si la demande est supérieure à l'offre, l'économie subit alors des tensions inflationnistes.

Selon HARROD « la croissance est sur le fil du rasoir » parce que dans tous les cas, un simple déséquilibre risque de s'amplifier au cours du temps.

Le modèle montre que l'investissement a deux effets :

- l'effet revenu : augmentation du revenu dû à l'investissement et

²³ PERROUX François, « La pensée économique de Joseph Schumpeter : les dynamiques du capitalisme », Edition Librairie Droz, Genève, 1965, p. 76.

²⁴ SCHUMPETER Joseph, « Business cycles, A theoretical, Historical and statistical analysis of the capitalist process », Mc Graw Hill, Ny /London, 1939, p. 197.

²⁵ MONTOUSSE Marc, « Théories économiques », 2^{ème} édition Bréal, 2012, p. 71.

Chapitre 01 : Cadre théorique de la croissance et du développement socio-économique

- l'effet capacité : hausse de la capacité de production.

Si on investit plus aujourd'hui il faudra investir davantage dans le futur pour éviter le chômage car il existe un seuil d'investissement pour éviter le chômage²⁶.

HARROD ne présuppose pas une égalité automatique de l'épargne et de l'investissement²⁷.

Tout comme KEYNES, HARROD et DOMAR montrent que les autorités publiques ont un rôle à jouer dans la croissance à long terme en veillant à ce qu'elle soit équilibrée. En assouplissant et resserrant ses politiques conjoncturelles, l'Etat va ajuster la demande globale de manière à ce qu'elle s'équilibre avec l'offre globale.

Ce modèle construit après-guerre et marqué par le pessimisme engendré par la crise de 1929, a toutefois été critiqué. Il suppose que ni le taux d'épargne, ni le coefficient de capital ne sont variables à court terme, ce qui n'est pas prouvé²⁸.

3.4. Le modèle néoclassique

Dans une perspective de long terme, Robert Solow réalise en 1956 le premier modèle de croissance néoclassique.

Le modèle néoclassique de Solow explique le caractère transitoire de la croissance en l'absence de progrès technique. Robert tente de montrer l'impact de la science sur l'économie. Pour lui la croissance est le fruit de l'investissement dans le progrès technique, on parle alors de la productivité globale des facteurs en passant d'une croissance à une croissance intensive. Par conséquent, en l'absence de progrès technique, la croissance tend peu à peu vers zéro et l'économie risque finalement de se retrouver dans une situation où la production n'augmente plus, mais stagne. Solow retrouve donc ici l'idée des classiques selon laquelle l'économie converge vers un état stationnaire.

La croissance est tout simplement due à un phénomène externe qui n'est d'autre que le progrès technique du à l'évolution de la science : on parle alors de croissance exogène²⁹. Mais les nouvelles théories de la croissance considèrent que celle-ci est un phénomène endogène et cumulatif³⁰.

Ci-après, le schéma récapitulant la croissance économique selon Robert Solow.

²⁶ HARROD Roy Forbes, « Economic Dynamics », Mc Millan, 1973, p. 271.

²⁷ HAHN F.S et MATTHEWS R.C.O, « Théorie de la croissance économique », édition Economica, Paris, 1972, p. 35.

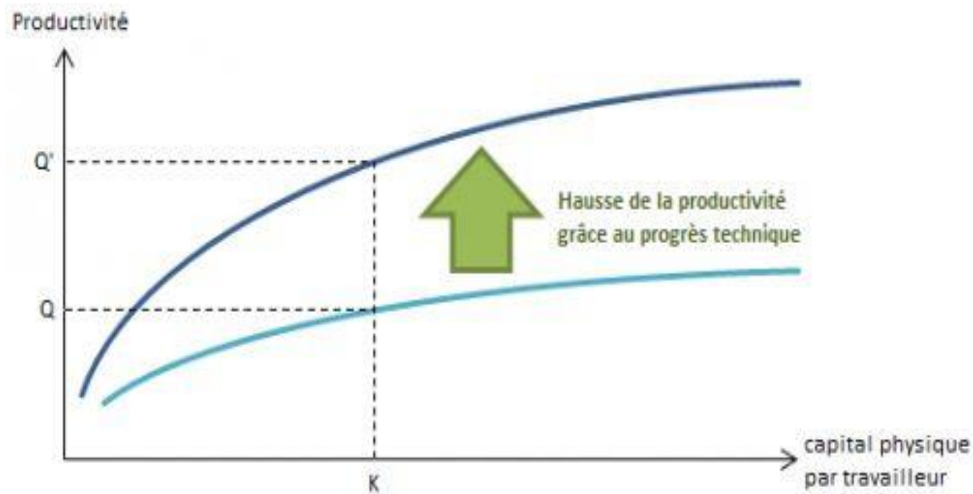
²⁸ FAKABA.S, « Analyse de la croissance économique du Mali depuis l'indépendance », mémoire de master en économie internationale, politique macroéconomique et conjoncture, Université PARIS X NANTERRE, 2008, p.26.

²⁹ GUELLEC Dominique et RALLE Pierre, « Les nouvelles théories de la croissance », édition la découverte, repères, 1996, p. 56.

³⁰ MONTOUSSE Marc, Op. Cit. p. 77.

Chapitre 01 : Cadre théorique de la croissance et du développement socio-économique

Figure N° 02 : Le progrès technique : source de la croissance économique chez SOLOW



Source : www.annnotations.blog.free.fr consulté le 25/10/2020.

Par exemple, si un travailleur était capable de produire une quantité Q de biens à partir de K machines ; grâce au progrès technique, il est désormais capable de produire la quantité Q' . Le progrès technique permet aux travailleurs de produire plus avec la même quantité de facteurs.

3.5. La théorie de la croissance endogène

Ces modèles ont été développés par les économistes PAUL ROMER, ROBERT LUCAS et ROBERT BARRO.

Les théories de la croissance endogène visent à expliquer le caractère cumulatif de la croissance. A la différence du modèle de Solow, les modèles de croissance endogène font l'hypothèse que les rendements sont croissants (grâce aux externalités) et considèrent que le progrès technique est endogène, c'est-à-dire qu'il dépend du comportement des agents. A travers le progrès technique, la croissance constitue un processus qui s'auto-entretient³¹.

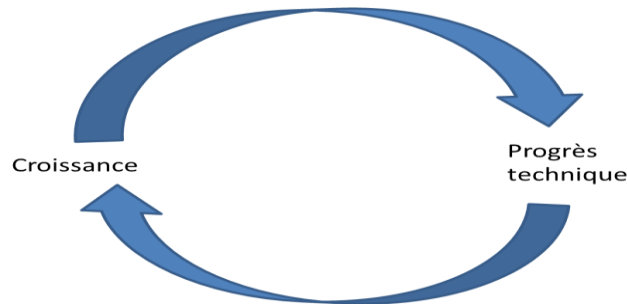
Autrement dit, tout comme chez Solow, le progrès technique génère de la croissance économique, mais en retour cette dernière, est également susceptible de générer du progrès technique.

Le schéma N° 03 résume l'explication de la croissance endogène.

³¹ MONTOUSSE Marc, Op.Cit, p .80.

Chapitre 01 : Cadre théorique de la croissance et du développement socio-économique

Figure N° 03 : Croissance endogène



Source : www.annotations.blog.free.fr consulté le 26/10/2020.

Pour eux, le capital humain, la recherche-développement et l'investissement public sont donc sources de progrès technique.

3.5.1. La recherche et développement

PAUL ROMER met l'accent sur la recherche-développement, c'est-à-dire l'accumulation de capital technologique. Pour innover, un chercheur utilise le savoir qui est disponible à son époque ; en innovant, il accroît le savoir disponible pour les autres chercheurs, notamment ceux des générations futures. Par conséquent, les dépenses de recherche-développement réalisées par une entreprise lui permettent d'accroître sa productivité et d'innover ; grâce aux externalités, elles profitent également aux autres entreprises. Donc un cercle vertueux est à l'œuvre : en innovant, une entreprise permet aux autres entreprises d'innover.

L'investissement comprenant les nouvelles technologies produirait une accumulation de connaissance. La croissance pourrait donc durer sur le long terme³².

3.5.2. L'importance du capital humain

ROBERT LUCAS souligne l'importance du capital humain pour la croissance. Un travailleur devient plus productif lorsqu'il accumule des connaissances et des compétences, or celles-ci ne s'usent pas : le capital humain est un facteur cumulatif, qui présente des rendements croissants. Donc un cercle vertueux est à l'œuvre : plus les individus obtiennent de nouvelles connaissances et compétences, plus ils sont capables d'acquérir de nouvelles connaissances de compétences.

Le capital humain peut apporter des effets positifs, ce qui entrainera de nouvelles améliorations pour l'ensemble de l'économie³³.

3.5.3. Le rôle de l'investissement public

ROBERT BARRO met l'accent sur le rôle important de l'Etat dans l'investissement public pour stimuler la croissance³⁴. Il souligne le rôle joué par l'investissement public, c'est-

³² ROMER Paul, «The origins of endogenous growth», Journal of perspective economics, vol 8, winter, 1994, p. 332.

³³ LUCAS Robert, « On the mechanics of economic development», Journal of monetary economic, vol 22, 1988, p.342.

Chapitre 01 : Cadre théorique de la croissance et du développement socio-économique

à-dire l'accumulation de capital public, dans la croissance : les infrastructures publiques (routes, aéroports, éclairage public, réseau de distribution d'eau, etc.) stimulent la productivité des agents privés et par conséquent l'activité. Or, avec la croissance, l'Etat prélève davantage de taxes et d'impôts, donc il peut financer de nouvelles infrastructures. Donc, un cercle vertueux est à l'œuvre : l'investissement public favorise la croissance et la croissance favorise en retour l'investissement public.

Ainsi la stratégie de développement de l'économie émergente passe par³⁵ :

- La transformation du système économique, la création du cadre structurel adéquat qui sert un processus de développement vertueux ;
- La mise en œuvre des mesures de relance qui implique la promotion de la production nationale (investissement) et le renforcement des capacités de compétitivité de l'entreprise (organisation, management, innovation, technologie et ressources humaines).

3.6. Modèle du club de Rome (Rapport Meadows)

Ce rapport explique les cinq variables interdépendantes : l'explosion démographique, la pollution, la production alimentaire, l'industrialisation et l'épuisement des ressources naturelles. Ces cinq facteurs en interaction permanents forment un système de boucle avec couplage³⁶.

Ainsi la population plafonne si la nourriture manque, la croissance des investissements implique l'utilisation des ressources naturelles, l'utilisation de ses ressources engendrent des déchets polluants et la pollution interfère à la fois avec l'expansion démographique et la production alimentaire.

3.7. La théorie de la régulation

Cette école est née dans les années 70 avec certains économistes comme R.BOYER, M.AGLIETTA, E.MISTRAL. Ils tentent d'expliquer la crise post fordisme des années 70.

Ils introduisent la notion de régime d'accumulation qui est « l'ensemble des régularités assurant une progression générale et relativement cohérente de l'accumulation du capital, c'est-à-dire permettant de résorber ou d'étaler dans le temps les distorsions et déséquilibres qui naissent en permanence du processus lui-même »³⁷.

4. Les étapes de la croissance économique

Le choix de la stratégie de croissance dépend des caractéristiques du pays³⁸.

ROSTOW dans son ouvrage "Les étapes de la croissance économique" a essayé de dégager les caractéristiques uniformes de la modernisation des sociétés³⁹. Le changement économique

³⁴ BARRO Robert Joseph, « Government spending in a simple model of endogenous growth », Journal of political economy, vol 98, 1990, p. 298.

³⁵ BEITONE Alain, « Entreprise, organisations, institutions », édition Armand Colin, 2011, p. 21.

³⁶ RAPPORT Meadows, « Halte à la croissance », 1972, p. 139.

³⁷ AGLIETTA Michel, « Régulation et crise du capitalisme », édition Calmann-Lévy, 1976, p. 67.

³⁸ CELSO Furtado, « Théorie du développement économique », édition n°34020, France, 1976, p. 36.

Chapitre 01 : Cadre théorique de la croissance et du développement socio-économique

ne se limite pas seulement à des faits économiques, mais il est également dû à l'évolution de la société.

Il énumère cinq étapes :

4.1. La société traditionnelle

Dans laquelle l'agriculture prime tout en assurant l'augmentation de la productivité et génère des revenus importants. Les traditions ont un poids dans la société.

Du point de vue historique, nous groupons donc sous le terme de société traditionnelle tout pré newtonien ; les dynasties chinoises, la civilisation du Moyen-Orient et du bassin méditerranéen, le monde de l'Europe médiévale. Et nous y ajoutons les sociétés post newtoniennes qui, pendant un certain temps demeurèrent étrangères ou indifférentes à la capacité nouvelle qu'avait l'homme d'utiliser systématiquement son milieu physique pour améliorer sa condition économique⁴⁰.

4.2. Les conditions préalables au décollage

A partir de cette période on assiste à la création et au développement des institutions bancaires, financières ainsi que l'élargissement des échanges internationaux. Cette étape est due à une décision politique pour permettre d'atteindre certains objectifs, notamment l'amélioration des conditions de vie.

4.3. Le décollage

Grace à l'innovation du progrès technique, on passe d'une économie agricole à une économie industrielle. Ainsi le secteur agricole se mécanise, ce qui augmente la productivité agricole et stimule la demande.

Rostow insiste sur la mise en place d'un appareil politique et social centré vers le développement pour que le taux de croissance de l'économie puisse rester constant.

D'après T. Szentes : « le décollage est accompagné d'une victoire politique, sociale et culturelle, décisive, des futurs responsables de la modernisation de l'économie sur les partisans de la société traditionnelle ou ceux qui poursuivaient d'autres buts⁴¹ ».

4.4. Le progrès vers la maturité

Cette phase correspond à la seconde révolution industrielle où la croissance gagne l'ensemble des secteurs de l'économie. Les industries chimiques et électriques substituent aux industries lourdes, ce qui accélère progressivement la croissance économique.

Cependant, Rostow stipule qu'il faut au « moins soixante ans pour que l'économie atteigne la maturité ».

³⁹ ROSTOW Walt Whitman, « The stages of economic growth: communist manifesto », édition Cambridge University Press, 1960, p. 4.

⁴⁰ Ibid., p. 16.

⁴¹ BERNARD Conte, « Le sous-développement : retard de développement », Université Montesquieu, Bordeaux 4, 2003, p. 2.

Chapitre 01 : Cadre théorique de la croissance et du développement socio-économique

4.5. La consommation de masse

Les entreprises produisent plus des biens de consommation durables qui deviennent des principaux secteurs de l'économie. Les objectifs de la société évoluent vers la consommation et le bien-être : on parle de l'étape ultime de la société.

5. Mesure de la croissance économique

Les économistes font appel à de nombreuses méthodes pour analyser le rythme auquel croît l'économie.

La croissance étant l'évolution annuelle, exprimée en pourcentage du Produit intérieur brut (PIB) ou du produit national brut (PNB)⁴² ; se calcule à travers ces deux indicateurs.

5.1. Le Produit Intérieur Brut

Le produit intérieur brut (PIB) est un outil de la comptabilité nationale. Il détermine la valeur de la production de biens et de services à partir de leurs prix.

Autrement dit, le PIB est issu d'une formule qui fait la somme des valeurs ajoutées (VA) seulement sans ajouter la consommation intermédiaire.

$$\text{PIB} = \sum \text{VA}$$

Le PIB peut être divisé par le nombre de la population pour obtenir le PIB réel par habitant qui reflète mieux le niveau de vie⁴³.

$$\text{PIB réel par habitants} = \text{PIB réel (ajusté de l'inflation)} / \text{Population}$$

Le PIB reflète ce que l'individu est prêt à payer pour se procurer d'un bien ou service en comptabilisant la production au prix du marché. D'autre part il exprime le choix collectif d'une société en intégrant sur la base de leur mode de production les dépenses publiques⁴⁴.

Le PIB peut être en valeur ou en volume :

- Le PIB nominal ou en valeur : désigne la valeur totale de tous les biens et services finaux produits dans l'économie au cours d'une année donnée, calculée en utilisant les prix courants de l'année de production⁴⁵.

⁴² AZAM J.P, BERTHELEMY J.C et CALIPEL S, « Croissance économique », Revue économique, vol 3, n°47, p. 10.

⁴³ BERNARD Bret, « Le tiers monde : croissance, développement et inégalités », 3^{ème} édition Ellipses, Paris, 2006, p.9.

⁴⁴ REASA Marie Jodie, « Analyse de l'impact de la croissance économique sur l'environnement : cas de l'Algérie », mémoire de master en économie de développement durable et de l'environnement, université MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU, 2016-2017, p. 19.

Chapitre 01 : Cadre théorique de la croissance et du développement socio-économique

- Le PIB réel ou en volume : c'est le PIB à prix constant sans prendre en compte la variation des prix, c'est-à-dire de l'inflation. Le PIB réel indique les variations à la hausse et à la baisse dans le volume (quantité) de la production dans les biens et services.

En voici le classement de quelques pays en fonction de leur PIB nominal :

Tableau N° 01 : Classement du PIB nominal en 2019

Rang mondial	Pays	PIB 2019 en milliards de dollars
1	USA	21 345
2	Chine	14 217
3	Japon	5 176
4	Allemagne	3 964
5	Inde	2 972
6	Royaume-Uni	2 829
7	France	2 762
8	Italie	2 026
9	Brésil	1 960
10	Canada	1 739
11	Corée du sud	1 657
12	Russie	1 610
13	Espagne	1 429
14	Australie	1 417
15	Mexique	1 241
16	Indonésie	1 101
17	Pays-Bas	914
18	Arabie saoudite	762
19	Suisse	708
20	Turquie	706
21	Taiïwan	601
22	Pologne	593
23	Suède	547
24	Belgique	532
25	Thaïlande	517
26	Iran	485
27	Argentine	478
28	Autriche	460
29	Nigéria	445
30	Emirats Arabes Unis	428
55	Algérie	169
120	Mali	17,2
138	Madagascar	12,1

Source : Algérie ECO

⁴⁵ KRUGMAN Paul et WELLS Robin, « Macroéconomie », édition Boeck, Louvain-la-Neuve (Belgique), 2009, p.332.

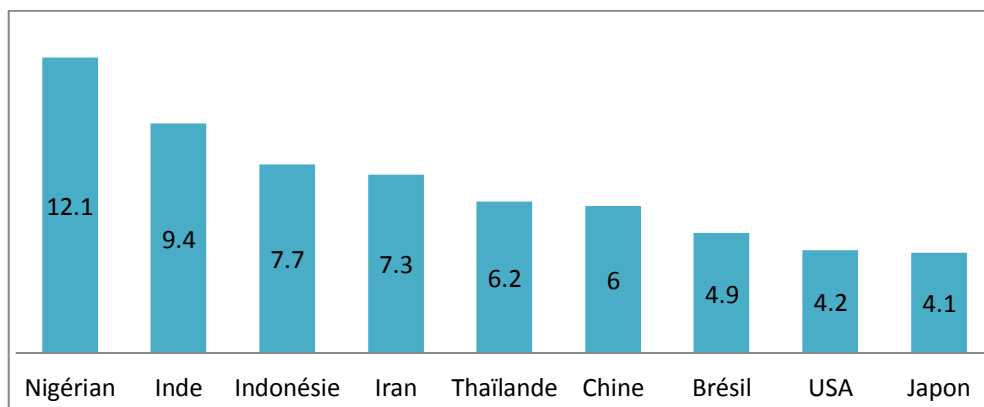
Chapitre 01 : Cadre théorique de la croissance et du développement socio-économique

En 2019, les États-Unis étaient toujours à la tête avec un PIB nominal de 21 345 milliards USD suivis par la Chine (14 217 milliards USD). Pour ce qui est du continent africain, seul le Nigéria, grand producteur de pétrole et dont l'économie a fait une grande avancée en matière de diversification économique est parvenu à s'implanter parmi les grandes puissances avec un PIB nominal estimé à 445 milliards de USD.

Quant aux trois pays africains, nous voyons un écart considérable au plan mondial. Toutefois, l'Algérie s'impose à la moyenne avec 169 milliards USD (55^{ème} rang mondial). Le Mali et Madagascar se trouvent avec respectivement 17,2 milliards USD (120^{ème} rang mondial) et 12,2 milliards USD (138^{ème} rang mondial).

Ci-joint le taux d'évolution du PIB réel en 2019.

Figure N° 04 : Taux d'évolution du PIB réel (en %) de quelques pays de 2018 à 2019



Source : www.journaldunet.com consulté le 02/11/2020.

Ce graphe nous montre que le Nigeria a enregistré une évolution considérable de 12% du PIB réel dépassant ainsi les grandes économies. Les États-Unis n'ont enregistré de 4,2 d'évolution et la Chine 6%.

En Afrique, les déterminants fondamentaux de la croissance s'améliorent et les accélérations ou les décollages économiques sont souvent soutenus par un changement structurel qui résulte lui-même de changements des fondamentaux de la croissance. Pour la première fois en une décennie, l'investissement a contribué pour plus de la moitié à la croissance du continent, contre moins d'un tiers pour la consommation privée.⁴⁶

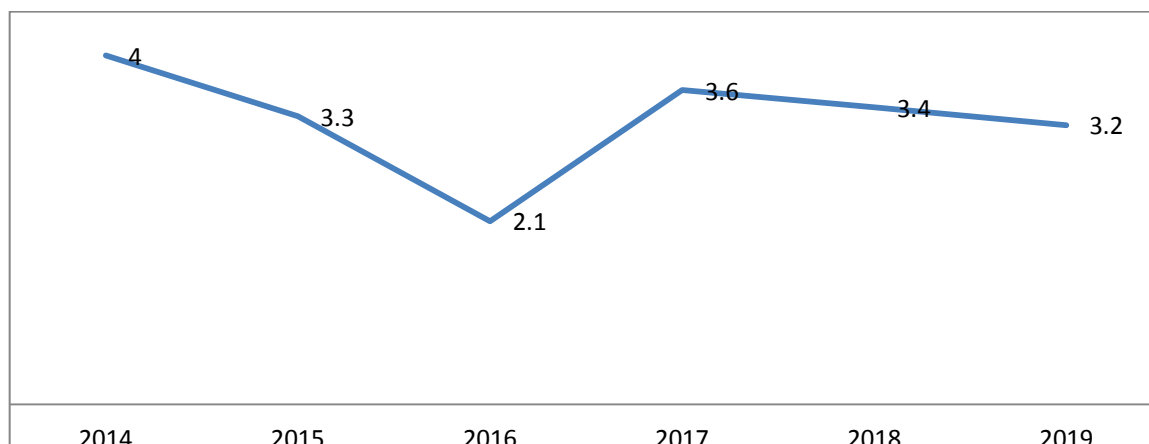
Les progrès de la croissance ont été importants sur l'ensemble du continent, avec toutefois des variations entre économies et entres régions Néanmoins, le contexte économique général connaît actuellement un tournant moins favorable, avec une croissance à la baisse.

La figure N° 05 nous illustre la croissance du PIB réel en Afrique.

⁴⁶ Banque Africaine de Développement, « Perspectives économiques en Afrique 2020 », revue, p. 1.

Chapitre 01 : Cadre théorique de la croissance et du développement socio-économique

Figure N° 05: Taux de croissance du PIB réel en Afrique : 2014 à 2019 :

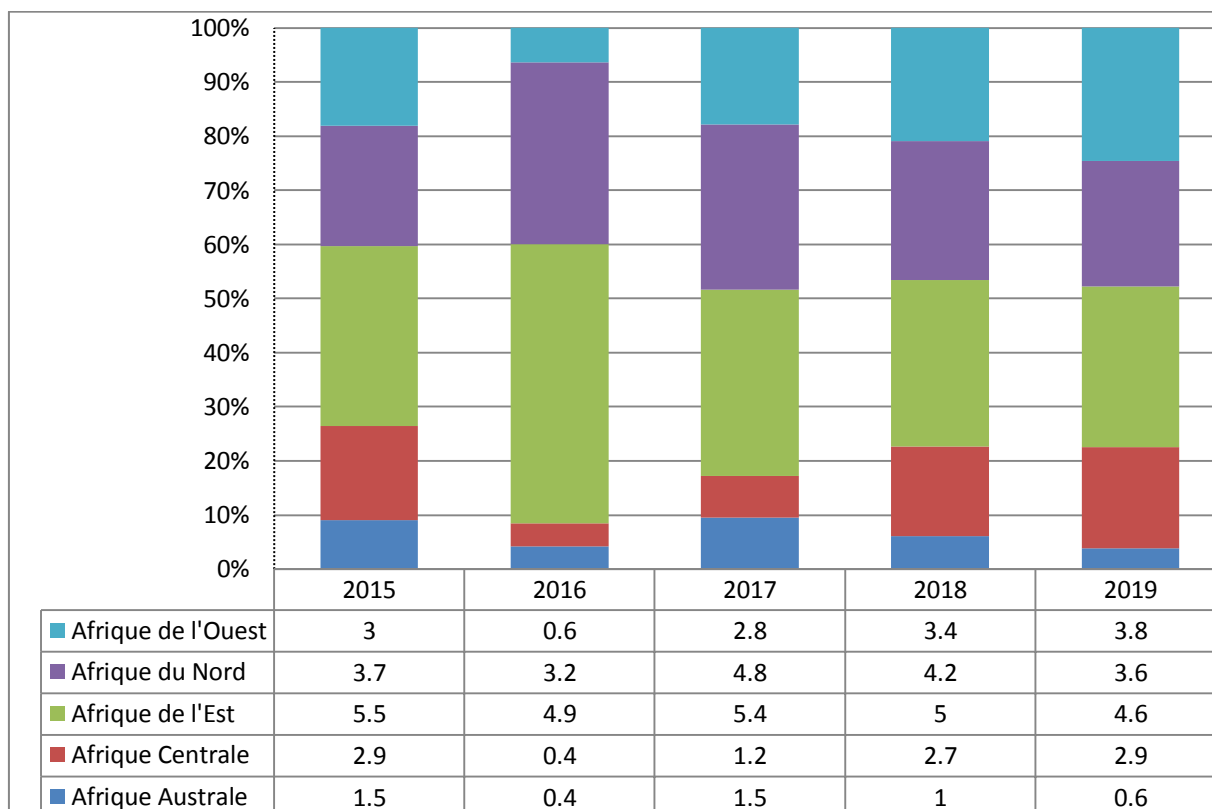


Source : OCDE, annexe statistique des dynamiques du développement en Afrique 2019.

Le PIB réel est passé de 4% en 2014 pour 3,3% en 2015 et 2,1% en 2016. Une reprise progressive s'en est suivie, et la croissance a atteint 3,6% en 2017, puis s'est rechauffée à 3,4% en 2018 et enfin à 3,2% en 2019. L'économie africaine se caractérise par une fluctuation considérable.

La figure ci-dessous présente le poids des sous régions africaine à la croissance du continent.

Figure N° 06 : Contribution des sous régions africaines à la croissance du taux d'évolution annuel du PIB réel de l'Afrique : 2015 à 2019 :



Source : Statistique de la BAD

Chapitre 01 : Cadre théorique de la croissance et du développement socio-économique

En se référant aux années 2015 et 2019 : L’Afrique de l’Est tire l’économie du continent avec une croissance de 5,5% en 2015 et 4,6% en 2019 suivie de l’Afrique du Nord (3,7% en 2015 et 3,6% en 2019). L’Afrique de l’Ouest est dans la moyenne : 3% en 2015 et 3,8% en 2019 et l’Afrique Centrale a atteint 2,9% en 2015 et 2019. Enfin l’Afrique Australe a enregistré 1,5% en 2015 et 0,6% en 2019. La contribution relative à la croissance de l’Afrique est plus concentrée dans quelques régions. L’Afrique de l’Est est la plus dynamique, tandis que l’Afrique Australe est à la traîne.

En outre, le choc massif et brutal produit par la pandémie de COVID-19 et par les mesures prises pour l’enrayer plonge l’économie planétaire dans sa pire récession⁴⁷ comme l’illustre le tableau ci-après.

Tableau N° 02 : Perspectives de l’économie mondiale

(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)	2019	2020*
Production mondiale	2,9	-4,9
Pays avancés	1,7	-0,8
Etats-Unis	2,3	-0,8
Zone euro	1,3	-10,5
Allemagne	0,6	-7,8
France	1,5	-12,5
Italie	0,3	-12,8
Espagne	2,0	-12,8
Japon	0,7	-5,8
Royaume-Uni	1,4	-10,2
Canada	1,7	8,4
Autres pays avancés	1,7	-4,8
Pays émergents et pays en développement	3,7	-3,0
Pays émergents et pays en développement d’Asie	5,5	-0,8
Chine	6,1	1,0
Inde	4,2	-4,5
ASEAN-5	4,9	-2,0
Pays émergents et pays en développement d’Europe	2,1	-5,8
Russie	1,3	-6,6
Amérique latine et caraïbes	0,1	-9,9
Brésil	1,1	-9,1
Mexique	-0,3	-10,5
Moyen-Orient	1,1	-4,7
Arabie saoudite	0,3	-6,8
Afrique subsaharienne	3,1	-3,2
Nigéria	2,2	-5,4
Afrique du Sud	0,2	-8,0
Pays en développement à faible revenu	5,2	-1,0

(*)Projection

Source : FMI, 2019.

On constate que le PIB mondial devrait se contracter de 4,9% en 2020, avec une chute importante dans les pays avancés de 8% et de 3% dans les pays émergents et pays en

⁴⁷ www.banque mondiale.org consulté le 07/11/2010.

Chapitre 01 : Cadre théorique de la croissance et du développement socio-économique

développement. Cette récession est due à l'impact négatif de la pandémie COVID-19 sur la croissance économique des pays.

Malgré ces nombreux avantages, l'indicateur du PIB reste cependant imparfait comme mesure de la CE. Il est pour cela l'objet de plusieurs critiques car son augmentation ne signifie toujours pas que la population bénéficie de richesses disponibles à raison de plusieurs facteurs :

- Certaines activités non déclarées mais créatrices de la richesse (économie souterraine ou invisible⁴⁸) échappent au calcul du PIB, ainsi que les activités bénévoles alors qu'elles permettent de satisfaire un nombre de besoins.
- Le PIB ne reflète pas les inégalités : le PIB/habitant n'est qu'une moyenne qui n'indique pas comment les richesses sont réparties.
- Le PIB ne comptabilise pas les effets néfastes de la croissance : il ne déduit pas l'amortissement du capital naturel, la dégradation de l'environnement et la pollution.⁴⁹
- Si le PIB augmente moins vite que la population alors la richesse disponible par habitant diminue, ce qui s'avère incompatible avec l'idée que la croissance augmenterait le bien-être de la population⁵⁰.
- Le PIB en tant que déterminant de la richesse d'un pays, certains pays peuvent s'avérer être mais présentent une espérance de vie et un niveau d'éducation très faibles. Il existerait alors une forte disparité économique et sociale entre ces pays. Le PIB ne reflète donc pas ces disparités⁵¹.
- Le PIB ne mesure que la production des agents résidents, ne tient donc pas des transferts de ressources entre nations. Pour certains pays en développement ces transferts représentent une part très sensible de la richesse nationale.
- Le PIB ne permet pas d'anticiper les crises économiques et d'orienter les politiques économiques pour plus de bien-être.
- Le PIB ne prend en compte que les VA et non la richesse possédée par un pays.

5.2. Le Produit National Brut

Le produit national brut (PNB) lui comptabilise la richesse créée sur une période donnée par les entreprises et les autres agents économiques de même nationalité implantés sur le territoire, mais aussi à l'étranger⁵², autrement dit, il reflète la VA produite par les résidents d'un pays que ce soit sur le territoire ou à l'étranger. Il se base sur la nationalité des acteurs économiques.

⁴⁸ L'ensemble des activités ignorées par la comptabilité nationale et qui échappent aux impôts.

⁴⁹ www.alternatives.fr consulté le 07/11/2020.

⁵⁰ KHALFALLAH Saddek, « L'analyse de la croissance socio-économique de l'Algérie : Approche institutionnaliste et modélisation économétrique », thèse de doctorat en sciences économiques, option : Analyse économique, Université DJILLALI LIABES, SIDI BEL-ABBES, 2017-2018, p. 73.

⁵¹ MAILLET Pierre et ROLLET Philippe, « La croissance économique », édition PUF, Que sais-je ? , 1998, p. 79.

⁵² GILLESPIE Andrew, « Economie : macro-micro », édition Dunod, Paris, 2007, p. 66.

Chapitre 01 : Cadre théorique de la croissance et du développement socio-économique

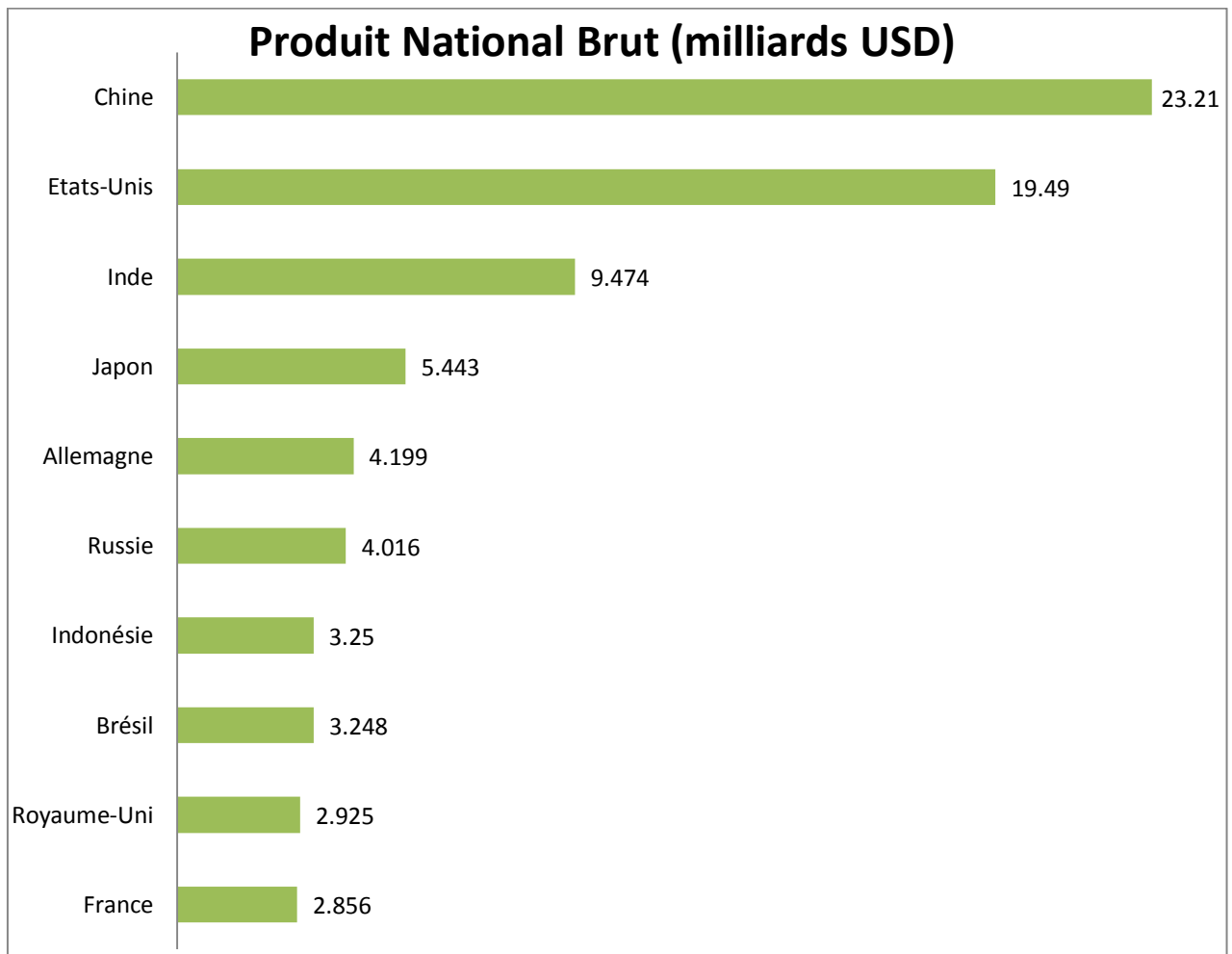
Pour son calcul, le PNB prend en compte la valeur des biens et services créés, et on soustrait la valeur des biens et services détruits ou modifiés pendant la phase de production.

Le PNB se calcule comme suit⁵³ :

$$\text{PNB} = \text{PIB} + (\text{revenus du travail, de la propriété et de l'entreprise reçus du reste du monde} - \text{revenus de même nature versés au reste du monde})$$

La figure ci-après retrace le PNB de quelques pays.

Figure N° 07 : Classement du PNB en 2017



Source : CIA World Factbook

La figure nous présente le classement des pays selon le PNB en milliards de dollars en 2019 : Chine(23,21), Etats-Unis(19,41), Inde(9,474), Japon(5,443), Allemagne(4,199), Russie(4,016), Indonésie(3,25), Brésil(3,248), Royaume-Uni(2,925), France(2,856). La Chine

⁵³ www.journaldunet.fr consulté le 09/11/2020.

Chapitre 01 : Cadre théorique de la croissance et du développement socio-économique

demeure la première puissance, ceci s'explique par la forte implantation des entreprises chinoises partout dans le monde.

Tout comme le PIB, l'indicateur PNB présente également certaines limites en excluant la richesse produite par les entreprises étrangères présentes dans un pays donné. Le PNB ne tient que très partiellement compte des aspects sociaux.

Section 02 : Le développement socio-économique

Le développement économique et social fait référence à l'ensemble des mutations positives techniques démographiques, sociales et sanitaires que peut connaître une zone géographique. Le développement est un phénomène qualitatif que nous allons voir sous différents angles de définitions selon les auteurs. Il s'associe avec le progrès puisqu'il entraîne généralement une progression du niveau de vie des habitants. D'autres indicateurs de développements tels que l'indice de développement humain s'ajoutent alors aux multiples indicateurs de développements traditionnels. Le développement ne s'octroie pas par magie, il naît de plusieurs facteurs.

1. Définitions du développement socio-économique

Il est défini comme le passage d'un système économique à un autre. Le développement économique traite l'expansion des activités économiques ayant une incidence sur l'amélioration des conditions de vies de la population. Il y a différents types de définitions données sur le développement et de même.

Selon F. PERROUX « Le développement économique est une combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population, des changements qui les rendent aptes à faire croître cumulativement et durablement son produit réel global»⁵⁴.

Pour PAUL BAIROCH qui dit que : « le développement est le changement économique, social, technique et institutionnel lié à une augmentation, à une évolution technologique et une organisation»⁵⁵.

Selon le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en 1991 : « C'est d'élargir la gamme des choix offerts à la population qui permettent de rendre le développement plus démocratique et plus participatif .Ces choix doivent comprendre des possibilités d'accéder au revenu et l'emploi, à l'éducation et aux soins de santé et à un environnement propre ne présentant pas de danger».

Selon ROUYEYRAN « le développement économique est le faisceau de transformation dans les structures mentales et institutionnelles qui permettent l'apparition de croissance et sa prolongation dans la période historique »⁵⁶.

Dans la Lexique de l'institution Méditerranéenne : « Le développement économique suppose à la fois un développement des forces productives permettant une augmentation

⁵⁴ GOUTTEBEL Jean-Yves, « Stratégies de développement territorial », édition Economica, 2010, p. 10 et 11.

⁵⁵ BAIROCH Paul, « Victoires et déboires : histoire économique et sociale du monde du XVIe siècle à nos jours », édition Gallimard, 1997, p. 105.

⁵⁶ ROUYEYRAN Jean-Claude, « La logique des agricultures de transition », édition Maisonneuve et Larose, 1972, p.21.

Chapitre 01 : Cadre théorique de la croissance et du développement socio-économique

qualitative et quantitative de la production et de consommation, et une transformation structurelle profonde des rapports sociaux de productions et des forces productives»⁵⁷.

Le développement est un processus complexe et multidimensionnel résultant de combinaison de plusieurs facteurs : croissance durable, modification des structures sociales et économiques, progrès technologiques, modernisation, politique et institutionnel, amélioration global du niveau de vie de la population.

Le terme de développement est associé aux changements qualitatifs qui concernent tous les aspects de l'activité économique d'un pays et dont les effets ne s'observent que dans le temps long. Le développement est donc l'idée que l'on se fait de la dynamique d'une économie lorsque l'on observe à la fois :

- Les changements touchant les conditions sociotechniques de production : processus, produits, chaîne de productions etc.
- Et les modifications affectant les conditions socioéconomiques d'existences de la population.

2. Les facteurs et moyens de développement socio-économique

Le développement n'est pas une notion qui arrive par hasard. Il nécessite des réflexions mûries en termes de différents moyens pour parvenir au but ultime qu'est le bien-être social. Le développement économique résulte de plusieurs facteurs qui sont différenciés en fonctions de la situation des pays. Une ressource naturelle est autant plus appréciable, donnant un plus pour le développement d'un pays. Le facteur humain est un des facteurs clés du développement en signant qu'un pays a besoin de beaucoup plus de travailleurs pour sa croissance. Le capital est aussi indispensable pour accroître la productivité ainsi que d'autres facteurs structurels permettant ainsi au développement du pays.

2.1. Facteurs ressources naturelles

« Ressource renvoie à quelque chose d'utile à l'homme et naturelle eu milieu dont elle provient, milieu qui est lui-même déjà donné et extérieur à l'activité humaine »⁵⁸.

Une population dispose au départ d'un environnement donné sur lequel elle n'a que peu de prise, tout au moins tant que des innovations techniques importantes n'ont pas permis de le modifier. Cet environnement résume globalement un climat, un sol, un sous-sol et des voix naturelles de communications.

Les ressources naturelles sont un ensemble des éléments présents naturellement sur terre. Ce sont donc des ressources indispensables au développement de la vie sur terre distinguées en deux catégories :

- Les ressources non renouvelables (le pétrole, le charbon et le gaz naturel) : elles sont brûlées pour produire de l'énergie ou transformées en produits et en matière plastique. Les métaux sont utilisés dans de très nombreux objets. Le sable, les roches, les granulats sont souvent utilisés dans le secteur du bâtiment et des travaux publics

⁵⁷ Lexique de l'institution agronomique méditerranéenne, Montpellier, 1976, p. 25.

⁵⁸ ROTILLON Gilles, « Economies des ressources naturelles », édition La découverte, 2019, Paris, p. 6.

Chapitre 01 : Cadre théorique de la croissance et du développement socio-économique

(BTP). Les minéraux comme le sel ou le phosphate sont indispensables dans l'agriculture.

- Les ressources renouvelables : elles se régénèrent plus ou moins vite et généralement disponibles en quantité illimitée : l'eau, les terres cultivables, les espèces animales et les végétaux.

Les ressources naturelles peuvent être extraites, transformées puis commercialisées. Une véritable activité économique qui en découle. Prenons l'exemple de l'Algérie qui possède une grande surface d'exploitation de pétrole. Celui-ci contribue considérablement à son économie et ce qui lui permet d'être un des membres des pays de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP).

D'autant plus que les ressources naturelles sont considérées comme un des moyens de développement, elles sont aussi donc considérées de ce point de vue comme une source, une matière première pour le développement⁵⁹.

Une part importante des ressources naturelles de la planète se trouve en Afrique. L'existence dans le sous-sol des minéraux et des combustibles fossiles exploitables fournit certaines ressources indispensables au développement de l'artisanat et de l'industrie et enfin l'existence ou non des fleuves navigables, d'accès à la mer, de montagne conditionnent la rapidité avec laquelle s'effectuent les échanges humains ou matériels⁶⁰.

2.2. Facteurs structurels

La combinaison ressources naturelles-hommes-capital demande à être organisée. Cette organisation repose sur l'existence d'un certain nombre de structures : structure politique, juridique, sociale, économique. L'étude de ces facteurs a pour but de comprendre et par conséquent de pouvoir intégrer dans le calcul économique des paramètres à priori non économiques. L'étude de ces facteurs permet aussi l'examen de choix fondamentaux. Cependant le mauvais fonctionnement des structures politiques et sociales pourrait être une cause de sous-développement.

2.3. Les moyens de développement socio-économique

Les moyens de développement sont différenciés selon les pays. Ils dépendent des structures préexistantes et de la culture partagée par la population.

Le moyen de développement le plus répandu est de procéder à des adaptations juridiques et institutionnelles encourageant l'innovation (grâce à la recherche), l'investissement, l'éducation, l'accroissement de la sécurité juridique⁶¹.

La participation de l'Etat dans la vie active est aussi un moyen de développement assuré. Le rôle de l'Etat est de créer les conditions d'augmentations des compétences, afin que se développe un système efficace de production et distribution des biens et services. Ceci est obtenu par l'amélioration de l'environnement juridique, adaptation des lois. L'Etat est donc un pionnier de développement.

⁵⁹ FRANCOIS Paul Yatta, « Ville et développement économique en Afrique », édition Economica, Paris, 2006, p.173.

⁶⁰ Banque africaine de développement, « Repenser la géographie économique », revue, 2015, p. 5.

⁶¹ OCDE, « L'Education et le développement économique et social », Italie conférence, Septembre 1962, p. 6.

Chapitre 01 : Cadre théorique de la croissance et du développement socio-économique

Avoir des infrastructures permet à un pays de se développer convenablement⁶². Etant un terme générique de développement et de croissance, ils se divisent en deux catégories :

- L'infrastructure à caractère social : son rôle est d'entretenir et développer le capital humain comme l'éducation, les services sociaux et de santé.
- L'infrastructure à caractère économique ou physique qui participe aux processus productifs tels que les secteurs de transports, les technologies de l'information et de la communication (TIC).

Certains pays se développent par rapport à d'autres, du fait de la faiblesse de l'Etat, des inégalités, l'insécurité des biens et des personnes décourage l'investissement dans certains pays. L'absence de moyens constitue donc un frein au développement pour certains pays en particulier les pays africains.

3. Les indicateurs de mesures de développement socio-économique

Le développement économique possède plusieurs dimensions et nécessite à ce titre plusieurs indicateurs à le mesurer.

Du point de vue strictement économique, ses indicateurs traditionnels sont le PIB et le PNB, mais leurs chiffrages qui ressortent de la comptabilité nationale sont cependant délicats. Les économistes et statisticiens n'arrivent guère à mesurer ni même à estimer l'évolution du patrimoine public et privé.

Devant ces imperfections et pour affiner la perception du niveau de développement d'autres indices ont été aussi créés⁶³.

Le PNUD a mis en place l'Indice de Développement Humain (IDH) qui prend en compte quelques facteurs indispensables : la santé, l'espérance de vie, l'alphabétisation⁶⁴, ainsi que l'Indicateur de Pauvreté Humaine (IPH).

3.1. L'indice de Développement Humain

Le développement doit bien être plus qu'une accumulation de revenus et de richesses. Il devrait aussi prendre en compte sur la personne. Le développement est un processus qui conduit à l'élargissement des possibilités offertes à chacun. Vivre longtemps et être en bonne santé, être instruit et avoir accès aux ressources nécessaires pour jouir d'un niveau de vie convenable sont les plus importants. Le développement humain peut aussi se refléter sur la liberté politique, la jouissance des droits de l'homme et le respect de soi⁶⁵.

3.1.1. Apparition et définition de l'IDH

L'IDH signifiant Indice de développement humain, a été créé en 1990. C'est un indice statistique qui évalue le niveau de développement humain dans un pays. L'indicateur de développement ou IDH a comme objectif d'essayer de mesurer le développement des pays

⁶² CHIKHI Kamilia et OULD Ahmed Chahra, « La mise en place d'infrastructures de télécommunication ; outil de développement local : cas de la wilaya de Tizi-Ouzou », mémoire de master en Science Economique, option : Economie de Développement, Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, 2018, p. 62.

⁶³ http://fr.m.wikipedia.org/wiki/Indice_de_la_pauvret%C3%A9_multidimensionnelle consulté le 20/11/2020.

⁶⁴ [https://www.indexmundi.com/fr/algerie/produit_national_brut_\(pnb\).html](https://www.indexmundi.com/fr/algerie/produit_national_brut_(pnb).html) consulté le 20/11/2020.

⁶⁵ Banque Africaine de Développement, « Rapport sur le développement en Afrique 2005 », 2005, p. 13.

Chapitre 01 : Cadre théorique de la croissance et du développement socio-économique

sans en rester simplement à leur poids économique mesuré par le PIB ou le PIB par Habitant. Il intègre donc des données plus qualitatives.

3.1.2. Critères de l'IDH

L'IDH est un indicateur qui prend en considération trois séries de données en prenant compte des conditions du bien être humain⁶⁶ :

3.1.2.1. La santé / longévité

Elle est mesurée par l'espérance de vie à la naissance qui permet de mesurer indirectement la satisfaction des besoins matériels essentiels tels que l'accès à une alimentation saine, l'eau potable, à un logement décent, à une bonne hygiène et aux soins médicaux.

3.1.2.2. Le savoir ou le niveau d'éducation

Il est mesuré par la durée moyenne de scolarisation pour les adultes de plus de 25 ans et la durée attendue de scolarisation pour les enfants d'âge scolaire. Il traduit la satisfaction des besoins immatériels tels que la capacité à participer aux prises de décisions sur le lieu de travail ou dans la société.

- L'indicateur du taux de scolarisation est calculé comme suit :
((Nombre de fille en âge d'être scolarisé dans l'enseignement primaire qui sont inscrite à l'école primaire / Nombre total de fille en âge d'être scolarisé dans l'enseignement primaire)) / ((Nombre de garçons en âge d'être scolarisé dans l'enseignement primaire qui sont inscrite à l'école primaire) / Nombre total de garçon en âge d'être scolarisé dans l'enseignement primaire).

3.1.2.3. Le niveau de vie

Logarithme du revenu brut par habitant en parité de pouvoir d'achat afin d'englober les éléments de la qualité de vie qui ne sont pas décrits dans les deux premiers indices tels que la mobilité ou l'accès à la culture.

3.1.3. Les composantes de l'IDH

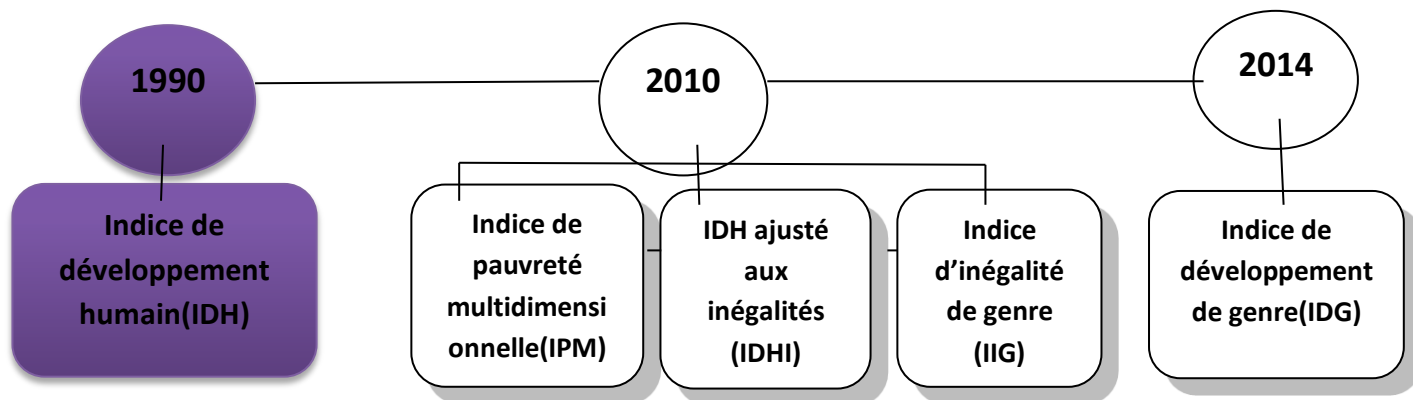
L'IDH est composé des sous indices qui ont connus différentes phases d'évolution.

La figure ci-après retrace ces indices.

⁶⁶ PELTRE Pierre, « Population et développement durable », édition IRD, Marseille, 2014, p. 20.

Chapitre 01 : Cadre théorique de la croissance et du développement socio-économique

Figure N° 08 : Evolution des indices composés de développement humain



Source : Rapport PNUD

3.1.3.1. Indice de Pauvreté Multidimensionnel

En 2010, le PNUD et l'« Oxford Poverty and Human Development Initiative » (OPHI) ont lancé l'indice de pauvreté multidimensionnel (IPM). L'IPM constitue une avancée réelle dans la prise en compte du caractère multidimensionnel de la pauvreté.

La mesure de la pauvreté est la plus souvent basée sur un seul indicateur essentiel, qui est le revenu, par exemple le seuil de pauvreté est de 1,25 \$ par jour. Cette approche de la pauvreté ne fournit qu'une image partielle de celle-ci d'où le travail de l'OPHI qui a élaboré dix indicateurs de la pauvreté la fois, d'où son caractère « multidimensionnel ». L'indice s'intéresse au foyer comptabilisant les privations qui les touchent dans le domaine de la santé, de la scolarité et du niveau de vie⁶⁷.

L'indice est calculé selon la formule suivante :

$$IPM = H \times A$$

H : désigne le pourcentage de personnes qui sont pauvres selon la définition de l'IPM ;

A : désigne l'intensité de cette pauvreté (soit le pourcentage d'indicateur de l'IPM qui est concerné en moyenne)⁶⁸.

L'IPM 2019 du PNUD montre que dans les 101 pays étudiés, 31 sont à faibles revenus, 68 à revenus moyen et 02 à revenu élevé. 1,3 milliard de personnes sont multidimensionnellement pauvres dont plus de 2/3 soient 886 millions vivent désormais dans des pays à revenus intermédiaire et les enfants représentent plus de la moitié d'entre-elles.

3.1.3.2. IDH ajusté aux inégalités et Indice d'Inégalité du Genre

L'indice de développement humain a été élargi, créant ainsi en 2010 l'IDH ajusté aux inégalités (IDHI) et l'Indice d'inégalité du genre (IIG).

⁶⁷ <https://news.un.org/fr/story/2019/07/1047301#:~:text=L'indice%20mondial%20de%20pauvret%C3%A9,pauvres%20%C2%BB%20et%20les%20enfants%20repr%C3%A9sentent> consulté le 21/11/2020.

⁶⁸ <https://journals.openedition.org/etudesrurales/68?lang=en> consulté le 23/11/2020.

Chapitre 01 : Cadre théorique de la croissance et du développement socio-économique

a) L'IDH ajusté aux inégalités

L'IDHI est un indice dont le calcul tient compte de l'étendue des inégalités. L'IDHI tient compte non seulement des avancées moyennes d'un pays en matière de santé, d'éducation et de revenu, mais il examine aussi la façon dont ces avancées sont réparties parmi sa population en réduisant la valeur moyenne de chaque dimension en fonction de son degré d'inégalité.

b) L'Indice d'inégalité du genre

L'indice composé permettant de mesurer les disparités entre les sexes est l'IIG, il reflète les inégalités dont souffrent les femmes en terme de santé reproductive, d'éducation, de représentation politique et sur le marché de travail.

Cet indice se concentre sur l'autonomisation des femmes⁶⁹. Il permet ainsi d'estimer les pays dans lesquels les femmes sont plus ou moins désavantagées. Sa valeur est comprise entre 0 et 1. Plus la valeur de l'IIG est élevée plus les inégalités homme-femme sont marquées. Aucun pays n'a eu un IIG nul. En 2017 la valeur de l'IIG global était de 0,441.

Dans les régions en développement, la valeur de l'IIG varie de 0,569 pour l'Afrique subsaharienne et de 0,531 pour les états arabes, de 0,270 pour l'Europe et l'Asie centrale à l'autre extrême. Pour les pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) cette valeur est de 0,186.

3.1.3.3. Indice de développement de genre

L'indice de développement du genre (IDG) est un indicateur statistique composite, introduit par le PNUD en 2014. On parle aussi d'indice Sexospécifique de Développement Humain (IDSH).

L'IDG vise à affiner l'indice de développement humain y intégrant les inégalités entre les femmes et les hommes. Il intègre donc les mêmes variables que l'IDH (espérance de vie à la naissance, taux d'alphabétisation, niveau de vie estimé à partir des revenus par habitant), mais en tenant compte des inégalités entre les hommes et les femmes pour chaque variable.

Les variables qui composent l'IDG sont :

- L'espérance de vie à la naissance des hommes et des femmes.
- La durée attendue de scolarisation des enfants (garçons et filles) et la durée moyenne de scolarisation des adultes (hommes et femmes) âgés d'au moins 25 ans.
- Les estimations relatives aux revenus du travail des hommes et des femmes.

L'IDG utilise la même méthodologie que pour l'IDH, il correspond à un IDH ajusté aux inégalités de genre. Pour calculer l'IDG il faut calculer l'IDH séparément pour les hommes et les femmes en ayant recours à la méthodologie utilisée pour le calcul de l'IDH. Il faut utiliser les mêmes fourchettes de variation que pour l'IDH afin de transformer les indicateurs en une échelle de 0 à 1. La seule exception concerne l'espérance de vie à la naissance pour laquelle les fourchettes de variations sont ajustées selon un avantage biologique moyen pour les femmes de 5 ans par rapport aux hommes.

⁶⁹ Banque Africaine de Développement, « Rapport sur le développement en Afrique 2005 », 2005, p. 24.

Chapitre 01 : Cadre théorique de la croissance et du développement socio-économique

Les pays sont classés en fonction de l'écart absolu par rapport à la parité des sexes dans l'IDH. L'IDG permet de montrer, de façon chiffrée que le développement ne profite pas aux hommes et aux femmes de manière égalitaire.

Pour CHRISTINE ZANIN : « l'IDG consiste à corriger par des pénalités pour 136 pays, la valeur moyenne de développement humain. Cette correction est en fonction des écarts entre les hommes et les femmes constatés sur les principales composantes de l'IDH »⁷⁰.

3.1.4. Méthode de calcul de l'IDH

Il est calculé par le PNUD en se présentant comme un nombre sans unité compris entre 0 et 1. Plus l'IDH se rapproche de 1 plus le niveau de développement du pays est élevé. Le calcul de l'IDH permet l'établissement d'un classement annuel d'un pays.

Jusqu'en 2010 l'IDH est obtenu par la moyenne arithmétique des trois indicateurs A, D, E qui sont respectivement les indices de longévité, niveau d'éducation et de niveau de vie. La moyenne arithmétique représente les mêmes importances de ces trois indices sur le calcul de l'IDH⁷¹.

$$\text{IDH} = \frac{A+D+E}{3}$$

La méthode de calcul de l'IDH est comme suit :

Tableau N° 03 : Calcul des indices indicateurs de l'IDH

Indices	Mesures	Valeur minimale	Valeur maximale	Formule
Longévité	Espérance de vie à la naissance(EV)	25ans	85ans	$A = \frac{EV-25}{60}$
Education	-Taux d'alphabétisation(TA)	0%	100%	$B = \frac{2TA + TBS}{3}$
	-Taux Brut de scolarisation(TBS)	0%	100%	
Niveau de vie	Logarithme décimal du PIB par habitant en parité du pouvoir d'achat	100 USD	40 000 USD	$E = \frac{\log_{10} \text{PIB}-2}{2.60206}$

Source : [http://tpesantebienetre.e-monsite.com/pages/page-5.ftml#:~:text=Pour%20calculer%20l'IDH%20on,D%2BE\)%%20%2F%203](http://tpesantebienetre.e-monsite.com/pages/page-5.ftml#:~:text=Pour%20calculer%20l'IDH%20on,D%2BE)%%20%2F%203) consulté le 23/11/2020.

L'évaluation de l'IDH a permis le classement des pays tant dans le monde que dans chaque continent. Il est subdivisé en plusieurs sous indices qui complètent cependant l'évaluation des organismes de développement et évoluant dans le temps.

⁷⁰ CHRISTINE Zanin, « Genre et développement humain, images économique du monde », édition Armand Colin, 2007, p. 4.

⁷¹ RAZAFIMANANTSOA Nandrianina Heritiana, « Mesure de développement humain : IDH appliqué aux données de Madagascar », licence en Economie, UNIVERSITE d'ANTANANARIVO, 2019, p. 20.

Chapitre 01 : Cadre théorique de la croissance et du développement socio-économique

Ci-dessous le classement des pays selon l'IDH.

Tableau N° 04 : Classement des pays par IDH et ses indices composés en 2018

Rang	Pays	IDH	IDH ajusté aux inégalités	Indice de développement du genre	Indice des inégalités du genre
1	Norvège	0,954	0,889	0,990	0,044
2	Suisse	0,946	0,882	0,963	0,037
3	Irlande	0,942	0,865	0,975	0,093
4	Allemagne	0,939	0,861	0,968	0,084
5	Hong Kong	0,939	0,815	0,963	-
6	Australie	0,938	0,862	0,975	0,103
7	Islande	0,938	0,885	0,966	0,057
8	Suède	0,937	0,874	0,982	0,040
9	Singapour	0,935	0,810	0,988	0,065
10	Pays Bas	0,933	0,870	0,967	0,041

Source: PNUD «Human Report Development 2019»

La Norvège tient la tête du classement mondial en 2018 selon le rapport du PNUD avec un IDH de 0,954. Les inégalités restent élevées malgré les efforts réalisés par chaque pays.

Le rapport du PNUD dresse quatre catégories de pays dans sa classification⁷² :

- IDH supérieur à 0,800 : Pays à développement humain très élevé ;
- IDH entre 0,700 et 0,799 : Pays à développement humain élevé ;
- IDH entre 0,550 et 0,699 : Pays à développement humain moyen ;
- IDH inférieur à 0,550 : Pays à développement Humain faible.

Le rapport 2019 du PNUD est une manière précise de mesurer les progrès socioéconomiques des pays. L'écart dans les niveaux de vie de base se réduit avec un nombre de personne fuyant la pauvreté, la faim et la maladie, les besoins pour prospérer et évoluer. Les inégalités se remarquent.

L'Afrique illustre une grande disparité par rapport au Développement Humain allant d'un IDH très élevé à faible. Elle a connu l'une des améliorations les plus importantes du développement humain. Entre 1990 et 2018, l'espérance de vie a augmenté de plus de 10 ans.

Le tableau N° 05 retrace le rang des pays africains par l'IDH.

⁷² www.hdr.undp.org consulté le 24/11/2020.

Chapitre 01 : Cadre théorique de la croissance et du développement socio-économique

Tableau N° 05 : Classement des pays africains selon l'IDH en 2019

Rang	Pays	Catégorie IDH	Rang	Pays	Catégorie IDH
1	Seychelles	Très élevé	28	Mauritanie	Faible
2	Maurice	Elevé	29	Madagascar	Faible
3	Algérie	Elevé	30	Bénin	Faible
4	Tunisie	Elevé	31	Lesotho	Faible
5	Botswana	Elevé	32	Cote d'Ivoire	Faible
6	Libye	Elevé	33	Sénégal	Faible
7	Afrique du Sud	Elevé	34	Togo	Faible
8	Gabon	Elevé	35	Soudan	Faible
9	Egypte	Elevé	36	Djibouti	Faible
10	Maroc	Moyen	37	Malawi	Faible
11	Cap-Vert	Moyen	38	Ethiopie	Faible
12	Namibie	Moyen	39	Gambie	Faible
13	Sao Tomé-et-Principe	Moyen	40	Guinée Conakry	Faible
14	Congo	Moyen	41	Libéria	Faible
15	Eswatini	Moyen	42	Guinée-Bissau	Faible
16	Ghana	Moyen	43	RDC	Faible
17	Zambie	Moyen	44	Mozambique	Faible
18	Guinée Equatoriale	Moyen	45	Sierra Leone	Faible
19	Kenya	Moyen	46	Burkina Faso	Faible
20	Angola	Moyen	47	Erythrée	Faible
21	Cameroun	Moyen	48	Mali	Faible
22	Zimbabwe	Moyen	49	Burundi	Faible
23	Comores	Faible	50	Soudan du Sud	Faible
24	Rwanda	Faible	51	Tchad	Faible
25	Nigéria	Faible	52	République Centrafricaine	Faible
26	Tanzanie	Faible	53	Niger	Faible
27	Ouganda	Faible			

Source : www.undp.org consulté le 24/11/2020

Pour la première fois dans un classement, un pays africain entre dans le rang des grands. Les Seychelles se trouvent à la première place africaine et est le seul pays africain à franchir la catégorie des pays ayant un IDH très élevé.

Huit pays montent également dans le rang du groupe de développement humain élevé et treize pays font partis du groupe de développement humain moyen.

Malheureusement, 31 des pays africains étudiés dans le rapport du PNUD se classent tous dans la catégorie des IDH faible. Seules les données de la Somalie n'ont pas été prises en compte dans le rapport par les experts.

Chapitre 01 : Cadre théorique de la croissance et du développement socio-économique

3.2. L'indicateur de la Pauvreté Humaine

Le terme de pauvreté contient différentes facettes définissant « extrême pauvreté », « pauvreté générale » et la « pauvreté humaine »⁷³.

Une personne vit dans la pauvreté si elle ne dispose pas de revenus suffisants pour satisfaire ses besoins essentiels.

Selon la Banque mondiale (BM) le terme de pauvreté est scindé en deux ⁷⁴:

- la pauvreté absolue : correspond à un niveau de revenu nécessaire pour assurer la survie de personne ;
- la pauvreté relative : quant à elle reflète une conception plus axées sur la répartition des revenus.

En 1997, plus de précision a été apporté afin de tenir compte de la diversité des contextes d'analyse de pauvreté. L'indicateur de pauvreté humaine (IPH) répond à cet objectif.

IPH en anglais « Human Poverty Index » a été créé par le PNUD. L'IPH est exprimé en pourcentage, plus il est élevé plus le pays est pauvre⁷⁵. Il mesure le niveau de la pauvreté au sein d'un pays.

Il existe deux sous indicateurs en matière d'IPH qui mesurent l'impact de la pauvreté sur la population :

3.2.1. L'Indicateur de la Pauvreté Humaine₁

L'IPH₁ pour les pays en développements constitués de trois critères dont l'indicateur de longévité, l'indicateur d'instruction et l'indicateur de condition de vie

IPH₁ est calculé à partir de la moyenne cubique de trois indicateurs exprimés en pourcentage P₁, P₂ et P₃.

- P₁ est le pourcentage de décès avant 40 ans ;
- P₂ est le pourcentage d'analphabétisme ;
- P₃ représente le manque de condition de vies décentes. Il est lui-même la moyenne arithmétique de trois sous indices : P₃₁, P₃₂, P₃₃.

P₃₁ est le pourcentage de personnes privées d'accès à l'eau potable ;

P₃₂ est le pourcentage de personnes privées d'accès au service de santé et

P₃₃ est le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérable.

- La formule de l'IPH₁ est donc la suivante :

$$IPH_1 = \sqrt[3]{\frac{P_1^3 + P_2^3 + P_3^3}{3}}$$

$$\text{Avec } P_3 = \frac{P_{31} + P_{32} + P_{33}}{3}$$

⁷³ PNUD, « Egalité sociologique entre sexe et développement humain », 1997, p. 150.

⁷⁴ <https://journals.openedition.org/etudesrurales/68?lang=en> consulté le 24/11/2020.

⁷⁵ MOURJI Fouzi, DACALUWE Bernard et PLANE Patrick, « Le développement face à la pauvreté », édition Economica, 2006, Paris, p.37.

Chapitre 01 : Cadre théorique de la croissance et du développement socio-économique

3.2.2. L'Indicateur de la Pauvreté Humaine²

L'IPH₂ pour les pays développés ou pays riches calculés à partir de l'indicateur de longévité, d'instruction, de conditions de vie et l'indicateur d'exclusion.

Il est calculé à partir de la moyenne cubique de quatre indicateurs exprimés en pourcentage.

- P1 est le pourcentage de décès avant 60ans ;
- P2 est le pourcentage d'illettrisme ;
- P3 représente le manque de condition de vies décentes estimé par le pourcentage de personnes vivant en dessous de la demi-médiane de revenus disponible de ménage.
- P4 est le pourcentage de personne en chômage de longue durée, c'est-à-dire membre de la population active et sans emplois depuis au moins 12 mois.

La formule de l'IPH₂ est la suivante⁷⁶ :

$$IPH_2 = \sqrt[3]{\frac{P_1^3 + P_2^3 + P_3^3 + P_4^3}{4}}$$

La pauvreté peut aussi se mesurer en mettant en avant non plus seulement les biens et les ressources monétaires, mais également les capacités et libertés, autrement dit les caractéristiques individuelles et sociales sur la base desquelles se construit la personne⁷⁷. L'important est que les individus soient libres de choisir le mode de vies qu'ils ont une bonne raison d'apprécier⁷⁸.

Etant donné les multiples facettes de la notion de pauvreté, l'Afrique est fortement touchée en majorité à une pauvreté extrême par rapport au reste du monde. Notons même qu'une grande partie des pays de l'Afrique se trouve en première dans le classement des pays les plus pauvres du monde pour l'année 2019.

Section 03 : La corrélation entre croissance et développement socio-économique

Cette section cherche à éclairer deux réactions en chaîne qui interviennent dans le cycle croissance développement économique. D'une part le cercle vertueux existant entre les deux termes, et de l'autre part les conséquences négatives qu'ils se fassent subir.

Avant d'évoquer la relation reliant les deux notions, il est utile d'évoquer les facteurs contribuant au renforcement de leurs liens.

1. Les facteurs contribuant au renforcement des liens entre la croissance économique et le développement socio-économique

La solidarité des liens entre la croissance économique et le développement humain dépend de plusieurs facteurs, les plus importants sont les suivants :

⁷⁶ MINVIELLE Jean Paul et BRY Xavier, « Critique de l'indicateur de pauvreté humaine du PNUD et proposition d'un indice synthétique de la pauvreté humaine », Février 2003, p. 4.

⁷⁷ FOUZI et BERNARD, Op.Cit., p. 6.

⁷⁸ HENRY Paul Marc, BARTOLI Henri et WAGNER Alberto de Reyna, « Pauvreté, Progrès et développement », édition le Harmattan, 1990, p. 37.

Chapitre 01 : Cadre théorique de la croissance et du développement socio-économique

1.1. Equité

Plus les ressources sont distribuées de façons équitables, plus la croissance économique est susceptible de se traduire par une amélioration des conditions de vie de chaque individu.

1.2. Dépenses sociales prioritaires

L'état peut fortement influencer sur les progrès du développement économique en orientant une large part des fruits de la croissance vers les secteurs sociaux prioritaires, en finançant notamment les services sociaux essentiels.

1.3. Opportunités de gains

La croissance économique se traduit in fine par l'amélioration du bien-être social à travers l'accroissement des opportunités de gains. La réalisation de cet objectif suppose des modèles de croissance génératrice d'emplois.

1.4. Bonne gestion des affaires publiques

Les liens entre la croissance économique et l'amélioration des conditions de vie des personnes sont généralement beaucoup plus solide lorsque l'Etat donne aux populations la possibilité de partager les fruits de la croissance et de participer largement à la vie publique.

1.5. Action collective

De nombreuses organisations non gouvernementales et associations complètent ainsi l'action des pouvoirs publics en intervenant auprès de population qui ne recevraient sinon aucune aide.

Elles jouent par ailleurs un rôle médiatique tout aussi important en mobilisant l'opinion publique et en aidant à façonner les priorités pour le développement.

Les liens entre la croissance économique et le développement économique peuvent être renforcés par une série de mesures bien ciblées et corrigeant les inégalités dans la répartition des ressources publiques et privées.

2. La croissance économique et développement socio-économique : un cercle vertueux

La croissance économique permet le développement et pour que la croissance économique s'amorce, il faut un certain niveau de développement. Les deux sont donc interdépendants.

La CE et le développement se font en même temps. La société permet à la production d'augmenter car elle a effectué en amont un travail qui permet cette croissance.

Chapitre 01 : Cadre théorique de la croissance et du développement socio-économique

La société parvient donc à utiliser ses richesses pour :

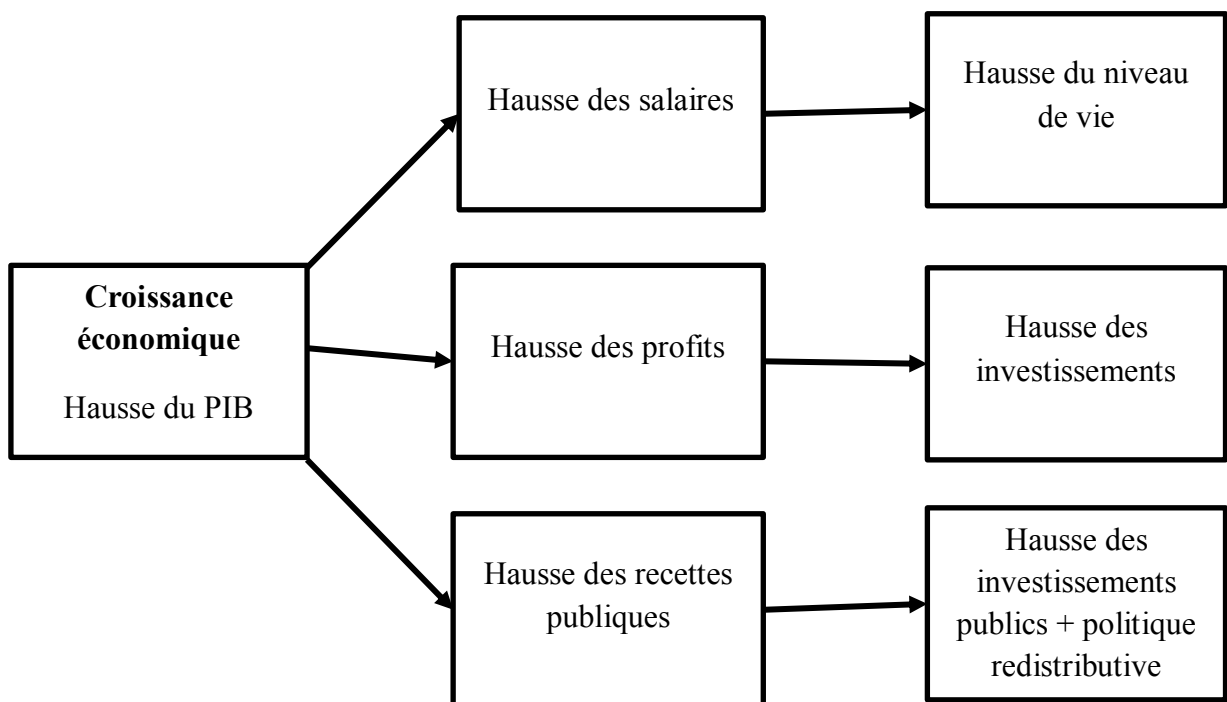
- Améliorer le bien-être
- Réduire les inégalités
- Transformer les structures de production
- Améliorer la santé et l'éducation.

2.1. La croissance économique au service de développement socio-économique

La CE, en créant davantage de richesses, en réduisant le chômage, permet la hausse du niveau de vie de la population (accroissement du niveau de consommation) et favorise le développement socio-économique.

Ci-après la figure montrant l'effet de la croissance économique sur le développement économique et social.

Figure N° 09 : La croissance économique : facteur du développement socio-économique



Source : établi par nos soins.

Chapitre 01 : Cadre théorique de la croissance et du développement socio-économique

2.1.1. L'impact des activités et des dépenses des ménages sur le développement socio-économique

Bien que les activités des ménages soient généralement non rémunérées et n'apparaissent donc pas dans la comptabilité nationale, elles contribuent largement au développement humain.

De plus, leur travail au sein d'association bénévole favorise l'amélioration de la nutrition de la santé et de l'enseignement.

Les ménages contribuent également au développement économique et social en puisant dans leurs revenus pour acheter des biens alimentaires, des médicaments, des manuels scolaire et d'autre produits permettant d'améliorer leurs potentialités⁷⁹.

Des études soulignent toutes les effets positifs de l'augmentation du revenu familial sur la scolarisation (réduction de l'alphabétisation), un revenu plus élevé permet également d'améliorer la santé hausse de l'espérance de vie). Une hausse du revenu des ménages est associée à une amélioration des indicateurs de la santé tels que le rapport taille-âge, les taux de survie et l'expérience de vie à la naissance, aussi qu'à la diminution des maladies infantiles.

2.1.2. L'influence des actions de l'Etat sur le développement socio-économique

Une forte croissance permet à l'Etat de dégager des ressources plus importantes favorisant ses interventions dans le domaine de la santé, de la formation ; ainsi que de créer des ressources venant s'ajouter aux moyens matériels qui favorisent le développement socio-économique.

Ainsi les politiques mises en œuvre peuvent favoriser des modèles de croissance qui créent des emplois, augmentent les salaires réels et la demande de capital humain et donc la demande de soins de santé et d'éducation qui composent ce capital. Par conséquent, en contribuant à la croissance et en influant sur les facteurs qui la sous-tendent, les pouvoirs publics agissent à la fois sur l'offre et sur la demande du capital humain.

L'intervention de l'Etat peut par exemple être nécessaire pour pallier des défaillances du marché qui tendent à réduire la capacité d'investissement des ménages dans le développement socio-économique⁸⁰.

En traitant ces difficultés ainsi que d'autres problèmes de coordination, les pouvoirs publics peuvent améliorer à un faible coût les progrès en matière de développement humain.

⁷⁹ www.gouvernet.com consulté le 28/11/2020.

⁸⁰ www.etudier.com consulté le 28/11/2020.

Chapitre 01 : Cadre théorique de la croissance et du développement socio-économique

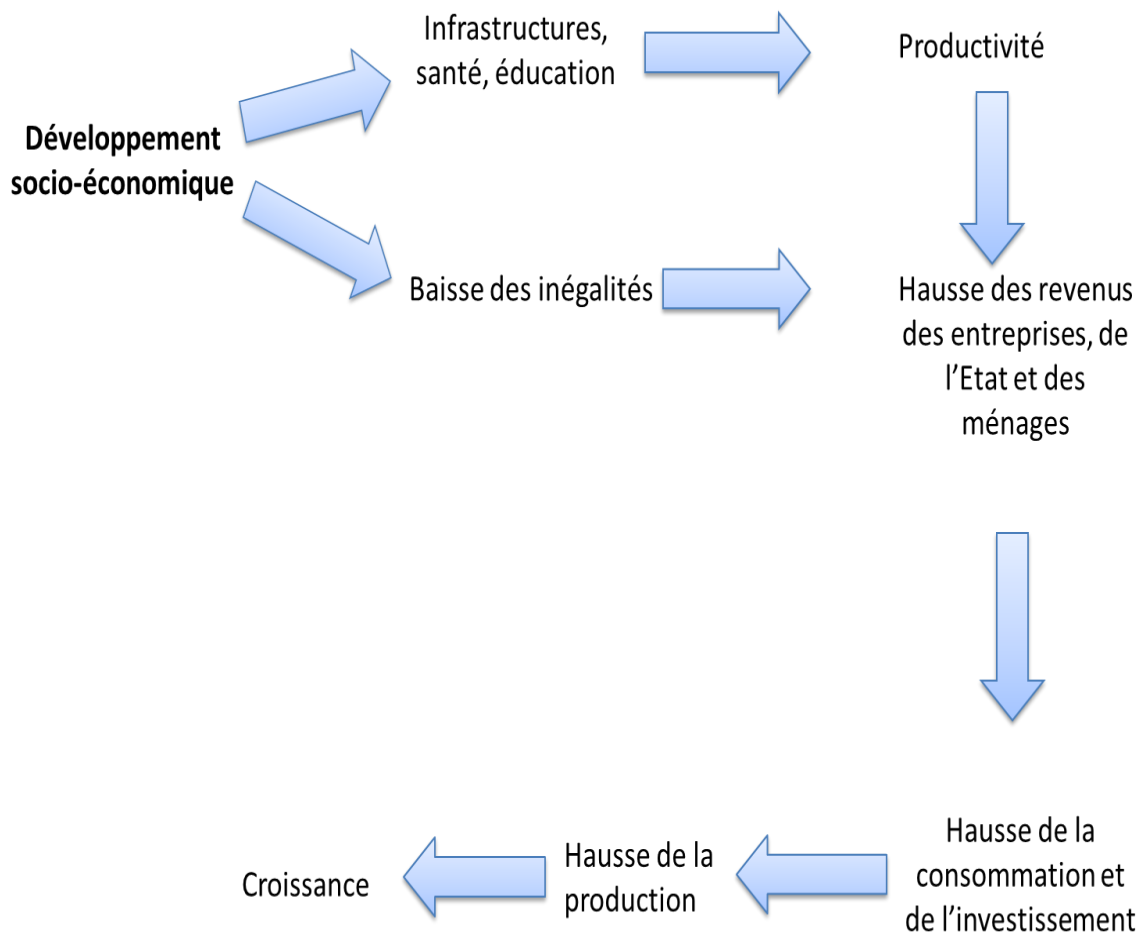
2.2. Le développement socio-économique au profit de la croissance économique

Nous soulignons souvent les nombreuses façons dont le développement économique contribue à la croissance économique. Une population en bonne santé et disposant d'un certain niveau d'instruction est économiquement plus productive.

Le développement a également de l'importance dans ce domaine puisque le choix des investissements et les décisions politiques doivent dépendre de la capacité des gestionnaires et des décideurs.

Ce lien est résumé au schéma ci-après.

Figure N° 10 : Le développement socio-économique : Source de la croissance économique



Source : établi par nos soins.

Chapitre 01 : Cadre théorique de la croissance et du développement socio-économique

2.2.1. Le développement socio-économique : un moyen facilitant l'utilisation des technologies

Le développement humain reste inenvisageable sans le capital humain. Le capital humain désigne l'ensemble des capacités apprises par les individus et qui accroissent leur efficacité productive. Ceci est intéressant, ce qui va mener un pays à une croissance productive.

Dans le domaine industriel, l'emploi des nouvelles technologies est très largement associé à une population active, instruite et flexible. D'après des études, l'enseignement permet certes aux agriculteurs d'être mieux informés, mais surtout, ils développent leurs capacités à tirer des leçons de leur propre expérience ou de celles des autres.

La réussite des économies est essentiellement reposée sur une main-d'œuvre qualifiée et activités de recherche et développement. Ainsi le développement s'accompagne d'une amélioration du niveau de vie favorable à la croissance.

2.2.2. Le développement socio-économique au service des échanges économiques

Le développement humain a un grand impact pour l'économie en parlant des échanges que peuvent effectuer un pays grâce aux progrès technologiques qui existent. Les compétences des ouvriers ouvrent une porte à l'exportation pour une entreprise et la valorisation de ses produits.

Avec des mains d'œuvres qualifiées et les compétences une entreprise peut s'élargir à l'internationale et/ou effectuer l'exportation de ses produits. Une exportation économiquement parlant est un vecteur de croissance pour un pays.

L'interaction entre développement socio-économique et technologie a également un autre impact : celui de modifier le profil des échanges d'un pays, en particulier s'il exporte des matières premières ou des produits manufacturés. Ces compétences sont particulièrement importantes pour les pays pauvres en ressources naturelles.

2.2.3. Changement de mentalités

L'émancipation des femmes (hausse du facteur travail ce qui déclenche une hausse de la production) ou changement de valeurs (montée de l'individualisme) permet de mettre en place une dynamique économique favorable à l'accroissement de la production.

3. La croissance économique et développement socio-économique : un cercle vicieux

La croissance est une condition nécessaire mais pas suffisante au développement. Il peut également y avoir développement sans une croissance forte, c'est-à-dire les quantités produites sont stables, mais une répartition des richesses produites permet à plus d'habitants de satisfaire leurs besoins vitaux où à l'Etat d'augmenter les consommations collectives profitant à tous (infrastructures, éducation, santé).

Chapitre 01 : Cadre théorique de la croissance et du développement socio-économique

3.1. Les effets néfastes de la croissance économique sur le développement socio-économique

Si les conséquences d'une croissance non maîtrisée ou mal gérée sont impossibles à prévoir avec précision, nous savons qu'elles peuvent être négatives, coûteuses et irréversibles.

3.1.1. Accroissement des inégalités

La croissance économique ne signifie pas obligatoirement amélioration du bien-être et progrès social dans le cas où les richesses supplémentaires créées sont monopolisées par une minorité ou utilisées dans des domaines peu favorables au progrès social du plus grand nombre, sans que les structures se transforment de manière à ce que le fonctionnement de l'économie satisfasse de plus en plus les citoyens du pays. Une société peut combiner une économie en croissance et une répartition maintenant ou augmentant des inégalités plus ou moins importantes. Le partage des fruits de la croissance n'est jamais automatiquement égalitaire car l'augmentation du PIB peut cacher l'existence d'inégalités importantes parce que ce n'est qu'une moyenne.

3.1.2. La hausse du chômage

La croissance peut entraîner des transformations qui déstabilisent l'équilibre social et se traduisent par des conditions de vie difficiles pour une partie de la population quand la machine remplace l'homme. Le progrès technique en tant que source de la CE diminue la main d'œuvre.

Par exemple en Chine, le progrès agricole (une des sources de la croissance) détruit un bon nombre d'emplois (exode rural, révolte dans les campagnes...). Cela va engendrer une dégradation des conditions de vie, contraire au processus de développement (montée de la délinquance et de la violence, insécurité).

3.1.3. Détérioration de l'environnement

Concilier croissance économique et protection de l'environnement n'est pas une tâche aisée : beaucoup d'activités économiques ont un impact environnemental négatif.

La production économique engendre dans certains cas des perturbations dans les équilibres écologiques, du fait de la surexploitation des ressources naturelles. La recherche excessive de croissance peut entraîner des externalités négatives sur l'environnement, et par conséquent une baisse du niveau de vie. En effet, le rejet excessif de CO₂, la pollution des sols, l'épuisement des ressources naturelles et la désertification sont les conséquences d'une croissance mal maîtrisée et à outrance⁸¹. Ces atteintes à l'environnement ont un impact négatif sur la santé, les conditions de vie des populations (réfugiés climatiques...) et sur les entreprises qui voient le coût des matières premières augmenter...

⁸¹ REASA Marie Jodie, Op.Cit., p.35.

Chapitre 01 : Cadre théorique de la croissance et du développement socio-économique

3.1.4. La croissance économique : toujours pas synonyme du bien-être social

Si la croissance est le résultat de l'implantation de firmes multinationales (FMN), il n'est pas certain qu'elle profite à la croissance à la population locale. En effet, les FMN vont rapatrier les richesses créées, les profits.

3.2. Le développement socio-économique comme une contrainte à la croissance économique

La réduction des impacts environnementaux peuvent représenter des investissements considérables pour les entreprises industrielles L'environnement apparaît aujourd'hui comme une préoccupation collective qui doit être intégrée aux activités productives⁸².

Les objectifs de protection de l'environnement impacte sur la CE en contraignant les entreprises à des pressions réglementaires ou sociétaires exigeant l'adoption de systèmes de dépollution efficaces et d'autre part, à des contraintes économiques et concurrentielles qui limitent les investissements, Ces entreprises ont souvent une marge de manœuvre très étroite.

Les pressions écologiques apparaissent comme des contraintes et des coûts susceptibles de menacer la pérennité des organisations.

Section 04 : Les institutions œuvrant à la croissance et au développement socio-économique

La croissance économique, source essentielle de l'amélioration des conditions de vie, ne tient pas du miracle. L'Etat, en offrant un système public (juridique, fiscal, institutionnel) performant, fournit le socle sur lequel l'accumulation privée peut s'ancrer.

L'activité économique a besoin d'un environnement favorable ; les institutions financières de développement ont également un rôle à jouer pour favoriser la croissance et le développement. En effet, les institutions créent un cadre favorable à la croissance qui peut être source du développement économique et social. Elles structurent les incitations et offrent un cadre aux échanges économiques.

Parmi ces institutions financières, certaines ont vocation à intervenir partout dans le monde au profit des pays qui demandent leur soutien. D'autres sont au contraire limitées dans leur compétence à un seul continent : il s'agit des banques de développement régionales. Enfin, certaines institutions financières émanent d'accords de coopération internationale.

1. L'Etat

Dans la conception économique, l'Etat est défini comme l'ensemble des administrations publiques centrales et locales ainsi que des organismes de sécurité sociale (tout organisme qui a une certaine autorité pour agir au nom d'une collectivité).

⁸² www.lematindz.net consulté le 30/11/2020.

Chapitre 01 : Cadre théorique de la croissance et du développement socio-économique

Depuis fort longtemps, l'intervention de l'Etat est justifiée seulement à en ce qui concerne la défense, la justice et l'ordre interne, d'où la notion de l'Etat gendarme ou Etat protecteur. Cependant après la crise de 1929, ce rôle circonscrit a été remis en cause et nous assistons à une intervention de plus en plus accrue de l'Etat, d'abord dans le domaine économique, puis dans le domaine social notamment avec l'apparition du système de sécurité sociale. Cette reconnaissance du rôle de l'Etat s'est renforcée d'autant plus que les mécanismes du marché étaient incapables devant plusieurs situations telles que : la production des biens collectifs (ou biens publics), la redistribution et l'élimination des externalités négatives.

Dans l'entre-deux-guerres, les théories développées par l'économiste britannique John Maynard Keynes⁸³ définissent la première justification de l'intervention de l'Etat. En effet, il est l'un des plus illustres défenseurs de la théorie de « l'État-providence ». Keynes montre que l'économie peut s'empêtrer dans des équilibres de sous-emploi durables que le marché libéral est impuissant à résoudre seul. Dans la perspective keynésienne, seul l'État peut relancer la machine économique en reconstituant un niveau adapté de demande effective, en créant de nombreux emplois capables de relancer et d'accroître la productivité des entreprises publiques et privées ; en augmentant les dépenses publiques ou en diminuant les impôts.

A. TOURAINE a rappelé, que le marché pouvait produire ses effets allocutifs positifs s'il bénéficie de l'apport « de quatre facteurs : un Etat efficace, des politiques économiques appropriées, des moyens de communication et un niveau élevé d'éducation de la population »⁸⁴.

Afin de faire face aux défaillances du marché, les Etats ont dû organiser leurs interventions au niveau du système économique. Les budgets publics constituent l'un des moyens les plus efficaces pour orienter l'activité économique dans le sens de l'intérêt collectif (améliorer le réseau routier, soutenir la consommation par la relance économique, etc.)⁸⁵. Les Finances publiques s'occupent du volet financier de l'action de l'Etat. En fait, « elles sont un point de passage obligé de presque toute politique économique et sociale »⁸⁶.

L'intervention de l'Etat dans une économie peut se résumer en ces quelques points:

1.1. Innovation et progrès technique

L'État est donc fondé à intervenir pour permettre que l'investissement dans les activités de recherche et développement soit suffisant au regard de l'intérêt général.

Il assure à l'inventeur ou à l'innovateur un monopole temporaire sur son invention/innovation par le biais des droits de propriété, et plus particulièrement par l'intermédiaire d'un système de brevets. Un brevet est un titre de propriété accordé à l'inventeur, à titre temporaire et qui lui assure le monopole d'exploitation de son invention sur la période.

⁸³ JOHN MAYNARD Keynes (1936), « Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie », Edition Payot, Paris, 1942, p. 172.

⁸⁴ BORNER Silvio, BODMER Frank et KOBLEK Markus, « L'efficacité institutionnelle et ses déterminants », OCDE 2004, p. 15.

⁸⁵ CAPUL Jean Yves et GARNIER Olivier, « Dictionnaire économique et sociale », Edition Hater, Paris, 2008, p. 27.

⁸⁶ LOWENTHAL Paul, « Economie et Finances Publiques », 2^{ème} édition Boeck, Bruxelles, 1996, p. 13.

Chapitre 01 : Cadre théorique de la croissance et du développement socio-économique

L'objectif de l'intervention publique est de sélectionner et soutenir une technologie, afin de déclencher un processus d'adoption. Le progrès technique et l'Etat sont donc en relation pour assurer la CE.

1.2. Recherche et développement

Les théoriciens de la croissance endogène démontrent un impact positif de l'action des institutions publiques sur la croissance économique de long terme, via leur soutien à la recherche et au développement ou à l'accumulation de capital humain à travers les dépenses d'enseignement supérieur.

En investissant dans l'enseignement supérieur et dans la recherche, l'État concourt à l'émergence de connaissances nouvelles qui viendront, à long terme, renforcer la croissance économique. Il peut inciter les entreprises à investir dans la recherche et développement, en finançant directement ou indirectement l'effort de recherche des entreprises. Cela peut passer par des subventions et des aides directes aux entreprises, ou bien par des avantages fiscaux, comme le crédit d'impôt-recherche, qui consiste à accorder aux entreprises une réduction de leur impôt proportionnelle au niveau et à l'augmentation de leurs dépenses de recherche et développement⁸⁷.

1.3. Allocation ou affectation des ressources

Par l'allocation des ressources, l'Etat facilite le jeu du marché (concurrence), modifie les règles du jeu lorsque celles du marché ne s'appliquent pas ; il remplace l'entreprise lorsque le marché ne peut exister c'est-à-dire pour la satisfaction des besoins collectifs. La fonction d'affectation des ressources consiste donc à rétablir un usage optimal des ressources à chaque fois que le jeu du marché s'écarte de l'optimum.

En dehors des missions régaliennes de l'Etat (justice, police, défense nationale), la fonction d'affectation des ressources prend également en compte le financement des biens collectifs comme l'éducation. Il incite les gestionnaires de financer davantage les Petites et Moyennes Entreprises (PME) et intervient également dans le financement des infrastructures hospitalières⁸⁸.

1.4. Répartition ou redistribution du revenu

Garant du bien-être social, l'État a pour mission, de mobiliser les moyens nécessaires, de lutter contre l'indigence et la pauvreté. L'intervention de l'Etat dans la répartition de revenu et des richesses répond aux raisons d'équité et de justice sociale. Les pouvoirs publics viennent s'ajouter à la répartition primaire des revenus sous forme d'une répartition secondaire (ou redistribution) plus favorable à l'activité économique et porteuse d'une stratégie de réduction des inégalités.

La raison en est que l'économie de marché génère par nature des inégalités de revenu, la redistribution partage les ressources et les revenus dans une optique de réduction des inégalités. L'Etat s'efforce d'obtenir une plus grande justice sociale.

⁸⁷ www.performance-publique.budget.gouv.fr consulté le 24/12/2020.

⁸⁸ Cour des comptes, « L'Etat et le financement de l'économie », revue, Paris, Juillet 2012, p. 38.

Chapitre 01 : Cadre théorique de la croissance et du développement socio-économique

Pour ce faire, l'Etat utilise des prélèvements et des transferts. Cela permet d'assurer le bon fonctionnement de l'Etat-providence et d'instaurer une démocratie économique en permettant au plus grand nombre l'accès aux biens essentiels afin d'éviter l'exclusion sociale⁸⁹, en prélevant des impôts et des redistributions sous formes de revenus sociaux : allocation chômage, allocations familiales dans le but de réduire les inégalités de revenus et lutter contre la pauvreté.

1.5. Régulation et stabilisation

Dans le domaine économique, la régulation désigne l'ensemble des mécanismes et des moyens d'actions dont dispose un Etat ou une instance internationale ayant pour objectif, soit la stabilité de l'économie dans sa globalité (moyens utilisés par les politiques économiques), soit le maintien de l'équilibre d'un marché de biens ou de services (régulation sectorielle)⁹⁰. La régulation peut être obtenue par la réglementation, c'est-à-dire un ensemble de lois, de prescriptions, de règles, régissant une activité sociale.

Face aux limites du marché comme mode de régulation, l'Etat intervient par des politiques économiques. Leur objectif est d'atteindre le taux de croissance le plus élevé possible tout en s'efforçant de respecter les grands équilibres de plein emploi, la stabilité des prix (le moins d'inflation possible), et l'équilibre des échanges avec l'extérieur. En effet, augmenter certains revenus de transfert en période de crise permet de maintenir la croissance économique et de permettre aux ménages à faibles revenus de consommer.

Par la fonction de stabilisation, l'Etat intervient pour assurer le plein emploi, la stabilité de prix grâce à la promotion et à l'expansion de la demande et le maintien de l'équilibre extérieur en vue d'une croissance équilibrée et continue du bien-être.

La stabilité politique est primordiale pour voir se développer l'activité économique et l'accumulation de capital. Les agents économiques n'investiront pas dans un pays s'ils ne sont pas certains de recueillir les fruits de leur investissement. De la même manière, un risque important de conflit armé a un effet désastreux sur l'activité économique, puisque l'avenir très incertain ne permet pas aux agents économiques de se projeter dans le moyen-long terme, et donc d'investir.

Retenons que toutes les nations sont organisées et hiérarchisées qui lorsqu'elles sont efficaces jouent un rôle d'accélérateur de la croissance et de développement. L'Etat définit des règles que doivent respecter, dans le domaine économique, les individus et les entreprises. Il peut s'avérer favorables à la croissance, c'est-à-dire à l'augmentation durable des richesses créées dans une économie. De même, la paix, la sécurité sociale, la liberté, le bonheur individuel et collectif qui sont une condition du développement économique et du bien-être social ne peuvent être garantis aux populations que par un « Etat-providence » protecteur des lois et des libertés civiles ainsi que des biens publics.

⁸⁹ RAKOTONIRINA Michel Mélodie, « Rôle de l'Etat dans la réduction de la pauvreté à Madagascar », Maitrise en sciences économiques, Université TOAMASINA Madagascar, 2014, p. 15.

⁹⁰ www.cours-de-droit.net consulté le 24/12/2020.

Chapitre 01 : Cadre théorique de la croissance et du développement socio-économique

2. Les banques ordinaires

La banque ordinaire ou commerciale est un établissement privé ou public qui facilite le paiement des particuliers et des entreprises, avance et reçoit des fonds et gère les moyens de paiements⁹¹.

De manière générale, les banques sont des entreprises ou des établissements qui ont pour profession habituelle de recevoir sous forme de dépôt, des fonds du public qu'elles emploient sur leurs propres comptes en opérations de crédits ou en opérations financières.

Les agents économiques ont des besoins financiers liés à leurs activités. Lorsqu'ils n'ont pas assez de ressources pour couvrir leurs besoins, ils sont en besoin de financement et peuvent choisir de recourir à des financements externes, notamment en passant par des intermédiaires spécialisés comme les banques, par le système du crédit. D'autres agents ont plus de ressources que de besoins, ils sont en capacité de financement. Les banques servent d'intermédiaires entre offreurs et demandeurs de capitaux et ceci à partir de deux processus distincts⁹² :

- en intercalant (interposant) son bilan entre offreurs et demandeurs de capitaux, c'est l'intermédiation du bilan ;
- en mettant en relation directe offreurs et demandeurs de capitaux sur un marché de capitaux (marché financier notamment), c'est le phénomène d'intermédiation de marché.

Une multitude de chercheurs ont essayé de définir le rôle exercé par les banques dans l'économie. La résultante de ces travaux était une diversité d'opinions concernant le rôle de ces institutions financières.

Selon SMITH (1776)⁹³, les banques jouent un rôle important au niveau microéconomique. Elles sont le lieu du mécanisme de régulation du crédit offert. Les banques sont un maillon central, car elles jouent un rôle essentiel d'évaluateur et de contrôleur des emprunteurs.

En effet, le bien-être social et la croissance passent nécessairement par une bonne organisation du marché de crédit. Ceci se fait grâce à une sélection des financements les moins risqués pour garantir le remboursement du capital prêté. Cette activité d'octroi des crédits est la vocation principale des banques. C'est pourquoi leur rôle est déterminant dans la minimisation des risques bancaires à travers la sélection de crédit.

Le rôle de la banque a été aussi traité par SCHUMPETER⁹⁴ : les banques servent à financer les investissements en innovation et la croissance. Elles ne se limitent donc pas au prêt de court terme et à l'encaisse de transaction mais interviennent dans la création de capital circulant et fixe. La contribution la plus importante et la plus originale de SCHUMPETER est l'étude des conditions du financement de l'évolution économique. Il suppose que

⁹¹ Dictionnaire LAROUSSE, p. 124.

⁹² GARSUAULT Philippe et PRIAMI Stéphane, « La banque : fonctionnement et stratégies », 2^{ème} édition Economica, Paris, 1997, p. 28.

⁹³ DIATKINE S, « Les fondements de la théorie bancaire : Des textes classiques ou débats contemporains », Edition Dunod, Paris, 2002, p. 19-20.

⁹⁴ OUAKED Lydia et OUARA Safia, « Essai d'analyse des déterminants de l'efficacité bancaire : Cas des banques Algériennes », mémoire en science commerciale, spécialité : Finance, Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, p. 10.

Chapitre 01 : Cadre théorique de la croissance et du développement socio-économique

L'entrepreneur trouve difficilement de fonds à sa disposition pour mettre en œuvre les innovations qu'il envisage; il emprunte donc au niveau des banques.

Le système bancaire est l'un de tout premier partenaire de l'État en matière de développement économique, du fait qu'il joue un rôle primordial dans la création monétaire et la mobilisation des ressources de développement aussi bien nationale qu'étrangère. Il est de même susceptible de fournir la garantie et l'expertise nécessaire au bon choix des projets de développement et prémunir les investissements publics ou privés contre les risques de dérapages et de mauvaise gestion ; En effet, les crédits de campagne, le soutien des activités commerciales et des services sont autant des contributions au financement du développement que le financement de la création industrielle ou d'infrastructures collectifs ou encore d'autres activités économiques.

La participation des banques au développement se concrétise donc dans ses rôles à savoir :

2.1. La collecte d'épargne disponible

Le système bancaire est capable de canaliser l'épargne sous formes diverses, puis la redistribue dans l'économie en crédits à des agents économiques organisés et productifs.

2.2. La création de l'épargne productive

Le système bancaire représente la seule et l'unique structure institutionnelle et financière capable d'induire, de créer, de développer et de motiver l'épargne productive : l'orientation des liquidités disponibles vers les canaux, qui doivent être transformées par la suite en investissement productif en faveur de l'épargnant et du pays en général. C'est ainsi que le système bancaire est considéré important surtout dans les pays en développement qui se caractérisent par une propension à l'épargne publique et privée faible, tandis que la fuite des capitaux nationaux à l'étranger semblent être plus ou moins forte⁹⁵.

2.3. La création de l'investissement productif

L'intermédiation bancaire joue le rôle de financement de l'investissement indirect : octroi de crédit d'investissement aux agents économiques. Les banques ont une particularité et une importance dans le financement de l'économie, leur rôle spécial décrit leur réalité qu'elles fournissent la liquidité pour leurs clients pour financer les projets d'investissements⁹⁶. En effet, la banque est en mesure de sélectionner, encourager, soutenir l'investissement productif de l'entreprise et d'éliminer les mauvais choix.

Par ailleurs, les économies dans les pays en développement sont dans une phase dite de création de richesse, ou les contraintes des ressources productives sont devenues plus astreignantes et les problèmes de gestion deviennent primordiaux ; le rôle du système bancaire

⁹⁵ www.memoireonline.com consulté le 24/12/2020.

⁹⁶ SCHAMJAT R.H, HACKETHAL A et TYMEL M, « Désintermédiation et rôle des banques en Europe : une comparaison internationale », Revue d'économie financière, 1999, p. 30.

Chapitre 01 : Cadre théorique de la croissance et du développement socio-économique

qui consiste à orienter les ressources disponibles vers les meilleurs projets de développement devient primordial et même crucial⁹⁷.

2.4. La banque comme conseillère technique

Le système bancaire doit jouer le rôle de conseiller et de guide, de formateur des cadres financiers des entreprises à tous les niveaux, et particulièrement la formation des cadres capables d'évaluer les projets.

L'or, le bétail, les bijoux, les biens immobiliers et l'argent thésaurisé sont les moyens d'épargne préférés dans de nombreuses parties du monde en développement. Toutefois, ces avoirs contribuent rarement au développement d'entreprises productives. Il est crucial d'orienter l'épargne vers les mécanismes d'intermédiation institutionnels qui peuvent les affecter à des utilisations productives ; s'ils sont rationnels et efficaces, les intermédiaires financiers allouent généralement l'épargne aux emprunteurs intérieurs les plus productifs, ce qui permet d'accroître la productivité, de créer les conditions nécessaires à une augmentation des revenus réels et aussi de bien rémunérer l'épargne investie.

3. Les institutions financières à vocation internationale

Elles diffèrent des autres institutions internationales par le recours aux prêts comme principal instrument de financement de l'aide et le mode de représentation des Etats membres, lié à l'importance de leur participation au capital en tant qu'actionnaire.

Ce sont des institutions apportant des financements aux gouvernements des pays en difficultés ou au secteur privé de pays où l'on veut favoriser l'investissement. Il s'agit notamment des accords dits Bretton Woods.

3.1. Le Fonds Monétaire International

Le Fonds monétaire internationale (FMI) a été créé en juillet 1944 à Bretton Woods (États-Unis) lors d'une conférence des Nations Unies afin d'établir un cadre de coopération économique internationale. Aujourd'hui, le FMI regroupe 189 pays et son siège est à Washington, États-Unis. Par ailleurs, l'organisation du FMI reste encore fortement marquée par la prépondérance des grands pays occidentaux, et plus particulièrement des Etats-Unis, dans les prises de décisions.

Le FMI est une institution financière internationale particulière par le fait qu'il ne peut emprunter sur les marchés financiers. Il ne peut donc compter que sur les pays membres ainsi que sur ses ressources propres pour financer ses interventions. L'institution suscite un intérêt constant dans le monde de l'économie, de la finance et du développement⁹⁸.

Le rôle principal du FMI est de veiller à la stabilité du système monétaire international, c'est-à-dire du système international de paiements et de change qui permet aux pays de procéder à des échanges entre eux.

⁹⁷ LONDO PANGO Charles, « Marchés financiers et croissance économique : Impact des bourses de la Zone Franc CFA sur la croissance économique à long terme », Mastère spécialisé en finance-Assurance, Université ESLSCA de Togo, 2008, p. 64.

⁹⁸ LENAIN Patrick, « Le FMI », 4^{ème} Edition La Découverte, Collection Repères, 2004, p. 7.

Chapitre 01 : Cadre théorique de la croissance et du développement socio-économique

Le FMI a trois principales missions⁹⁹:

- Surveillance économique : il surveille le système monétaire international, évalue les politiques économiques des pays pour parvenir à une stabilité macroéconomique, accélère la croissance et réduit la pauvreté
- Octroi des prêts : le FMI met à la disposition des Etats membres des concours financiers pour les aider à résoudre leurs problèmes de financement de la balance des paiements. Le FMI accorde également des financements d'urgence et il a massivement augmenté les montants de ces financements pour aider les Etats membres à faire face aux conséquences immédiates de la pandémie de COVID-19.
- Développement des capacités : offrir aux pays membres une assistance technique et des formations afin d'aider leurs institutions économiques à concevoir et mettre en œuvre des politiques économiques judicieuses.

Pour accomplir cette mission, le FMI dispose de ressources financières propres ainsi que d'une organisation spécifique. Il est de plus en plus sollicité pour formuler des préconisations de politiques économiques.

3.2. La Banque Mondiale

La Banque mondiale (BM) est une institution internationale créée le 27 décembre 1945. Complémentaire du Fonds monétaire international, elle avait pour but d'aider l'Europe et le Japon à procéder à leur reconstruction à l'issue de la Seconde Guerre mondiale.

Aujourd'hui, la BM apparaît en tant que l'une des principales sources de financement du monde en développement. Elle est aussi une banque de développement qui aide les pays à financer leurs politiques de développement¹⁰⁰. Les projets qu'elles soutiennent ont pour objectifs d'appuyer les efforts d'investissement des Gouvernements de pays membres pour construire des écoles, des établissements, de santé, assurer l'approvisionnement en eau et en électricité, lutter contre les maladies et protéger l'environnement. D'autres projets financés par la Banque aident à la construction des pays ou des régions dévastés par la guerre, à assurer la prestation des services essentiels tels que l'approvisionnement en eau potable et à promouvoir les investissements générateurs d'emploi. La Banque mondiale intervient également en appui aux pays en développement sous la forme de conseils stratégiques, d'études, d'analyses et d'assistance technique.

Les pays membres ont évolué et leurs besoins ont changé, ceci a entraîné une mutation de l'organisation originale a un groupe des institutions dénommées le groupe de la Banque Mondiale constitué de cinq différentes institutions (BIRD, IDA, SFI, MIGA, CIRDI). Les cinq institutions composant la Banque Mondiale jouent les rôles différents mais complémentaires¹⁰¹.

3.2.1. Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement

Créée le 27 décembre 1945, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) octroie des prêts à faible coûts aux gouvernements des pays à revenus

⁹⁹ www.imf.org consulté le 26/12/2020.

¹⁰⁰ CLING Jean-Pierre et ROUBAUD François, « La Banque Mondiale » Edition La Découverte, 2008, p. 3.

¹⁰¹ www.banquemonddiale.org consulté le 26/12/2020.

Chapitre 01 : Cadre théorique de la croissance et du développement socio-économique

intermédiaires, et des pays à faible revenu qui jouissent d'une bonne cote de crédit. Le plus élevé de fonds de la BIRD provient de la vente d'obligation sur les marchés internationaux des capitaux.

3.2.2. La Société Financière Internationale

La Société financière internationale SFI a été établie en 1956, elle a pour rôle de favoriser la croissance économique dans les pays en développement, en finançant des investissements dans le secteur privé tels que les prêts à long terme, les prises de participations, les opérations de titrisation et en fournissant des services d'assistance technique et des conseils aux Etats et aux entreprises.

3.2.3. L'Association Internationale de Développement

Institution fondée le 24 septembre 1960 ; celle-ci, à la différence de la BIRD accorde des prêts à long terme ne comportant pas d'intérêts et des dons aux gouvernements des pays les plus pauvres de la planète¹⁰². L'Association Internationale de Développement (IDA) dépend des contributions de ses membres les plus riches dans la mobilisation de l'essentiel de ses ressources financières.

3.2.4. Le Centre International de Règlement de Différends relatifs aux Investissements

Créée en 1966, offre des services de conciliation et d'arbitrages pour régler les litiges qui peuvent survenir entre investisseurs étrangers et pays d'accueil.

3.2.5. L'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements

Mis en place en 1988, elle a pour mission d'encourager l'investissement étranger en garantissant les investisseurs étrangers contre les prêts liés à des risques non commerciaux. Elle fournit également des services d'assistance technique en vue d'aider les pays en développement à faire connaître des possibilités d'investissement qu'ils offrent et utilisent ces services pour réduire les barrières éventuelles à l'investissement¹⁰³.

4. Les institutions d'accords de coopération internationale

La coopération est une « politique d'entente, d'échange et de mise en commun des activités culturelles, économiques, politiques ou scientifiques entre Etats de niveau de développement comparable ; ou politique d'entente et d'aide entre Etats de niveau de développement inégaux »¹⁰⁴.

Aucune organisation ne peut agir efficacement à l'échelle mondiale sans coopérer avec d'autres institutions dont les activités sont similaires et qui sont en mesure de lui apporter une assistance ou des connaissances complémentaires. Ces institutions sont officialisées par des traités, des accords ou des déclarations.

¹⁰² www.ida.banquemondiale.org consulté le 27/12/2020.

¹⁰³ www.miga.org consulté le 27/12/2020.

¹⁰⁴ Hilaire De Prince POKAM, « Les concepts fondamentaux en science politique », Edition de l'Espoir, Dschang (Cameroun) 2002, p. 23.

Chapitre 01 : Cadre théorique de la croissance et du développement socio-économique

4.1. L'Organisation de Coopération et de Développement Economique

L'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) est officiellement née le 30 septembre 1961, en remplacement de l'Organisation européenne de coopération économique (OECE). Cette dernière organisation avait été instituée en 1948 pour administrer le plan Marshall financé par les États-Unis afin de reconstruire le continent européen dévasté par la guerre¹⁰⁵.

L'OCDE est conçue comme un forum où les pays membres peuvent partager leurs expériences et chercher des solutions à des problèmes économiques communs.

Ses travaux portent sur quatre domaines principaux :

- les réglementations et les modes de gouvernance permettant d'améliorer le fonctionnement des marchés ainsi que l'efficacité des institutions et des entreprises qui en ont la charge ;
- la gestion des finances publiques comme base d'une croissance économique durable ;
- les moyens de stimuler de nouvelles sources de croissance à travers l'innovation, des politiques respectueuses de l'environnement et le développement des économies émergentes.
- l'accès du plus grand nombre aux compétences et aux savoirs nécessaires pour une insertion réussie sur le marché du travail.

Les services de l'OCDE procèdent à un important travail de collecte et d'analyse de données des pays membres, ce qui leur permet d'établir des prévisions économiques à court et moyen terme et de formuler des recommandations. Ces services publient également, tous les deux ou trois ans, pour chacun des pays membres ou partenaires, une revue exhaustive de la situation économique du pays, des recommandations de politique économique et le bilan des réformes passées.

A travers ces publications économiques, l'OCDE défend une vision libérale de l'économie de marché. Ainsi, en matière de croissance et d'emploi, l'organisation internationale prône régulièrement le recours à la concurrence afin de stimuler l'innovation et les gains de productivité. De même, pour lutter contre le chômage, l'OCDE préconise notamment de recourir à davantage de flexibilité du marché du travail.

Les discussions entre le secrétariat et les différents comités débouchent parfois sur des négociations au sein même de l'OCDE, et les pays membres s'accordent alors sur les règles du jeu à appliquer en matière de coopération internationale. Ces discussions peuvent aussi aboutir à des accords formels, comme ceux sur la lutte contre la corruption, les crédits à l'exportation ou les mouvements de capitaux, mais aussi à la formulation de normes et de modèles, notamment en matière de fiscalité internationale ou de recommandations, de lignes directrices et de principes concernant le gouvernement d'entreprise et l'environnement.

4.2. L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)

Constituée de 164 pays membres, l'organisation mondiale du commerce (OMC) a été créée en 1995 et est la seule organisation qui fixe les règles régissant le commerce

¹⁰⁵ www.oecd.org consulté le 28/12/2020.

Chapitre 01 : Cadre théorique de la croissance et du développement socio-économique

international et veille à leur application. La mission de l'OMC est d'aider les producteurs de marchandises et de services, les exportateurs et les importateurs, à mener librement leurs activités commerciales. Elle assure donc l'ouverture du commerce dans l'intérêt de tous. L'OMC offre une enceinte où sont négociés des accords destinés à réduire les obstacles au commerce international, à garantir des conditions égales pour tous et à contribuer ainsi à la croissance et au développement¹⁰⁶.

Pour mener à bien cette mission, des accords commerciaux (les Accords de l'OMC) sont négociés et signés par les pays membres de l'OMC, c'est-à-dire la majeure partie des puissances commerciales du monde. Ces accords portent sur les marchandises, les services et la propriété intellectuelle. Ils peuvent prévoir des mesures spéciales pour les pays en développement.

Si un pays membre de l'OMC estime qu'une règle commerciale fixée par l'OMC n'a pas été respectée par un autre pays, l'OMC peut être saisie pour régler le litige commercial.

4.3. Le Programme des Nations Unies pour le Développement

Né de la fusion du Programme Elargi d'Assistance Technique (PEAT) des Nations Unies et du Fonds Spécial des Nations Unies (FSNU), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a été fondé en 1966 par l'Assemblée générale des Nations Unies¹⁰⁷ ; ce qui fait que son siège se trouve à New York (Etats-Unis). Il prône le changement, et relie les pays aux connaissances, expériences et ressources dont leurs populations ont besoin pour améliorer leur vie¹⁰⁸.

Ses principaux axes d'action sont¹⁰⁹ :

- promouvoir la gouvernance démocratique ;
- éradiquer la pauvreté et réduire les inégalités et exclusion ;
- prévenir les crises (catastrophes, guerres) ;
- aider à la gestion durable des ressources (énergie, environnement) ;
- empêcher la propagation du VIH/SIDA ;
- promouvoir le développement humain.

Le PNUD soutient les pays en développement en leur fournissant des conseils mais également des dons. Il aide les pays à élaborer des politiques, à développer des compétences en leadership et en matière de partenariat, à renforcer leurs capacités institutionnelles et bâtir une meilleure résilience pour réaliser un développement durable.

¹⁰⁶ www.wto.org consulté le 28/12/2020.

¹⁰⁷ Centre de services aux jeunes experts associés (JEA) du PNUD, « Guide d'introduction du PNUD », revue 5^{ème} édition, Copenhague-Danemark, Mai 2015, p. 4.

¹⁰⁸ www.dz.undp.org consulté le 28/12/2020.

¹⁰⁹ www.undp.org consulté le 28/12/2020.

Chapitre 01 : Cadre théorique de la croissance et du développement socio-économique

5. Les banques régionales de développement

Caractérisées par leur nombre élargi de membres, incluant les pays en développement (emprunteurs) et les pays développés (donateurs), ces banques sont indépendantes aux plans juridique et opérationnel, mais collaborent très étroitement entre elles.

Le principal objectif des banques régionales de développement est de lutter contre la pauvreté au sein du continent dans lequel elles interviennent. Elles favorisent le développement économique et social dans ses pays membres en leur fournissant des prêts et des subventions destinés aux investissements dans le secteur public et à la promotion du secteur privé. Elles peuvent également leur fournir des devises en cas de besoin. En complément des outils financiers, les banques régionales de développement proposent également aux pays membres une assistance technique.

5.1. Le groupe de la Banque Interaméricaine de Développement

Le Groupe comprend la Banque Interaméricaine de Développement, le Fonds Multilatéral d'Investissement qui vise à faciliter la croissance du secteur privé au moyen de subventions et d'investissements, et plus particulièrement celle de la micro entreprise. La Société Interaméricaine d'Investissement, également membre du groupe, s'attache à appuyer les petites et moyennes entreprises.

5.1.1. La Banque Interaméricaine de Développement

La Banque Interaméricaine de Développement (BID) est une organisation financière qui a son siège à Washington. Créée en 1959, elle a pour but de financer des projets de développement économique, social et institutionnel tout en promouvant l'intégration commerciale en Amérique latine et dans les Caraïbes. Elle compte aujourd'hui 48 pays membres, dont 22 sont des pays non emprunteurs de la région, ce qui veut dire qu'ils apportent un concours financier et ils sont dans l'administration de la Banque et conseil d'administration, leur droit de vote est fonction de leurs souscriptions au capital¹¹⁰.

Elle concentre ses efforts sur quatre domaines d'intervention :

- l'eau et l'assainissement ;
- l'énergie durable et le changement climatique ;
- l'éducation et l'innovation et
- l'initiative « Opportunités pour la Majorité ».

Le Conseil d'administration est responsable de la supervision au jour le jour des opérations de la Banque. Il définit les politiques de l'institution, approuve les projets, fixe les taux d'intérêt applicables aux prêts de la Banque, autorise les emprunts sur le marché des capitaux et approuve le budget administratif de l'institution.

¹¹⁰ www.iadb.org consulté le 30/12/2020.

Chapitre 01 : Cadre théorique de la croissance et du développement socio-économique

5.1.2. Le Fonds Multilatéral d'Investissement

La BID investit par l'entremise de son Fonds Multilatéral d'Investissement dans les petites entreprises, dans des fonds de participation et des institutions de micro financement. Celles-ci à leur tour, fournissent de l'aide aux très petites entreprises en Amérique latine et aux Caraïbes. Les investissements de ce Fonds sont des outils qui servent au développement et ils sont évalués non seulement en fonction de leurs résultats financiers mais aussi à la lumière du développement.

5.1.3. La Société Interaméricaine d'Investissement

La Société Interaméricaine d'Investissement (SII) a pour mission de promouvoir le développement économique de ses pays membres d'Amérique latine et des Caraïbes en finançant des entreprises privées. La SII a commencé ses opérations en 1989 et se concentre sur l'aide aux petites et moyennes entreprises qui ont du mal à obtenir un financement à moyen ou long terme. Elle prend des participations dans des projets privés de petite et moyenne envergure, soit directement, soit par le canal de fonds de participation.

La Société n'assume pas de rôle de gestion ou d'administration au sein des entreprises dans lesquelles elle prend des participations. Cependant, elle peut demander à être représentée au sein du conseil d'administration.

5.2. La Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement

La création de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) en 1991 répondait à l'urgence de venir en aide aux pays de l'ex bloc soviétique et de favoriser leur transition vers une société démocratique et l'économie de marché. C'est la raison pour laquelle les statuts de la BERD prévoient qu'elle ne peut intervenir qu'en faveur des pays qui s'engagent à respecter et à mettre en pratique les principes de la démocratie pluraliste. Il s'agit d'ailleurs d'un cas unique d'une banque de développement agissant dans le cadre d'un mandat politique.¹¹¹

La BERD œuvre pour développer l'initiative privée dans les pays en développement d'Europe, du Maghreb et d'Asie centrale. Elle travaille également avec des sociétés du secteur public dans le but de soutenir la privatisation, la restructuration des entreprises d'Etat, l'amélioration des services municipaux et d'encourager des réformes structurelles. Par ailleurs, la banque dispose d'une équipe d'experts qui aide les PME à se développer et à devenir des catalyseurs de leur économie locale.

Ses interventions sont effectuées sous forme de prêts, de prises de participation (apport en fonds propres) ou sous la forme de garanties destinées à couvrir le risque de crédit pour les banques prêteuses de fonds.

5.3. Le Groupe de la Banque Asiatique de Développement

Le groupe se compose de deux organismes. Ces deux institutions fournissent plusieurs formes d'aide aux gouvernements et aux entreprises privées des pays de la région.

¹¹¹ www.ebrd.com consulté le 30/12/2020.

Chapitre 01 : Cadre théorique de la croissance et du développement socio-économique

5.3.1. La Banque Asiatique de Développement

Créée en 1966, la Banque Asiatique de Développement (BASD) est une institution qui regroupe 67 Etats membres, dont 48 de la région et 19 de pays extérieurs. Elle soutient le développement économique et social des pays d'Asie et du Pacifique en fournissant des prêts et de l'assistance technique.¹¹²

La Banque poursuit essentiellement trois buts principaux :

- la promotion de la croissance économique durable ;
- le soutien aux couches les plus pauvres de la population et
- le développement social, ainsi que la bonne gouvernance.

Traditionnellement, et parce que le Japon est le plus gros contributeur de la Banque, le président est toujours japonais jusqu'à nos jours. Le siège de la Banque est à Manille (Philippines).

5.3.2. Le Fonds Asiatique de Développement

La BASD octroie des crédits à des conditions proches de celles du marché. Elle est assistée en cela par le ce Fonds, qui octroie des crédits à faible taux d'intérêt et des subventions aux plus pauvres des États membres de la BASD¹¹³.

5.4. Le Groupe de la Banque Africaine de Développement

Les trois entités formant le groupe sont : la Banque Africaine de développement (BAD), le Fonds Africain de Développement (FAD) et le Fonds Spécial du Nigeria (FSN). Ils ont pour objectif de faire reculer la pauvreté dans ses pays membres régionaux en contribuant à leur développement économique durable et à leur progrès social.

Pour mieux appréhender les rôles et fonctions de cette troïka financière, un décryptage singulier de chacune de ces institutions sera mis en évidence dans le chapitre suivant.

¹¹² www.iaea.org consulté le 30/12/2020.

¹¹³ www.adb.org consulté le 30/12/2020.

Chapitre 01 : Cadre théorique de la croissance et du développement socio-économique

Conclusion

La croissance économique se manifeste par une augmentation significative et durable de la production des biens et services. La distinction entre croissance et développement présente encore des nuances, ce sont deux concepts à ne pas confondre. Ils vont souvent l'un avec l'autre quand les gains de productivité profitent aux consommateurs et aux salariés mais peuvent aussi aller sans l'autre.

En parlant de la croissance économique, celle-ci est un phénomène quantitatif et est habituellement nécessaire ou consécutive au développement mais elle n'en est qu'un aspect, il importe donc de la distinguer du développement qui s'étend, dans sa définition à l'amélioration dans des domaines plus divers de la vie de l'homme. Le concept du développement loin de se limiter à l'économie, englobe divers domaines entre autres : la santé, l'éducation, l'environnement, la culture... donc il représente un phénomène qualitatif.

En simplifiant, la croissance, c'est avoir plus ; le développement, c'est être mieux tout en rendant possible la poursuite de la croissance.

La réussite du développement socio-économique est de beaucoup tributaire de l'engagement vigoureux des institutions financières, d'une volonté étatique tenace disposée à déclencher la croissance puis à se donner les moyens de l'accroître.

Le développement humain ne peut à lui seul transformer l'économie. Même les personnes qualifiées et vigoureuses ont besoin de machines, de bâtiments, et d'infrastructures. Il peut y avoir croissance sans développement mais cela ne dure pas, car pour qu'il y ait de la croissance, il faut à terme un changement des structures sociales et économiques.

Tel est le cas de l'Afrique, la montée de la croissance économique arrive peine à réduire la pauvreté et à assurer le bien-être social, ce qui constitue une préoccupation majeure des institutions de développement en Afrique.

Chapitre 02 :
La Banque Africaine de
Développement

Chapitre 02 : La Banque Africaine de Développement

Introduction

Créée pour aider les efforts de développement, la Banque Africaine de Développement (désignée par l'acronyme BAD), est la première institution financière multilatérale de développement en Afrique.

Elle favorise l'investissement de capitaux publics et privés et apporte ainsi des concours financiers à ses pays membres régionaux, pour les aider à atteindre leurs objectifs de développement. La BAD encourage le dialogue international sur les questions de développement concernant l'Afrique. Il appuie les réformes des politiques, le renforcement des capacités, le partage du savoir, les études et la préparation des projets de développement.

Dans ce cadre, le défi majeur de la BAD est la réduction de la pauvreté en Afrique. Elle finance, à cet effet, un large éventail de projets et programmes par plusieurs voies.

Pour mener à bien sa mission elle emprunte des fonds sur les marchés de capitaux qu'elle prête à ses pays membres régionaux. Afin d'assurer efficacement ce rôle, l'institution se sert de divers instruments et élabore des rapports. Cependant des sanctions peuvent être appliquées pour une bonne organisation de la banque.

Ce chapitre a pour objet de mettre en relief la présentation de la BAD, ses mécanismes de financement ainsi que les sanctions mises en place pour pénaliser des individus ou des entreprises coupables de pratiques répréhensibles.

Chapitre 02 : La Banque Africaine de Développement

Section 01 : Présentation de la Banque africaine de développement

La BAD communément appelée Banque Africaine de développement est l'une des principales banques multilatérales de développement dans le monde. Elle apporte des concours financiers à leurs pays membres respectifs, pour les aider à atteindre leurs objectifs de développement.

Comportant de complexe structure organisationnelle et institutionnelle la Banque œuvre dans multiples secteurs en fonctions des besoins de ses pays membres.

1. Historique et évolution de la BAD

La BAD est une institution régionale multilatérale de financement contribuant au développement économique durable et au progrès sociaux des pays africains, évolutif depuis sa création à nos jours.

En 1961 : la capitale libérienne accueillait la Conférence de Monrovia (Liberia), qui portait sur l'idée de renforcement de l'unité africaine.

Cette conférence donne naissance à une deuxième réunion à Lagos (Nigeria) qui réunissait une pléiade de chefs d'Etats et de gouvernements africains. Au centre de débat de cette réunion, deux projets de chartes étaient proposés: une pour la création de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) et une pour la Banque Africaine de Développement.

Cette seconde proposition arriva très vite à la commission économique des nations unies pour l'Afrique. Alors le secrétaire exécutif et vice-secrétaire de cette commission se sont pleinement impliqués dans la création de la Banque.

Bientôt fut établi un comité des neuf, pole de réflexion et d'organisation autour de ce projet pour des experts financiers et des économistes originaires de neufs pays représentatifs de la diversité africaine (Cameroun, Ethiopie, Guinée, Libéria, Nigéria, Soudan, Tanganyika et Zanzibar qui forment la Tanzanie en 1964)¹¹⁴.

Présidé par M. Horton (docteur en économie et président de la Banque Centrale de Libéria à l'époque), le comité des neuf rendit visite à la quasi-totalité des chefs d'Etats africains ainsi qu'à des dirigeants occidentaux pour exposer leur projet d'une banque africaine de développement.

En 1963 : Bien des appréhensions, bien des doutes, furent encore levés avant de fonder la BAD ; mais l'enthousiasme porté par la nécessité de voir le continent sortir de sa profonde pauvreté emporta sur les obstacles.

Un document a été cosigné le 4 Aout 1963 sous la forme de l'accord portant création de la Banque africaine de développement¹¹⁵ par 23 gouvernements africains après avoir été présenté à leurs ministres.

En 1964 : L'accord portant création de la BAD a été mis en vigueur le 10 Septembre 1964 à Khartoum (Soudan)¹¹⁶. Par cet acte, c'est le continent africain qui se réapproprie son destin durant ce premier lustre de 1960. Les dirigeants et ses responsables ont élaboré ce projet

¹¹⁴ Document interne de la BAD.

¹¹⁵ Document interne de la BAD.

¹¹⁶ Document interne de la BAD.

Chapitre 02 : La Banque Africaine de Développement

d'une banque africaine de développement qui soit à 100% africaine. Une Afrique qui veut se prendre en main, mais aussi se tenir à distance des clivages idéologiques et linguistiques de l'époque.

De nombreux événements, de multiples initiatives, d'innombrables apports jalonnaient la route qui a mené à l'édification de ce qui est devenu la première institution de financement de développement de l'Afrique.

En 1972 : La BAD a dû se refonder pour évoluer et progresser dans ses structures, ses méthodes, ses mécanismes d'approbations et de contrôle ainsi que dans ses réformes structurelles et organisationnelles engagées pour une banque plus efficace, axée sur les résultats.

C'est dans ce contexte que la BAD a formé avec le Fonds Africain de Développement (FAD) et le Fonds Spécial du Nigeria (FSN), une entité dénommée groupe de la Banque africaine de développement dont elle est l'institution phare du groupe¹¹⁷.

2. Les pays membres de la BAD

La BAD compte 80 membres, dont 54 pays membres régionaux (PMR)¹¹⁸ et 26 pays membres non régionaux (PMNR)¹¹⁹ (voir annexe 1). « A vocation à devenir membre régional de la BAD, tout pays africain ayant le statut d'Etat indépendant. Face à la demande croissante en investissements des pays africains et en raison de la limitation des ressources financières dont dispose la BAD ; le statut de membre a été ouvert aux pays non régionaux »¹²⁰.

Cette ouverture, en 1982, a procuré des moyens de financement additionnels permettant à la BAD de mieux financer le développement en Afrique en accordant des prêts à des conditions favorables¹²¹. Elle lui a également apporté l'expertise des nouveaux pays membres et une crédibilité supplémentaire vis-à-vis de ses partenaires et des marchés financiers.

Pour devenir membre de la BAD, les pays membres non régionaux doivent avoir adhérer préalablement au Fonds Africain de Développement (FAD). Les Émirats arabes unis sont le seul État membre du FAD à n'avoir pas encore adhéré à la BAD. Les pays membres non régionaux sont essentiellement des pays d'Europe, d'Amérique et d'Asie.

Les droits de vote des pays membres sont proportionnels à leurs participations au capital de la Banque, ceux qui créent un statut majoritaire et minoritaire (voir annexe 2).

Le tableau suivant recense les actions détenues par les pays membres de la BAD.

¹¹⁷ www.afdb.org consulté le 01/01/2021.

¹¹⁸ PMR : les pays africains.

¹¹⁹ PMNR : les pays non africains.

¹²⁰ Article 3 portant création de la BAD.

¹²¹ www.afdb.org consulté le 01/01/2021.

Tableau N° 06 : Les actionnaires majoritaires de la BAD en 2019 :

Actionnaires	Pourcentage des actions
Nigeria	9,26 %
Etats-Unis	6,57 %
Egypte	5,58 %
Japon	5,45%
Afrique du Sud	5,01 %
Canada	5%

Source : BAD

En 2019, le Nigeria reste toujours le premier actionnaire de la BAD avec 9,26%. Les Etats-Unis se positionnent en deuxième position avec 6,57% des voix. Viennent ensuite l’Egypte (5,58%), le Japon (5,45%), l’Afrique du Sud (5,01%) et le Canada (5%).

3. Les missions et objectifs de la BAD

La BAD a été créée afin de remplir certaines missions et d’atteindre des objectifs bien précis. Ceux-ci peuvent être présentés comme suit :

3.1. Les missions de la BAD

« La BAD a pour mandat de contribuer au développement économique et au progrès social des Etats membres régionaux, individuellement et collectivement »¹²².

A cet effet, elle a pour mission de¹²³ :

- mobiliser des ressources pour promouvoir l'investissement ; et
- fournir une assistance technique ainsi que des conseils sur les politiques à mettre en œuvre.

3.2. Les objectifs de la BAD

La BAD a pour objectif premier de faire reculer la pauvreté dans ses pays membres régionaux en contribuant à leur développement économique durable et à leur progrès social.

En 2015, les banques multilatérales de développement se sont entendues pour poursuivre des objectifs communs, connus sous le vocable objectifs de développement durables (ODD). Ce sont¹²⁴ :

- Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
- Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l’agriculture durable
- Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

¹²² Article 1^{er} portant création de la BAD.

¹²³ Banque Africaine de Développement, « Vision de la Banque pour le développement », Revue, 3^{ème} édition, 2005, p. 2.

¹²⁴ www.afdb.org consulté le 01/01/2021.

Chapitre 02 : La Banque Africaine de Développement

- Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
- Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
- Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau
- Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable
- Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
- Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
- Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
- Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
- Établir des modes de consommation et de production durables
- Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
- Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
- Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
- Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous
- Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.

En dehors de ces ODD, la BAD a également élaboré ses propres objectifs connu sous le nom « Stratégie Décennale de la BAD ». Cette stratégie pour la période 2013 à 2022 traduit les aspirations de l'ensemble du continent africain¹²⁵.

La stratégie est basée sur des priorités opérationnelles, des domaines d'intérêt particulier et est axée sur deux objectifs à savoir 'la croissance inclusive et la croissance verte'. La Banque relève ce défi visant à soutenir la croissance inclusive et la transition vers une croissance verte en intensifiant l'investissement et en mettant l'accent sur cinq grandes priorités, appelées « le Top 5 » ou en Anglais « High 5 » constitué de :

- Nourrir l'Afrique
- Eclairer l'Afrique
- Industrialiser l'Afrique
- Intégrer l'Afrique
- Améliorer la qualité de vie des africains.

Ces cinq domaines prioritaires sont non seulement au cœur de la stratégie décennale, mais ils sont également intrinsèquement liés aux ODD et aux engagements pris par la communauté internationale en matière de lutte contre le changement climatique. Ces cinq priorités figurent

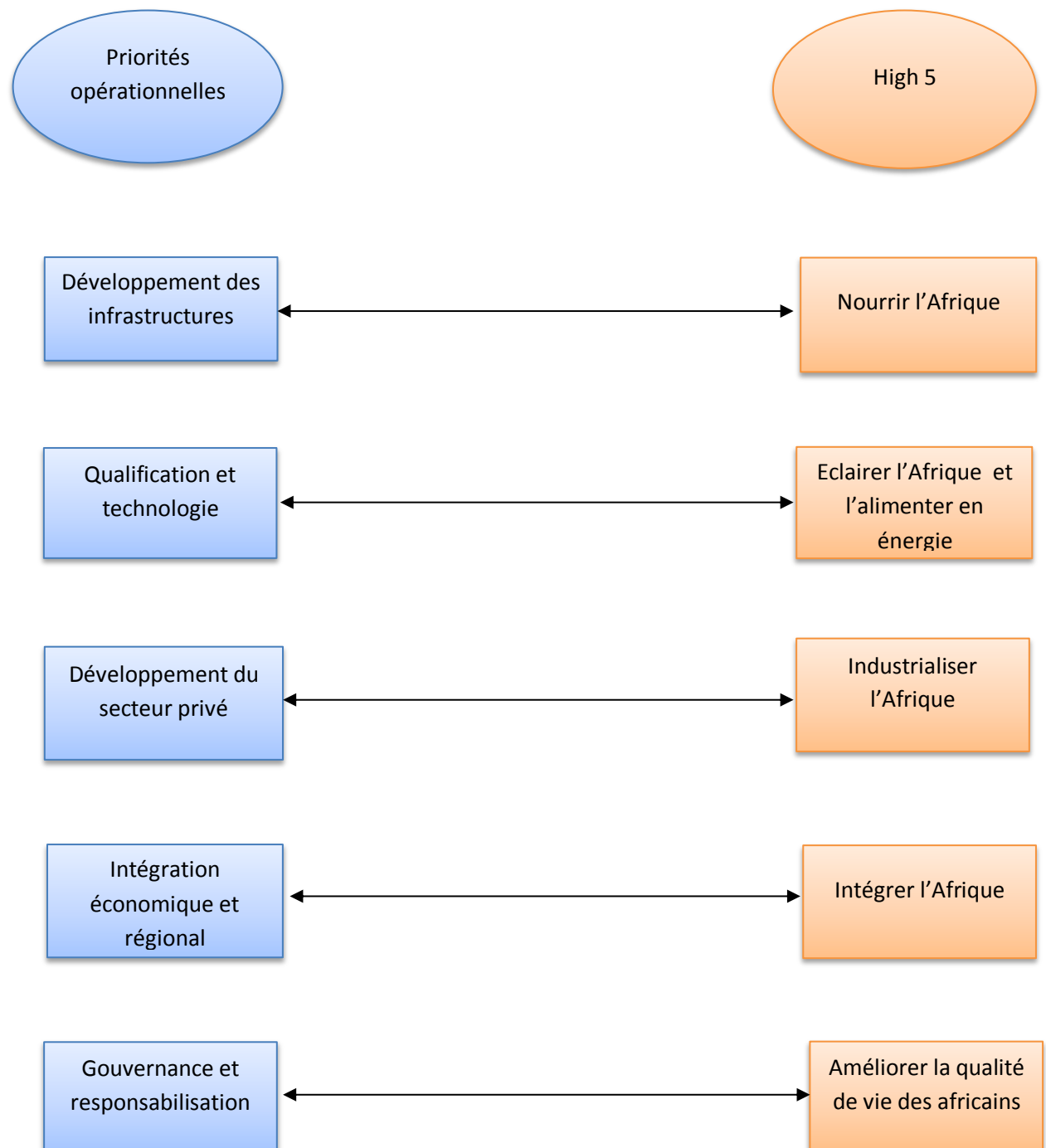
¹²⁵ www.afdb.org consulté le 01/01/2021.

Chapitre 02 : La Banque Africaine de Développement

également dans le Programme 2063 pour l'Afrique, élaboré en collaboration avec l'Union africaine (UA).

Ci-joint le graphique représentant les priorités opérationnelles et les high 5 de la BAD.

Figure N° 11 : Le lien entre les priorités opérationnelles et les high 5 de la BAD.



Source : BAD

3.2.1. Nourrir l'Afrique

La Banque a élaboré une Stratégie de transformation agricole à long terme pour l'Afrique. Cette vision est sous-tendue par quatre objectifs spécifiques, à savoir : éradiquer la pauvreté ; éradiquer la faim et la malnutrition ; faire de l'Afrique un exportateur net de produits alimentaires et hisser l'Afrique au sommet des chaînes de valeur à vocation exportatrice où elle possède un avantage comparatif.

Grâce à cette stratégie, la Banque contribue à libérer le potentiel des pays à faible revenu en utilisant une approche suivant laquelle les pays commencent à considérer le secteur comme une entreprise et le point de démarrage de l'industrialisation. Pour libérer le potentiel agricole et traiter la question de l'insécurité alimentaire, il faudrait des interventions multisectorielles fortes (par exemple, le développement infrastructurel, l'utilisation intensive d'intrants agricoles et la mécanisation, l'accroissement de l'accès aux crédits et l'amélioration des systèmes de propriété foncière), des réformes de politique appropriées, la promotion de l'emploi des jeunes et des femmes, et l'adoption d'une approche de chaînes de valeur intégrées qui met l'accent sur l'accès aux marchés et sur l'agriculture écologique. La Banque collabore avec d'autres organisations pour l'aménagement, dans la mesure du possible, de zones agro-industrielles pouvant produire des produits à valeur ajoutée. La Banque finance également des infrastructures régionales et améliore le dialogue sur la politique générale afin de lever les obstacles au commerce, ce qui réduira la volatilité des prix des produits alimentaires ainsi que l'insécurité alimentaire. Enfin, la Banque privilégie les projets agricoles qui s'attaquent aux inégalités hommes femmes et offrent aux femmes un accès égal aux opportunités dans toutes les chaînes de valeur agricoles.

L'objectif général de la priorité « Nourrir l'Afrique » consiste à faire de l'Afrique un exportateur net de produits alimentaires à l'horizon 2025. La transformation suppose la mobilisation de ressources et de capitaux, ce qui offrira l'occasion d'orienter les acteurs de la croissance inclusive et de la croissance verte tout au long des chaînes de valeur.

3.2.2. Éclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie

La Banque a lancé un nouveau pacte pour l'énergie en Afrique, qui repose sur cinq principes indissociables et se renforçant mutuellement qui sont :

- susciter des aspirations pour résoudre les problèmes énergétiques en Afrique ;
- mettre sur pied un partenariat transformateur pour l'énergie en Afrique ;
- lever des fonds aux niveaux national et international pour fournir un financement innovant au secteur énergétique africain ;
- aider les gouvernements africains à renforcer la politique, les règlements et la gouvernance du secteur de l'énergie et
- accroître les investissements de la BAD dans le financement de l'énergie et du climat.

La stratégie énergétique de la Banque, essentielle pour la mise en œuvre du nouveau Pacte, met l'accent sur sept domaines, à savoir :

- créer un environnement politique favorable,
- transformer les sociétés de services publics en entreprises performantes,
- accroître sensiblement le nombre de projets énergétiques bancables ;
- augmenter l'enveloppe financière pour la mise en œuvre de nouveaux projets,
- soutenir des programmes d'accès à l'énergie pour les personnes se trouvant au « bas de la pyramide », surtout les femmes,
- accélérer les principaux projets régionaux afin de stimuler l'intégration, et

Chapitre 02 : La Banque Africaine de Développement

- mettre en œuvre des vagues de « transformations » énergétiques de dimension nationale.

L'objectif de ce domaine prioritaire est d'aider le continent à garantir l'accès de tous à l'électricité en s'employant particulièrement à encourager les solutions qui promeuvent l'énergie propre et renouvelable.

3.2.3. Industrialiser l'Afrique

À travers la priorité « Industrialiser l'Afrique », la Banque s'attaque à un éventail de problèmes et encourage la création de valeur, l'emploi formel et les acquis commerciaux positifs, notamment par le truchement du commerce régional et l'amélioration de la balance des paiements. Elle soutient l'amélioration de la productivité par l'automatisation, la gestion de la qualité, l'amélioration des processus et de la formation. Dans la droite ligne de la Stratégie de développement du secteur privé de la Banque, l'institution se consacre à l'amélioration de la capacité des producteurs africains, principalement les fabricants et industries connexes, pour leur permettre de soutenir la concurrence avec les produits importés sur les marchés locaux et pour les relier aux marchés régionaux et internationaux. Elle soutient également le développement et l'expansion des PME, des niches industrielles et l'établissement de partenariats public-privé, comme moyen de mobiliser des ressources pour le financement du processus d'industrialisation.

Au titre de cette priorité, la Banque lance six programmes phares devant accélérer l'industrialisation dans les secteurs ciblés qui sont :

- promouvoir des politiques industrielles positives en fournissant aux gouvernements des services-conseils sur les politiques générales et une assistance technique, et en finançant des projets PPP clés ;
- accroître les financements dans les projets d'infrastructure et d'industrialisation en augmentant et en acheminant les fonds vers des programmes stimulateurs du PIB (projets d'infrastructure et d'industrialisation par des opérateurs publics et privés) ;
- développer des marchés de capitaux liquides et efficaces en améliorant l'accès des entreprises africaines au financement du marché ;
- promouvoir et piloter le développement entrepreneurial en facilitant l'accès au financement par l'expansion de lignes de crédit axées sur les petites et moyennes entreprises (PME), en fournissant une assistance technique aux institutions de développement des PME, et renforcer les capacités des PME à travers des programmes de liaison avec les investissements du secteur privé ;
- promouvoir des partenariats stratégiques en Afrique par l'établissement de liens entre les entreprises africaines et les projets majeurs et des partenaires et investisseurs potentiels à travers des activités promotionnelles, et
- développer des niches industrielles efficaces en aidant les gouvernements à créer de telles niches dans toute l'Afrique à travers une assistance technique et des financements pour la mise en œuvre et le suivi.

Cette priorité stimule le développement du secteur tertiaire et réduit la dépendance de l'Afrique à l'égard des produits de base, et contribue par ailleurs à stimuler la croissance inclusive.

3.2.4. Intégrer l'Afrique

Dans la droite ligne de la SD, la Politique et stratégie d'intégration régionale de la Banque, approuvée par le Conseil d'administration en 2014 reconnaît les opportunités qu'offre l'intégration régionale en termes d'accroissement des infrastructures, d'échanges

Chapitre 02 : La Banque Africaine de Développement

commerciaux, d'industrialisation et de circulation des personnes. Dans le cadre de son mandat, la BAD continue de piloter plusieurs initiatives de dimension continentale ciblant tant l'infrastructure « lourde que légère ». Ces initiatives sont, entre autres : la Zone de libre-échange continentale, le programme intégré pour le développement de l'Agriculture en Afrique (CAADP), le programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA), et le Programme de stimulation du commerce intra africain.

La Banque accroît les investissements dans le développement infrastructurel ; par exemple par le développement de marchés régionaux d'énergie et l'intermédiation, et la coordination de projets régionaux d'infrastructure. La Banque apporte, en concertation avec d'autres parties prenantes, une aide au renforcement des Communautés économiques régionales et des autorités nationales afin d'encourager et de soutenir l'intégration régionale des infrastructures « agricoles » du secteur, les investissements transfrontaliers, la levée des barrières non tarifaires, l'harmonisation des codes d'investissement et d'ingénierie, et les normes d'assurance qualité et de certification.

La BAD s'emploie également à approfondir le système financier, notamment les opérations visant à promouvoir de solides systèmes monétaires fondés sur le marché. La Banque continue de promouvoir des initiatives visant à améliorer l'infrastructure financière de l'Afrique, notamment les registres de garantie, les bureaux de crédit, la notation des crédits, ainsi que les systèmes de paiement et de règlement, tous indispensables pour promouvoir la stabilité financière et garantir le bon fonctionnement de marchés financiers intégrés modernes. Aider les pays à lever les obstacles à l'accès aux marchés, formaliser la participation des femmes au commerce transfrontalier et à d'autres initiatives régionales, et intensifier le commerce intra africain, soutenir les chaînes de valeur agricoles régionales, et promouvoir la circulation des personnes par le changement des systèmes de visa, sont autant de facteurs qui contribueront à l'accroissement de la productivité et de l'activité économique.

3.2.5. Améliorer la qualité de vie de la population Africaine

L'objectif de cette priorité consiste à s'assurer que la croissance démographique de l'Afrique ait des retombées économiques substantielles et contribue à la croissance inclusive. Il sera atteint à travers une approche catalytique, notamment la poursuite du financement de l'infrastructure par la Banque et l'amélioration de l'accès aux services de base tels que l'eau et l'assainissement. La Banque continue de promouvoir un environnement de développement humain favorable et de renforcer les institutions qui fournissent les services de base, notamment les systèmes de santé dans les pays les plus vulnérables aux épidémies.

Dans le cadre de cette initiative, la Banque met particulièrement l'accent sur la création d'emplois, ce pour quoi elle a élaboré une Stratégie d'emploi des jeunes en Afrique. Cette stratégie vise à accroître l'emploi direct et indirect et, partant, à lutter contre la pauvreté, les inégalités, et les migrations pour raisons économiques et de conflit, et à renforcer la cohésion sociale et la stabilité politique.

En 2019, le financement de la BAD pour les high 5 était comme suit :

- Nourrir l'Afrique : 12%
- Eclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie : 24%
- Industrialiser l'Afrique : 20%
- Intégrer l'Afrique : 21%
- Améliorer la qualité de vie des africains : 23%.

4. Les ressources de la BAD

On trouve les ressources ordinaires et les ressources spéciales.

4.1. Les ressources ordinaires

Des ressources supplémentaires sont d'ordinaire mobilisées dans le cadre de cofinancements avec d'autres organismes bilatéraux et multilatéraux de développement, de même que sur les marchés financiers.

Les ressources ordinaires sont constituées essentiellement de :

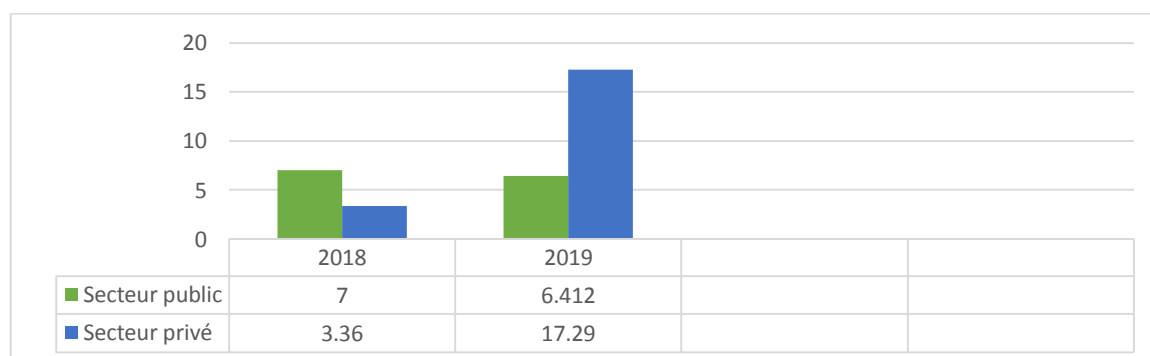
- souscriptions au capital par les pays membres ;
- revenus provenant des remboursements de prêts ;
- fonds mobilisés dans le cadre d'emprunts sur les marchés financiers internationaux ;
- autres revenus reçus par la Banque, par exemple des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux (cofinancement), ou revenus des placements.

La BAD utilise largement la technique de cofinancement pour la mobilisation des capitaux. Le développement de l'Afrique constitue un défi majeur et les ressources destinées à faire face à cette gageure sont limitées. En étant consciente de cette réalité et, dans cet ordre d'idées, la BAD travaille en étroite collaboration et en partenariat avec d'autres organisations et institutions impliquées dans le développement de l'Afrique. Dans le but d'aider ses pays membres régionaux à financer leurs projets de développement, elle entreprend très souvent des initiatives et conclut des accords de co-financement avec d'autres organisations intéressées, notamment les banques multilatérales de développement, les agences spécialisées des Nations Unies, les banques régionales et les communautés économiques régionales.

En 2019, la BAD a mobilisé 23,702 milliards USD en cofinancement, soit près du double de l'objectif qu'elle s'était fixée (13,286 milliards USD)¹²⁶.

La figure ci-dessous présente les ressources mobilisées par la BAD dans le cadre du cofinancement.

Figure N° 12 : Ressources de co-financement de la BAD entre 2018-2019 en milliards USD.



Source : BAD-Rapport financier 2019

¹²⁶ BAD-Rapport annuel 2019, p. 8.

Chapitre 02 : La Banque Africaine de Développement

Ce graphe nous indique qu'en 2018, la Banque a fait une mobilisation de ressources de 7 milliards USD du secteur public et 3,36 milliards USD du secteur privé (soit un total de 10,36 milliards d'USD). Au cours de l'année 2019, la Banque a mobilisé 23,702 milliards USD en cofinancement. Cette performance tient en grande partie à la mobilisation des ressources du secteur privé à hauteur de 17,29 milliards USD. La mobilisation du secteur public a permis de récolter 6,412 milliards USD en cofinancement.

4.2. Les ressources spéciales

L'article 8 de la BAD stipule : « La Banque peut instituer des fonds spéciaux ou recevoir la gestion des fonds spéciaux destinés à servir ses fins dans le cadre de ses fonctions »¹²⁷. Conformément à ces dispositions, le Fonds africain de développement (FAD) et le Fonds spécial du Nigeria (FSN) ont été créés comme les fonds spéciaux les plus proéminents de la BAD.

4.2.1. Le Fonds africain de développement

Le FAD est le guichet concessionnel du Groupe de la Banque africaine de développement. Fondé en 1972, le Fonds est devenu opérationnel en 1974¹²⁸. Administré par la Banque Africaine de Développement, le fonds compte à ce jour, trente-deux pays contributeurs qui œuvrent en faveur de trente-huit pays africains les moins avancés. Le FAD se voit confronté à un défi de taille, dans la mesure où des économies stables peuvent elles-mêmes devenir fragiles sous l'effet d'un choc interne ou externe.

Il est apparu comme la solution à deux problèmes majeurs qui se sont posés après l'entrée en activité de la BAD :

- le faible montant des ressources que pouvait fournir la BAD ; et
- la nature et les conditions des prêts accordés aux pays les plus pauvres, en particulier pour des projets à longue échéance ou à rendements non financiers comme ceux des secteurs routier, éducatif et de la santé.

4.2.2. Le Fonds spécial du Nigeria

Le FSN a été mis en place en 1976¹²⁹, à la suite d'un accord entre le gouvernement de la République fédérale du Nigeria et le Groupe de la BAD. Il a pour objectif de soutenir les efforts de développement des PMR à faible revenu de la BAD, dont la situation et les perspectives économiques et sociales nécessitent des financements à taux concessionnels. Il cofinance des opérations avec la BAD et le FAD, ainsi qu'à financer des opérations autonomes des secteurs publics et privés. Le FSN envisage également des prêts supplémentaires pour des projets financés par le groupe BAD. Contrairement à la BAD et au FAD, ses ressources sont allouées par projet et non par pays.

4.2.3. Les autres fonds spéciaux

Par ailleurs, la BAD constitue également d'autres fonds spéciaux tels que :

- le Fonds pétroliers arabe ;

¹²⁷ Article 8 portant création de la BAD.

¹²⁸ www.afbd.org consulté le 04/01/2021.

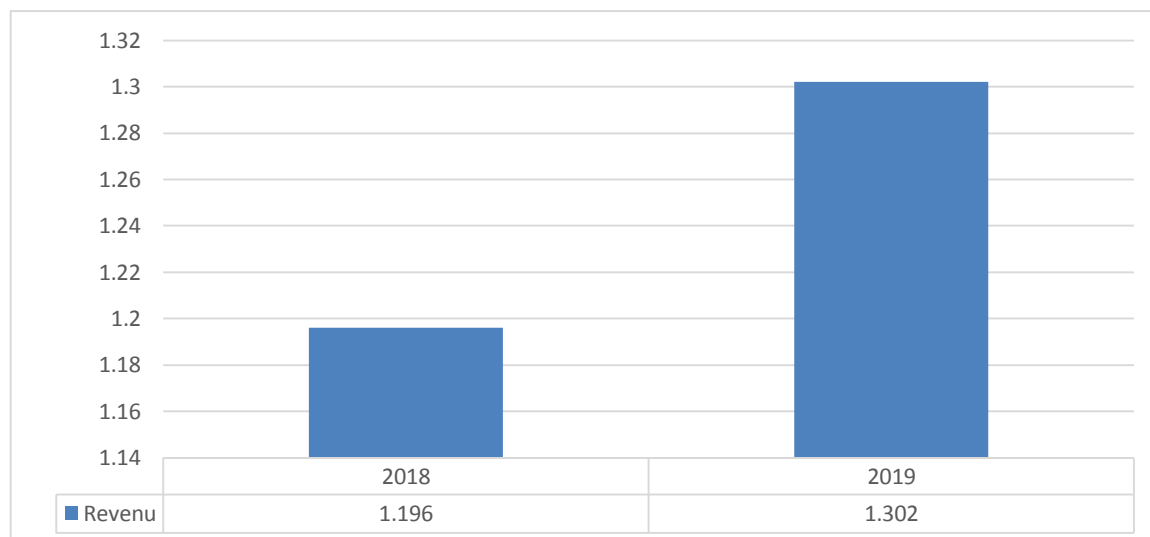
¹²⁹ www.afdb.org consulté le 04/01/2021.

Chapitre 02 : La Banque Africaine de Développement

- le fond spécial d'urgence pour la sécheresse et la famine en Afrique ;
- le Fonds spécial de secours.

Ci-après, la figure indiquant le revenu perçu par la BAD.

Figure N° 13 : Revenu de la BAD entre 2018-2019 en milliards USD :



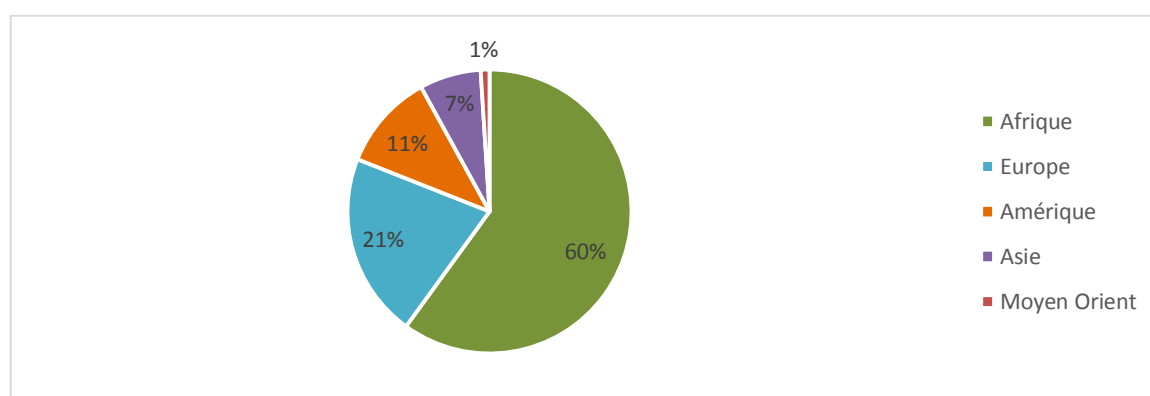
Source : BAD – Rapport annuel 2019

En 2019, les revenus perçus par la BAD ont connu une hausse et s'élevaient à 1,302 milliards USD par rapport à 2018 où il s'établissait à 1,196 milliards USD.

5. Les souscriptions au capital de la BAD

Le capital-actions de la Banque est composé de capital libéré et de capital exigible. Les Pays membres régionaux (PMR) détiennent presque 60 % du capital de la Banque et 40 % restants sont détenus par les Pays membres non régionaux (PMNR)¹³⁰ (voir annexe 2) comme figure le schéma suivant.

Figure N° 14 : Répartition du capital global de la BAD



Source : BAD

¹³⁰ BAD, « Rapport financier », 2019, p. 5.

Chapitre 02 : La Banque Africaine de Développement

D'après la figure, l'Afrique reste le centre de la détention du capital avec 60%. Les 40% détenus par les pays non africains se répartissent comme suit : Europe (21%), Amérique (11%), Asie (7%) et Moyen Orient (1%).

Toutefois, la BAD maintient son caractère africain affirmé, en raison de la structure de son capital social, son siège est sur le sol africain, ses opérations d'investissement s'effectuent exclusivement en Afrique et le choix de son président demeure africain.

5.1. Le capital libéré

Le capital libéré est la part de capital payable sur une période fixée par la résolution du Conseil des gouverneurs portant approbation de l'augmentation du capital y afférant.

5.2. Le capital exigible

Le capital exigible de la Banque est soumis à paiement, quand la Banque en a besoin pour honorer ses obligations en matière d'emprunts qui ont été intégrés dans ses ressources ordinaires en capital, ou de garanties imputables à de telles ressources. Ainsi, les détenteurs d'obligations et de garanties émises par la Banque sont protégés, dans le cas peu probable où celle-ci ne serait pas en mesure d'honorer ses obligations financières.

Dans le cas d'un appel de capital, le paiement au prorata doit être effectué par les pays membres en monnaie convertible ou dans la devise requise pour s'acquitter de l'obligation de la Banque pour laquelle l'appel a été émis.

Le capital de la BAD peut être augmenté selon les modalités arrêtées par le Conseil des gouverneurs¹³¹. C'est sur cette base, qu'en Octobre 2019, le Conseil des gouverneurs de la Banque Africaine de Développement a approuvé une augmentation générale de capital (AGC) de 125% du capital ; il s'agit de la 7^{ème} augmentation générale du capital (AGC-VII) et la plus importante de l'histoire de l'institution depuis sa création en 1964¹³². Cette augmentation permet à la BAD de disposer des ressources nécessaires pour s'acquitter de son mandat en matière de développement et réaliser des progrès décisifs vers l'atteinte des cinq objectifs prioritaires (les High 5) ainsi que les objectifs de développement durable (ODD).

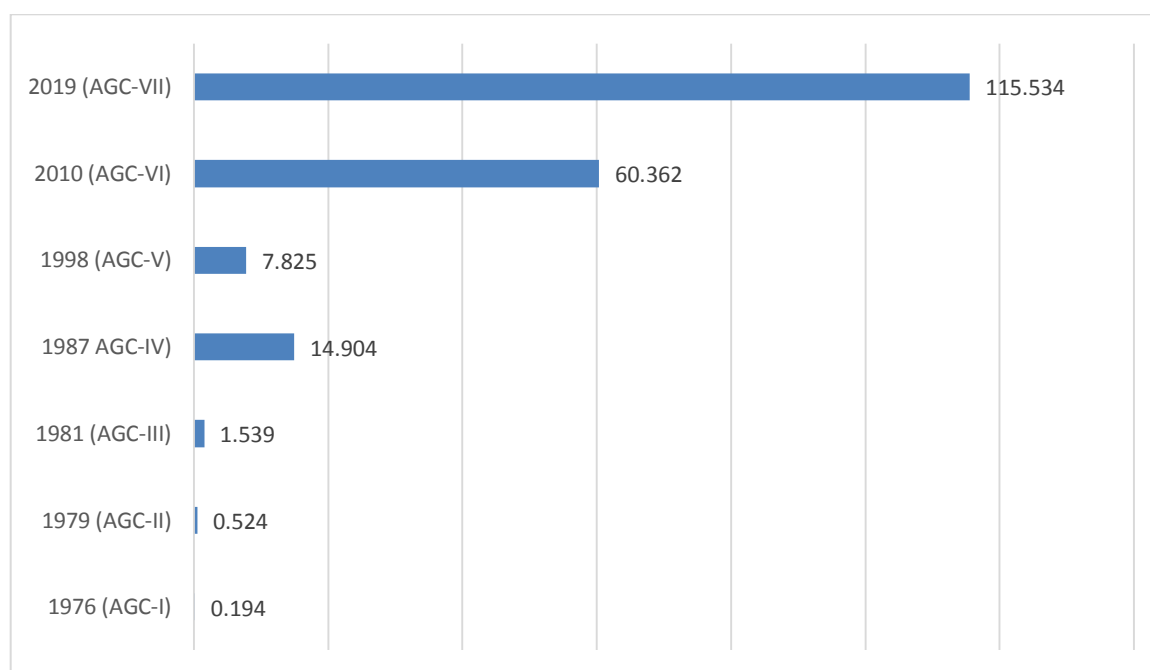
Depuis sa création, la BAD a enregistré sept AGC détaillées comme suit :

¹³¹ MANSOURI Mansour, « Système et pratique bancaire en Algérie », édition Houma, Alger, 2006, p. 130.

¹³² Document interne de la BAD.

Chapitre 02 : La Banque Africaine de Développement

Figure N° 15 : Les différentes augmentations du capital de la BAD : en milliards USD

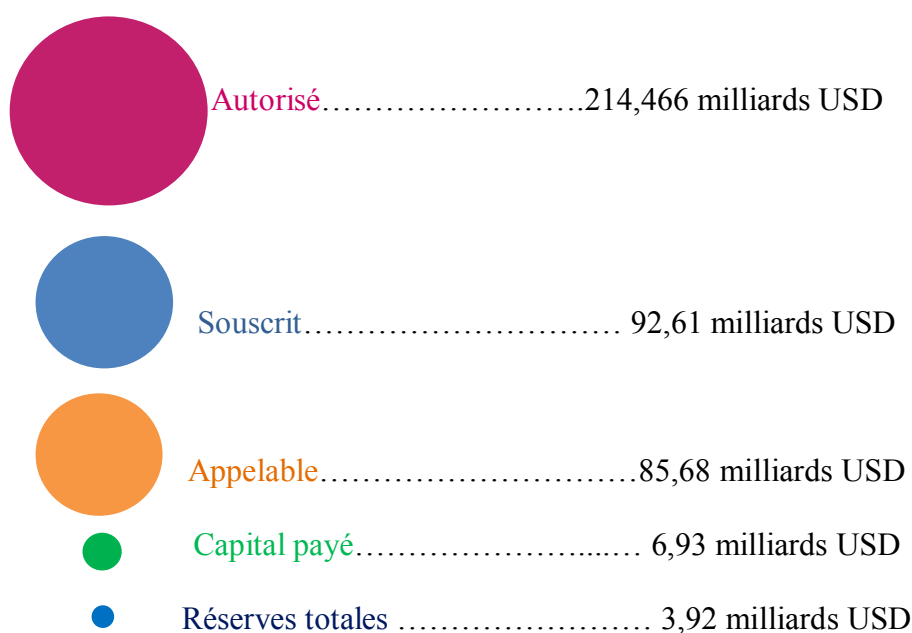


Source : BAD

En 2019, la base de capital de la BAD s'accroît de 115 milliards USD, passant ainsi de 93 milliards USD à 208 milliards USD, soit une augmentation de 125%.

Ce capital était structuré en capital autorisé, capital souscrit, capital callable, capital payé et en réserves totales détaillé dans la figure suivante.

Figure N° 16 : La structure du capital de la BAD au 31 décembre 2019



Source : BAD- Rapport annuel 2019

Chapitre 02 : La Banque Africaine de Développement

Conformément aux dispositions de la BAD : « les actions ne doivent être ni données en nantissement ni grevées de charges de quelque manière que ce soit. Elles ne peuvent être cédées qu'à la BAD »¹³³.

6. Les structures institutionnelle et organisationnelle de la BAD

Au fil des années, la BAD a poursuivi ses réformes institutionnelles et organisationnelles avec l'objectif d'améliorer l'efficacité de son aide et la qualité de ses opérations, en soutenant les efforts de développement de ses pays membres régionaux et en renforçant leurs capacités pour rendre leurs économies plus solides.

6.1. La structure institutionnelle

La structure institutionnelle de la BAD représente l'ensemble de ses règles de répartition de l'autorité, des tâches, de contrôle et de coordination au sein de l'institution africaine (voir annexe3).

6.1.1. Le Conseil des gouverneurs

Le Conseil des gouverneurs est l'instance décisionnelle suprême de la BAD. Les gouverneurs sont nommés par leur pays pour un mandat de 5 ans et peuvent également être révoqué ou remplacé par leur pays¹³⁴.

Chaque État membre est représenté au Conseil par un gouverneur et un gouverneur suppléant. Le poste de gouverneur est en général occupé par le ministre des finances et/ou de l'économie de l'État membre. Le Conseil des gouverneurs définit les directives générales concernant les politiques opérationnelles de la Banque.

Tous les pouvoirs de la banque sont dévolus au Conseil des gouverneurs qui en a néanmoins délégué certains au conseil d'administration, à l'exception des pouvoirs suivants qui sont à ses propres comptes¹³⁵ :

- Emettre des directives générales sur la politique de crédit de la Banque
- Réduire le capital-actions autorisé de la Banque
- Instituer des Fonds spéciaux ou en accepter la gestion
- Autoriser l'adoption d'arrangement de coopération de caractère général avec les autorités des pays africains qui n'ont pas encore le statut d'Etat indépendant ou d'accord de coopération de caractère général avec des gouvernements africains qui ne sont pas encore devenus membres de la Banque, ainsi que la conclusion de semblables accords avec d'autres gouvernements et avec d'autres organisations internationales
- Elire le président de la Banque, le suspendre ou le révoquer et déterminer sa rémunération et ses conditions de service
- Fixer la redistribution des administrateurs et de leurs suppléants
- Choisir des experts comptables étrangers pour certifier le bilan général et le comptes de profits et pertes de la Banque et choisir les autres experts dont il peut être nécessaire de s'assurer les services pour passer en revue la gestion générale de la Banque et faire rapport à ce sujet

¹³³ Article 6 portant création de la BAD.

¹³⁴ www.afdb.org consulté le 06/01/2021.

¹³⁵ MANSOURI Mansour, « Système et pratique bancaire en Algérie », Edition Houma, Alger, 2006, p295.

Chapitre 02 : La Banque Africaine de Développement

- Approuver après avoir pris connaissance du rapport des experts comptables, le bilan général et le compte de profits et de pertes de la Banque
- Exercer tous les autres pouvoirs que l'Accord portant sur la création de la Banque Africaine de Développement confère expressément aux conseils des gouverneurs.

6.1.2. Le Conseil d'administration (CA)

Le CA est composé de vingt administrateurs élus par le Conseil des gouverneurs pour un mandat de 3 ans renouvelable une seule fois, dont treize membres sont élus par les gouverneurs des pays membres régionaux et sept restants par les gouverneurs des États non régionaux¹³⁶. Chaque administrateur nomme un suppléant d'une autre nationalité, excepté les États-Unis.

Le Conseil d'Administration est chargé de la conduite des opérations générales de la Banque et, à cette fin, il dispose du droit d'exercer tous les pouvoirs de la BAD, à l'exception de ceux exclusivement réservés au Conseil des gouverneurs.

6.1.3. Le Président

Élu par le Conseil des gouverneurs, le Président a un mandat de 5 ans, renouvelable une fois et est ressortissant d'un pays membre régionaux¹³⁷.

Le Président de la BAD est aussi le Président du FAD et Président du Conseil d'administration mais ne prend part au vote qu'en cas de partage des voix. Il propose au conseil d'administration la nomination des Vice-présidents qui l'assistent dans la gestion courante de la Banque. Le président détermine la structure organisationnelle, les fonctions et responsabilités de la Banque ainsi que dans les bureaux de représentation.

Depuis sa création, la BAD a connu sept présidents et un président par intérim, dont les noms cités ci-après¹³⁸ :

- Mamoun Beheiry (Soudan) : 1964-1970
- Abdelwahab Labidi (Tunisie) : 1970-1976
- Kwame Donkor Fordwor (Ghana) : 1976-1979
- Godwin Gondwe (Malawi), intérimaire : 1979-1980
- Willa Mung'Omba (Zambie) : 1980-1985
- Babacar N'diaye (Sénégal) : 1985-1995
- Omar Kabbaj (Maroc) : 1995-2005
- Donald Kaberuka (Rwanda) : 2005-2015.
- Akinwumi Adesina (Nigéria) à partir de 2015 (actuel).

Les activités de la BAD sont contrôlées, outre par un département de l'audit, par un département indépendant d'évaluation et par un tribunal administratif interne.

¹³⁶ www.afdb.org consulté le 06/01/2021.

¹³⁷ www.afdb.org consulté le 06/01/2021.

¹³⁸ Document interne de la BAD.

Chapitre 02 : La Banque Africaine de Développement

6.2. La structure organisationnelle

Soucieux d'améliorer la qualité de ses prestations et le dialogue avec les bénéficiaires de ses interventions, la BAD s'est dotée de bureaux dans ses pays membres régionaux et non régionaux afin d'accroître significativement l'impact de ses opérations auprès des populations bénéficiaires de son financement. La décision de la BAD d'ouvrir ces bureaux régionaux s'inscrit dans une stratégie de décentralisation.

Ces bureaux sont au nombre de 42, implantés dans certains pays membres régionaux, dont un seul situé dans un pays membre non régional (le Japon), il s'agit du bureau de représentation extérieure pour l'Asie.

Chaque bureau régional est composé de :

- Représentant résident
- Chargé des opérations
- Spécialiste en développement social
- Spécialiste en infrastructures
- Analyste financier
- Assistant administratif
- Assistant aux acquisitions
- Assistant en technologie et télécommunications
- Assistant aux décaissements
- Secrétaire du représentant
- Secrétaire du bureau régional
- Chauffeur du représentant
- Chauffeur du bureau régional

Ainsi, les activités menées par ces bureaux couvrent la quasi-totalité des missions classiques d'un bureau local qui sont :

- rapprocher davantage la Banque de ses pays Etats membres ;
- engager un dialogue soutenu avec les autorités du pays en vue de favoriser une interaction plus étroite et un dialogue accru avec les pouvoirs publics ;
- identifier, préparer et suivre l'exécution des opérations d'assistance technique, y compris des études économiques et sectorielles, en appui à la mise en œuvre des priorités du pays ;
- évaluer régulièrement et le cas échéant, assainir, le portefeuille de projets dans le pays, de manière à en améliorer la performance ; et
- assurer une coopération suivie et une coordination des interventions avec les autres partenaires au développement intervenant dans le pays.

7. Les secteurs d'interventions de la BAD

La BAD finance des projets de création, d'expansion, de diversification et/ou de modernisation de structures de production dans divers secteurs dans les pays membres régionaux (PMR).

Chapitre 02 : La Banque Africaine de Développement

7.1. L'agriculture et agro-industries

La vision globale de la BAD est centrée sur la réduction de la pauvreté ; et donc essentiellement sur le développement agricole et rural, compte tenu de la place dominante qu'occupe l'agriculture dans la plupart des PMR en tant que principal employeur et de par sa forte contribution au PIB, à la transformation rurale et à la croissance économique.

Pour ce qui concerne le développement de l'infrastructure rurale para-agricole, la Banque soutient des interventions axées sur la croissance et la réduction de la pauvreté par la création d'un environnement propice au développement des petites et moyennes exploitations agricoles de production vivrière et commerciale d'une manière durable. Dans cette optique, elle soutient également la recherche agricole de manière plus sélective, en finançant les programmes d'amélioration de la productivité de certaines cultures et des interventions stratégiques dans le sous-secteur de l'élevage.

Les interventions dans le domaine agro-alimentaires, en lien avec le secteur privé sont accomplies pour favoriser la mise en place d'un environnement approprié au développement de l'industrie et permettre de créer des industries locales, en mesure de fournir des emplois et d'accroître les revenus. Les agro-industries peuvent non seulement promouvoir l'industrialisation et l'emploi urbain, mais aussi briser le cercle de l'écart de productivité du développement, réduire les coûts des aliments et les incertitudes des approvisionnements et améliorer le régime alimentaire.

Dans le cadre de la réponse africaine à la crise alimentaire, la Banque a commencé à travailler avec les partenaires au développement à l'élaboration d'une stratégie de réduction des pertes après récolte qui sera le premier maillon de sa stratégie de développement agro-industriel¹³⁹. Ces actions contribueront également à aider les PMR à identifier des interventions essentielles dans toute la chaîne alimentaire.

7.2. Le capital humain et genre

Les investissements et les instruments pour améliorer le capital humain représentent une approche de plus en plus importante dans la lutte de la Banque contre la pauvreté et l'exclusion sociale en Afrique. Une stratégie pour le développement du capital humain est un besoin urgent car l'éducation, la nutrition, la santé et les filets de sécurité sont inextricablement liées à la croissance économique et la réduction de la pauvreté.

Des stratégies ont été élaborées en faveur des africains en se basant sur le genre par la BAD. Avec son ambition « Ne laisser personne de côté », la banque promet l'égalité des sexes dans ses opérations depuis plus de deux décennies.

Pour promouvoir l'entrepreneuriat féminin, la stratégie en matière de genre identifie trois piliers qui se renforcent mutuellement pour s'attaquer aux causes sous-jacentes de l'inégalité entre les hommes et les femmes :

- le statut juridique et les droits de propriété des femmes ;
- l'autonomisation économique des femmes ; et
- le renforcement des compétences et la gestion du savoir.

¹³⁹ Document interne de la BAD.

7.3. Le changement climatique

D'après le groupe d'expert intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), l'Afrique est le continent le plus vulnérable au changement et à la variabilité climatiques ; cette situation est aggravée, d'une part, par la combinaison de plusieurs stress à différents niveaux, et de l'autre, par la faiblesse des capacités d'adaptation¹⁴⁰.

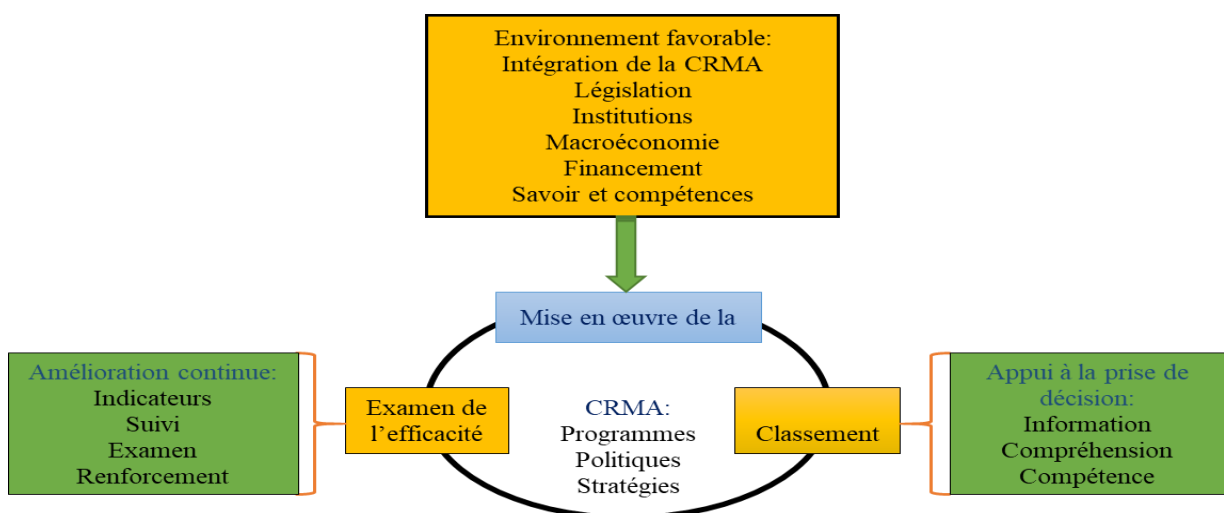
La BAD s'est montrée des plus actives pour aider le continent à faire face au changement climatique. En 2009, elle a élaboré sa stratégie de gestion du risque climatique et d'adaptation aux changements (CRMA)¹⁴¹.

Les pays africains sont confrontés à plusieurs défis s'agissant de l'intégration de la question de l'adaptation au changement climatique et de la gestion des risques y afférents à la planification et à la politique du développement, ainsi qu'aux projets d'investissements publics et privés. Ces défis seront pris en considération et traités pendant la mise en œuvre de la CRMA.

La stratégie CRMA préconise l'accroissement de l'appui destiné au renforcement des capacités des pays africains à s'attaquer aux risques associés au changement climatique. Elle veille également à ce que tous les investissements financés par la Banque soient à l'épreuve du climat, c'est-à-dire qu'ils soient conçus, implantés, mis en œuvre et gérés de façon à réduire à un niveau minimal les effets néfastes du changement climatique, avec le meilleur rapport coût/efficacité possible. Ce plan vise à réduire la vulnérabilité du continent au changement climatique et à soutenir une transition vers une économie peu émettrice de gaz à effet de serre (GES).

Ci-joint le processus de gestion des risques climatiques dans la figure N° 17.

Figure N° 17 : Cadre et méthodologie types pour l'intégration de la gestion des risques climatiques et l'adaptation



Source : Adapté de la BAD

¹⁴⁰ IPCC-Groupe de travail 2, « Climate Change 2007- Impacts, Adaptation and Vulnerability », Chapitre 9 : Afrique, p. 433.

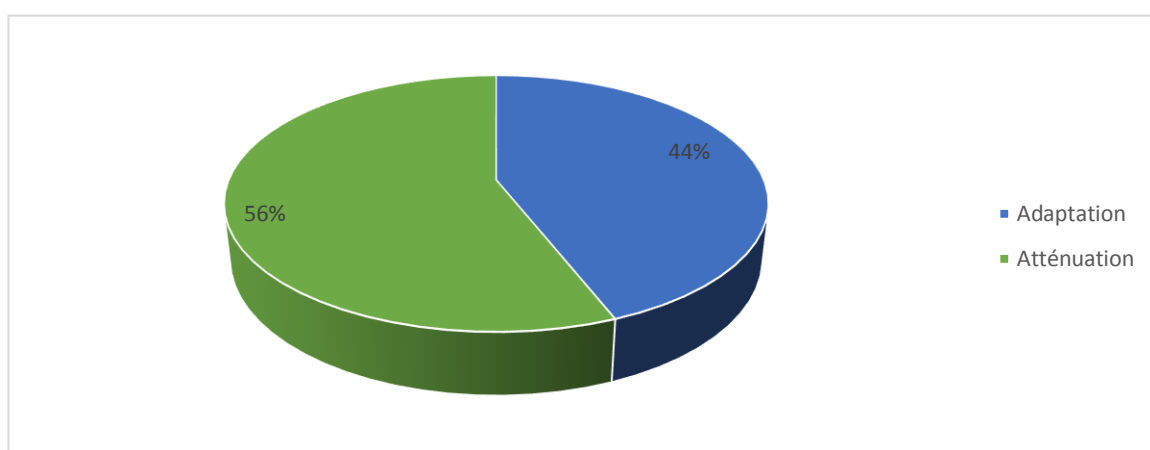
¹⁴¹ www.afdb.org consulté le 10/01/2021.

Chapitre 02 : La Banque Africaine de Développement

Les approbations de la BAD pour le financement du climat en faveur des composantes d'adaptation et d'atténuation se sont élevées au total de 3,64 milliards USD en 2019, soit 36 % du volume total des approbations¹⁴².

Les approbations concernant les composantes du changement climatique sont détaillées dans la figure ci-après.

Figure N° 18 : Répartition du financement climatique en 2019



Source : BAD-Rapport annuel

2019

En 2019, les approbations de la Banque pour le financement d'atténuation du climat emportait sur le financement d'adaptation du climat avec respectivement à 56% et 44%.

7.4. L'eau et assainissement

Un département de l'eau et de l'assainissement dédié a été créé en 2006 afin d'accorder une attention accrue à la coordination des activités sectorielles.

Le secteur de l'eau est censé subvenir à des besoins sociaux, environnementaux et économiques. Devant la pénurie croissante de l'eau exacerbée par l'explosion démographique et l'urbanisation, la mauvaise affectation des ressources, la dégradation de l'environnement et la mauvaise gestion des ressources en eau, la BAD et ses pays membres régionaux (PMR) font face à de nouveaux défis qui requièrent une nouvelle approche de la gestion des ressources en eau. L'eau est une ressource unique aux usages concurrents.

En 2000, la BAD a adopté la politique de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE). Le principe de la GIRE est basé sur la reconnaissance que l'eau a un usage écologique, social et économique et que la gestion de l'eau doit être optimisée dans ces systèmes. La Politique de GIRE a comme objectif central, de promouvoir une approche intégrée dans la gestion des ressources en eau afin de réaliser un développement économique durable et atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté dans les PMR.

¹⁴² BAD-Rapport annuel, p. 36.

Chapitre 02 : La Banque Africaine de Développement

Cette stratégie consiste à ¹⁴³ :

- accroître le financement de l'alimentation en eau et de l'assainissement ;
- se concentrer principalement sur les 65 % les plus pauvres de la population vivant en milieu rural ;
- Apporter un soutien aux milieux périurbains, aux petites et moyennes villes ; et, de manière spécifique, à l'assainissement urbain ;
- favoriser la gestion des ressources en eau transfrontalières ;
- soutenir l'environnement favorable afin d'attirer davantage de ressources ;
- la sécurité de l'eau est essentielle pour la croissance et la réduction de la pauvreté.

7.5. L'éducation

L'Afrique a besoin d'une expertise de haut niveau au service du secteur productif du continent par le biais des pôles d'excellences de niveau internationale ainsi que de systèmes nationaux d'enseignement et de formations renforcés, y compris les systèmes de formations et d'enseignement technique et professionnel.

La Banque africaine de développement n'entend pas relâcher ses efforts tant que la majorité de la population ne sera pas doté des connaissances et des compétences nécessaires à la réduction de la pauvreté en Afrique. Elle porte un intérêt pour l'éducation y compris l'enseignement supérieur, la science et la technologie. Un grand effort pour produire un capital humain approprié comprenant des scientifiques, des ingénieurs, des chercheurs, des médecins, etc.

7.6. L'énergie

La BAD est un pilier de l'initiative énergie pour l'Afrique. Une solide reconstitution du 13^{ème} Fonds africain de développement signifierait une augmentation de ressources pour le financement à effet catalyseur qui pourraient en faire affluer des investissements énergétiques privés vers l'initiative¹⁴⁴.

7.7. L'environnement

En plaçant la politique environnementale sous le signe de développement durable, le continent a beaucoup plus d'opportunités. Cependant la croissance économique se traduit par une montée en puissance de l'activité économique comportant à la fois des coûts et des avantages aussi bien sociaux qu'environnementaux. Des stratégies de gestion environnementale spécifiques ont été mises en place en vue de maintenir et renforcer la capacité de charge des zones écologiques en favorisant l'introduction de technologies novatrices et en atténuant les facteurs de risques.

La Banque aborde les questions d'environnement dans une démarche plus ouverte et inclusive misant autant sur le partenariat, le travail en réseau, la sensibilisation, l'appui institutionnel et le soutien technique efficace que la réalisation rigoureuse des projets opérationnels.

7.8. La gouvernance économique et financière

En réponse aux demandes visant l'amélioration de la gouvernance et de la prestation de services de base en Afrique, la Banque aide les institutions qui appuient les processus

¹⁴³ www.afdb.org consulté le 11/01/2021.

¹⁴⁴ www.afdb.org consulté le 11/01/2021.

Chapitre 02 : La Banque Africaine de Développement

d'inclusion et de reddition de compte, notamment en renforçant les capacités des parlementaires, des médias et des organisations de la société civile. Afin d'améliorer la gestion des finances publiques, la Banque fait plus d'effort pour soutenir la décentralisation financière et la mobilisation des ressources intérieures.

La politique de la BAD en matière de la bonne gouvernance suscite cinq points essentiels qui sont¹⁴⁵ :

- la transparence ;
- la responsabilisation ;
- la lutte contre la corruption ;
- la participation ;
- la réforme juridique et judiciaire.

7.9. Les infrastructures

La BAD est un financeur majeur de projet d'infrastructures stratégiques. Elle travaille avec les gouvernements africains pour réaliser des projets d'infrastructures structurants permettant un accès des populations aux services sociaux et économiques. Dans le cadre de ses politiques du secteur des infrastructures, la Banque œuvre à la promotion d'une expansion soutenue des réseaux infrastructurelles nationaux et régionaux avec une focalisation particulière sur l'énergie, le transport, l'approvisionnement en eau et l'assainissement et les technologies d'information et de la communication¹⁴⁶.

7.10. La santé

La santé et la prestation des services de santé de qualité pour tous sont indispensables à la croissance et à la prospérité de l'Afrique car le continent porte le plus lourd fardeau de la maladie dans le monde.

La BAD investit dans des systèmes de santé qui offrent un accès à des services de qualité pour tous et dans des secteurs qui favorisent la croissance économique, l'innovation technologique et la création d'emplois. Le travail de la BAD en matière de santé est effectué à l'unisson avec d'autres domaines du développement humain tels que l'éducation et la protection sociale.

7.11. Le secteur privé

Le développement du secteur privé est le moteur d'une croissance économique durable et inclusive. Ce constat fait l'unanimité au sein des principales institutions financières et de développement internationales. A cet égard, la BAD collabore avec les acteurs du secteur privé afin de stimuler les efforts de développement du continent. Au fil des ans, la banque a assuré la promotion des partenariats public-privé, lesquels constituent de plus en plus des maillons essentiels dans les efforts de développement du continent.

La mise en œuvre de la vision qu'à la Banque du déploiement de ce secteur conjugue plusieurs axes :

¹⁴⁵ BAD, « Les réformes du secteur public en Afrique, « Le rôle de la Banque Africaine », Revue, 3^{ème} édition, p. 219.

¹⁴⁶ BAD, « Politique du Groupe de la BAD pour le développement du secteur privé » département ORVP, mai 2013, p. 6.

Chapitre 02 : La Banque Africaine de Développement

- améliorer l'environnement des affaires ;
- appuyer les entreprises privées ;
- renforcer les institutions et systèmes financiers ;
- promouvoir l'intégration régionale et le commerce ;
- ainsi que créer un effet de levier propre à attirer les financements d'autres bailleurs de fonds.

Cette place privilégiée et décisive du secteur privé est ainsi réaffirmée dans tous les documents de présentation des politiques de la BAD. Qu'il s'agisse d'agriculture, d'infrastructures, d'éducation ou de santé, le développement d'un secteur privé solide et dynamique est crucial, tant pour une croissance économique durable que pour la réduction de la pauvreté.

La BAD, selon ses règles, ne saurait excéder 33% du coût total des projets du secteur privé, il peut être plus élevé s'il s'agit des projets d'expansion de structures existantes¹⁴⁷.

7.12. La Technologie de l'Information et de la Communication (TIC)

Les TIC deviennent rapidement une composante essentielle du développement économique et social dont le rôle est de favoriser l'adoption de solutions novatrices et extensibles en vue de la concrétisation des principaux objectifs de développement¹⁴⁸.

L'intervention de la Banque dans le secteur TIC, en termes d'investissement, n'est pas sous-tendue par une vision cohérente, une orientation stratégique claire et un effort soutenu. Pour aller de l'avant, la stratégie recommande que la Banque adopte une approche par étapes.

À court terme, la Banque se concentre sur deux piliers :

- les réseaux de base régionaux et nationaux, financement direct de l'infrastructure à large bande ;
- environnement des politiques et de la réglementation, soutien aux efforts de l'Afrique visant à attirer les flux de financement privé grâce à l'amélioration du cadre stratégique et réglementaire, dans l'optique de l'objectif primordial de réalisation de la croissance économique et de réduction de la pauvreté.

À moyen terme, la Banque cherche à stimuler la demande de services et de réseaux TIC en faisant la promotion de l'administration électronique et de la connexion à l'internet dans les écoles, les universités, les établissements de santé et par une réponse adaptée aux besoins des Etats fragiles, et des pays à revenu modique et intermédiaire.

7.13. Les transports

Les voies de communication jouent un rôle important dans la transformation du milieu rural et dans l'industrialisation. Les infrastructures de transport produisent des effets directs positifs et uniformes sur la croissance et le développement des territoires concernés.

¹⁴⁷ Document interne de la BAD.

¹⁴⁸ Rapport du groupe de travail sur les mécanismes de financement des TIC au service du développement, décembre 2004, p. 6.

Chapitre 02 : La Banque Africaine de Développement

Pour répondre à cette situation, la stratégie de la BAD se situe à deux niveaux : national et régional.

7.13.1. Au plan national

Les projets financés par la Banque doivent permettre de réduire le déficit d'infrastructures en vue de stimuler la croissance économique. Cet objectif est conduit à travers :

- la sélectivité des projets selon leur potentiel de contribution à la croissance économique ;
- un renforcement des capacités locales dans la gestion et la réalisation des projets grâce à des mesures d'accompagnement conçues avec les opérations.

7.13.2. Au plan régional

Les projets doivent permettre de faciliter les échanges de biens et de services entre les pays. Cet objectif se traduit par :

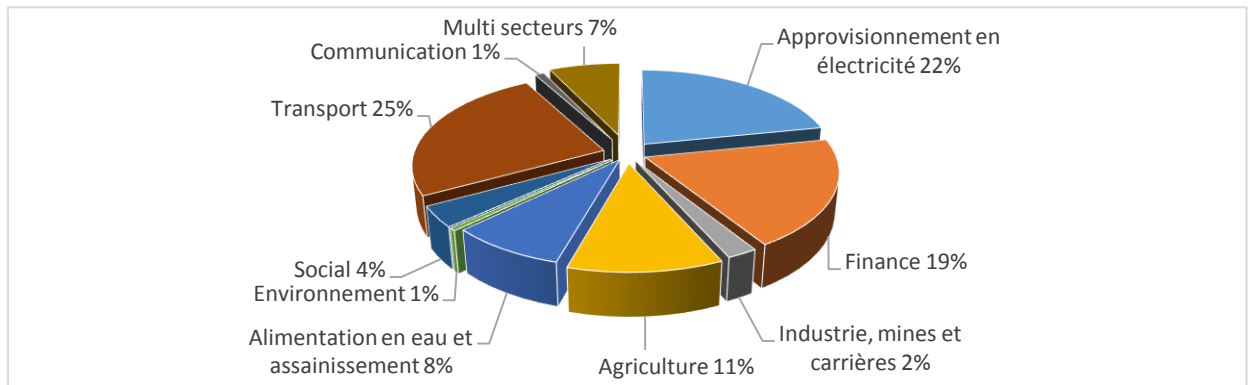
- le financement de projets et programmes régionaux stratégiques, menés en étroite collaboration avec le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), l'Union africaine (UA) et les communautés économiques régionales. Les programmes identifiés et financés ont vocation à contribuer à l'intégration régionale et à l'élargissement des marchés. Une attention particulière est apportée à la taille des opérations afin d'optimiser les retombées et favoriser les synergies entre les différentes activités ;
- un renforcement des capacités régionales dans la gestion et la réalisation des opérations.

Ainsi, forte de ces constats et des objectifs qui en découlent, la Banque a pu déterminer pour le secteur des transports un certain nombre de priorités sectorielles et a décidé de faire porter ses financements sur :

- les corridors régionaux de transport ;
- les routes rurales ;
- les projets structurant permettant l'intégration des différents modes de transport ;
- les programmes de réhabilitation et de maintenance ;
- le renforcement des capacités institutionnelles et d'entretien
- la promotion de partenariat public-privé et des projets multisectoriels.

Nous résumons dans le graphe suivant la répartition sectorielle de la BAD en 2019 :

Figure N° 19 : Répartition sectorielle du portefeuille de la BAD pour 2019



Source : BAD – Rapport annuel 2019

A la fin de 2019 la répartition sectorielle du portefeuille actif de la Banque se classait comme suit : les transports sont à la tête avec 25%, suivis par l'énergie à 22%, la finance à 19%, l'agriculture à 11% (augmenté d'un point par rapport en 2018), l'eau et assainissement à 8% (un point de moins qu'en 2018), les multi secteurs à 7%. On remarque que les secteurs social (4%), industriel (2%), environnemental (1%) ainsi que la communication (1%) représentent des parts non significatives. Les prêts au secteur financier ont profité à de nombreux secteurs.

Section 02 : Les mécanismes de financement de la Banque africaine de développement

La BAD comme toute institution financière évolue dans ses activités avec l'emploi des mécanismes financiers visant à concrétiser ses soutiens auprès de ses débiteurs. Parler de ses mécanismes de financement revient à faire une étude sur les différents instruments d'intervention des politiques de la BAD. En ceci comme dans bon nombre de cas, elle élabore des formules de financement censées répondre favorablement aux besoins de ses objectifs.

1. Les Produits financiers

En tant qu'institution multilatérale de développement, la BAD a pour objectif de promouvoir le bien-être social et économique de ses pays membres régionaux (PMR). Pour atteindre son objectif, grâce à sa notation AAA, la Banque prête aux pays emprunteurs, à des taux favorables, des ressources levées sur le marché international des capitaux.

La Banque propose une gamme attrayante et diversifiée de produits financiers, qui permet aux emprunteurs d'adapter leurs besoins de financement. Les produits financiers de la Banque comprennent les prêts (dont ceux libellés en monnaie locale et les prêts syndiqués), les lignes de crédit, les délégations de crédits, les garanties, les prises de participation ou les produits assimilés aux actions, les produits de financement du commerce et de gestion des risques. En outre, la Banque fournit à ses clients de l'assistance technique financée par des dons.

1.1. Les instruments de prêts

Jusqu'en 1997, la Banque offrait un seul produit de prêt, qui est le prêt multidevise à taux variable. Le changement vers une approche plus dynamique est basé sur le besoin d'améliorer la flexibilité et le choix. Avec l'introduction des prêts à devise unique, les emprunteurs ont la

Chapitre 02 : La Banque Africaine de Développement

possibilité de choisir toute devise de prêt de la Banque. La BAD offre des prêts concessionnels et non concessionnels à ses clients selon la classification de l'emprunteur¹⁴⁹.

Il existait deux types de prêts standards de la Banque, à savoir les prêts à garantie souveraine et les prêts sans garantie souveraine. Cependant, les produits de prêt de la Banque ont évolué au fil du temps, ses conditions étant de plus en plus adaptées aux besoins variés des emprunteurs, à partir de 2016, la Banque a lancé un autre type de prêt : le prêt à flexibilité totale.

1.1.1. Les prêts à garantie souveraine

Les prêts à garantie souveraine (PGS) sont consentis à un PMR ou à une entreprise du secteur public d'un PMR, bénéficiant de la garantie explicite du PMR sur le territoire duquel est domicilié l'emprunteur. Les institutions multinationales sont éligibles aux prêts à garantie souveraine si ces prêts sont garantis par un ou plusieurs des PMR où le projet sera exécuté.

En Mai 2016, le Conseil d'administration de la Banque a approuvé une révision de la tarification des prêts à garantie souveraine. La révision comprenait une commission d'engagement de 25 points de base (0,25%) à prélever sur le solde non décaissé de nouveaux prêts, l'introduction d'une commission d'ouverture de 25 points de base sur de nouveaux prêts et une augmentation de marge contractuelle qui passe de 60 points de base à 80 points de base¹⁵⁰.

1.1.2. Les prêts sans garantie souveraine

Les prêts sans garantie souveraine (PSGS) sont octroyés à des entreprises du secteur public, sans exigence de garantie souveraine, ou à des entreprises du secteur privé.

Pour les prêts sans garantie souveraine, le produit proposé par la Banque est le prêt à répartition fixe (PRF). Le taux du PRF comprend un taux de base flottant (Libor¹⁵¹ à 6 mois pour le dollar et le yen, l'Euribor¹⁵² à 6 mois pour l'euro et Jibar¹⁵³ à 3 mois pour le rand) qui reste flottant jusqu'à la date d'échéance majoré du spread de crédit¹⁵⁴ basé sur le risque. L'emprunteur a l'option gratuite, pendant la durée du prêt, de convertir le taux de base flottant en taux de base fixe. Les prêts sans garantie souveraine ont une durée maximum de 15 ans, avec un différé d'amortissement n'excédant pas 5 ans¹⁵⁵. Pour les prêts sans garantie souveraine, libellés en rand, une marge de coût de financement supplémentaire est incluse pour tenir compte des coûts de financement supérieurs à 3 mois de Jibar dans les conditions courantes du marché¹⁵⁶.

¹⁴⁹ www.afdb.org consulté le 15/01/2021.

¹⁵⁰ Document interne de la BAD.

¹⁵¹ Le Libor (London Interbank Offered Rate) est un taux de référence du marché monétaire de différentes devises.

¹⁵² L'Euribor (Euro Inerbank Offered Rate) désigne le taux interbancaire de la zone euro.

¹⁵³ Jibar (Johannesburg Interbank Average Rate : le taux moyen interbancaire de Johannesburg) est le taux de marché monétaire utilisé, utilisé en Afrique du Sud.

¹⁵⁴ Spread de crédit désigne la prime de risque.

¹⁵⁵ www.afdb.org consulté le 15/01/2021.

¹⁵⁶ Document interne de la BAD.

Chapitre 02 : La Banque Africaine de Développement

1.1.3. Les prêts à flexibilité totale

La BAD a officiellement mis en œuvre le prêt à flexibilité totale (PFT) en 2016, mais ceux-ci ont été approuvés à l'origine par le Conseil d'administration en décembre 2013. Ils remplacent ainsi le prêt à marge variable amélioré (PMVA) en tant que seul produit de prêt standard de la Banque offert aux emprunteurs souverains et aux emprunteurs à garantie souveraine pour tous les prêts signés à cette date ou après.

Le PFT introduit une flexibilité supplémentaire pour gérer les risques de taux d'intérêt et de change des clients en intégrant les fonctionnalités de gestion des risques actuellement offertes à travers les produits de gestion des risques de la Banque dans les prêts à garantie souveraine.

Grâce à ce produit, les emprunteurs auront, à tout moment après la signature du prêt, la possibilité de :

- convertir la devise dans laquelle ils ont emprunté en une autre devise de prêt approuvée par la Banque, pour les montants décaissés et les soldes des prêts non encore décaissés ;
- convertir le taux d'intérêt de base (du taux flottant au taux fixe et vice-versa) pour les montants décaissés et non encore remboursés ;
- fixer des plafonds de taux d'intérêt pour les montants décaissés et non encore remboursés.

Le PFT introduit également une structure de tarification basée sur les échéances en raison de l'allongement de période de grâce maximale, ce qui se traduit par une échéance moyenne des prêts plus longue (délai moyen pondéré de remboursement d'un prêt) allant jusqu'à 25 ans avec un différé d'amortissement de 8 ans¹⁵⁷.

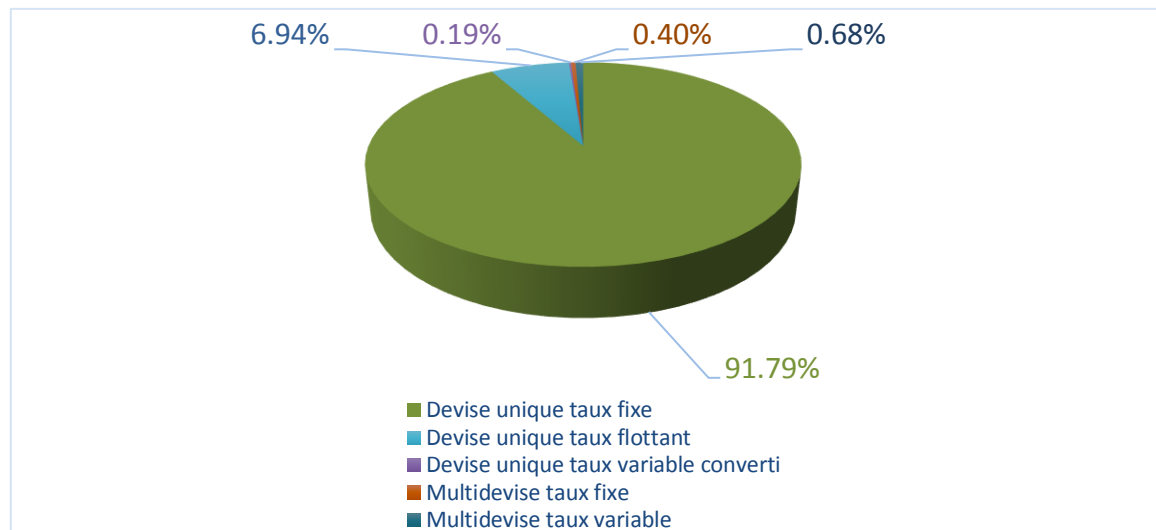
Le taux de crédit du PFT comprend un taux de base flottant (Libor à 6 mois pour le dollar et le yen, Euribor à 6 mois pour l'euro et Jibar à 3 mois pour le rand), une marge de financement (coût d'emprunt de la BAD par rapport au Libor, à l'Euribor ou à Jibar) calculé tous les six mois, et un spread contractuel (qui a été fixé à 80 points de base avec effet à compter du 1er septembre 2016), plus une prime de maturité fondée sur l'échéance moyenne du prêt, le cas échéant. La prime de maturité a été fixée à dix 10 points de base pour les prêts dont l'échéance moyenne est supérieure à 12,75 ans mais inférieure ou égale à 15 ans. Les prêts assortis d'une échéance moyenne supérieure à 15 ans bénéficieront d'une prime de maturité de vingt 20 points de base¹⁵⁸.

Ces différentes explications nous a permis de réaliser le graphe suivant.

¹⁵⁷ www.afdb.org consulté le 15/01/2021.

¹⁵⁸ BAD-Rapport financier 2019, p. 8.

Figure N° 20 : Encours du portefeuille de prêts par type de produit en 2019



Source : BAD-Rapport financier 2019

On remarque qu'en 2019, la BAD s'est plus concentrée sur la devise unique au taux fixe avec plus de 91%. Les autres prêts par produit étaient peu considérables : devise unique au taux flottant (6,94%) ; multidevise au taux variable avec 0,68% suivie de la multidevise au taux fixe (0,40%) et enfin la devise unique au taux variable converti qui était minime avec 0,19%.

1.2. Les lignes de crédit

Le développement d'un secteur privé dynamique, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME) sur le continent est un objectif important pour la Banque, autant que le développement d'institutions financières privées (IFP). A cette fin, la Banque offre des lignes de crédit à titre de prêts aux institutions financières privées pour rétrocession aux PME et à d'autres secteurs ciblés¹⁵⁹. Les modalités des lignes de crédit précisent les conditions dans lesquelles les financements de la Banque sont fournis à l'IFP aux fins de rétrocession. Les risques de crédit des sous prêts sont supportés par les IFP.

1.3. Les délégations de crédits

La BAD met à la disposition des PME des ressources dans le cadre d'accord de représentation conclus avec des intermédiaires financiers nationaux. Le choix des projets individuels devant bénéficier du concours de la Banque est essentiellement délégué aux intermédiaires, qui ont recours aux ressources de la Banque pour effectuer au nom de celle-ci des investissements sous forme de prêt ou de prise de participation dans les projets remplissant des critères convenus d'avance.

Dans le cadre d'un accord de représentation, les intermédiaires financiers sont tenus d'engager leurs propres fonds dans chaque investissement, parallèlement à ceux de la Banque, et d'assurer la supervision des entreprises bénéficiaires des investissements. L'intermédiaire financier agit à titre de représentant de la BAD uniquement dans le cadre de l'investissement

¹⁵⁹ KAMGUEM Gervis Briand, « Les mécanismes de financement de la Banque mondiale », mémoire de master professionnel en relation internationale, Institut des Relations Internationales du Cameroun, 2012, p. 6.

Chapitre 02 : La Banque Africaine de Développement

des fonds de la Banque et il n'assume aucun risque à cet égard. Le risque de crédit encouru par l'emprunteur est supporté par la Banque.

1.4. Les garanties

Introduits en 2004, les instruments de garantie de la Banque sont des outils efficaces pour protéger les investisseurs et les prêteurs contre des risques précis, ce qui permet une répartition optimale des risques¹⁶⁰. Par le biais du produit de garantie, la Banque cherche à attirer de nouvelles sources de financement auprès de tierces parties, prêteurs et investisseurs locaux et internationaux, y compris sur les marchés des capitaux, ce qui pourrait se traduire par de meilleures conditions de financement et une réduction des coûts de financement effectifs.

Les emprunteurs éligibles aux prêts de la BAD sont éligibles à sa garantie. La garantie permet le paiement d'une somme spécifiée à l'avance à dédommagement d'un défaut d'exécution des obligations d'un fournisseur ou d'un co-contractant.

La BAD offre globalement deux types de garanties pour supporter les financements dans les PMR : les garanties partielles de crédit et les garanties partielles de risques¹⁶¹.

1.4.1. Les garanties partielles de crédit

Ils couvrent une partie des remboursements prévus sur les prêts privés ou émissions obligataires contre tous les risques. Les garanties partielles de crédit (GPC) pourraient servir à appuyer la mobilisation de fonds privés pour le financement de projets, l'intermédiation financière ou les interventions à l'appui de réformes.

1.4.1.1. Le financement de projets

Les GPC peuvent servir aux projets d'investissement publics ou privés, en particulier les projets d'infrastructure. Ces garanties peuvent également être utilisées pour allonger les échéances et améliorer l'accès au marché. Elles pourraient couvrir le principal dans le cadre d'obligations dont le principal est remboursé in fine ou les derniers remboursements du principal des prêts syndiqués.

1.4.1.2. L'intermédiation financière

Des institutions comme les banques peuvent utiliser les GPC pour mobiliser des ressources à long terme sur les marchés financiers tant internationaux que nationaux. La garantie de la BAD peut être structurée de manière à couvrir le remboursement du principal en un seul versement à l'échéance d'une obligation ou les dernières tranches de remboursement du principal de prêts syndiqués. Les GPC au profit des intermédiaires financiers peuvent également être utilisées en vue du développement du secteur financier pour renforcer les marchés monétaires et financiers locaux. Dans ce contexte, la banque peut également garantir les instruments à court et moyen terme, comme les papiers commerciaux émis par les institutions financières aussi bien publiques que privées.

¹⁶⁰ KAMGUEM Gervis Briand, « Les mécanismes de financement de la Banque mondiale », mémoire de master professionnel en relation internationale, Institut des Relations Internationales du Cameroun, 2012, p. 7.

¹⁶¹ Groupe de la Banque Africaine de Développement, « La BAD en bref », Mai 2013, p. 34.

1.4.1.3. Financements à l'appui de réformes

Un type particulier de GPC est la garantie à l'appui de réformes (GAR), qui peut être structurée de manière à couvrir tous les risques liés à une partie des emprunts publics auprès de créanciers privés. Ces garanties peuvent faciliter l'accès aux marchés des capitaux pour mobiliser des ressources financières en faveur des réformes structurelles, institutionnelles et sociales convenues. Les GAR étant considérées comme une solution de rechange ou un complément aux prêts d'ajustement, les pays bénéficiaires éligibles devraient justifier d'une performance satisfaisante.

1.4.2. Les garanties partielles de risques

Ces garanties couvrent les bailleurs de fonds privés contre le risque qu'un gouvernement ou qu'un organisme public manque à ses obligations dans le cadre d'un projet privé. Elles peuvent attirer des financements commerciaux dans les structures de financement de projets, notamment dans des secteurs tels que l'énergie, l'eau, les transports, les télécommunications, le gaz, le pétrole et les mines, lorsque le succès du projet dépend autant des engagements de l'Etat que de l'habileté commerciale du secteur privé. Dans le cadre des partenariats entre secteur public et secteur privé, les garanties partielles de risques (GPR) peuvent donner aux partenaires privés l'assurance que l'État tiendra ses engagements. Ces garanties peuvent couvrir divers risques souverains, notamment les obligations contractuelles de paiement par l'État, la disponibilité et la convertibilité des devises, les changements de réglementation, l'expropriation et la nationalisation¹⁶².

1.5. Les produits de gestion des risques

La Banque offre des produits de gestion des risques à ses emprunteurs uniquement au titre de l'encours de leurs obligations envers la Banque ou de nouveaux prêts de la Banque, pour leur permettre de se couvrir contre les risques de marché auxquels ils sont exposés, notamment les risques de taux d'intérêt, les risques de change et les risques liés aux cours des matières premières, leur permettant d'optimiser leurs stratégies de gestion des risques.

Les produits de gestion des risques offerts par la BAD sont notamment¹⁶³ :

- les swaps de taux d'intérêt,
- les swaps de devises,
- les swaps de produits de base ;
- les contrats à taux d'intérêt plafond et plancher.

Ces produits sont mis à la disposition des clients à tout moment pendant la durée de vie du prêt.

1.6. Les participations et participations assimilées à des capitaux propres

Outre sa participation au Fonds africain de développement (FAD), la BAD prend des participations dans des entreprises répondant aux critères requis dans ses PMR, dans le cadre de sa mission stratégique de financement du développement. L'aptitude de la Banque à

¹⁶² BAD-Rapport financier 2019, p. 9.

¹⁶³ www.afdb.org consulté le 17/01/2021.

Chapitre 02 : La Banque Africaine de Développement

fournir des fonds propres par le biais de prises de participation et de quasi-participation est un élément essentiel de son rôle de catalyseur dans la mobilisation des ressources.

En recourant aux prises de participation et de quasi-participation comme instruments de placement, la Banque vise à¹⁶⁴ :

- encourager une utilisation efficace des ressources ;
- favoriser la participation africaine ;
- jouer un rôle de catalyseur en attirant d'autres investisseurs et prêteurs vers des projets financièrement viables ;
- ainsi qu'à promouvoir de nouvelles activités et idées d'investissement.

Elle peut effectuer des prises de participation directes ou indirectes, au moyen de fonds appropriés ou d'autres instruments de placement. Elle peut également choisir d'investir en se servant d'instruments de quasi-participation, y compris les actions privilégiées rachetables, les actions privilégiées, les prêts subordonnés et les prêts convertibles¹⁶⁵.

1.7. Les programmes de financement du commerce

Le Conseil d'Administration de la BAD a approuvé un programme de financement du commerce (PFC) afin de remédier à la pénurie de financement du commerce à laquelle sont confrontés les pays membres régionaux (PMR).

En plus, le PFC permet de faire une sélection entre l'utilisation des capitaux propres et des instruments d'assistance technique afin d'améliorer la prise de risque et les capacités opérationnelles des institutions financières locales.

1.7.1. Les produits financés et non financés du programme de financement du commerce

Le PFC fournit des liquidités et des mécanismes d'atténuation des risques aux institutions financières qui participent activement au financement du commerce en Afrique, par le biais de produits financés et non financés.

1.7.1.1. L'accord de participation aux risques

L'accord de participation aux risques (APR) est à la fois un produit basé sur le financement direct ou sur la garantie au titre du commerce extérieur qui permet à la Banque de partager les risques avec un groupe restreint de banques internationales et régionales, qui fournissent des services de confirmation de crédit documentaire aux banques émettrices africaines, avec pour objectif de soutenir et de développer le commerce en Afrique.

Dans le cadre de cette opération, la BAD partage les risques de crédit de financement du commerce (généralement pas plus de 50 % d'une exposition à la transaction commerciale¹⁶⁶) sur un portefeuille de transactions commerciales émis par des banques confirmatrices partenaires. Les APR fonctionnent sur la base d'un portefeuille et n'exigent pas de la Banque qu'elle signe des accords directs avec les banques émettrices locales.

¹⁶⁴ www.afdb.org consulté le 17/01/2021.

¹⁶⁵ Document interne de la BAD.

¹⁶⁶ www.afdb.org consulté le 17/01/2021.

Chapitre 02 : La Banque Africaine de Développement

Dans le cadre d'un APR financé, la Banque et la banque APR financent conjointement les banques émettrices pour les activités de financement du commerce.

Pour les APR non financés, la Banque partage les risques de crédit sur un portefeuille d'opérations de financement commercial des banques émettrices.

1.7.1.2. Les lignes de crédit pour le financement du commerce

La ligne de crédit pour le financement du commerce (LCFC) est similaire à la ligne de crédit traditionnelle offerte par la Banque aux institutions financières locales, à la seule différence que la LCFC est utilisée pour financer des opérations exclusivement liées au commerce extérieur dans les PMR.

La LCFC sert à financer les transactions commerciales, qui comprennent entre autres :

- le financement antérieur et postérieur à l'expédition ;
- les dépenses en capital ;
- les lettres de l'actualisation de crédit ;
- l'affacturage / la cession ;
- l'importation et l'exportation de financement du commerce.

Dans la mesure où la plupart des transactions commerciales ont des échéances de moins d'un an, les institutions financières intermédiaires devraient utiliser la ligne de crédit comme une facilité de crédit renouvelable pour le financement du commerce jusqu'à l'échéance finale de la LCFC elle-même, qui ne dépassera pas 3 ans et demi en tout état de cause¹⁶⁷. Le mécanisme est disponible pour les banques locales engagées dans le financement du commerce en Afrique.

1.7.1.3. La facilité souple de financement des produits de base

La facilité souple de financement des produits de base (FSFPB) est un produit de financement des échanges commerciaux qui est utilisé principalement pour soutenir l'importation et l'exportation des produits agricoles et des intrants dans les PMR. Il s'agit, par exemple, de la fourniture d'un financement préalable à l'exportation aux agrégateurs de matières premières pour l'achat et l'exportation de matières premières agricoles.

Le financement des produits de base est généralement structuré et jouit de la protection de crédit sous la forme de gage sous-jacente de marchandise, affectation de produits, lettres de crédit et garanties publiques ou privées.

La FSFPB est accordée directement à des entités telles que les agrégateurs de produits de base, qui ne sont pas nécessairement des institutions financières. Ces entités peuvent inclure les autorités des matières premières appartenant à l'État ou les coopératives agricoles qui répondent aux critères d'éligibilité de la Banque pour les emprunts du secteur privé. Des intermédiaires tels que les négociants en matières premières ne seraient pas des contreparties directes de la Banque.

¹⁶⁷ www.afdb.org consulté le 17/01/2021.

Chapitre 02 : La Banque Africaine de Développement

1.7.2. Le renforcement du programme de financement du commerce

La demande d'intervention en matière de financement du commerce de la part des Pays membres régionaux (PMR) reste forte. En conséquence, en 2016, la Banque a consolidé et intégré le PFC en tant qu'activité principale plutôt qu'en tant que programme avec une date d'expiration.

À cet égard, une limite d'un milliard USD est réservée aux produits de garantie, tandis que les instruments de lignes de crédit pour le financement du commerce (LCFC) financés doivent être traités comme les autres instruments de prêt de la Banque en termes d'affectation de fonds à des opérations non souveraines¹⁶⁸.

La BAD a récemment introduit une garantie supplémentaire pour le financement du commerce appelé garantie de transaction (TG) pour soutenir davantage de banques locales, en particulier dans les pays à faible revenu et en transition et, à travers eux, soutenir davantage d'entreprises et de PME locales actives dans le commerce international en Afrique. Le TG fournira jusqu'à 100% de couverture des risques pour des transactions individuelles.

Elle envisage également d'introduire les nouveaux produits suivants pour répondre aux besoins en constante évolution de ses clients¹⁶⁹:

- un instrument de garantie des transactions offrant une couverture du risque pouvant atteindre 100% pour des transactions uniques ;
- facilité de financement de la chaîne d'approvisionnement et de la valeur ;
- un mécanisme d'assurance / de distribution des risques permettant de créer davantage de marge de manœuvre en catalysant d'autres sources de financement et en renforçant la capacité de la Banque à soutenir davantage de commerce.

1.8. Les autres services financiers

A l'instar des produits financiers présentés plus haut, l'institution fournit à ses clients de l'assistance technique par le biais de fonds fiduciaires ou spéciaux.

L'assistance technique de la Banque vise principalement à fournir une expertise nécessaire en vue de renforcer les capacités des institutions régionales ou nationales qui financent les études requises pour la préparation de projets, ce qui est essentiel pour garantir que les projets bénéficiant de ses financements obtiennent les meilleurs résultats en matière de développement et de réduction de la pauvreté¹⁷⁰. En outre, l'assistance technique vise à stimuler et à soutenir les efforts de création d'un climat d'affaires favorable, afin de promouvoir l'investissement du secteur privé et la croissance.

Les opérations d'assistance technique sont des dons et financées uniquement par le FAD à travers le biais du Fonds d'assistance technique (FAT).

Le tableau suivant retrace les approbations du Groupe BAD faites en 2019.

¹⁶⁸ www.afdb.org consulté le 18/01/2021.

¹⁶⁹ www.afdb.org consulté le 18/01/2021.

¹⁷⁰ DJAMEN Didier Yomi, « Audit des projets financés par une banque multilatérale de développement : l'expérience de la Banque africaine de développement », mémoire de master spécialisé en Audit, UNIVERSITE TIME de TUNIS, 2008, p. 74.

Chapitre 02 : La Banque Africaine de Développement

Tableau N° 07 : Approbations du Groupe de la Banque par source et instrument de financement en 2019.

Unité : Million USD

Instrument de financement	RESSOURCES ORDINAIRES			RESSOURCES SPECIALES				Sous-total	Groupe de la Banque
	BAD *	FAD*	Sous-total	FSN	Facilité de rehaussement de crédit en faveur du secteur privé	Facilite d'appui à la transition	Fonds spécial et fonds fiduciaire		
Total prêts et dons	6549,9	1609,44	8159,34	5,6	-	447,02	-	452,62	8611,96
Autres approbations	579,46	113,36	692,72	-	27,44	-	888,02	915,46	1608,18
dont :									
Prise de participation	145,04	-	145,04	-	-	-	-	-	145,04
Garantie	534,42	113,36	547,68	-	27,44	-	-	27,44	575,12
Autres	-	-	-	-	-	-	888,02	888,82	888,02
Total des approbations	7129,36	1722,7	8852,06	5,6	27,44	447,02	888,02	1368,08	10220,14

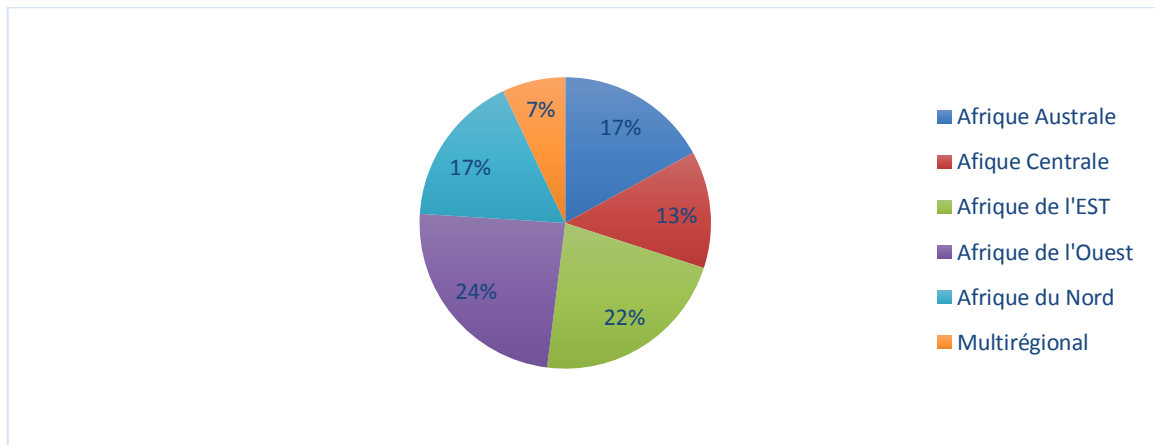
* Hors ressources spéciales
2019

Source : BAD : Rapport annuel

En 2019, les approbations totales par source et instrument de financement du Groupe de la Banque étaient de 10 220,14 millions USD. Les approbations au titre des ressources spéciales sont de 1 368,08 millions USD et celles des ressources ordinaires se sont établies à 8 852,06 millions USD. Les approbations de la BAD se sont élevées à 7 129,36 millions USD ; 1 722,7 millions USD pour la FAD et 5,6 millions USD pour le FSN. Les autres approbations en 2019 comprennent : 27,44 millions USD au titre de la facilité de rehaussement de crédit en faveur du secteur privé ; 447,02 millions USD au titre de la facilité d'appui à la transition et 888,02 millions USD au titre des fonds spéciaux.

Par ailleurs, le graphe suivant nous montre clairement que les prêts et dons consentis par la Banque sont concentrés d'un pays par rapport à un autre.

Figure N° 21 : Approbations 2019 de la BAD par région



Source : BAD-Rapport annuel 2019

L'accord des approbations étaient plus élevées en Afrique de l'Ouest avec 24%, suivie de l'Afrique de l'Est 22%, l'Afrique du Nord et Australe 17%, l'Afrique Centrale avec 13%. L'approbation multirégionale était minime avec seulement 7%.

2. Les procédures de financement de projet

Elles régissent et formalisent les tâches à accomplir pour mettre en œuvre le processus. C'est un ensemble de règles que la BAD observe pour obtenir un résultat donné.

2.1. La politique de crédit

Depuis 1995, la mise en place d'une nouvelle politique de crédit de la BAD a permis de procéder à une classification des pays en trois catégories (A, B, C), basée essentiellement sur la situation économique du pays, en plus des considérations relatives à l'analyse de la solvabilité du pays¹⁷¹.

- La première catégorie (A) est constituée par les pays à revenu intermédiaire ayant accès uniquement aux prêts BAD.
- La deuxième catégorie (B) regroupe les pays à bas revenu et qui sont uniquement admissibles à bénéficier des ressources concessionnelles du Fonds africain de développement (FAD).
- La Troisième catégorie (C) comprend les pays disposant d'un PIB par habitant compris entre la première et deuxième catégorie, et qui ont accès aux financements mixtes (BAD et FAD). (Voir annexe 4)

2.2. Le cycle de projet

Les projets financés par la BAD sont élaborés et gérés selon un cycle en vue de la réalisation d'objectifs spécifiques conformes au plan de développement du pays concerné et à la stratégie de la BAD.

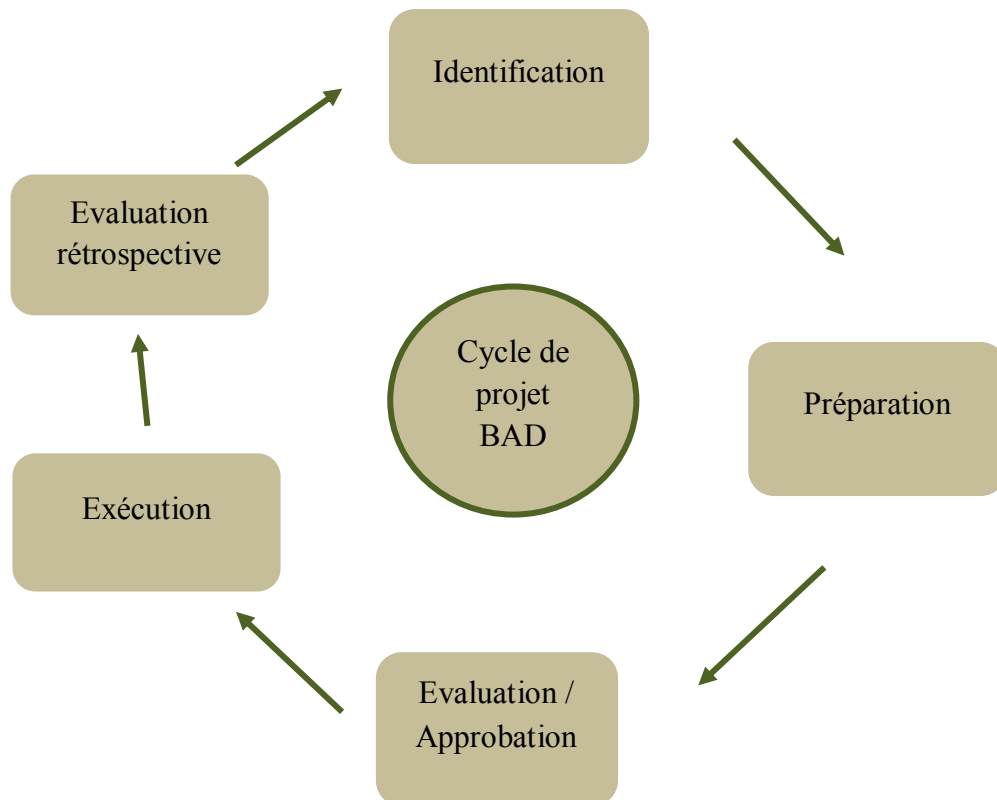
¹⁷¹ Groupe de la Banque africaine de développement, « La BAD en bref », Mai 2013, p. 27.

Chapitre 02 : La Banque Africaine de Développement

Les divers étapes, de l'identification jusqu'à l'évaluation rétrospective, sont connues sous l'appellation collective de cycle des projets de la BAD. Etant donné le nombre de pays pauvres, les activités du cycle des projets sont généralement très intenses et consomment beaucoup d'énergie, elles sont donc exécutées avec beaucoup de diligence et le professionnalisme le plus strict de la part du personnel de la BAD.

Le cycle de projet de la BAD est résumé dans la figure N° 22.

Figure N° 22 : Cycle de projet de la BAD



Source : BAD

Le cycle de projet de la BAD comporte neuf (9) étapes qui se suivent de façon cohérentes à savoir¹⁷² :

2.2.1. L'identification de projet

L'identification intervient pendant la période de concertation avec les pays membres. Elle implique, en coordination avec le pays, le recensement des projets et programmes dont les objectifs s'intègrent à son plan de développement et correspondent en même temps aux politiques et stratégies de la BAD. Les interventions de la Banque au niveau de chaque pays sont décrites dans le document de stratégie pays (DSP).

Ces projets, une fois jugés réalisables et justifiés aux plans technique, socio-économique, financier et environnemental, sont versés dans la réserve de projets en faveur du pays et constituent un pipeline glissant de projets à financer.

¹⁷² Groupe de la Banque Africaine de Développement ; « La BAD en bref », Mai 2013, p. 26-29.

Chapitre 02 : La Banque Africaine de Développement

2.2.2. La préparation de projet

Cette phase a pour objet d'examiner de manière plus détaillée les différentes études préliminaires réalisées pour confirmer si les objectifs du projet, du point de vue technique, environnemental, économique, financier, institutionnel et social, peuvent être atteints.

La préparation débute lorsque la BAD manifeste l'intention de financer un projet ou un programme donné. Elle prévoit alors la collecte, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la banque, d'informations et de données qui aideront les experts à évaluer le projet. Une mission de préparation à caractère multidisciplinaire est généralement conduite dans le pays par un expert. Au cours de cette mission, les experts analysent le projet à la lumière du DSP, recueillent les documents disponibles (par exemple les études de faisabilité du projet) et vérifient les informations obtenues avec les autorités nationales.

La Banque engage habituellement des consultants qui collaborent avec le personnel de contrepartie du gouvernement pour mener l'étude de faisabilité du projet. Ces consultants œuvrent aussi en étroite collaboration avec les différentes parties prenantes y compris le gouvernement, la société civile, les bénéficiaires du projet et les autres agences de développement actives dans ces secteurs. La BAD suit de près la tâche des consultants. Le projet final de rapport est passé en revue au cours d'une réunion tripartite regroupant les représentants du gouvernement, la BAD et les consultants. La BAD choisit avec le gouvernement la cellule qui sera chargée d'exécuter le projet ou le programme.

2.2.3. L'évaluation de projet

Au cours de cette étape, la BAD examine la faisabilité du projet. En consultation avec le gouvernement et les autres parties prenantes, la mission d'évaluation analyse les aspects techniques, économiques, financiers, institutionnels, environnementaux, de gestion et de marketing ainsi que l'impact social potentiel du projet.

Les risques du projet sont étudiés en détail et des analyses de sensibilité effectuées en vue d'évaluer la viabilité du projet. Une concertation est faite en interne de la banque par un groupe interdépartemental de travail et au cours de réunions de la haute direction, pour déterminer si le projet est prêt à être présenté au Conseil d'administration (CA) de la banque. A la suite de l'évaluation sur le terrain, les experts en charge de la mission préparent un rapport d'évaluation accompagné d'un mémorandum du président au conseil sur la proposition de prêt. Ils rédigent également un projet d'accord de prêt à négocier.

La politique du CA de la BAD consiste à n'approuver le financement d'un projet ou d'un programme que sur la base des rapports d'évaluation établis et soumis par les services de la banque, même si le projet ou le programme en question a déjà été évalué par d'autres institutions de cofinancement.

2.2.4. La négociation de prêt

Une fois que le comité de la haute direction a terminé son travail et recommandé le projet ou programme à l'approbation du conseil, un projet de proposition provisoire est soumis pour examen à toutes les parties concernées, y compris le gouvernement. La banque recueille les réactions, et le gouvernement est alors invité à la négociation avec la BAD.

Chapitre 02 : La Banque Africaine de Développement

Lors de la négociation, les points suivants doivent faire l'objet d'un accord¹⁷³ :

- les objectifs et la description du projet, des études ou des programmes ;
- le montant du prêt en devises, les coûts du projet en monnaie nationale et le plan du financement ;
- une liste indicative des biens et services à acquérir ;
- le chronogramme d'exécution et des dépenses ;
- les méthodes de décaissement choisies par l'emprunteur ;
- le calendrier indicatif des décaissements, assorti d'informations précises sur les numéros des comptes bancaires et les banques correspondantes ;
- les méthodes de passation des marchés et les dates de publication des appels d'offres ;
- des informations précises sur l'organe et la cellule d'exécution du projet ;
- une proposition réaliste de date de signature du prêt, et les dates butoirs du premier et dernier décaissement ;
- pour les projets en cofinancement, les plans de financement de différents cofinanciers, les clauses d'entrée en vigueur et les autres informations divers.

2.2.5. L'approbation par le Conseil d'administration

Après conclusion des négociations avec le gouvernement, la banque soumet une proposition de prêt sous forme de rapport, à l'approbation de son conseil d'administration (CA). Si le projet est approuvé, l'accord de prêt est signé entre le pays et la banque. L'emprunteur est appelé à satisfaire les conditions de mise en vigueur en vue de permettre à la banque de déclarer la mise en vigueur, qui permettra le début des décaissements.

2.2.6. La signature de l'accord de prêt

Après l'approbation du conseil, le document est envoyé au gouvernement du pays pour être entériné par les autorités compétentes. À la suite de quoi, l'accord de prêt est généralement signé par le président ou un vice-président de la BAD et le représentant du gouvernement.

2.2.7. L'entrée en vigueur de prêt

Le prêt entre en vigueur une fois remplies certaines conditions reconnues par les deux parties comme préalables au premier décaissement. En plus des autres conditions qui seront remplies plus tard, voici certaines des conditions habituelles fixées comme préalables au premier décaissement¹⁷⁴ :

- la désignation des signataires autorisés pour le déblocage des ressources du prêt ;
- la présentation d'un avis juridique ;
- la soumission du calendrier des investissements ;
- la présentation de la liste des biens et services à acquérir ;
- l'ouverture et le maintien d'un compte spécial du projet ;
- la mise en place d'un organe d'exécution du projet ;
- toutes autres conditions adoptée d'un commun accord lors de la négociation et reconnues comme devant être remplies avant le premier décaissement.

¹⁷³ DJAMEN Didier Yomi, « Audit des projets financés par une banque multilatérale de développement : l'expérience de la Banque africaine de développement », mémoire de master spécialisé en Audit, Université Tame de Tunis, 2008, p. 85.

¹⁷⁴ Rapport de projet du PCI-Afrique, « Protocole d'accord BAD / AFRISTA pour la mise en œuvre du programme de comparaison internationale dans 20 pays d'Afrique subsaharienne », 2008, p. 8.

Chapitre 02 : La Banque Africaine de Développement

2.2.8. La mise en œuvre ou exécution du projet

La mise en œuvre du projet débute à partir du moment où ce dernier est déclaré comme étant entré en vigueur. Les projets de la banque sont mis en œuvre par l'organe d'exécution conformément au chronogramme et aux procédures convenus. La supervision de la mise en œuvre permet toutefois à la Banque de s'assurer que la réalisation physique du projet se déroule correctement et selon le calendrier et les détails de la mise en œuvre.

Des consultants pour le projet sont recrutés en cas de besoin pour assister le gouvernement. Par exemple, dans un projet d'infrastructure, entrent en jeu la conception détaillée de génie, la préparation des dossiers d'appels d'offres, l'acquisition de machines et équipements, la construction et l'installation des ouvrages de génie civil. Il arrive qu'ils soient financés sur des dons mobilisés par la division partenariat et coopération de la BAD.

A titre d'exemple, les travaux préparatoires d'ouvrages de construction, qui durent de 6 à 12 mois et même plus, comprennent :

- Le recrutement des consultants
- La préparation des dossiers d'appels d'offres et les études détaillées
- L'acquisition des équipements
- La sélection des entreprises de construction.

La Banque invite et encourage généralement les pays emprunteurs à boucler ces volets avant la négociation et la signature du prêt, à l'exclusion de la signature effective des contrats, pour réduire les retards de démarrage dans la mise en œuvre des projets. La BAD reconnaît que la préparation des dossiers d'appels d'offres et l'établissement d'une cellule d'exécution de projet avec le personnel clé constituent une partie importante des activités de préparation des projets.

Comme indiqué, les divisions des Projets de la BAD examinent l'avancement physique de l'exécution et suivent l'atteinte des objectifs de développement, en étroite collaboration avec l'emprunteur et les cellules d'exécution. La BAD décaisse les ressources du prêt pour couvrir les dépenses approuvées, selon les modalités prévues dans l'accord de prêt, et au vu des justificatifs requis.

En général, la BAD demande à l'emprunteur de soumettre des rapports d'avancement de projet. Les informations sur l'avancement de la mise en œuvre du projet ainsi que sur l'état des objectifs de développement et les accords de prêt viennent compléter les informations sur le projet au cours de la mise en œuvre.

2.2.9. Le rapport d'achèvement et évaluation rétrospective

Une fois achevées les activités concernant les installations et l'assistance technique du projet, la BAD prépare un rapport d'achèvement de projet (RAP) ou un rapport d'achèvement d'assistance technique pour documenter l'expérience de la mise en œuvre.

En général, il revient maintenant principalement au département de l'évaluation des opérations (OPEV) de rechercher si les objectifs des projets et des programmes de la banque sont atteints. Les indicateurs clés de performance utilisés dans l'évaluation du succès des projets et programmes s'articulent autour des axes suivants :

- la pertinence et l'atteinte des objectifs lors de l'évaluation du projet ;

Chapitre 02 : La Banque Africaine de Développement

- la performance de l'emprunteur dans la mise en œuvre ;
- le respect du calendrier du cycle du projet, la performance et le rôle de la banque ;
- la performance en matière de développement institutionnel du projet ;
- la durabilité des résultats du projet ou du programme.

Les notes d'évaluation du RAP sont l'outil spécifique d'évaluation de la performance, mais les chargés de projets évaluent également la performance des projets dont les rapports d'achèvement n'ont pas encore été évalués par OPEV¹⁷⁵. La BAD est reconnue comme le premier dépositaire de l'expérience sur le développement de l'Afrique dans tous les secteurs du processus du développement, tant pour les prêts projets que pour les opérations d'appui aux politiques de développement.

2.3. La passation de marché

La BAD adopte de nouvelles règles, plus dynamiques et plus flexibles en matière de passation de marché. En Côte d'Ivoire le 14 octobre 2015, le Conseil d'administration a approuvé le nouveau cadre de passation de marchés de la Banque¹⁷⁶. En effet, il s'est avéré nécessaire ces dernières années de réviser entièrement les deux documents relatifs à la politique de passation de marchés de la BAD, à savoir les « Règles et procédures pour l'acquisition des biens et travaux » et les « Règles et procédures pour l'utilisation des consultants ».

Bien que la politique actuelle de la BAD en matière de passation de marchés, telle que définie dans les dispositions contenues dans les deux documents précités, ait satisfait jusqu'ici aux intérêts de la BAD, ainsi que de ses États membres régionaux (PMR) et des soumissionnaires, il était nécessaire d'instaurer une politique et des procédures plus dynamiques qui consacrent l'efficacité du développement dans le respect des exigences fiduciaires.

Par exemple, les circonstances changeantes qui affectent les PMR exigent que la Banque soutienne une série d'objectifs de développement de plus en plus complexes, outre les facteurs externes émergents qui ont eu un impact considérable sur la mise en œuvre de la politique d'acquisitions pour les opérations.

L'élément clé de ce nouveau cadre consiste à permettre aux emprunteurs d'optimiser leurs ressources, grâce à une approche dynamique et différenciée, adaptée aux besoins en matière de transactions d'acquisition. Cette approche implique, entre autres, d'utiliser exclusivement les systèmes de passation de marchés des emprunteurs dans le cadre de certains contrats, des méthodes ainsi que des procédures personnalisées pour les contrats plus complexes, et des systèmes tiers dans les autres cas. Pour ce faire, le nouveau cadre prend un engagement fondé sur les risques avec les emprunteurs, selon lequel les modalités de passation de marchés incorporées à un projet financé par la Banque et le niveau du contrôle fiduciaire, sont fonction de la qualité et de la performance du système de passation de marchés combinées avec la complexité des transactions d'acquisition. Cette approche dynamique permettra de renforcer l'appui de la Banque à ses PMR en matière de renforcement des capacités, tout en lui permettant de répondre à ses engagements internationaux.

¹⁷⁵ www.afdb.org consulté le 21/01/2021.

¹⁷⁶ www.afdb.org consulté le 21/01/2021.

Chapitre 02 : La Banque Africaine de Développement

Ce cadre permet de réaliser des accords de cofinancement beaucoup plus flexibles avec les bailleurs de fonds. En Afrique, on aura de plus en plus recours aux technologies pour les passations de marchés publics, ce qui aboutira à une utilisation des ressources plus transparente et plus efficace. De manière générale, cette approche positionnera la Banque comme le partenaire de choix des emprunteurs du continent africain.

3. Les décaissements

Les décaissements contribuent à l'efficacité des retraits des produits des prêts ou des dons. La BAD décaisse les ressources du prêt pour couvrir les dépenses approuvées, selon les modalités prévues dans l'accord de prêt, et au vu des justificatifs requis.

3.1. Les politiques en matière de décaissement

Les politiques de décaissement résument les directives à appliquer pour suivre les règles et procédures de décaissements au profit des projets ou programmes financés par la BAD. Il s'agit entre autre de :

3.1.1. L'accord juridique

L'accord juridique est l'accord signé entre l'emprunteur et la BAD. Cet accord énonce les différentes conditions et modalités du prêt ou du don. Il s'agit de l'accord de prêt dans le cas des prêts, et du protocole d'accord pour les dons. Les accords juridiques énoncent les conditions spécifiques applicables aux financements de la BAD.

La présente disposition juridique énonce trois principes de base en matière de décaissement au titre de projets de développement. Ces principes sont¹⁷⁷ :

- la Banque prend des dispositions pour s'assurer que le produit d'un prêt quelconque consenti ou garanti par elle, est employé exclusivement aux fins auxquelles ledit prêt a été accordé ;
- la Banque autorise l'emprunteur à décaisser uniquement les fonds en faveur des dépenses prévues pour la réalisation du projet ;
- le produit d'un prêt, d'un investissement ou d'une autre opération de financement de la Banque, servira à l'acquisition des biens et services produits uniquement par les pays membres ; sous réserve des cas où le Conseil d'administration décide d'autoriser l'acquisition des biens et services dans un pays non membre ou produits par un pays non membre, si des circonstances particulières rendent commode une telle acquisition.

3.1.2. Les conditions générales

Les prêts et dons de la BAD sont régis par les conditions générales applicables aux accords de prêts, de garanties et de dons de la Banque. Les conditions générales, qui font partie intégrante de l'accord juridique, énoncent les conditions applicables aux financements de la Banque.

Au cas où une disposition d'un accord juridique est en contradiction avec les dispositions des conditions générales, c'est la disposition de l'accord juridique qui prévaut.

¹⁷⁷ Manuel de décaissement de la BAD, Mars 2020, p. 10.

Chapitre 02 : La Banque Africaine de Développement

Les conditions générales couvrent les domaines suivants :

- modalités de remboursement et de paiement des intérêts et autres charges : le pays emprunteur doit être capable de rembourser le fonds emprunté avec les intérêts en charges dans un délai déterminé imposé par la BAD ;
- modalités d'utilisation des devises : il faut préciser dans l'accord le mode d'utilisation des devises, c'est-à-dire le fonds doit être décaissé en quelle devise ;
- modalités de décaissements des fonds : ceci explique les méthodes de décaissement à appliquer pour le projet.

3.1.3. L'acquisition de biens, travaux et services

L'acquisition de biens, travaux, et services financée par la BAD est régie par "les règles de procédures pour l'acquisition des biens et travaux" et "les règles de procédures pour l'utilisation des consultants".

La BAD exige que l'acquisition des biens, travaux et service se fait par lancement d'appel d'offre internationale. Le respect de ces règles et procédures constitue une obligation contractuelle de l'emprunteur et contribue à une bonne exécution du projet et facilite les décaissements¹⁷⁸.

La responsabilité de l'exécution du projet, de l'attribution et de l'administration des contrats incombe à l'emprunteur. La Banque supervise les activités relatives à l'attribution des contrats menées par l'emprunteur conformément aux dispositions de l'accord juridique et comme précisé dans le plan d'acquisition du projet.

3.1.4. La lettre de décaissement

La lettre de décaissement fournit aux emprunteurs et aux agences d'exécution des instructions spécifiques relatives aux décaissements concernant un prêt donné. Un projet de lettre de décaissement est accepté de commun accord par la Banque et l'emprunteur lors des négociations (voir annexe 5). Après la signature de l'accord de prêt, la Banque envoie à l'emprunteur une lettre de décaissement signée¹⁷⁹.

La Banque peut, à la suite de consultations avec l'emprunteur, émettre une lettre de décaissement révisée tenant compte des modifications apportées aux modalités de décaissement pendant l'exécution du projet.

3.1.5. La suspension des décaissements

La banque suspend le décaissement lorsque l'emprunteur ne respecte pas les conditions énoncées dans le contrat d'accord de prêt ou dans les conditions générales. Ceci peut concerner une partie du fonds à décaisser ou peut être sur la totalité du fonds prêté.

Dans le cas de manquements liés au service de la dette, la Banque suspend les décaissements liés à tous les prêts octroyés au pays membre ou garantis par celui-ci.

¹⁷⁸ BAD-Département des acquisitions et des services fiduciaires, « Règles et procédures pour l'acquisition des biens et travaux », édition de Mai 2008, révisée en Juillet 2012, p. 7.

¹⁷⁹ Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, « Manuel de décaissement pour les bénéficiaires de dons », Juin 2011. p. 9.

3.1.6. L'annulation des décaissements

Les Conditions générales et les directives relatives à l'annulation des prêts et dons précisent les conditions et les procédures qui s'appliquent aux annulations. Avant l'annulation, la Banque s'assure qu'il n'existe pas de demandes de décaissement en instance ou d'engagement pris et que les contrats financés sur les ressources du prêt ou du don pour lesquels les ressources n'ont pas été entièrement décaissés ont été annulés¹⁸⁰.

3.2. Les procédures de décaissement

La notion des procédures de décaissement est l'application proprement dit de l'accord juridique des décaissements. L'emprunteur est responsable de l'exécution des projets et des programmes en vertu de tous les accords. La Banque suit l'exécution du projet/programme pour s'assurer de sa conformité aux accords, aux règles et procédures décrites dans des documents et directives.

Les procédures de décaissement font inclure les différentes conditions générales à respecter et à suivre. Ces procédures incombent des étapes bien précises, bien distinctes et qui sont dépendantes.

3.2.1. L'entrée en vigueur

La satisfaction à la banque des conditions stipulées dans l'accord du prêt et dans les conditions générales applicables aux accords de prêt est la stricte condition de la mise en vigueur.

3.2.2. Les conditions préalables au premier décaissement et autres conditions

Outre les conditions d'entrée en vigueur, le prêt peut être assorti de conditions préalables au premier décaissement et à d'autres conditions applicables aux décaissements ultérieurs. Les documents soumis doivent être des originaux ou des copies certifiées conformes et jugés acceptables par la Banque. Ces conditions figurent également dans l'accord juridique. L'emprunteur ne peut commencer à faire des retraits sur le prêt que lorsque la Banque déclare que les conditions applicables au premier décaissement ont été remplies.

3.2.3. Les personnes habilitées à signer les demandes de décaissement

Les personnes habilitées sont les personnes autorisées à signer la demande de décaissement du fonds. Le choix de ces personnes est libre à l'emprunteur, il doit les désigner et envoyer leurs spécimens de signature à la Banque. La lettre désignant les signataires doit indiquer le nombre et/ou la combinaison de signatures devant figurer sur toute demande de décaissement (voir annexe 6). Cette désignation doit se faire dans le respect des procédures internes de l'emprunteur, sauf indication contraire. La désignation entre en vigueur à partir de la date à laquelle la Banque reçoit la lettre de l'emprunteur. Les documents joints à ces demandes, tels que les états récapitulatifs des dépenses et les programmes d'activités et budgets doivent être contresignés par le coordonnateur du projet¹⁸¹.

¹⁸⁰ www.afdb.org consulté le 22/01/2021.

¹⁸¹ www.afdb.org consulté le 22/01/2021.

Chapitre 02 : La Banque Africaine de Développement

En cas de changement ou de modification de la liste des signataires, l'emprunteur est tenu d'aviser la BAD et lui transmettre les nouvelles signatures dans un meilleur délai que possible¹⁸².

3.2.4. Le financement rétroactif

En règle générale, les dépenses effectuées avant la date de signature de l'accord juridique ne sont pas admissibles au financement. Toutefois, sur la base d'un accord préalable entre la Banque et l'emprunteur, une clause spéciale peut être ajoutée dans l'accord juridique autorisant le financement de certaines dépenses effectuées avant la date de signature pour faciliter l'exécution du projet.

Cette clause doit indiquer le montant du financement rétroactif, la catégorie de dépense concernée et la date à partir de laquelle les dépenses peuvent être considérées comme admissibles au financement. C'est le financement rétroactif.

3.2.5. Les dépenses éligibles

Pour être éligibles, les dépenses doivent relever de l'une des catégories de dépenses mentionnées dans le rapport d'évaluation et l'accord de financement. Les dépenses engagées doivent être conformes à l'accord juridique, et destinées aux seules fins du projet. Seules les dépenses engagées à partir de la date de signature et au plus tard à la date de clôture de l'accord de financement, peuvent être considérées comme éligibles.

Les dépenses non éligibles incluent¹⁸³ :

- les éléments non prévus dans les catégories de dépenses énumérées dans les accords juridiques ;
- les acquisitions qui n'ont pas été faites conformément aux procédures d'acquisition de la Banque ;
- les paiements effectués avant la signature des accords juridiques ou avant la date indiquée dans l'accord juridique pour le financement rétroactif ;
- les paiements effectués au titre de dépenses engagées après la date de clôture à l'exception de celles relatives à l'audit de clôture effectuées dans les six mois suivant la date de clôture ;
- les dépenses pour lesquelles la Banque n'a pas reçu de pièces justificatives jugées satisfaisantes ou appropriées.

3.2.6. Le paiement sur la base d'un état récapitulatif des dépenses

L'état récapitulatif des dépenses (ERD) est le résumé détaillé des dépenses effectuées par l'emprunteur qui est établi sur la base des catégories de dépenses (voir annexe 7). Ceci est accompagné par des documents justifiants le paiement tels que les factures, l'avis de débit ou relevé bancaire.

Les catégories de dépenses sont déterminées en fonction de la nature des dépenses que le projet est appelé à financer au cours de la période du prêt. Elles permettent de suivre et de

¹⁸² www.afdb.org consulté le 22/01/2021.

¹⁸³ www.afdb.org consulté le 22/01/2021.

Chapitre 02 : La Banque Africaine de Développement

gérer les dépenses liées aux activités du projet. Elles sont indiquées dans le rapport d'évaluation et dans l'accord de prêt.

Les décaissements sont effectués dans la limite des montants alloués à chaque catégorie. Toute modification apportée à la liste des biens et services doit être approuvée au préalable par la Banque.

Lorsqu'une catégorie requiert plus de financement que prévu initialement, l'emprunteur doit obtenir l'accord préalable de la Banque avant d'engager de nouvelles dépenses ou de soumettre une demande de décaissement au titre de cette catégorie de dépenses. L'emprunteur et les agences d'exécution doivent maintenir tous les documents justificatifs et les rendre disponibles pour examens, aux auditeurs et au personnel de la banque pendant leur mission de supervision.

3.2.7. La réallocation des ressources du prêt

Les ressources du prêt ne sont utilisées qu'aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées. Mais toutefois, la Banque, à la demande de l'emprunteur, peut approuver la réallocation des ressources non engagées d'une catégorie à une autre catégorie éligible pour la réalisation des objectifs du projet¹⁸⁴.

3.2.8. La monnaie de décaissement

La Banque effectue les décaissements dans la monnaie d'engagement du prêt selon le choix de l'emprunteur (le dollar des États-Unis, l'euro, le yen japonais, et le rand sud-africain).

Actuellement, en plus de rand Sud-africain, la BAD a inclus quelques monnaies locales dans les monnaies des prêts qu'elle octroie : la Livre Egyptienne, le Cedi Ghanéen, les Francs CFA (XOF¹⁸⁵ et XAF¹⁸⁶), le Shilling Kenya, le Shilling Tanzanien, le Shilling Ougandais, le Naira Nigéria et le Kwacha Zambien¹⁸⁷.

3.2.9. Les remboursements à la BAD

Elle peut demander à l'emprunteur de rembourser des montants décaissés si :

- les avances au compte spécial n'ont pas été justifiées dans le délai spécifié dans la lettre de décaissement ;
- les fonds disponibles sur le compte spécial n'ont pas été utilisés et ne sont plus requis pour l'exécution du projet ;
- les montants ont été décaissés du fait d'une erreur de l'emprunteur ;
- les montants ont été décaissés à cause d'une erreur de la Banque ;
- les dépenses sont jugées inéligibles au financement selon les modalités du prêt ou du don ; et
- la déclaration de passation de marché est jugée non conforme après des paiements effectués au titre du contrat mis en cause.

¹⁸⁴ www.afdb.org consulté le 23/01/2021.

¹⁸⁵ Monnaie des pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

¹⁸⁶ Monnaie des pays membres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC).

¹⁸⁷ Document interne de la BAD.

Chapitre 02 : La Banque Africaine de Développement

Les montants remboursés sont versés sur un compte que la Banque définira. Elle se réserve le droit d'annuler le montant remboursé ou de créditer le compte du prêt en cas de dépenses inéligibles.

3.2.10. Les contrats

Tous décaissements sont effectués à la base d'un contrat conclu entre l'emprunteur et le fournisseur conformément aux règles applicables à la passation de marché. Une copie du contrat signé doit être envoyée à la BAD.

La BAD effectue le paiement au fournisseur seulement lorsque l'emprunteur a donné les instructions nécessaires et que le montant inscrit soit le même approuvé dans la liste des catégories des dépenses. Un nouveau contrat peut être établi si des dépassements du montant à décaisser ont été dus par des hausses de prix.

3.2.11. Les références bancaires

Les références bancaires concernent les références des banques des bénéficiaires et des correspondants bancaires de la banque bénéficiaires. Il s'agit du nom et de l'adresse, des codes SWIFT¹⁸⁸ et IBAN¹⁸⁹ (s'il y a lieu) de la banque ainsi que le numéro de compte du bénéficiaire.

Tous les frais bancaires déduits par les correspondants bancaires dans la chaîne de paiement sont à la charge de l'emprunteur.

3.2.12. Les décaissements à l'approche de la date de clôture

La date de clôture du prêt est fonction de la date d'achèvement du projet. Toutes les dépenses admissibles doivent avoir été effectuées avant cette date. L'emprunteur bénéficie normalement de quatre mois supplémentaires après la date de clôture pour soumettre des demandes de décaissement et des pièces justificatives pour les dépenses effectuées à la date de clôture ou avant celle-ci.

Si, pour certaines raisons, il apparaît que le projet ne sera pas achevé dans les délais, une demande de prorogation officielle doit être transmise à la Banque au moins six mois avant la date de clôture.

3.2.13. Les dépenses relatives à l'audit de clôture

La BAD autorise les décaissements pour les dépenses relatives à l'audit de clôture du projet sur une période n'excédant pas six mois après la date de clôture, à condition que l'emprunteur ait conclu un contrat à prix global et forfaitaire pour l'audit final avant la date de clôture. L'audit doit être effectué et soumis à la Banque dans les six mois suivant la date de fin de l'année d'exercice¹⁹⁰.

¹⁸⁸ SWIFT (Society for Worldwide Interbank Financial) désigne le numéro d'identification internationale d'une banque.

¹⁸⁹ IBAN (International Bank Account Number) : C'est l'identifiant d'un compte bancaire.

¹⁹⁰ www.afdb.org consulté le 23/01/2021.

3.3. Les méthodes de décaissement

Les méthodes autorisées sont arrêtées au cours des négociations en se fondant sur les caractéristiques du projet, les catégories de dépenses à financer, et la capacité de l'organe d'exécution à gérer les ressources du projet. L'emprunteur doit utiliser une seule et unique méthode de paiement sur un même contrat à moins que la Banque n'en décide autrement. Pour toutes ces méthodes de décaissement, la Banque décaisse les fonds conformément aux instructions reçues de l'emprunteur.

Quatre méthodes de décaissement de fonds d'un projet sont proposées aux emprunteurs¹⁹¹.

3.3.1. La méthode de remboursement

La première méthode est la méthode de remboursement des dépenses éligibles. Elle consiste à rembourser à l'emprunteur tous les types de dépenses effectuées et préfinancées par l'emprunteur ou l'organe d'exécution sur ses propres ressources. Autrement dit, l'emprunteur paie ses dépenses sur ses propres ressources et demande un remboursement auprès de son financeur (BAD).

- L'emprunteur effectue la commande auprès de son fournisseur, et ce dernier lui envoie la facture ;
- l'emprunteur effectue le paiement sur ses propres ressources ;
- l'emprunteur envoie la demande de remboursement à la BAD, ce dernier analyse les dossiers avec les pièces justificatives (bon de commande, facture, bon de livraison, etc.)
- La BAD rembourse l'emprunteur après approbation des dépenses.

Lorsque la transmission de l'ensemble des documents pose un problème pratique, la Banque peut accepter de limiter la justification de la demande à un état récapitulatif des dépenses, signé par les personnes autorisées et par le responsable du projet.

Pour que les demandes de décaissement soient acceptées sur la base d'un état récapitulatif des dépenses, l'emprunteur ou l'organe d'exécution du projet doit avoir :

- démontré une capacité administrative, financière et comptable suffisante à préparer et conserver les pièces justificatives de dépenses ;
- mis en place un système de contrôle interne adéquat ; et
- pris des dispositions appropriées pour des audits réguliers et indépendants des dépenses du projet.

Au titre de l'état récapitulatif des dépenses (ERD), l'emprunteur certifie que les dépenses ont été effectuées et réglées conformément aux modalités et conditions de l'accord juridique et que les livres comptables et les justificatifs sont bien conservés et disponibles aux fins d'examen par la BAD.

3.3.2. La méthode de garantie de remboursement

La Banque, à la demande de l'emprunteur, s'engage irrévocablement à rembourser à la banque confirmatrice désignée, les paiements effectués à un fournisseur au profit duquel une lettre de crédit (LC) a été émise.

¹⁹¹ Groupe de la Banque Africaine de Développement, « Manuel des décaissements », Mai 2020, p. 19.

Chapitre 02 : La Banque Africaine de Développement

Cette méthode fait intervenir quatre acteurs : l'emprunteur, le fournisseur, une banque commerciale et la BAD.

- l'emprunteur effectue la commande et son fournisseur lui demande une lettre de crédit pour une garantie ;
- l'emprunteur envoie la lettre de crédit à la banque commerciale ;
- la banque commerciale demande à l'emprunteur une garantie de paiement ;
- l'emprunteur confirme à la BAD la lettre de garantie ;
- la BAD émet à la banque commerciale la garantie ;
- la banque commerciale effectue le paiement de la lettre de crédit après notification auprès du fournisseur ;
- la banque commerciale envoie une demande de remboursement à la BAD ;
- la BAD effectue le remboursement.

Une fois que la BAD émet une garantie de remboursement, toutes les créances reçues à la date d'expiration ou avant cette date sont honorées. La garantie de remboursement expire trois mois après l'expiration de la lettre de crédit sauf si la date de clôture du prêt est antérieure à cette date¹⁹².

La BAD émettra une garantie de remboursement ou la prorogera jusqu'à la date de clôture du prêt si la date d'expédition ou d'expiration de la lettre de crédit est postérieure à la date de clôture du prêt. Les garanties de remboursement ne sont généralement pas émises dans la monnaie nationale de l'emprunteur, étant donné qu'elles visent exclusivement à faciliter l'importation de biens étrangers.

3.3.3. La méthode du fonds de roulement ou compte spécial

Elle consiste à octroyer des avances sur le prêt ou le don à l'emprunteur pour le financement des dépenses jugées éligibles par la BAD. Seule la méthode du compte spécial requiert l'approbation préalable de la BAD.

L'objectif principal de cette méthode de décaissement est d'aider l'emprunteur ou l'organe d'exécution à faire face à ses besoins en monnaie locale ou en devises, de s'assurer d'une disponibilité permanente des ressources et d'accorder une certaine flexibilité pour la réalisation de certaines composantes du projet¹⁹³.

Les projets autorisés à utiliser un compte spécial doivent remplir les conditions suivantes :

- disposer de procédures administratives, financières et comptables adéquates ;
- disposer de mécanismes de contrôle interne satisfaisants ; et
- s'engager à faire réaliser un audit indépendant du compte spécial.

3.3.4. La méthode du paiement direct

La dernière méthode est le paiement direct, par lequel la BAD paie directement le fournisseur de biens, travaux ou services, sur demande de l'emprunteur¹⁹⁴. L'emprunteur doit

¹⁹² Groupe de la Banque Africaine de Développement, « Manuel des décaissements », Mai 2020, p. 22.

¹⁹³ RAHARISON Shokin Nadia, « La gestion des financements extérieurs : les méthodes de décaissements », mémoire de maîtrise en gestion, UNIVERSITE d'ANTANANARIVO, 2011-2012, p. 32.

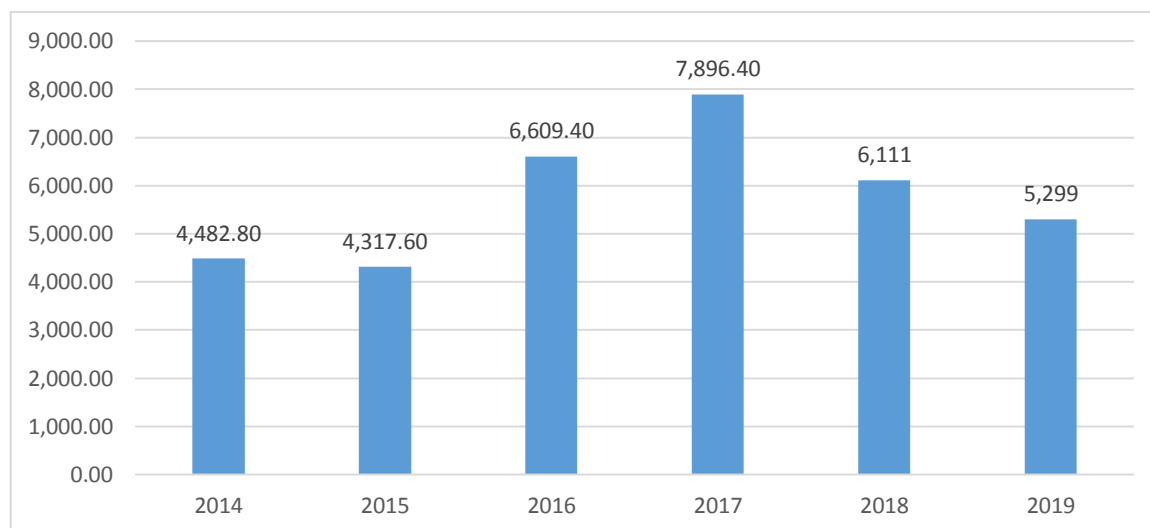
¹⁹⁴ RAHARISON Shokin Nadia, « La gestion des financements extérieurs : les méthodes de décaissements », mémoire de maîtrise en gestion, Université d'ANTANANARIVO, 2011-2012, p. 33.

Chapitre 02 : La Banque Africaine de Développement

soumettre le numéro de compte complet du fournisseur/contractant avec la première demande de paiement direct.

Ci-joint les décaissements réalisés par la BAD.

Figure N° 23 : Décaissements de la BAD : 2014-2019 (millions USD)



Source : Rapport annuel 2019

En 2019, le montant total des décaissements s'est établi 5 299 millions USD, en recul de 13 % par rapport à 2018 (6 111 millions USD) et moins qu'en 2016 et en 2017. Cette baisse s'explique principalement par une diminution des opérations souveraines et non souveraines de la BAD en 2018 et 2019. La baisse des volumes de décaissement pour les opérations souveraines et non souveraines de la BAD est en partie due au suivi étroit et à l'échelonnement des décaissements pour les opérations à décaissement rapide en 2019 alors que la Direction cherchait à préserver la notation AAA de la Banque.

Section 03 : Le système de sanctions de la Banque africaine de développement en cas de détournement de fonds

Le détournement des fonds destinés aux projets érode la capacité des institutions financières internationales (IFI) à œuvrer efficacement pour le développement et la réduction de la pauvreté. Aussitôt, les IFI, au nombre desquelles, la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque interaméricaine de développement et la Banque mondiale ont décidé d'adopter une approche commune et de conjuguer leurs efforts de lutte contre la corruption et les autres pratiques répréhensibles. Dans ce cadre, les IFI suscitées ont signé l'accord pour l'application réciproque des décisions d'exclusion¹⁹⁵.

L'instauration du système des sanctions, dans sa forme actuelle, permet la mise en œuvre de cet accord par la BAD. Elle peut prendre acte des sanctions prises par d'autres banques multilatérales de développement dans le cadre des décisions d'exclusions. En vertu de son

¹⁹⁵ www.banquemondiale.org consulté le 25/01/2021.

Chapitre 02 : La Banque Africaine de Développement

engagement vis-à-vis de cet accord, la BAD peut exclure une entité jugée coupable, par une autre banque multilatérale, d'avoir commis certaines pratiques répréhensibles.

1. Le rôle du système de sanctions

Le système de sanctions de la BAD a été adopté par le Conseil d'administration, le 5 juillet 2012.

Les sanctions sont des décisions prises par la BAD pour pénaliser des individus ou des entreprises coupables de pratiques répréhensibles. Les sanctions sont appliquées conformément au principe de proportionnalité qui tient compte des circonstances atténuantes et aggravantes.

Le Système de sanctions est un régime administratif dont le rôle est de réprimer les personnes morales ou physiques qui commettent des actes passibles de sanctions dans le cadre des projets financés ou gérés par la Banque¹⁹⁶. Il a été institué en vertu de l'obligation fiduciaire et légale de la BAD de veiller à ce que les fonds qu'il dégage soient utilisés aux fins pour lesquelles elles sont destinées.

2. Les actes passibles de sanctions

Les actes visés par la procédure de sanctions sont collectivement désignés par le terme «Pratique passible de sanction». Cette notion désigne les pratiques de corruption, de fraude, de collusion, de coercition et d'obstruction commises dans le cadre d'une opération financée ou gérée par la BAD ou dans le cadre d'une enquête, d'un audit ou d'une procédure de sanctions.

2.1. La corruption

Elle se définit comme le fait d'offrir, de solliciter ou d'accepter, directement ou indirectement, une contrepartie de valeur en vue d'influencer indûment l'action d'une autre partie.

2.2. Les manœuvres frauduleuses

Elle désigne tout acte ou omission, y compris une déclaration mensongère qui, de façon délibérée ou par imprudence, induit ou tente d'induire en erreur une personne ou une entité afin d'en tirer un avantage financier ou autre, ou de se soustraire à une obligation.

2.3. Les manœuvres collusoires

Ce terme désigne une entente entre deux parties ou plus à des fins illicites, y inclus pour influencer indûment sur les actions d'une autre partie.

2.4. Les manœuvres coercitives

C'est le fait de porter atteinte ou de nuire, ou de menacer, directement ou indirectement, à une partie ou à ses biens en vue d'influencer indûment sur les actes d'une partie.

¹⁹⁶ Document interne de la BAD.

2.5. Les manœuvres obstructives

L'obstruction est le fait de détruire, falsifier, altérer ou dissimuler délibérément les preuves matérielles d'une enquête et de faire de fausses déclarations à des enquêteurs, afin d'entraver matériellement une enquête menée par la Banque sur des allégations liées à des faits de corruption, de fraude, de coercition ou de collusion ; et/ou bien menace, harcèle ou intimide une personne dans le but de l'empêcher de révéler des informations relatives à cette enquête ou de l'empêcher de poursuivre l'enquête, ou de poser des actes visant à empêcher matériellement la Banque d'exercer son droit.

3. Les différentes sanctions appliquées par la BAD

Les sanctions suivantes peuvent être prises à l'encontre des mis en cause ¹⁹⁷:

- lettre de réprimande ;
- non-exclusion conditionnelle ;
- exclusion avec levée conditionnelle ;
- exclusion permanente ou pour une période déterminée ;
- restitution et/ou réparation ;
- et autres sanctions tel que le remboursement total ou partiel des coûts liés aux enquêtes et à la procédure.

Les entités et individus exclus ne sont plus éligibles à participer aux activités financées et gérées par la BAD. Par ailleurs, conformément à l'accord susmentionné, les autres signataires peuvent déclarer inéligibles les parties exclues par la Banque, lorsque la décision d'exclusion est égale ou supérieure à une année.

Les sanctions imposées, sauf les lettres de réprimande, l'identité des parties sanctionnées, les pratiques passibles de sanctions pour lesquelles les parties ont été sanctionnées et un résumé des décisions définitives de sanctions font l'objet de publication.

4. La structure du système de sanctions

À l'issue des enquêtes sur des allégations, le département de l'intégrité et de lutte contre la corruption (IACD) transmet les rapports d'enquête au commissaire aux sanctions qui procédera à un examen préliminaire et prendra, le cas échéant, une décision de sanction. La personne ou l'entité concernée peut faire appel d'une décision prise par le Commissaire aux sanctions devant le Conseil d'appel des sanctions.

4.1. Les sanctions des personnels de la BAD

Lorsque les enquêtes portent sur les allégations de pratiques répréhensibles commis par des membres de personnel de la Banque, et qui ont un rapport avec les opérations financées par la BAD, les budgets administratifs et la mauvaise utilisation des ressources de l'institution, l'IACD transmet ses conclusions au Président de la BAD. Cette procédure est régie par le cadre disciplinaire de la BAD.

¹⁹⁷ www.afdb.org consulté le 26/01/2021.

4.2. Les sanctions des emprunteurs de la BAD

Le Système des sanctions est un processus administratif à deux niveaux qui offre aux sociétés et individus mis en cause, l'opportunité de répondre aux allégations portées à leur encontre. Il est composé du Bureau des sanctions ou Bureau du commissaire aux sanctions (SC) au premier niveau et du Comité d'Appels des Sanctions (SAB) au niveau final.

4.2.1. Le déroulement de la procédure devant le Bureau des sanctions

Le Bureau des sanctions (SC) et le SC suppléant sont des experts externes nommés par le Conseil d'Administration de la BAD pour une période de trois ans. Ils sont assistés par une Secrétaire aux sanctions. Le département de l'intégrité et de lutte contre la corruption (IACD) mène les enquêtes sur les allégations de pratiques passibles de sanctions. L'IACD peut introduire devant le SC, une demande de suspension temporaire et une procédure de sanctions.

4.2.1.1. La suspension temporaire

Avant la conclusion d'une enquête, ou au moment de la présentation du constat de l'existence de pratique passible de sanctions, l'IACD peut présenter au SC une demande de suspension temporaire si l'IACD estime que le maintien de l'éligibilité de la personne physique ou morale faisant l'objet de l'enquête, à participer aux activités financées par la BAD, est susceptible d'exposer celui-ci à un préjudice financier ou de ternir sa réputation.

Le Bureau des sanctions (SC) peut accorder la suspension temporaire si les preuves tendent à démontrer la commission d'une pratique passible de sanctions dont la sanction appropriée serait au moins d'une année d'exclusion. Le mis en cause (le défendeur) peut contester la suspension temporaire dans le délai de quarante jours et s'il introduit un recours, le SC décidera de maintenir ou de mettre fin à la suspension temporaire après examen des arguments présentés par les parties. La décision du SC sur cette question n'est pas susceptible d'appel.

4.2.1.2. La procédure de sanctions

Si, à la fin de l'enquête, le département de l'intégrité et de lutte contre la corruption (IACD) estime que les preuves sont suffisantes pour étayer l'existence d'une pratique passible de sanctions, l'IACD prépare un constat de l'existence de pratiques passibles de sanctions et le présente au Bureau des sanctions.

Si, après examen, le Bureau des sanctions (SC) estime que le constat d'IACD n'est pas étayé par des preuves suffisantes, il rend une décision d'insuffisance de preuves qu'il notifie à l'IACD. Cet acte met fin à la procédure à l'encontre du défendeur. L'IACD peut cependant soumettre un constat révisé en produisant des preuves additionnelles.

Si le SC considère que le constat tend à confirmer la commission d'une pratique passible de sanctions par le défendeur, il émet à son encontre un avis d'ouverture de procédure de sanctions. Le Défendeur peut contester les allégations portées à son encontre en soumettant au SC, une réponse écrite, dans le délai de soixante jours suivant la réception de l'avis. Si le défendeur s'abstient de soumettre une réponse, le SC prend une décision fondée uniquement sur les preuves fournies par l'IACD.

Chapitre 02 : La Banque Africaine de Développement

Si le Défendeur soumet une Réponse, le SC détermine, après analyse du dossier, suivant la prépondérance de la preuve, s'il est plus probable qu'improbable que le défendeur ait commis les actes qui lui sont reprochés. Dans l'affirmative, il prescrit à l'encontre du défendeur, une ou plusieurs des sanctions suscitées, qui peuvent également être imposées aux personnes qui lui sont affiliées, aux successeurs et cessionnaires. La décision de sanctions est finale et à force obligatoire, à moins que le défendeur n'interjette appel auprès du SAB.

4.2.2. Le déroulement de la procédure devant le Conseil d'appels des sanctions

Le conseil d'appels des sanctions (SAB) est composé de quatre membres externes (deux titulaires et deux suppléants) et de deux membres internes (un titulaire et un suppléant), nommés pour trois ans, renouvelables une fois. Ils sont nommés par le Conseil d'administration sur recommandation du Président de la BAD. Le SAB est assisté dans ses activités par un secrétaire exécutif¹⁹⁸.

Le Défendeur peut saisir le SAB dans le délai de vingt-cinq à compter de la réception de la décision de sanctions du SC. Dans ce cas, le SAB examine à nouveau l'affaire ayant fait l'objet de contestation. Le SAB peut tenir une audience à la demande des parties ou à sa discrétion. Le SAB examine de nouveau le dossier entier, composé du constat de l'existence de pratiques passibles de sanctions soumis par l'IACD, de la réponse du défendeur le cas échéant, de l'acte d'appel, et éventuellement de la réplique d'IACD, de la duplique du défendeur et des présentations faites par les parties à l'audience, ainsi que de tous autres documents figurant au dossier.

Après examen du dossier, le SAB détermine si l'essentiel des éléments de preuve tend à étayer le constat que le défendeur s'est livré à une pratique passible de sanctions et s'il est plus probable qu'improbable que le défendeur ait commis les actes qui lui sont reprochés. Dans l'hypothèse où le SAB considère que le Défendeur n'a pas commis de pratiques passibles de sanctions, le secrétaire du SAB rédige un écrit constatant les conclusions de SAB et la clôture de la procédure et le transmet à toutes les parties. Dans l'affirmative de l'accusation, le SAB rédige une décision définitive résumant ses conclusions et inflige au défendeur l'une ou plusieurs des sanctions susmentionnées. La décision définitive est opposable aux parties et ne peut plus faire l'objet d'appel.

A titre d'exemple : en 2020, la BAD a procédé à l'exclusion de quatre entreprises nigérianes : Sangtech International Services Limited, Sangar & Associates Limited, Mashad Integrated and Investment Co. Limited et Medniza Global Merchants Limited pour pratiques frauduleuses et collusoires pour une période de 2 ans.

Une enquête menée par le Bureau de l'intégrité et de la lutte contre la corruption de la Banque a établi que les quatre entreprises sanctionnées se sont livrées à des pratiques frauduleuses et collusoires lors de leurs soumissions à des appels d'offres pour la fourniture de compteurs d'eau, de compteurs automatiques et de matériel de raccordement domestique dans le cadre du projet d'extension de l'approvisionnement en eau potable et d'assainissement dans la ville de Zaria au Nigeria.

Pendant cette période d'exclusion, ces entreprises ne sont pas éligibles à l'adjudication de marchés financés par la BAD. En outre, l'exclusion de ces entreprises a fait l'objet d'une

¹⁹⁸ www.afdb.org consulté le 26/01/2021.

Chapitre 02 : La Banque Africaine de Développement

exclusion croisée par d'autres banques multilatérales de développement en vertu de l'accord de reconnaissance mutuelle des décisions d'exclusion, notamment la Banque asiatique de développement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque interaméricaine de développement et la Banque mondiale.

Egalement en Septembre 2017, l'institution panafricaine a en effet décidé de d'exclure une société malienne « Entreprise de construction urbaine et rurale (Ecur) » de tous les projets financés par elle, et ce pour une durée minimale de trois ans.

Au cœur de l'enquête menée par le Département de l'intégrité et de la lutte contre la corruption qui a amené la Banque à prendre cette décision se trouve un projet de réhabilitation routière au Mali : l'entreprise a été accusée d'avoir présenté un faux document de garantie bancaire en vue d'obtenir une avance.

À l'expiration de l'échéance, la BAD a exigé à l'Ecur d'adopter et de mettre en œuvre un code de conduite afin de regagner sa confiance et de bénéficier de son financement.

Chapitre 02 : La Banque Africaine de Développement

Conclusion

A l'instar des autres banques multilatérales de développement, la BAD est une institution destinée à renforcer et à soutenir des activités économiques et financières des pays africains. Aujourd'hui, elle est la principale source de financement des activités économiques en Afrique. Son principal objectif est de contribuer au développement économique et au progrès social des pays africains, pris individuellement et collectivement.

En tant qu'un appui des Etats africains et pour ne pas être exposée à un éventuel risque, la BAD s'est dotée d'une structure sanctionnant les individus coupables des actes condamnables.

Depuis 2006, l'institution met un accent particulier sur les domaines stratégiques tels que : les infrastructures, le secteur privé, l'appui aux réformes économiques et gouvernance, la promotion de l'enseignement supérieur, de la technologie et de l'enseignement professionnel, et la promotion de l'intégration régionale. À travers ces domaines d'investissement de base, la BAD fournit un appui aux États fragiles, aux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire.

Ainsi, elle intervient dans ses Pays membres régionaux en leur soutenant par des prêts, des dons, et des prises de participation pour mieux jouer son rôle d'institution de développement des pays africains.

Chapitre 03 :
Intervention de la BAD :
Algérie-Madagascar-Mali

Chapitre 03 : Intervention de la BAD : Algérie-Madagascar-Mali

Introduction

Les pays africains font recours au financement de la Banque africaine de développement pour rehausser leurs activités économiques et sociales.

Algérie Madagascar et Mali, ont depuis toujours éprouvé de la difficulté à subvenir aux besoins de financement de leur économie. Malgré leur indépendance, leur économie dépend de l'importation et fait face à des crises. Le niveau de vie des populations est déséquilibré, ce qui constitue ainsi une caractéristique de son développement socio-économique.

D'une économie dominée par un seul secteur, dépendante de la rente des hydrocarbures, l'Algérie se trouve en une situation de dépendance à l'importation pour subvenir à ses besoins sans être parvenue à diversifier ses sources de richesses.

Après la crise politique de 2009 à Madagascar, et suite à la décision de suspension de toutes formes d'aide extérieur par les communautés internationales, le pays voit sa situation économique et sociale se dégrader. La majorité de la population malgache vit en dessous du seuil de pauvreté et son économie est dominée par une économie de subsistance.

Le Mali frappé par des crises sociales et des guerres civiles notamment au Nord du pays voit son développement se freiner. Le niveau de vie de la population se trouve cependant inégalé et perturbé.

Au constat de la situation sociale et économique de ces trois pays, la BAD intervient pour pallier ces lacunes. Son intervention a pour ambition la réalisation de ses objectifs spécifiques (high 5) pour les aider à sortir du joug de la pauvreté, en étalant les programmes mis en œuvres.

Le premier volet de ce chapitre porte sur la contribution de la BAD en Algérie, le deuxième sur celle de Madagascar. La dernière partie de ce travail fait ressortir le cas malien.

Chapitre 03 : Intervention de la BAD : Algérie-Madagascar-Mali

Section 01 : La contribution de la Banque africaine de développement en Algérie

Dans cette section, nous allons d'abord présenter l'État de l'Algérie en évoquant ses principaux indicateurs économiques et socio-économiques, ensuite nous détaillerons les projets de la BAD en Algérie et enfin les résultats de ces projets.

1. Présentation de l'Algérie

L'Algérie est un pays d'Afrique du Nord qui fait partie du Maghreb, et doté d'un littoral sur la mer Méditerranée et d'un intérieur désertique, le Sahara. Elle a été indépendante le 5 Juillet 1962. C'est le plus vaste pays d'Afrique avec une superficie de 2 381 741 km² dont 85% de désert. Selon l'Office national des statistiques, sa population totale est estimée à 44 millions d'habitants en 2020. Les jeunes algériens qui ont l'âge entre 15 ans et 29 ans ne représentent que 23% de la population en 2019¹⁹⁹. La densité est de 18 hhts/km² et sa population rurale est cependant minime avec un taux de 26,81% en 2019²⁰⁰.

L'Algérie est bordée du Mali, du Niger et de la Mauritanie au sud, du Maroc et du Sahara occidental à l'ouest, de la Tunisie et de la Lybie à l'est. Elle est repartie administrativement en 48 provinces appelées Wilaya et elle a pour capital Alger. Le régime politique est la démocratie représentative, la religion dominante est l'islam.

Le pays est riche d'un multiple paysage allant du nord vers le sud qui fait sa spécificité et caractérise son climat. Il est de type méditerranéen sur toute la frange nord qui englobe le littoral et l'Atlas Tellien (été chaud et sec, hivers humide et frais), semi-aride sur les hauts plateaux au centre du pays et désertique dès que l'on franchit la chaîne de l'Atlas Saharien. La partie sud saharienne est quasi- inhabitée pour des raisons de climat et aussi géographique.

La langue officielle du pays est l'arabe tandis que les algériens sont aux prises avec un quadrilinguisme qui façonne leur identité collective. C'est d'abord l'arabe algérien (dialectal) pour les uns, le tamazight pour les autres, puis le français et l'arabe classique.

1.1. L'économie algérienne

Depuis son accès à indépendance, l'Algérie a tenté de mettre en place un développement économique autonome en développant son industrie par substitution aux importations, c'est à dire en privilégiant la production nationale au détriment des importations. Selon le rapport de la Banque Mondiale, le pays est classé à la 4^{ème} position en Afrique et à la 55^{ème} place dans le monde en matière de PIB nominal (169 milliards USD en 2019), et possède également un PIB par habitant le plus élevé de l'Afrique du Nord. L'économie est fortement dominée par le secteur des hydrocarbures. L'Algérie est un pays membre de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) et du Forum des pays exportateurs de gaz.

1.1.1. L'évolution de l'économie algérienne

L'économie algérienne a connu quatre phases dans son évolution²⁰¹ :

¹⁹⁹ www.algerie-eco.com consulté le 10/02/2021.

²⁰⁰ www.populationdata.net consulté le 10/02/2021.

²⁰¹ KIENDREBEOGO T.S et WALET ABAYA N.B, « Relations commerciales Alghero-burkinabé et Alghero-malienne : difficultés et perspectives », mémoire de master en sciences commerciales, spécialité : Finance et commerce international, Université MOULOUDE MAMMERI DE TIZI-OUZOU, 2017-2018, p. 34.

Chapitre 03 : Intervention de la BAD : Algérie-Madagascar-Mali

De 1962 à 1979 : Cette phase est principalement marquée par la nationalisation des secteurs clés de l'économie, la création des entreprises publiques et la mise en place du processus de la planification centralisée.

De 1979 à 1987 : Cette phase portée par la crise et la restructuration est marquée par le choc pétrolier des années 1980. Cette crise économique conduit progressivement le pays à une des tristes périodes de son histoire, la décennie noire, comme elle a été gravée dans la mémoire collective.

De 1987 à 1994 : La troisième phase, faite de crise et de privatisation des entreprises nationales. La crise prend ses origines du choc pétrolier et s'aggrave avec la crise politique des années 1988. Pour sortir du gouffre, le gouvernement fait appel aux institutions de Bretton Woods qui lui imposèrent l'application du programme d'ajustement structurel.

De 1994 à nos jours : La quatrième et dernière phase est marquée par le passage à l'économie de marché. Les faits marquants sont la dévaluation du dinar, l'ouverture du commerce extérieur, la libéralisation du secteur privé et récemment la crise économique induite par la chute du prix de baril de pétrole depuis 2014.

Le tableau N° 08 résume l'évolution des agrégats macro-économiques

Tableau N° 08 : Evolution des indicateurs économiques en Algérie de 2015 à 2019

Postes	2015	2016	2017	2018	2019
Taux de croissance	3,70	3,30	1,99	1,4	0,8
PIB en prix courant(en USD Mds)	165,87	159,05	178,29	173,76	169,27
Taux d'inflation	4,36	6,96	4,93	4,3	2,0
Taux de chômage	11,21	10,5	12,3	11,7	11,4
Solde du compte courant (%PIB)	-16,45	-16,65	-12,9	-9,6	-10,1
Dettes publiques (%PIB)	8,75	20,58	25,80	38,3	46,1

Source : Etabli par nous-même à partir des données du World Economic Outlook Database de FMI, mise à jour en 2020, consulté le 10/02/2021.

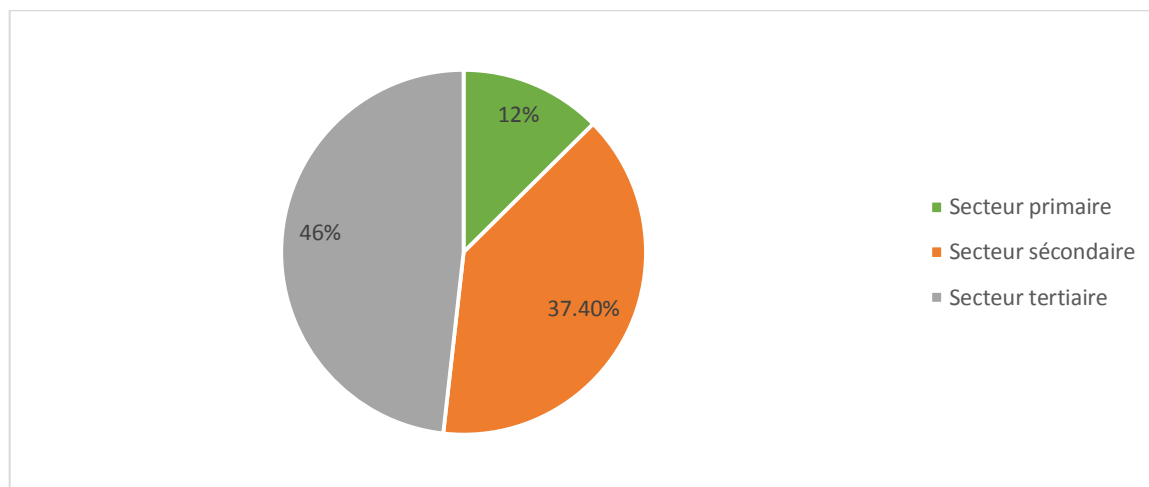
1.1.2. La structure de l'économie algérienne

L'économie algérienne repose sur les trois secteurs d'activités à savoir le secteur primaire, le secteur secondaire et le secteur tertiaire.

La figure suivante nous indique la contribution des différents secteurs d'activité au PIB.

Chapitre 03 : Intervention de la BAD : Algérie-Madagascar-Mali

Figure N° 24 : Répartition sectorielle dans le PIB en 2019



Source : Etabli à partir des données de la Banque mondiale, site consulté le 11/02/2021.

Les secteurs tertiaire et secondaire tirent l'économie avec respectivement 46% et 37,4% tandis que le poids du secteur primaire demeure faible avec seulement 12%.

1.1.2.1. Le secteur primaire

Le secteur primaire de l'économie algérienne contribue à hauteur de 12% à la formation du PIB, et emploie le même pourcentage de la population active ; ce secteur a été plus productif, puisque la valeur ajoutée acquise par ce secteur augmente de 2,3% en 2019.

Le secteur primaire algérien repose principalement sur certains atouts :

a. L'agriculture

Durant la campagne 2018-2019, l'Algérie a réalisé une récolte de 3,9 millions de tonnes, soit une hausse de 61% de la production²⁰².

Les cultures maraichères, les tomates, les arachides, les agrumes et l'oléiculture, les céréales sont les principales cultures.

La production céréalière a atteint 34,8 millions de quintaux. 57% des productions céréalières obtenues sont constituées de blé dur avec une production de plus de 20,03 millions de quintaux, et 28% des productions obtenues sont formées d'orge pour un volume de plus de 9,68 millions de quintaux²⁰³.

b. La viticulture

L'Algérie possède un vrai potentiel viticole. En 2018, la viticulture occupait une superficie de 69 642 hectares (ha) dont, presque 67% de la superficie occupée par la vigne de table, et 33% par la vigne de transformation. La production totale de raisins est de 5 665 787 quintaux. 88% de la production représente les raisins de table et 12% pour les raisins de transformation²⁰⁴.

²⁰² www.elwatan.com consulté le 12/02/2021.

²⁰³ www.madrp.gov.dz consulté le 12/02/2021.

²⁰⁴ www.agriculturemono.net, « Le développement agricole en Algérie : Petite analyse de la situation de la viticulture en Algérie », consulté le 12/02/2021.

Chapitre 03 : Intervention de la BAD : Algérie-Madagascar-Mali

Ce sous-secteur contribue fortement aux exportations notamment à travers la société étatique SOTRAVIT (Société de Transformation des produits viticoles).

c. L'élevage

Toutes races confondues, l'effectif global du cheptel pour l'année 2018 s'est établi à 36 millions, avec prédominance des ovins soit près de 80%. Les caprins viennent en seconde position avec une part de 13,3%, suivis par les bovins avec 5%. Quant aux camelins et équins, ils ne représentent que 1,2% et 0,41% de l'effectif cheptel total²⁰⁵.

d. La sylviculture

L'Algérie ne dispose pas d'une abondante réserve en bois. Néanmoins, elle occupe la 3^{ème} place mondiale en matière de production de liège et dérivés, et fournit plusieurs pays d'Europe²⁰⁶. Durant la campagne 2018-2019, la récolte réalisée de liège était de 59 607 quintaux. En 2017, elle a exporté 4 551 603 dollars en matière de liège²⁰⁷.

Toutefois la production agricole ne permet pas de couvrir tous les besoins du pays et l'Algérie reste un pays importateur de denrées alimentaires. Elle doit développer la production de blé tendre qui continue de peser sur les importations. La nature du relief et les conditions bioclimatiques sont également des facteurs limitant l'agriculture algérienne.

1.1.2.2. Le secteur secondaire

La taille de l'industrie représente 37,4% du PIB en 2019, et emploie 31% de la population active (selon l'office national des statistiques, le pourcentage de la population active a diminué ces dernières années en raison d'une baisse du secteur privé, activité industrielle dans les matériaux de construction et la chimie). Cependant, malgré la baisse de la main-d'œuvre et de la part du PIB, le secteur a progressé de 0,9% sur l'année, signe d'une productivité plus élevée. En outre, la production industrielle dans le secteur public augmente.

Le secteur secondaire regroupe l'exploitation des ressources du sous-sol, l'industrie de transformation, le sous-secteur énergétique, le bâtiment et travaux publics (BTP) etc.

a. Les potentiels des hydrocarbures et des mines

Le secteur des hydrocarbures en Algérie, qui jouit d'un statut central dans l'économie, a connu depuis l'indépendance, plusieurs changements structurels en matière d'encadrement juridique dans l'objectif est de valoriser ses ressources. Les hydrocarbures à eux seuls représentent 60% des recettes budgétaires²⁰⁸.

La production en matière d'hydrocarbures a atteint 140 millions de TEP (tonnes d'équivalent pétrole) en 2019. Au 1^{er} trimestre 2020, la valeur ajoutée des hydrocarbures a connu une baisse importante de 13,4%. Il est noté que le prix des hydrocarbures ont connu de leur côté une forte diminution de 16,3%²⁰⁹.

Selon la revue de british petroleum « the BP statistical review of world energy », en 2019, l'Algérie a produit 64,3 millions de tonnes de pétrole ; les réserves prouvées en pétrole avoisinent les 12,2 milliards de barils, soit 1,49 millions de barils par jour. Elle est le 2^{ème}

²⁰⁵ Office national des statistiques, « La production agricole », Campagne 2017-2018, p. 9.

²⁰⁶ www.potail.cder.dz consulté le 13/02/2021.

²⁰⁷ www.algerie-eco.com consulté le 13/02/2021.

²⁰⁸ www.alnaft.gov.dz consulté le 13/02/2021.

²⁰⁹ www.alnaft.gov.dz consulté le 13/02/2021.

Chapitre 03 : Intervention de la BAD : Algérie-Madagascar-Mali

producteur de pétrole en Afrique et 18^{ème} producteur mondial, le 11^{ème} exportateur de pétrole à l'échelle mondiale et occupe la 16^{ème} place mondiale en matière de réserves pétrolières.

Le secteur des hydrocarbures constitue le poumon de l'économie algérienne, connue en témoignage la crise, les difficultés économiques que connaît le pays dues à la baisse drastique des prix en dollars du baril de pétrole.

Le sous-sol algérien regorge une variété des gisements importants de minerais de haute notamment en termes de réserves d'or, fer, plomb, zinc, kaolin, phosphates, diamants, uranium, cuivre, fer, plomb, zinc, kaolin, sel, dont la production ne cesse de croître au fil des années.

b. Les potentiels du domaine du gaz, électricité et BTP

Le développement des infrastructures électriques et gazières, et l'accès de la population à l'électricité et au gaz naturel sont des vecteurs visant l'amélioration de la qualité de vie de la population d'une part, et de la situation économique du pays, d'autre part.

Conscient de cet enjeu, l'Algérie s'est fixée comme priorité de développer tous les axes permettant de garantir la couverture à long terme, des besoins en électricité et en gaz du pays. Sonelgaz en tant qu'entreprise publique et outil de l'Etat algérien assume la mission de service public dans le domaine de la distribution de l'électricité et du gaz.

En 2019, l'Algérie a produit 86,2 milliards de m³ de gaz naturel, ces chiffres permettent donc au pays de se classer 1^{er} producteur africain de gaz (plus de 50 % de la production de gaz en Afrique) et 10^{ème} producteur de gaz à l'échelle mondiale.

Selon l'Agence Nationale pour la Valorisation des Ressources en Hydrocarbures (Alnaft), le gaz de schiste, dont l'annonce de l'exploration avait provoqué de vives tensions en 2015, constitue une autre piste pour Sonatrach (entreprise pétrolière et gazière algérienne). L'Algérie en possède avec 9,3% des réserves mondiales et occupe la 3^{ème} place mondiale selon les données du CNUCED²¹⁰.

En termes d'électricité, le renforcement des capacités de production, par Sonelgaz et ses sociétés filiales, a connu ces dernières années, une évolution conséquente de la puissance de production d'électricité, qui s'est élevée à 18 000 MW en 2019²¹¹. Les prélèvements de gaz naturel ont accroit de 2,2% pour les besoins des centrales électriques (Sonelgaz et autoproduction) à 18,3 Mtep, avec une amélioration de la consommation spécifique moyenne des centrales électriques de 0,2 point en 2019²¹².

Le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) est un secteur clé de la nouvelle politique du gouvernement algérien qui vise à booster la croissance, à travers la redynamisation de l'économie et l'amélioration de sa compétitivité.

Le secteur du BTP emploie 17,2% de la population active, sa part dans le PIB est de 11,86% en 2018²¹³. Les BTPH, y compris les services et travaux publics pétroliers (STPP) a progressé de 3,6% en 2019.

²¹⁰ Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

²¹¹ www.algeria-watch.org consulté le 14/02/2021.

²¹² Ministère de l'Energie, « Bilan énergétique national 2019 », édition 2020, p. 8.

²¹³ Banque d'Algérie et Office National des Statistiques.

Chapitre 03 : Intervention de la BAD : Algérie-Madagascar-Mali

Frappé de plein fouet par la crise économique et la crise sanitaire, le secteur du bâtiment qui emploie le plus grand nombre de travailleurs vit dans une crise inédite, 80% des entreprises à l'arrêt en 2020.

c. L'industrie manufacturière

La transformation industrielle des aliments, le textile, les produits chimiques, les métaux et les matériaux de construction sont les principales activités du secteur manufacturier.

Dans le secteur manufacturier, c'est surtout l'industrie pharmaceutique qui a été développée avec succès ces dernières années. Traditionnellement, l'Algérie importe les produits pharmaceutiques dont elle a besoin, mais depuis quelques années, ces importations diminuent tandis que la production locale augmente fortement. La pharmaceutique algérienne, a été estimée à plus de 4 milliards de dollars USD en 2020²¹⁴.

D'autres domaines prioritaires comme l'industrie de l'automobile ont rencontré des difficultés importantes, dues à une politique étatique, dirigiste et à de nombreux scandales de corruption. Néanmoins, le marché de l'automobile était le 3^{ème} plus grand en Afrique en 2018, en raison d'une forte implantation de plusieurs constructeurs étrangers.

A l'exception des industries agro-alimentaires et industries diverses, l'ensemble des sous-secteurs de l'industrie sont affectés par des évolutions négatifs.

1.1.2.3. Le secteur tertiaire

Il regroupe le secteur des services marchands (26,07 % du PIB) et non marchands (15,45% du PIB). La part des services dans le PIB a continué d'augmenter, après plusieurs années d'expansion continue. Le secteur tertiaire contribue à près de 46% du PIB et absorbe 60% de la population active en 2019, dont 2/3 sont employés dans les services marchands et 1/3 dans les services non marchands.

Vu le sous-développement du secteur prometteur tourisme/hôtellerie en ne représentant qu'1,8% du PIB mais possédant une potentialité énorme, l'Algérie a lancé 3 250 nouveaux projets en 2019 avec la volonté d'accueillir plusieurs touristes²¹⁵.

Cependant, ce secteur souffre encore d'une politique touristique peu attrayante ; des obstacles existent en matière de politique de visa, culture de service.

Quant au commerce extérieur algérien, la transformation économique dans les années 80, s'est accentuée par une ouverture internationale²¹⁶, qui offre une opportunité pour le commerce extérieur.

Au cours de l'année 2019, le volume global des importations étaient de 41,93 milliards USD, soit un recul de 9,49% par rapport à l'année précédente, et celui des exportations se chiffraient à 35,82 milliards USD, soit une baisse de 14,29% par rapport aux résultats de l'année 2018. Ce qui ressort un déficit de la balance commerciale de l'ordre de 6,11 milliards

²¹⁴ www.businessfrance.fr consulté le 14/02/2021.

²¹⁵ Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), « Représentation Suisse à Alger : Rapport économique Algérie », Alger, Août 2019-Juillet 2020, p. 5.

²¹⁶ KISSOUM Koceila et SAIDANI Amar, « Accompagnement des entreprises algériennes à l'export : Cas Agence nationale de promotion du commerce extérieur (ALGEX) », mémoire de master en Sciences Commerciales, Spécialité : Finance et Commerce International, Université MOULOUD MAMMARI DE TIZI-OUZOU, 2018-2019, p. 27.

Chapitre 03 : Intervention de la BAD : Algérie-Madagascar-Mali

USD en 2019. En termes de couverture des importations par les exportations, les résultats en question dégagent un taux de 85,43% en 2019 contre 90,22% enregistré en 2018.

Les importations sont constituées principalement des biens d'équipements industriels (31,48%), demi-produits (24,56%), biens alimentaires (19,25%), biens de consommations non alimentaires (15,40%), produits bruts (4,80%), énergie et lubrifiants (3,42%) et biens d'équipements agricoles (1,09%)²¹⁷.

L'exportation algérienne est faite essentiellement d'hydrocarbures qui représentent 92,80% du total des exportations avec une recette autour de 34 milliards de dollars, et les exportations hors hydrocarbures (quelques produits des autres secteurs) est de 7,20% avec une recette de 2,58 milliards de dollars en 2019²¹⁸.

Cinq produits exportés totalisent plus de 74,80% des exportations hors hydrocarbures en 2019. Il s'agit des engrais minéraux ou chimiques azotés (31,05%), des huiles et autres produits provenant de la distillation des goudrons de houille (19,47%), de l'ammoniac anhydre (11,57%), des sucres de cannes ou de betterave (10,08%) et les phosphates de calcium naturel (2,66%)²¹⁹.

Ci-dessous le tableau récapitulatif des résultats du commerce extérieur de quelques années.

Tableau N° 09 : Evolution de la structure du commerce extérieur algérien entre 2016-2019.

Unité : Millions USD

Indicateur du commerce extérieur	2016	2017	2018	2019
Importation	47 089	46 059	46 271	41 934
Exportation	30 026	35 191	41 797	35 824
Balance commerciale	-17 063	-10 868	-4 473	-6 111
Taux de couverture (%)	64	76	90,22	85,43

Source : Douane Algérienne : Rapport des statistiques du commerce extérieur de l'Algérie, 2019.

Comme l'illustre le tableau, depuis 2016, la balance commerciale algérienne est restée déficitaire jusqu'en 2019. Les hydrocarbures constituent depuis longtemps la pierre angulaire de l'exportation algérienne, mais ces dernières années ont été marquées par un recul net, ce qui a généré des déficits commerciaux.

Nous remarquons que les secteurs des services commerciaux, de l'industrie, du BTP et de l'agriculture ont contribué à stimuler la croissance hors hydrocarbures en 2019. A noter également que l'Algérie demeure l'un des rares pays du monde à ne pas être membre de l'Organisation mondiale du commerce.

1.2. Le développement socio-économique en Algérie

Selon les données de la Banque Mondiale, le PIB par habitant s'élevait à 3 974 dollars USD en 2019. A lire le rapport du PNUD, la valeur de l'IDH de l'Algérie est de 0,748, ce qui la place encore dans la catégorie du développement humain élevé en 2019 en la positionnant à la 3^{ème} place sur le continent et au 91^{ème} rang sur un total de 189 pays.

²¹⁷ www.douane.gov.dz consulté le 14/02/2021.

²¹⁸ www.douane.gov.dz consulté le 14/02/2021.

²¹⁹ www.algerie-eco.com consulté le 14/02/2021.

Chapitre 03 : Intervention de la BAD : Algérie-Madagascar-Mali

D'une manière générale, en Algérie, les performances d'accès à l'éducation de base sont bonnes. Le taux brut de scolarisation obligatoire (6-12 ans) atteint 98,5% en 2018. Le taux d'alphabétisation des adultes en 2018 est de 81,408% contre 97,27% pour les jeunes de 15 à 24 ans²²⁰.

Le système de santé algérien est classé quatrième en Afrique derrière le Nigéria, la Tunisie et l'Afrique du Sud par Bloomberg Healthiest Country Index en 2019²²¹.

Le tableau ci-après indique la contribution de chaque composante à l'IDH de l'Algérie.

Tableau N° 10 : L'évolution des composantes de l'Indice de Développement Humain de l'Algérie entre 2000-2019

Années	Espérance de vie à la naissance	Durée attendue de scolarisation	Durée moyenne de scolarisation	Revenu national brut par habitant (dollars de 2017 en PPA)	Valeur de l'IDH
2000	70,6	10,9	5,9	8 110	0,637
2005	73,1	12,3	6,9	9 692	0,685
2010	74,9	14,0	7,1	10 824	0,721
2015	76,1	14,2	7,9	11 151	0,740
2016	76,3	14,2	7,9	11 554	0,743
2017	76,5	14,4	8,0	11 372	0,745
2018	76,7	14,5	8,0	11 302	0,746
2019	76,9	14,6	8,0	11 174	0,748

Source : UNDP : Rapport sur le développement humain 2020, Algérie

Entre 2000 et 2019, l'IDH a connu une légère progression, passant de 0,637 à 0,748. L'espérance de vie à la naissance a augmenté de 6,3 années, la durée attendue de scolarisation de 3,7 années et la durée moyenne de scolarisation de 2,1 années. Le revenu national brut a progressé de 3 064 USD.

Par ailleurs, en 2019, l'IDH ajusté aux inégalités (IDHI), l'indice de développement de genre (IDG), l'indice d'inégalité de genre (IIG) et l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) étaient respectivement de : 0,596 ; 0,858 ; 0,429 ; 0,008 (2013)²²².

Au cours de l'année 2019, 1 034 000 naissances ont vu le jour, la mortalité a connu un enregistrement de 198 000 décès et le volume des décès infantiles a atteint 21 030 en 2019²²³.

Ceux-ci sont clarifiés dans le tableau ci-dessous.

²²⁰ <http://uis.unesco.org/fr/country/dz?theme=education-and-literacy> consulté le 14/02/2021.

²²¹ www.sante.gov.dz 14/02/2021.

²²² PNUD, « Rapport sur le développement humain en Algérie », 2020, p. 6-7.

²²³ www.ons.dz consulté le 16/02/2021.

Chapitre 03 : Intervention de la BAD : Algérie-Madagascar-Mali

Tableau N° 11 : Evolution des indicateurs du développement socio-économique de l'Algérie : 2015-2019

Indicateurs socio-économiques	2015	2016	2017	2018	2019
Indice synthétique de fécondité (ISF) (Naissances/femme)	3,1	3,1	3,1	3,0	3,0
Taux brut de natalité (‰)	26,03	26,12	25,40	24,39	23,80
Taux brut de mortalité (‰)	4,57	4,42	4,55	4,53	4,55
Taux de mortalité infantile (‰)	22,3	20,9	21,0	21,0	21,0

Source : Office National des Statistiques

Entre 2015-2019, l'indice de fécondité a baissé de 3,1 à 3,0 enfants par femme ; cette chute du volume de la fécondité a affecté le taux de natalité passant de 26,03‰ à 23,80‰ entre 2015 à 2019. Entre les mêmes périodes, la mortalité est passée de 4,57‰ à 4,55‰ ; et de 22,3‰ à 21,0‰ chez les enfants. Malgré la baisse de ces indicateurs, nous remarquons que la variation est moins significative.

En résumé, nous retenons qu'en raison de la crise pétrolière actuelle, l'économie algérienne connaît une régression ces dernières années comme le montrent les indicateurs macroéconomiques à savoir, le taux de croissance du PIB, la balance commerciale, la dette publique, etc. L'Algérie a en conséquence décidé d'intensifier des initiatives de diversification.

2. Les projets de la BAD en Algérie

L'Algérie est un partenaire important de la Banque africaine de développement et figure parmi les membres fondateurs de l'institution en 1964. L'ouverture du Bureau national de la Banque à Alger (DZFO) s'est faite le 18 février 2010, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de décentralisation de la Banque. La politique répond aux besoins de rapprocher la Banque à la fois de ses clients et des principaux acteurs économiques, mais également de mieux coordonner ses activités avec les autres partenaires au développement.

DZFO a été mis en place dans un contexte où l'Algérie, a donné une nouvelle orientation à sa coopération avec la Banque. Les opérations sont essentiellement axées sur l'assistance technique, le conseil, la formation et le renforcement des capacités, les études économiques et sectorielles ainsi que la promotion du secteur privé.

Les opérations d'investissement de la Banque ont commencé en 21 mars 1971²²⁴. Les projets approuvés par le Conseil d'administration de la BAD au bénéfice de l'Algérie en 1971 jusqu'au 1^{er} trimestre 2021, ont ouvert la voie à un total de 44 opérations pour un montant cumulé d'environ 5,79 milliards USD²²⁵ (voir annexe 8).

En 2013 la Banque Africaine de Développement a mis en place le High 5 réparties dans tous les pays membres régionaux, l'Algérie faisant partie.

²²⁴ Document interne de la BAD.

²²⁵ Document interne de la BAD.

Chapitre 03 : Intervention de la BAD : Algérie-Madagascar-Mali

Le tableau ci-dessous résume les montants des projets financés par la BAD en Algérie de 2013 au 1^{er} trimestre 2021 par les high 5.

Tableau N° 12 : Portefeuille globale de projets en Algérie par high 5 : de 2013 au 1^{er} trimestre 2021 (en USD)

Projets par High 5	Montants
Nourrir l'Afrique	251 000 000
Eclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie	1 312 000 000
Industrialiser l'Afrique	704 245 000
Intégrer l'Afrique	570 000
Améliorer la qualité de vie des Africains	504 822 000
TOTAL	2 772 637 000

Source : BAD

Classé selon les high 5, de 2013 au 1^{er} trimestre 2021, les projets ayant pour vision « Eclairer l'Afrique » prend une place prédominante avec 1,451 milliard suivis de « Intégrer l'Afrique » avec 704 millions USD.

Dans cette même vision d'améliorer de la qualité de vie de la population, le portefeuille global s'élève à 502 millions USD et la majorité des projets financés par la BAD sont essentiellement pour la structuration, l'amélioration et l'intégration économique.

Le high « Nourrir l'Afrique » est de 251 millions USD. Malgré un financement très limitée du domaine de l'agriculture, le pays vise une agriculture industrialisée dans le but d'élargir la productivité et de réduire l'importation agricole.

Quant au secteur de l'industrie, il ne représente que 3 millions et les projets concernent essentiellement l'agro-industrie et le secteur privé.

L'apport de la BAD en Algérie depuis 2013 se limite aux secteurs de l'agriculture, l'industrie, le transport, l'énergie, l'électricité, la gouvernance et la technologie. Les financements sont sous formes de dons et de prêt et étaient basés particulièrement à des assistances techniques jusqu'en 2016. De 2016, l'apport de la BAD en Algérie a changé de figure, en accordant des prêts de financements pour les projets de développement. Le projet d'appui à la compétitivité industrielle et énergétique d'une valeur de 1,062 milliard USD en est la première pour un retour au financement de la BAD au profit de l'Algérie après dix ans d'arrêt, et ceci dans le cadre de la politique de limitation au recours des dettes extérieurs mise en place par le pays.

2.1. Nourrir l'Afrique

L'Algérie fait partie des pays les plus vastes du globe mais sa surface agricole utile (SAU) atteint à peine les 8,5 millions d'hectares. Elle se réduit comme une peau de chagrin écrasée par le béton au Nord et pernicieusement tapissée du sable de la désertification au Sud²²⁶. Dans la perspective d'améliorer l'agriculture algérienne et de développer l'agro-industrie la BAD soutient les projets gouvernementaux dans ce secteur.

²²⁶ www.fao.org consulté le 24/02/2021.

Chapitre 03 : Intervention de la BAD : Algérie-Madagascar-Mali

2.1.1. Appui technique au secteur agricole

L'Algérie a reçu un appui technique de 1 millions USD en 2017 par le Fond d'appui à la transition des pays à revenus intermédiaires de la BAD pour le développement du secteur de l'agriculture.

2.1.2. Appui à l'Agriculture et à l'Agro-industrie

En 2018, la BAD a octroyé un fond de 250 millions USD à l'Algérie dans sa mission de transformer l'agriculture africaine et de contribuer au développement du secteur dans le pays.

2.2. Eclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie

Le secteur de l'énergie en Algérie occupe une place prédominante dans l'économie, mais le problème du secteur est la surconsommation. Cependant, l'État algérien envisage des solutions écologiques en investissant dans les énergies renouvelables. La consommation d'électricité atteint des pics inégaux à cause de la chaleur en période d'été. La BAD appuie les projets de l'Etat afin de remédier aux problèmes.

2.2.1. Programme d'appui à la compétitivité industrielle et énergétique

La BAD a approuvé un prêt de 1,062 milliards USD en faveur de l'Algérie le 02 Novembre 2016. L'objectif du Programme était de contribuer à la création des conditions d'une croissance économique inclusive en Algérie, à travers des réformes économiques visant l'amélioration et la modernisation de la gestion des ressources publiques, l'amélioration du climat de l'investissement, et l'amélioration de l'efficacité du secteur énergétique et la promotion des énergies renouvelables.

2.2.2. Appui au programme d'investissement de SONELGAZ

La BAD a approuvé en 2018 un prêt de 250 millions USD à l'Algérie pour le programme d'investissement de SONELGAZ. La BAD a manifesté son intérêt pour ce programme parce qu'il reflète une vision algérienne mais également une vision d'intégration économique. Ce projet consistait en la mise en œuvre du plan d'action du gouvernement en matière d'énergie, notamment dans les énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie et l'efficacité énergétique.

2.3. Industrialiser l'Afrique

Malgré les initiatives, le secteur industriel et privé en Algérie reste encore insuffisamment compétitif, inadapté à un environnement concurrentiel, peu sophistiqué et très peu diversifié. En effet le secteur industriel algérien est caractérisé par son faible développement, une importation réduite des industries lourdes et de transformations et une étroite dépendance technique, technologique et financière à l'étranger. De ce constat la Banque Africaine de Développement s'intéresse à l'appui au financement du progrès de l'industrialisation en Algérie à travers les projets.

2.3.1. Projet d'appui au développement des PME

Financé par la BAD, ce projet avait pour objectif global l'appui au développement des PME en Algérie à travers le renforcement des politiques pour la promotion des PME, l'amélioration du dispositif d'appui au développement des PME et l'amélioration du dialogue entre les pouvoirs publics et les représentants du secteur privé. Achevé en 2015, le montant du prêt s'est élevé à 1,251 millions USD.

Chapitre 03 : Intervention de la BAD : Algérie-Madagascar-Mali

2.3.2. Appui à l'organisation du forum africain des affaires et des investissements

La BAD a financé une somme de 0,5 millions USD pour l'organisation du Forum africain des affaires et des investissements. L'appui est approuvé le 13 décembre 2016.

Un forum qui a marqué l'évolution de l'économie algérienne plus ouverte sur ses voisins, faisant donc parti des objectifs stratégiques de la BAD, à savoir l'intégration économique et sociale. Le forum est organisé par le Forum des chefs d'entreprises algériens (FCE) en partenariat avec le gouvernement.

2.3.3. Projet d'appui à la gouvernance des entreprises publiques et des participations de l'Etat

A travers le Ministère des Finances, la République Algérienne a reçu un financement de la BAD de 1,259 millions USD afin de couvrir le cout de projet, de renforcement la gouvernance des entreprises publiques et des participations de l'Etat en Algérie. Approuvé en Décembre 2018 une partie des sommes accordées au titre du don a financé le contrat intitulé « Appui à l'élaboration d'une stratégie des participations de l'Etat ».

2.3.4. Appui à la réalisation de l'étude portant sur la diversification économique

En 2015, l'Algérie a opté pour une diversification de son économie. Cependant pour l'étude de la réalisation de ce projet, la BAD a octroyé à l'Algérie une somme de 701, 235 millions USD, approuvée en Avril 2015 pour une assistance technique de l'étude.

2.4. Intégrer l'Afrique

La BAD en tant que institution de développement soutient les projets ayant pour vision l'intégration économique et régionale. Ceci explique son intervention en Algérie en soutenant les efforts du pays pour une meilleure intégration.

2.4.1. Projet d'appui technique au secteur ferroviaire

Approuvé en 2014, la Banque est présente non seulement pour assistance technique mais elle constitue aussi un élément de financement de ce projet avec une contribution de 570 milles USD.

2.5. Améliorer la qualité de vie des Africains

Bien que l'Algérie se classe parmi les pays à IDH élevé, l'amélioration et le développement socio-économique dans le pays reste toujours primordial afin d'augmenter le niveau de vie de la population ainsi que sa qualité de vie à travers les projets pour la structuration de la gouvernance, l'accès à la nouvelle technologie.

2.5.1 Projet d'assistance technique pour la réalisation de l'étude sur la croissance inclusive et de l'emploi

Pour une croissance inclusive et l'étude du domaine de l'emploi, l'Algérie a bénéficié d'une assistance technique auprès de la BAD pour un montant de 875 milles USD. Cet appui est approuvé le 17 Février 2015.

Chapitre 03 : Intervention de la BAD : Algérie-Madagascar-Mali

2.5.2. Assistance technique pour la mise en place d'un système d'information géographique au profit de l'Agence nationale des ressources hydrauliques

Pour la mise en place du système d'information géographique (SIG), la BAD a octroyé une assistance technique de 1,185 millions USD à l'Algérie. Approuvée le 19 mai 2015, le projet a duré 3 ans.

2.5.3. Recadrage de la stratégie e-Algérie et élaboration de la démarche de mise en œuvre de l'axe e-gouvernance

Une assistance technique pour la mise en œuvre de l'e-gouvernance en Algérie a été approuvée par la BAD le 10 Février 2014 pour une somme de 1,262 millions USD.

2.5.4. Appui aux réformes dans le domaine de la gestion des finances publiques

Dans ce présent projet, la BAD a octroyé un prêt de 1,5 millions USD en faveur de l'Algérie en 2016.

La réforme concerne la modernisation des finances publiques focalisant sur six fonctions :

- La fiscalité et ressource
- La préparation et l'approbation de la loi de finance y compris la préparation du cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) global et sectoriel
- L'exécution de la loi de finance
- Le contrôle des finances publiques et l'évaluation des politiques
- L'intégration des systèmes informatiques
- Les ressources humaines.

2.5.5. Opération d'appui programmatique en soutien à la compétitivité (environnement des affaires, emploi, économie numérique/TIC)

La BAD a financé en 2018 par l'Opération d'Appui Programmatique à l'Algérie (OAP), un montant de 500 millions USD pour le soutien à la compétitivité de divers secteurs notamment l'emploi, l'environnement des affaires et la TIC.

3. Projet type en Algérie : Programme d'appui à la compétitivité industrielle et énergétique

Cette opération qui a marqué le réengagement financier de la Banque en Algérie depuis plus d'une décennie, est intervenue en réponse au besoin d'accompagnement des autorités algériennes dans leur volonté de poursuivre les changements économiques structurels qu'elles ont engagés.

3.1. Description du Programme d'appui à la compétitivité industrielle et énergétique

Le Programme d'appui à la compétitivité industrielle et énergétique (PACIE), est un appui budgétaire général accordé par la BAD à l'Algérie en 2016. Le projet a duré une année.

Le PACIE est aligné sur deux des cinq high de la Banque : « Industrialiser l'Afrique », mais plus notamment « Éclairer et fournir de l'énergie à l'Afrique », et il a des effets d'entraînement sur la priorité «Nourrir l'Afrique » puisque l'agriculture représente un secteur stratégique.

Le programme s'inscrivait également dans les orientations de la stratégie de développement du secteur privé de la Banque à travers les piliers d'amélioration du climat de l'investissement

Chapitre 03 : Intervention de la BAD : Algérie-Madagascar-Mali

et des affaires et développement des entreprises, de la gestion publique (gouvernance sectorielle, notamment l'énergie).

Ci-dessous les références et calendrier d'exécution du projet PACIE

Tableau N° 13 : Références du projet PACIE

Nom du projet : Programme d'Appui à la Compétitivité Industrielle et Energétique (PACIE)	
Code du projet :	P-DZ-K00-007
Numéro des instruments de financement :	Prêt BAD N° : 2000200000453
Type de projet :	Appui budgétaire général
Secteur :	Multi secteur (principalement le secteur de l'énergie)
Pays :	Algérie
Catégorisation :	Administration Publique
Cycle de projet	
Date d'approbation	02 Novembre 2016
Date de signature	30 Novembre 2016
Date d'entrée en vigueur	10 Décembre 2016
Date de décaissement	19 Décembre 2016
Date de clôture	31 Octobre 2017

Source : BAD

3.2. Les objectifs du PACIE

Le PACIE s'inscrit dans le cadre du Nouveau Modèle de Croissance Économique (NMCE) sur la période 2016-2030, adopté le 26 juillet 2016 par le gouvernement algérien. Il appuie les piliers du Document Stratégie Pays (DSP) de 2016-2018 en Algérie.

Le programme visait en particulier à promouvoir une croissance inclusive, résiliente et durable en Algérie, à travers des réformes économiques visant la consolidation budgétaire :

- l'offre énergétique durable, grâce à l'amélioration de la gouvernance et de l'efficacité du secteur énergétique et la promotion des énergies renouvelables ;
- le renforcement de l'assainissement des finances publiques grâce à un recouvrement accru des recettes et une rationalisation des dépenses ;
- l'amélioration du climat des investissements ; et
- l'industrialisation, compétitivité et développement des chaînes de valeur.

3.3. Les bénéficiaires du projet PACIE

Plusieurs ministères ont bénéficié de ce projet :

- Ministère de l'énergie
- Ministère de l'industrie et des mines
- Ministère des finances.

Les bénéficiaires indirects ont été les PME algériennes, les investisseurs et les autres grands actifs dont une grande partie est constituée de jeunes et de femmes.

Chapitre 03 : Intervention de la BAD : Algérie-Madagascar-Mali

3.4. Modalité et financement du projet

Les conditionnalités du prêt sont mentionnées dans le tableau ci-après.

Tableau N° 14 : Les conditions de prêt du projet PACIE

Les conditions de prêt du projet au niveau du FAD	
Monnaie du prêt / don	USD
Type d'intérêts	Sans Objet
Marge du taux d'intérêt	Sans Objet
Commission d'engagement	0,5% (5 point de base)
Autres frais*	0,75% (commission de service)
Échéance	20 ans
Différé d'amortissement	10 ans

Source : BAD

Le financement du projet s'élevait à un montant de 1,062 milliard USD décaissé en une seule tranche. Le choix d'un appui budgétaire général décaissable en une seule tranche était justifié principalement par l'urgence du contexte conjoncturel du moment, due notamment à la baisse des cours du pétrole en Algérie.

Ci-joint les sources de financement du projet PACIE.

Tableau N° 15 : Coût du projet PACIE

Unité : Milliard USD

Source de financement	Montant engagé	Pourcentage engagé
BAD	1,062	100%
Gouvernement	-	-
Total	1,062	100%

Source : BAD

D'après le tableau ci-dessus, la BAD a été la seule source de financement du projet. Au cours de l'exécution du projet, aucun montant n'a été annulé et aucun recours au financement complémentaire n'a eu lieu.

3.5. Les résultats du projet PACIE

Le programme PACIE a contribué à la diversification des filières de production d'électricité, à la modernisation de la gestion des ressources publiques et à l'amélioration du climat de l'investissement.

3.5.1. Le renforcement de l'énergie

Le Programme national des énergies renouvelables (ENR) et de l'efficacité énergétique (EE), est érigé comme priorité nationale. Ce programme consistait au développement du photovoltaïque, l'éolien à grande échelle, et les filières de la biomasse, de la cogénération et de la géothermie avec l'introduction du solaire thermique. La réalisation de ce programme a permis d'atteindre une part des énergies renouvelables de près de 27% dans le bilan de production d'électricité.

Le bilan est comme suit :

Chapitre 03 : Intervention de la BAD : Algérie-Madagascar-Mali

- Mise en service de quatre centrales photovoltaïques d'une capacité globale de 123 MWc (mégawatt crête) (voir annexe 9).
- Mise en service de douze centrales photovoltaïques d'une capacité globale de 170 MWc
- La production d'électricité d'origine photovoltaïque a été de 183 GWh (gigawatt-heure) et celle de l'électricité d'origine renouvelable installée a été de 482 MW.
- Le taux de production d'électricité d'origine renouvelable s'est élevé à 1,5 en 2017 contre 0,5 en 2015
- La diversification des filières de production de l'électricité s'étale jusqu'à l'horizon 2030, avec une ambition de 27% de production totale d'électricité d'origine renouvelable
- Mise en place d'un cadre légal du « Fonds national pour la maîtrise de l'énergie et pour les énergies renouvelables et de la cogénération » ayant pour but d'encourager les projets visant la promotion des énergies renouvelables et la cogénération.

3.5.2. L'amélioration et la modernisation de la gestion des ressources publiques

Un dispositif de paiement différé des impôts et taxes a été mise en place pour réduire l'évasion fiscale. Au niveau budgétaire, le déficit s'est établi à 4,6% du PIB, en baisse comparé aux 12,6% affichés en 2016. Les recettes pétrolières ont également rebondi à 18,42% en 2017, sous l'effet de la légère remontée des cours.

Les recettes fiscales hors hydrocarbures et dépenses courantes (en %PIB) étaient de 15,9% en 2015 et 20% en 2017. Le projet a donc permis une augmentation des recettes fiscales hors hydrocarbures de 4,1%. La réduction des dépenses courantes en 2017 dépasse l'objectif de plus de 10%.

3.5.3. L'amélioration du climat de l'investissement

L'indice de compétitivité globale était de 3,97 en 2015 contre 4,3 en 2017. Selon le rapport de la compétitivité mondiale du Forum économique mondial (WEF) publié en 2017, l'Algérie se classe 86^{ème} sur 137 pays alors qu'elle occupait la 87^{ème} place en 2015 et 2016. Le pays gagne une place par rapport au précédent classement.

La loi N° 16-04 du 19 juin 2016 relative à la normalisation, a été mise en place pour promouvoir la compétitivité des entreprises nationales, protéger l'économie nationale et le consommateur et préserver l'environnement, par l'ouverture de l'activité de la normalisation des intervenants qualifiés qui sont homologués par les autorités habilités.

En résumé, l'instruction du PACIE a bénéficié des résultats de travaux analytiques entrepris aussi bien par la BAD que par l'Algérie. Le PACIE bénéficie aussi des effets du projet de renforcement des capacités du ministère des Finances, qui entend, entre autres, renforcer les capacités des cadres du ministère à conduire efficacement des réformes d'envergure.

4. Les résultats des différentes interventions en Algérie

Classés en high 5, les projets de la BAD en Algérie ont fortement appuyé le pays dans tous les domaines économiques, et ont contribué à l'amélioration des conditions de vie sociale.

Chapitre 03 : Intervention de la BAD : Algérie-Madagascar-Mali

4.1. Nourrir l'Afrique

La valeur de la production agricole a enregistré en 2019 une hausse de 6,1% avec 3 482 milliards de dinars (près de 29,1 milliards de dollars). La modernisation des outils et techniques agricoles de productions et la généralisation des programmes d'irrigation soutenue par les autorités publiques ont permis l'augmentation de la production agricole. L'agro-industrie prend de plus en plus de place dans le secteur et contribue à l'employabilité des jeunes.

4.2. Eclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie

Le secteur de l'énergie concerne beaucoup plus les projets de la BAD financés en Algérie. Ces projets ont permis une amélioration à ce secteur.

Quant à la diversification des filières de production d'électricité, le bilan à fin est comme suit :

- mise en service en 2016 de 12 centrales photovoltaïques (PV) d'une capacité globale de 170 MWc et en 2017 de quatre (04) centrales PV d'une capacité globale de 123 MWc ;
- la production d'électricité d'origine photovoltaïque durant l'année 2016 a été de 183 GWh et la production d'électricité d'origine renouvelable en 2016, pour une capacité installée de 482 MW, a été de 315,4 GWh.

Les recettes fiscales hors hydrocarbures ont également augmenté de 4,7% et de 19,7 % par rapport au montant initialement prévue pour 2016.

4.3. Industrialiser l'Afrique

De 2013, l'industrialisation agro-alimentaire a connu un incontestable essor. Dans sa réforme de nationalisation plusieurs industries ont fait surfaces et d'autres ont développé en élargissant sa gamme de produits. Le secteur industriel privé en Algérie commence à se développer, aujourd'hui la contribution du secteur industriel privé à la production industrielle nationale se situe autour de 35%.

4.4. Intégrer l'Afrique

Les projets financés par la BAD au secteur de transport ont permis la réalisation de 1 200 km de routes bitumés et renforcés et l'équipement du port de Djen Djen (wilaya de Jijel). Le financement a permis d'améliorer le réseau ferroviaire dans le pays.

4.5. Améliorer la qualité de vie des africains

Etant le résultat de tous les autres high, des emplois sont créés en Algérie par le biais du soutien des industries. Grace à des appuis institutionnels, les conditions de vie de la population algérienne s'améliorent à travers la répartition des dépenses publiques dans tous les domaines.

Section 2 : Le financement de la Banque africaine de développement à Madagascar

Cette section concerne la présentation de Madagascar en passant par l'étude économique et socio-économique du pays, puis les projets financés par la BAD dans le pays et enfin les résultats de ces projets.

Chapitre 03 : Intervention de la BAD :

Algérie-Madagascar-Mali

1. Présentation de Madagascar

Madagascar, en forme longue la République de Madagascar, est un État insulaire situé dans l'Océan Indien. Elle est géographiquement rattachée au continent africain, à 400km de la Mozambique. Ayant son indépendance le 26 Juin 1960, elle est anciennement colonisée par la France. Elle est séparée par le canal du Mozambique. Elle est la cinquième plus grande île du monde après l'Australie, le Groenland, la Nouvelle-Guinée et Bornéo. Longue de 1 580 km et large de 580 km, Madagascar couvre une superficie de 587 295 km², elle est à l'origine des différences marquées tant au niveau ethnique, climatique et des paysages²²⁷. Sa capitale est Antananarivo.

Statistiquement, Madagascar compte actuellement 27 249 564 habitants selon le recensement de 2020 dont l'indice de capital humain est de 0.392²²⁸ avec une densité de 46,40 habitants/km². La population du pays se répartit de façon inégale dans les différentes régions. Environ 62.13% de la population vit dans le milieu urbain. En pourcentage, si les femmes sont minoritaires pour les moins de 20 ans, elles dépassent l'effectif des hommes pour toutes les tranches d'âge comprises entre 20 et 45 ans²²⁹. La population de Madagascar est une population relativement jeune c'est-à-dire constituée par une proportion élevée des jeunes gens de moins de 60 ans.

Un royaume naturel de lémuriens, Madagascar est un pays touristique riche de ressources naturelles. D'une population appelée « Malgache » elle se compose de 18 ethnies distinctes ou nations autochtones, originaires d'Asie du Sud Est, des bantous d'Afrique de l'Est, des arabes, des indo-pakistanaïes et des européens. Malgré son mélange génétique, la langue est restée austronésienne, la langue officielle de la nation est le « malagasy ». La Grande Île est parfois appelée « l'île Rouge » en référence à la latérite qui colore ses plateaux est entourée de l'archipel des Comores (300 km au nord-ouest), des Seychelles (1 000 km au nord), de La Réunion (800 km à l'est), de l'île Maurice (868 km à l'est), du Mozambique (400 km à l'ouest) et est ceinturée par les îles Éparses de l'océan indien (Tromelin, Glorieuses, Juan de Nova et Europa).

Le climat de Madagascar est de type tropical. Sous l'équateur, les saisons sont inversées. L'hiver malgache est froid et sec tandis que l'été est chaud et humide. En règle générale il fait plus chaud sur les côtes qu'au niveau des hautes terres centrales.

1.1. L'économie malgache

L'économie du pays est qualifiée de traditionnelle, elle représente la structure de l'économie des pays développés pendant les périodes d'avant la révolution industrielle. Madagascar figure parmi les pays qui produisent moins de richesses avec un PIB annuel de 12,1 milliards de dollars (461 US\$ par habitant)²³⁰. Elle se classe en 138^{ème} selon la classification mondiale de la Banque Mondiale. D'emblée, Madagascar est un pays à vocation agricole, doté d'énorme potentialité économique, compte tenu de la richesse de ses sous-sols, de la fertilité de ses terres avec un climat favorable à diverses cultures et de ses ressources halieutiques.

²²⁷ www.imf.org consulté le 16/02/2021.

²²⁸ www.instat.mg consulté le 16/02/2021.

²²⁹ Revue de JOSELYN Yves RAZAFIMANJATO « Situation démographique de Madagascar » Population, Vol 56, p657.

²³⁰ www.banquemondiale.org consulté le 16/02/2021.

Chapitre 03 : Intervention de la BAD : Algérie-Madagascar-Mali

1.1.1. L'évolution de l'économie malgache

Son évolution est étalée de la façon suivante :

De 1960 à 1972 : Cette première période fut caractérisée par une faible ouverture de l'économie, marquée par la hausse des coûts des interventions de l'Etat conduisant une forte dépendance aux financements extérieurs. La plupart des échanges du pays se limitait avec la France et les actions sont orientées vers des objectifs de croissance.

De 1972 à 1982 : L'économie était centralisée. Le pays a mis en place la charte de révolution socialiste qui s'engage au réinvestissement des revenus issus des produits d'exportation dans l'amélioration des conditions de vie des paysans et de la modernisation de l'agriculture. L'économie malgache n'a pas pu tirer profit de l'ouverture des échanges, et a commencé à se renfermer peu à peu, en 1981, où le gouvernement se lance dans une phase « d'investissement à outrance ». Cependant, le pays devait recourir à l'endettement extérieur pour financer la plupart de ces importations.

De 1982 à 1989 : L'Etat malgache a appliqué le libéralisme, marqué la privatisation des entreprises nationalisées, suppression des caisses de stabilisations pour l'exportation de certains produits. Ce système a causé de nombreux problèmes comme la diminution des réserves de changes, qui a provoqué pour le pays une dépendance envers les aides extérieures.

Depuis 1991, où le régime socialiste a pris fin à Madagascar, l'Etat a permis la privatisation des activités commerciales et financières, aussi, il a libéralisé le système d'importation par la suppression de l'interdiction d'importation sans cession de devise, la mise en place du marché interbancaire de devise (1994). En 2002, le monde s'est intégré dans le concept de développement durable, et Madagascar également. L'Etat a continué de se désengager dans les secteurs productifs et instaurer un environnement socioéconomique favorable au développement du secteur privé, au développement rapide et durable, à la lutte plus efficace contre la pauvreté et à l'ouverture vers les marchés internationaux et régionaux en s'ouvrant également aux investissements étrangers.

De 2019, Madagascar s'est mis en place une stratégie «Plan Emergence Madagascar » (PEM) 2019-2023, définissant les actions et programmes du Président permettant l'accélération et la stabilité de la croissance économique dans le pays, stimuler l'émergence de sa potentialité économique, moderniser Madagascar par de nouvelles technologies afin d'améliorer la condition de vie de la population. D'une économie ouverte à l'internationale Madagascar est actuellement frappé de plein fouet par la crise sanitaire qui a bouleversé les perspectives d'actions. Le secteur de l'industrie prend le relai tandis que le secteur du tourisme connaît un déclin depuis la fermeture des frontières.

Nous verrons dans le tableau ci-dessous l'évolution des indicateurs économiques à Madagascar de 2015 à 2019.

Chapitre 03 : Intervention de la BAD : Algérie-Madagascar-Mali

Tableau N° 16 : Evolution des indicateurs économiques Madagascar entre 2015-2019

Indicateurs économiques	2015	2016	2017	2018	2019
Taux de croissance	3,13	3,99	3,93	4,56	4,85
PIB en prix courant	11,38	11,84	12,3	12,87	13,49
Taux d'inflation	6,504	8,96	4,96	7,58	5,45
Taux de chômage	1,78	1,76	1,72	1,68	1,75
Dettes publiques (%PIB)	44,06	40,28	40,03	39,89	38,42

Source : Banque Mondiale

La situation économique de Madagascar a connu de multiples visages depuis plusieurs années par ces crises politiques et la mauvaise gouvernance de l'Etat qui se dégrade aussi actuellement par la crise sanitaire.

Nous pouvons évidemment expliquer en partie cette situation par certains handicaps structurels. Madagascar est caractérisée par un certain nombre de traits spécifiques : insularité et « archipel » du fait de la désarticulation et du fractionnement territorial, poids des cyclones, importance des coûts de transaction et des marges d'intermédiation par rapport à la production²³¹. L'effondrement des recettes fiscales et l'augmentation des dépenses liées aux différentes crises ont creusé le déficit budgétaire. Après une longue période d'instabilité politique et de marasme économique, le taux de croissance de Madagascar s'est baissé à 0,8% en 2020. L'impact de la pandémie de COVID-19 a entraîné une récession en 2020 comparable à celle causée par la crise politique de 2009 et l'effacement de près d'une décennie de progrès en matière de réduction de la pauvreté.

1.1.2. La structure de l'économie malgache

L'économie malgache est basée fortement dans le secteur primaire par ses richesses naturelles et les services (tourisme). L'industrie agro-alimentaire est également présente.

Nous retrouvons ci-dessous la répartition sectorielle de Madagascar pour l'année 2020.

Tableau N° 17 : Répartition sectorielle du PIB en 2020

Répartition sectorielle du PIB	Secteur primaire	Secteur secondaire	Secteur tertiaire
Valeur ajoutée (en % du PIB)	23,2	17,1	52,4
Emploi par secteur (en % de l'emploi total)	63,8	9,1	27,1

Source : Banque Mondiale, 2020.

Les apports des trois secteurs d'activités sur l'économie du pays sont différents. L'économie de Madagascar se tourne plus vers le secteur tertiaire, caractérisé par le service. D'après ce tableau, on constate que la contribution du secteur tertiaire présente une part importante dans le PIB. Ce qui veut dire que l'essentiel du revenu malgache est produit par le secteur des

²³¹ HUGON Philippe, « La stagnation de l'économie malgache : le rôle des crises et des facteurs sociopolitiques en longue période », Revue, 2005, p. 19.

Chapitre 03 : Intervention de la BAD : Algérie-Madagascar-Mali

services. Par ailleurs, on constate que le secteur primaire emploie beaucoup plus la population malgache avec un taux de 63,8%. Mais ce secteur n'attribue qu'une part modérée dans le PIB. Le secteur primaire est de moins en moins rentable tandis que le secteur secondaire reste moyennement faible.

1.1.2.1. Le secteur primaire

Le secteur primaire regroupe plus de 68% de la population active et apporte sa contribution 23.8% au PIB.

a. L'agriculture

L'économie malgache est axée principalement sur l'agriculture, dépendant très lourdement de la production du café pour assurer ses revenus provenant de l'exportation. L'agriculture, essentiellement la riziculture est la principale source de revenu des habitants de la grande île²³². Le riz occupe une place de premier plan à Madagascar. Il constitue l'aliment de base de la population malgache, l'une des plus grosses consommatrices de riz dans le monde : 140 kg de riz cargo (riz décortiqué) par habitant et par an selon la FAO²³³. Le riz constitue même le moteur du développement économique du pays. La plus grande partie de la production nationale (60 % environ) est autoconsommée. Environ 80% des habitants sont des paysans mais l'agriculture de Madagascar reste encore au stade d'agriculture d'autosubsistance, en dépit des efforts des gouvernements successifs en matière d'amélioration des techniques de productions.

Le manioc est, après le riz, le deuxième aliment de base de la population malgache. Sa culture occupe une superficie de 388 000 ha et sa production est de l'ordre de 2,9 millions de tonnes¹³. Comme le riz, 60 % de la production du manioc est réservé à la consommation domestique.

La vanille, les clous de girofle, le sisal, le cacao et les haricots de Lima constituent les autres importantes cultures commerciales de l'île. Madagascar produit la deuxième plus grosse récolte de vanille du monde et la vanille malgache représente le quart du marché mondial. La vanille est exportée principalement vers l'Europe et le Japon. En 2017, Madagascar retrouve une place de leader en assurant 80% de la production mondiale de vanille, une culture qui contribue à hauteur de 5% du PIB grâce à des prix atteignant 600 euros le kilo.

En effet, la productivité agricole est faible, due notamment à une utilisation insuffisante des techniques modernes, au manque de connectivité entre les marchés, pour faciliter le transport des marchandises et à des conditions climatiques très fluctuantes.

b. L'élevage

L'élevage concerne plus 70 % des ménages ruraux malgaches, c'est dire son importance dans la vie économique du pays. Après le riz c'est la deuxième ressource d'origine agricole pour la population rurale.

L'île possède un important cheptel de zébus qui fournissent la principale viande consommée dans le pays et qui alimente un trafic clandestin. L'élevage bovin est concentré dans le sud et l'ouest du pays en particulier dans les provinces de Toliara et Mahajanga qui

²³² ABE Yoshio, « Le riz et la riziculture à Madagascar », éditions du CNRS, Paris, 1984, p232.

²³³ FAO = Organisation des nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, dont Madagascar est membre depuis 1961.

Chapitre 03 : Intervention de la BAD : Algérie-Madagascar-Mali

disposent de 60 % du cheptel bovin national. Le zébu est un animal emblématique de l'Île. Il joue un rôle à la fois culturel, social et économique : culturel car utilisé lors des rituels coutumiers (mariage, circoncision, décès...) ; social car signe de la richesse et du rang social du propriétaire (on parle alors d'élevage « contemplatif ») ; et économique car moyen de production agricole. Dans cette dernière fonction, il est utilisé comme animal de trait et/ou il assure le piétinement des rizières ; pour les plus grands troupeaux, il est destiné à la production de viande pour les populations urbaines.

L'élevage avicole est essentiellement un élevage traditionnel de poulets "gasy" (poulets de race locale), de canards et de dindes. La filière avicole connaît de nombreux problèmes sanitaires qui provoquent un taux de mortalité élevé des animaux et qui à l'heure actuelle hypothèquent son développement.

c. La pêche

Par ailleurs la pêche et l'aquaculture sont des domaines très porteurs jusqu'à présent, l'exploitation se fait encore de la même manière qu'il y a des siècles : deux hommes sur une petite pirogue à voile avec des maillets tissés à la main pour leur servir de filet. Les potentialités sont énormes dans ce secteur du fait de l'étendue de surfaces non encore exploitées. Le secteur de la pêche joue un rôle primordial dans l'économie avec une production annuelle de 750 millions de dollars, soit 7 % du PIB national et une contribution de 6,6 % aux exportations de la Grande Île en 2020.

1.1.2.2. Le secteur secondaire

Ce secteur regroupe le bâtiment et les travaux publics, l'agroalimentaire et l'agro-industrie en général, l'industrie du textile et de l'habillement et l'industrie extractive et l'énergie. Bien qu'il emploie une part minime de la population active, il contribue par contre assez dans le PIB et apporte une part de 17,1% dans la croissance de la valeur ajoutée. La contribution du secteur secondaire, dans une dynamique de transformation, est passée de 18,5 % du PIB en 2015 à 21,3 % en 2019, grâce aux entreprises exportatrices. Le développement de ce secteur favorise alors une croissance pour l'économie.

L'industrie agroalimentaire trouve son essor par la diversité des matières premières. Quant à l'industrie extractive elle dispose d'une forte potentialité car Madagascar regorge de produits miniers très diversifiés couvrant la majeure partie de l'île. On y retrouve les matériaux de carrières (marbres, granite), les gemmes et minéraux de collections (rubis, saphir, émeraude...), minerais (nickel, titane, cobalt) et les ressources énergétiques (charbon, hydrocarbure, chromite).

Quant à l'industrie textile, la Grande Ile est aujourd'hui en Afrique subsaharienne le premier exportateur de produits textiles à destination de l'Europe, selon l'Economic Development Board of Madagascar (EDBM), et ce secteur fait travailler localement plus de 200 000 personnes. Le textile est une industrie qui compte pour Madagascar. Grâce à un système de zones franches développé dans les années 1990, un certain nombre de marques de prêt-à-porter occidentales s'y sont installées. Néanmoins la production a connu une baisse due aux différents contextes actuels Le secteur industriel contribue à l'emploi 9.1% de la population active²³⁴.

²³⁴www.instat.mg consulté le 18/02/2021.

Chapitre 03 : Intervention de la BAD : Algérie-Madagascar-Mali

Le gouvernement décide de promouvoir l'industrialisation par la promotion de l'investissement à outrances en créant des sociétés d'Etat. Mais il a été contraint de modifier sa politique et à privatiser ces sociétés qui étaient presque toutes à bord de la faillite à cause de la mauvaise gestion. Et le mauvais sort de ces entreprises ont rendus réticents ceux qui envisageaient d'investir dans le secteur. De plus, l'insuffisance de l'investissement limite la création de nouvelles industries. Par conséquent, ce sont les investisseurs étrangers qui investissent dans le secteur. Et il y a aussi la qualité des mains d'œuvre qui est souvent non qualifiée et mal, voire même, non formée. Les employeurs sont donc obligés de faire venir des spécialistes étrangers pour les machines. Ce qui explique alors la faible proportion de la population active dans le secteur.

1.1.2.3. Le secteur tertiaire

Le secteur tertiaire contribue fortement à 52.4% du PIB et emploie 27.1% de la population active²³⁵. Un vif intérêt des investisseurs pour ce secteur à Madagascar qui s'explique surtout par « le retour sur investissement assez court ».

Il est dominé par le tourisme, l'informatique, le commerce, les télécommunications et les banques. Il a pris une expansion remarquable depuis quelques années. Cette expansion économique est due à une augmentation des programmes de travaux publics, des transports et activités commerciales. Le tourisme y a également contribué.

a. Le tourisme

Le tourisme est le deuxième secteur pourvoyeur de devises et dispose de potentialités énormes car Madagascar est un lieu de destination de premier choix si nous n'évoquons que sa faune et sa flore endémique, ses réserves naturelles ou sa potentialité balnéaire. Madagascar abrite de nombreuses espèces qu'on ne trouve nulle part ailleurs sur la planète, parmi lesquelles 30 espèces de lémuriens, actuellement la principale attraction touristique²³⁶. De plus, les 5000 Km de littoral de Madagascar lui confèrent un statut de destination balnéaire de classe mondiale. A signaler que 16 parcs nationaux plus d'autres aires protégées couvrent 3% de la superficie de Madagascar et sont éparpillés dans toute l'île. Par ailleurs, 4 réserves marines sont regroupées autour de Mananara Nord, une réserve biosphère sur la côte Nord-est. A ces réserves nationales s'ajoutent les réserves privées. Le tourisme, également source de devises (22,6%), a attiré seulement 378 409 visiteurs étrangers en 2019. Malgré son énorme potentiel, les mauvaises performances commerciales de la compagnie aérienne locale Air Madagascar et le potentiel à peine exploité des liaisons aériennes intérieures et intra régionales entravent une croissance autrement justifiée.

Un secteur primordial pour l'Etat, le tourisme est actuellement en détresse. Cette île authentique et paradisiaque est percutée de plein fouet par la pandémie, son économie repose, comme d'autres régions du pays, presque entièrement sur la venue des touristes étrangers. Sans reprise ou aide significative, les conséquences sociales s'annoncent désastreuses.

b. La communication

La libéralisation du secteur de la communication a par ailleurs permis au secteur de téléphonie de prendre un essor remarquable et une évolution de la TIC. La privatisation du secteur de la télécommunication était le premier moyen de faire progresser la nation dans une

²³⁵ www.banquemondiale.org consulté le 18/02/2021.

²³⁶ Revue BANQUE MONDIALE par Alain Thornton Christie, « Secteur tourisme à Madagascar » article n°33171, mai 2005, p. 1.

Chapitre 03 : Intervention de la BAD : Algérie-Madagascar-Mali

nouvelle société de l'information, une société de partage et d'inclusion. Le paysage institutionnel est modifié par le désengagement de l'Etat dans TËLMA (Opérateur téléphonique à Madagascar). Le rapport entre le gouvernement et l'office de réglementation actuelle est modifié. Le rôle du Ministère de tutelle et son rapport avec la nouvelle Agence de Régulation se précisent pour lever les différents obstacles ayant freiné les évolutions dans le secteur. La nouvelle Agence de régulation voit son champ d'action élargi et les règles de transparence et de responsabilisation sont précisées et entérinées.²³⁷

c. Les banques

L'intermédiation financière à Madagascar reste faible : la profondeur du système financier malgache est moindre par rapport à la moyenne de l'Afrique subsaharienne malgré une forte liquidité bancaire. Les banques sont fortement réfractaires au risque et opèrent principalement à travers des prêts sur garantie. Le financement à long terme est peu disponible et les banques présentent une structure de financement à court terme pour la plupart. Le coût élevé du prêt freine l'accès à la finance, une situation qui désavantage en particulier les micros, petites et moyennes entreprises ainsi que les ménages et les consommateurs à Madagascar, qui tous sont peu servis par les banques conventionnelles.

Dès lors, la relance du secteur secondaire, porté par les bons résultats enregistrés par l'industrie textile, et du tertiaire, tiré par le tourisme et les banques a pu espérer une reprise économique à moyen terme. Même si le niveau des dépenses publiques, plombées par les subventions accordées aux entreprises en difficulté reste trop important au regard des recettes. La stabilité macroéconomique et financière a été maintenue malgré les difficultés.

Par ailleurs, l'intégration de l'économie malgache dans les flux commerciaux régionaux et mondiaux reste modeste. Les importations et exportations représentent respectivement 33,82% et 28,68% du PIB. Initialement prévu à 2,8% du PIB dans la Loi de Finances Initiales, le déficit commercial passera à 6,3% du PIB selon la Loi de Finances Rectificatives 2020, suite à la situation sanitaire et à la forte baisse des exportations (-35,7%).

Le commerce extérieur représente 63% du PIB de Madagascar, pays qui perçoit une part importante de ses recettes sous forme de droits de douane, de taxes à l'importation et de TVA sur les importations. Madagascar est la 125ème économie exportatrice du monde et le 135ème importateur. Le pays est membre de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) et du COMESA (Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe) et ne dispose pas d'obstacles non tarifaires importants. De plus, la plupart des produits peuvent être importés sans licence d'importation. Le pays exporte principalement de la vanille (27,9%), du nickel brut (13,4%), des matras de cobalt (7,2%), des clous de girofle et des fruits entiers (4,7%), et des vêtements (4,3%). Ses principales importations sont les huiles de pétrole (17,6%), le riz (6%), les véhicules automobiles (4,2%), les médicaments (2,3%) et l'huile de palme (1,8%). les produits alimentaires (15,3%), les biens de consommation (15,1%), la quincaillerie (7,4%) et l'équipement numérique (4,6%). Les importations en provenance de Chine, EAU, France, Inde et Afrique du Sud représentent en effet plus de 52 % des importations totales de Madagascar.

En dépit de ses ressources abondantes, Madagascar a toujours du mal à canaliser ses revenus commerciaux vers un développement plus poussé. Comme d'autres États insulaires, le pays est confronté à des coûts de transport élevés. L'absence d'infrastructures bien

²³⁷ Loi N°2005-023 DU 17 OCTOBRE 2005 portant refonte de la loi n°96-034 du 2T.janvier 1997 portant Réforme institutionnelle du secteur des Télécommunications.

Chapitre 03 : Intervention de la BAD : Algérie-Madagascar-Mali

développées rend les transactions commerciales coûteuses et nuit à la compétitivité du secteur privé.

Nous retrouvons dans le tableau ci-dessous les indicateurs du commerce extérieur de Madagascar de 2015 à 2019.

Tableau N° 18 : Indicateurs du commerce extérieur Madagascar 2015-2019.

Indicateurs du commerce extérieur (en millions USD)	2015	2016	2017	2018	2019
Importations de biens	3,173	2,814	3,670	4,061	3,927
Exportation de biens	2,258	2,063	2,848	3,110	2,640
Importation de services	0,991	1,022	1,089	1,142	1,069
Exportations de services	1,114	984	1,244	1,279	1,381

Source : Organisation Mondiale du Commerce

Le commerce extérieur de Madagascar se base essentiellement de l'agriculture et de l'agroalimentaire. D'après le tableau nous remarquons que la valeur de l'importation en biens a diminué en 2019 qui s'explique par la baisse de production nationale en 2019 due aux contextes politiques. L'importation en marchandise en 2019 s'élève à 27.82 % du PIB contre 18% en exportation. La balance commerciale de Madagascar depuis quelques années est déficitaire. En 2019 elle était de 9,11% du PIB.

Si l'existence de ressources à Madagascar ne peut être niée, elle se conjugue avec une autre réalité : le désastre de ses performances économiques sur longue période²³⁸.

1.2. Le développement socio-économique au Madagascar

Le niveau de développement de Madagascar est faible, elle est classée en 2019 le 5^{ème} pays le plus pauvre du monde avec un PIB par habitant de 471 dollars. Le taux de pauvreté générale de 69%, environ le deux tiers de la population vit sous le seuil de la pauvreté de 1USD par jour. D'une monnaie locale appelée « Ariary malgache » (MGA), la monnaie malgache connaît actuellement une dépréciation forte due au contexte économique et sanitaire.

Madagascar est un pays à revenu faible. Le revenu mensuel moyen par habitant à Madagascar s'élève à 43 \$, soit 520 \$ par habitant et par an en 2019 contre 139 \$ en 2017²³⁹. Le ratio de la population inactive à la population active des malgaches pour l'année 2019 est élevé démontrant 76,71% de la population en âge de travailler²⁴⁰.

La population malgache n'a pas les moyens de satisfaire leurs besoins sanitaires fondamentaux. Le taux de consultation qui mesure l'accès au soin est de 40.2%. Etant donné que les principales maladies qui touchent la population sont dues aux mauvaises conditions de vie telles le paludisme, les maladies respiratoires aiguës mais aussi surtout des morbidités dues à l'insuffisance en qualité et en quantité de l'alimentation ; le manque de personnel rend difficile la poursuite des objectifs en matière d'amélioration de la santé publique²⁴¹.

²³⁸ RAZAFINDRAKOTO Mireille, ROUBAUD François, « Africaine contemporaine », édition Boeck Supérieur 2014, p.146.

²³⁹ www.banquemondiale.org consulté le 21/02/2021.

²⁴⁰ <https://madagascar.unfpa.org/fr/topics/population-et-d%C3%A9veloppement> consulté le 21/02/2021.

²⁴¹ www.sante.gov.mg consulté le 21/02/2021.

Chapitre 03 : Intervention de la BAD : Algérie-Madagascar-Mali

Avec un taux d'alphabétisation de 74.80% en 2018, le niveau du taux de préscolarisation des enfants de 3 à 5 ans dans le public est à 30% en 2017-2018, avec des indices de parité légèrement en faveur des filles. Le pays se classe parmi les pays moins avancés sur le plan éducatif. L'éducation pour tous est loin d'être une réalité. Le taux de scolarisation dans les écoles primaires est encore très bas. De même, le taux de réussite dans les secondaires reste faible d'autant plus que le nombre des inscrits sont aussi faibles. Le nombre moyen d'années passées à l'école est de 6 ans.

L'espérance de vie pour Madagascar est de 57 ans pour la population totale. Elle est assez élevée pour les femmes, 59 ans contre 54 ans pour les hommes.

Nous trouverons l'évolution de l'IDH de Madagascar et ses composantes pour la période de 2015 à 2019 dans le tableau ci-dessous.

Tableau N° 19 : Evolution de l'IDH de Madagascar et ses composantes de 2015 à 2019 :

Années	Espérance de vie à la naissance	Taux de scolarisation	RNB en milliards dollars PPA internationaux courant	Valeur de l'IDH
2000	58,48	99,6	20	0,46
2005	61,21	138,3	25,17	0,48
2010	63,39	143,72	31,982	0,50
2015	65,54	147,31	36,248	0,51
2016	65,93	143,82	38,59	0,523
2017	66,31	143,9	39,409	0,526
2018	66,6	142,53	41,954	0,524
2019	67,04	134,06	44,681	0,528

Source : Banque Mondiale

Ces différents critères de l'IDH ont permis de constater que le niveau de développement de la population malgache a connu différents aspects évolutifs selon la situation économique du pays. La valeur de l'IDH du pays pour 2019 s'établit à 0.528, ce qui place le pays dans la catégorie « développement humain faible » et au 164^{ème} rang parmi 189 pays et territoires.

Nous retrouvons dans le tableau suivant l'évolution des indicateurs socioéconomiques de Madagascar de 2015 à 2019.

Chapitre 03 : Intervention de la BAD : Algérie-Madagascar-Mali

Tableau N° 20 : Evolutions des autres indicateurs socioéconomiques Madagascar 2015-2019

Indicateurs socioéconomiques	2015	2016	2017	2018	2019
Indice synthétique de fécondité (ISF) (Naissances/femme)	4,24	4,18	4,13	4,07	4,0
Taux de natalité (Naissances/1000 habitants)	33,4	33,1	32,9	32,7	32,4
Taux de mortalité (décès/1000 habitants)	6,47	6,32	6,18	6,05	5,93
Taux de mortalité infantile (décès/1000naissances normales)	40,7	39,6	38,5	37,5	36,5

Source : INSTAT-Madagascar

Nous pouvons déduire d'après le tableau ci-dessus que la population malgache a un indice de fécondité élevé c'est-à-dire le nombre de naissance par femme. D'une autre coté, le taux de natalité diminue autant que celui de mortalité de 2015 à 2019. Nous remarquons par contre une grande proportion de mortalité infantile. Ceci s'explique par les problèmes socioéconomiques aux pays tant au niveau sanitaires. La population malgache est frappée fortement par la famine accrue chez les enfants et notamment l'insuffisance des établissements hospitalières dans certains villages.

Pour conclure un majeur nombre de la population vit toujours dans le seuil international de pauvreté. La constatation est que Madagascar est actuellement un pays sous-développé, à revenu et à taux de croissance faible. Par contre, il est aussi vrai que ce pays a toutes les potentielles pour se développer : des ressources naturelles abondantes, beaucoup de main d'œuvre disponible. Bien que l'économie malgache dispose de potentiels importants, il y a des problèmes majeurs à résoudre. La croissance annuelle de l'économie malgache reste le plus faible et le Ministère des Finances dépend toujours très lourdement des prêts et subventions émanant des bailleurs de fonds.

2. Les projets de la BAD à Madagascar

Madagascar fait partie des pays membres régionaux de la Banque africaine de développement. Le bureau régional de la BAD à Madagascar est appelé MGFO et a été implanté en 1977.

Le premier prêt de la BAD en faveur du Madagascar remonte en 1967²⁴². Depuis cette date jusqu'au 1^{er} trimestre 2021, la Banque a financé 108 projets pour un montant cumulé de 1,622 milliard USD²⁴³ et touchant essentiellement les secteurs de transport, agriculture, énergie, gouvernance, eau et assainissement, environnement et le secteur social (voir annexe 10).

Les projets financés touchent de multiples secteurs en fonction de la situation économique et sociale du pays ainsi que les buts de la Banque réparties selon les high 5.

Nous retrouvons dans le tableau ci-dessous le montant des projets financés par la BAD regroupés en High 5 de 2013 à nos jours.

²⁴² Document interne de la BAD.

²⁴³ Document interne de la BAD.

Chapitre 03 : Intervention de la BAD : Algérie-Madagascar-Mali

Tableau N° 21 : Portefeuille global de projets à Madagascar par high 5 : de 2013 au 1^{er} trimestre 2021

Unité : USD

Projets par High 5	Montants
Nourrir l'Afrique	88 487 000
Eclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie	268 944 000
Industrialiser l'Afrique	68 084 000
Intégrer l'Afrique	302 263 000
Améliorer la qualité de vie des africains	161 047 000
Total	888 825 000

Source : BAD

Classés selon les High 5 de 2013 au 1^{er} trimestre 2021, les projets financés par la BAD au profit de Madagascar sont repartis dans différents domaines.

Les projets 'Intégrer l'Afrique' et 'Eclairer l'Afrique' occupent la plus grande valeur des projets financés par la Banque avec respectivement 302,263 millions USD et 268,944 millions USD. Le secteur 'Améliorer la qualité de vie des africains' est à la moyenne et son montant s'élève à 161,047 millions USD. Quant à 'Nourrir l'Afrique' et 'Industrialiser l'Afrique', le montant de leur financement n'est pas assez important avec seulement 88,487 millions USD et 68,084 millions USD.

2.1. Nourrir l'Afrique

L'environnement de la production agricole à Madagascar est caractérisé par l'existence d'un potentiel risque élevé, du notamment à la fréquence des cyclones, des sécheresses, des inondations et des maladies phytosanitaires. La partie sud du pays est dominée par la famine. La population pratique en majorité une agriculture vivrière dont les seuls surplus sont commercialisés sur un marché domestique.

2.1.1. Appui au renforcement des capacités et la promotion de l'économie bleu

Le projet est un appui pour l'optimisation des chaînes de valeurs agroindustrielles, l'étude pour l'appui à la formulation d'une stratégie, le plan national d'investissement en faveur de l'économie et un appui au renforcement de la structure de gouvernance du secteur de la pêche. Approuvé en 2019, le coût de financement s'élève à 1,41 millions USD.

2.1.2. Projet de réhabilitation des infrastructures agricoles du Sud-Ouest

Approuvé en 2013, le PRIASO est un projet de 50,214 millions USD financé par la BAD visant à améliorer les conditions alimentaires des populations dans le sud-ouest de Madagascar. Ses actions sont axées sur l'appui à la délivrance de titres de propriété pour des agriculteurs occupant une superficie de 5 000 ha, la réhabilitation de digue de protection de terres irriguées, la construction de magasins de stockages et de marchés ruraux.

2.1.3. Programme de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes dans l'agriculture et l'agro-industrie

Un projet de 2 ans approuvé le 11 Janvier 2018 par la BAD, le cout total du prêt est de 7,834 millions USD. Le Programme a pour but de former une nouvelle génération d'agripreneurs et de transformer l'agriculture malgache d'une agriculture traditionnelle de

Chapitre 03 : Intervention de la BAD : Algérie-Madagascar-Mali

subsistance à celle moderne qui s'étend aux chaînes de valeur agro-industrielles, de canaliser les jeunes vers les emplois productifs du secteur de l'agriculture et de favoriser l'émergence d'entreprises agricoles portées par les jeunes.

2.1.4. Projet de réhabilitation et d'extension de Bas Mangoky

Le PEPBM est un projet dont le but est l'aménagements hydro agricoles dans la région de Bas Mangoky dans le district de Morombe, l'appui à la mise en valeur des périmètres aménagés et le renforcement des capacités de la région, ainsi que la mise en œuvre des actions du projet : le développement des infrastructures, la mobilisation des ressources en eau, l'aménagement des parcelles irriguées et l'utilisation des semences améliorées. Approuvé par la banque en 2014, le projet dure 7 ans pour une valeur de 29,029 millions USD.

2.2. Eclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie

L'électricité reste un produit de luxe à Madagascar. Ce phénomène est dû aux problèmes d'insuffisances monétaires des ménages pour l'électricité, mais aussi aux faiblesses des réseaux électriques centraux existant, limitant l'accès à l'électricité dans tout le territoire nationale.

2.2.1. Projet de renforcement et d'interconnexion des réseaux de transport d'énergie électrique

Ce projet du secteur d'énergie a été approuvé en 2019 d'une valeur de 200 millions de dollars. Les objectifs du projet sont l'électrification des localités traversées par les lignes d'interconnexions et le renforcement du Réseau Interconnecté d'Antananarivo (RIA) avec la ligne d'évacuation de la centrale hydroélectrique de Mahitsy.

2.2.2. Projet d'aménagement hydroélectrique de Sahofika

Le projet d'aménagement dure 6 ans à compter de la date d'approbation du 13 Décembre 2019 par la BAD d'une valeur de 24,830 millions USD. Le projet Sahofika consiste en une centrale hydroélectrique d'une puissance brute de 200MW et nette de 192 MW, à construire sur la rivière Onive (Madagascar) à 100 km au sud-est d'Antananarivo. Il devrait produire environ 1 570 GWh par an. La centrale garantit une puissance de base de 192 MW (à 95 %), y compris pendant la saison sèche :

- construction et mise en service de la ligne de transport de 110km ;
- voie d'accès –112 km et deux (2) ponts dans la région.

2.2.3. Prise de participation au capital de la société nouvelle énergie hydroélectrique de l'Onive

Le 22 Juillet 2020, la BAD accorde une participation au capital du Heho (Nouvelle Energie Hydroélectrique de l'Onive) qui est un projet auxiliaire en appui au projet de centrale hydroélectrique de Sahofika. Le projet s'étale sur 8 ans pour une valeur de 44,114 millions USD.

2.3. Industrialiser l'Afrique

Bien que l'industrie soit un secteur porteur à Madagascar, les PME ont du mal à se développer. Les problèmes liés à l'insécurité, l'énergie, la fiscalité et les infrastructures forment les principaux obstacles au développement industriel. Le secteur privé malgache reste

Chapitre 03 : Intervention de la BAD : Algérie-Madagascar-Mali

peu développé, malgré les réformes entreprises au cours des dernières années. Il se caractérise d'entreprises de très petites tailles qui participent très peu à des activités transformatrices.

Dans sa perspective de développer l'industrialisation, plusieurs projets sont mis en place et financés par la Banque afin de valoriser ce secteur à Madagascar.

2.3.1. Projet de pôle intégré de croissance agroindustrielle dans le Sud

Le PICAS est un projet dans le Sud de Madagascar financé par la BAD en 2017. L'accord est porté sur le financement du programme de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes d'un montant global de 7,23 millions USD dont 6,23 millions USD en don et 1 million USD en prêt. D'une durée de 3 ans, le projet a assuré l'industrialisation et la création d'emplois salariés formels, le développement de compétences et l'accompagnement des PME, les financements dans les secteurs de l'énergie et de l'agriculture contribuant à l'accélération de la transformation des chaînes de valeurs agricoles.

2.3.2. Projet d'appui à la promotion des investissements

Le projet PAPI est un programme d'appui à la promotion des investissements débutant en 2015 jusque en 2020. Le projet met en points trois principaux critères : soutien à la promotion des investissements, identifier et exploiter des opportunités d'investissement et d'exportation dans le secteur textile et l'appui au cadre de partenariat public-privé. Le coût du projet est de 10,956 millions USD.

2.3.3. Projet jeunes entreprises rurales dans le Moyen-Ouest

Le PROJERMO est un projet approuvé en 2015 dont le montant s'élève à 34,7 millions USD. Les principales actions du projet consiste en l'accompagnement d'entreprises, la facilitation de l'accès des entrepreneurs aux services financiers décentralisés, l'amélioration de l'accès aux facteurs de productions, ainsi qu'aux services non financiers d'appui au développement des entreprises rurales, notamment la formation en gestion, l'encadrement...

2.3.4. Madagascar Sme Business linkage programme

Madagascar, dans sa mission de développement et la mise en place d'une plateforme numérique inter-entreprises pour l'intégration de la chaîne d'approvisionnement, la BAD octroie un prêt de 1,41 millions USD au pays, approuvé le 15 Mai 2020 pour un délai de 3 ans.

2.3.5. Programme d'appui à la compétitivité économique

Achevé en 2020, le projet a été financé pour un montant de 13,758 millions USD. Ce programme concerne la modernisation des cadres juridiques et institutionnels favorisant l'essor des investissements dans l'agro-industrie et le renforcement de la gouvernance sectorielle en soutien à la compétitivité économique.

2.4. Intégrer l'Afrique

La crise politique de 2009 a fragilisé l'économie malgache causant une crise économique énorme, notamment la chute des exportations. Des projets sont mis en place à Madagascar pour favoriser l'échange des flux commerciaux.

Chapitre 03 : Intervention de la BAD : Algérie-Madagascar-Mali

2.4.1. Projet d'aménagement de corridors et facilitation du commerce

En coopération avec l'Union Européenne-Infrastructure Afrique, la BAD octroie un prêt de 217 millions USD à Madagascar le 27 Novembre 2018 et s'étalera jusqu'en 2024.

Le projet permet :

- la contribution à l'amélioration des connectivités de Madagascar avec les pays de la sous-région, en vue de l'accroissement des échanges commerciaux ;
- le désenclavement de la province du Sud de Madagascar, en améliorant son accessibilité ;
- la promotion du commerce à travers la facilitation des procédures d'exportation, afin de valoriser les différents produits typiques du Sud de Madagascar, notamment de l'agriculture, des mines et du tourisme.

2.4.2. Projet d'Aménagement des infrastructures routières (RN9, Pont Pomay et de Befanriana)

Le projet s'est exécuté sur 4 ans, coûtant 85,263 millions USD. Il consistait à :

- l'aménagement en bicouche du tronçon de route en terre reliant Toliara (PK2) à Analamisampy (PK107), soit un linéaire de 105 km sur la RN9 (Toliara/Bevoay) ;
- la construction du pont de Befandriana sur la Route nationale N°9, d'une portée de 160m ;
- la reconstruction du Pont Pomay sur la Route Nationale n°35 ;
- des aménagements connexes relatifs à la réhabilitation de pistes rurales et à la construction de classes d'école au profit des populations riveraines ; et
- des actions de renforcement de la bonne gouvernance et une étude institutionnelle sur le Fonds d'Entretien Routier (FER).

2.5. Améliorer la qualité de vie des africains

Améliorer la qualité de vie pour tous concerne non seulement améliorer les besoins de bases de la population mais passer à un développement durable et réduire la pauvreté d'un pays.

Madagascar heurte à différents problèmes sociaux tant dans le domaine de la santé, du transport et de l'environnement.

2.5.1. Projet d'aménagement des aires protégées et écotourisme

Le projet est approuvé en 2018 d'une durée de 2 ans au profit de Madagascar pour une somme de 1,41 millions USD. Les buts du projet sont la conservation de la diversité biologique et la gestion durable des ressources naturelles.

2.5.2. Don pour la lutte contre l'épidémie de rougeole

C'est un appui financier dans le cadre de la prise en charge des ressources humaines impliquées dans les activités de ripostes vaccinales dans les 22 districts, de renforcer la qualité de la prise en charge des cas pour réduire les décès et renforcer la surveillance épidémiologique de la rougeole. Le don de 500 milles USD a été approuvé le 4 Avril 2019 en période de l'épidémie de la rougeole à Madagascar.

Chapitre 03 : Intervention de la BAD : Algérie-Madagascar-Mali

2.5.3. Programme de financement des risques de catastrophe en Afrique

Madagascar faisant aussi parti, ADRIFI est un programme de financement des risques de catastrophes en Afrique de 3,525 millions USD de 2019 à 2023. Le projet offre un renforcement des capacités du pays en matière d'évaluation des risques de catastrophe, des systèmes d'alertes précoces et plans de contingences ainsi qu'un appui à la participation du pays au mécanisme de transfert des risques souverains.

2.5.4. Programme multi-pays en réponses à la Covid-19

Le Conseil d'administration de la BAD a approuvé le 22 Juillet 2020 un prêt de 42 millions USD à Madagascar. L'aide de la Banque a pour objectif d'appuyer le plan de réponse au Covid-19 et les efforts du gouvernement de Madagascar contre la pandémie et protéger des vies, les moyens de subsistances et les emplois en face à la pandémie.

Le programme aide aussi à la sauvegarde des revenus et des moyens de subsistances grâce à une protection sociale améliorée et au renforcement de la résilience économique et la préservation de l'emploi.

2.5.5. Programme d'urgence pour la relance économique

Approuvé en 2014 par la BAD pour un montant de 35,25 millions USD, ce programme a pour principaux ambitions l'amélioration de la qualité de la dépense publique, à travers une réduction des subventions pétrolières et un soutien important aux secteurs sociaux de base prioritaires, notamment l'éducation et la santé, ainsi que la création des conditions d'une croissance durable et susceptible de permettre à Madagascar de sortir progressivement de sa situation de fragilité.

2.5.6. Programme d'appui aux reformes de la gestion économique

Le programme PARGE était élaboré en mars 2016 pour consolider le budget de l'Etat en améliorant la mobilisation des recettes et en rationalisant les dépenses publiques. Le PARGE était financé à hauteur de 78,362 millions USD.

3. Projet type à Madagascar : Projet d'appui à la promotion des investissements

Madagascar sort d'une longue période de crise de 2009 à 2013 marquée par la suspension du pays des différentes instances de la Communauté internationale et de coopération avec les partenaires au développement, à l'exception de la BAD qui n'a jamais interrompu son assistance au pays. La reprise économique après la normalisation politique en 2014 est très lente, en raison en partie de nombreux défis auxquels fait face le secteur privé : un climat des affaires peu propice au dynamisme du secteur privé, le recul de l'investissement public et privé ainsi que la dégradation des infrastructures. Madagascar dispose d'atouts majeurs dans le secteur textile.

Le textile et la confection représentent plus de 51% des exportations des entreprises franches. Avant la crise de 2009, Madagascar faisait partie, derrière le Vietnam et la Chine-, des pays dont les exportations de textile ont connu la croissance la plus forte. Ainsi pour stimuler l'investissement privé, la croissance économique et améliorer les conditions de vie de la population malgache un projet d'appui institutionnel est mis en place en collaboration, par la BAD et le gouvernement malgache.

Chapitre 03 : Intervention de la BAD : Algérie-Madagascar-Mali

3.1. Description du projet PAPI

Pour stimuler l'investissement privé, la croissance économique et améliorer les conditions de vie des populations, le PAPI a soutenu le secteur textile en raison de son potentiel élevé en termes d'investissements directs étrangers, d'exportation et d'emplois. Le PAPI a également joué un rôle catalytique en aidant le gouvernement malgache à attirer des financements privés dans la réhabilitation et la modernisation des infrastructures à travers les partenariats public-privé (PPP) et en appuyant la mise en place de la Zone Economique Spéciale qui est une plateforme d'infrastructures modernes permettant de renforcer la compétitivité des secteurs porteurs.

Le PAPI s'articulait autour de trois composantes opérationnelles, à savoir :

3.1.1. Le soutien à la promotion des investissements

Cette composante avait pour but de renforcer les capacités institutionnelles pour la promotion des investissements en promouvant les opportunités d'investissements dans le secteur textile, ainsi qu'à développer le système d'information sur les opportunités et le suivi des investissements privés.

3.1.2. L'appui au cadre de partenariat public-privé

Cette composante s'occupait de l'opérationnalisation de l'unité centrale PPP en l'équipant de matériel informatique, bureautique ; et de réaliser des campagnes de sensibilisation et d'information sur les partenariats public-privé (PPP).

3.1.3. La gestion du projet

Il s'agit de :

- la coordination du projet ; et
- l'audit financier du projet.

Nous retrouvons dans le tableau ci-dessous le chronogramme du projet PAPI :

Tableau N° 22 : Chronogramme du projet PAPI

Activités	Dates
Préparation	janvier 2015
Évaluation	mars 2015
Négociation	mai 2015
Approbation du projet	juin 2015
Entrée en vigueur	décembre 2015
Revue à mi-parcours	décembre 2017
Achèvement du projet	juin 2019
Dernier décaissement	septembre 2019

Source : BAD

Le projet s'est déroulé en quatre ans dès sa préparation de Janvier 2015 à son achèvement Juin 2019.

3.2. Les bénéficiaires du projet PAPI

Les bénéficiaires du PAPI répartis dans les 7 régions sont : (voir annexe 11)

Chapitre 03 : Intervention de la BAD : Algérie-Madagascar-Mali

- l'État malgache dans son ensemble, à travers le renforcement des capacités institutionnelles des structures en charge de la promotion des investissements privés et du cadre de partenariat public-privé ;
- les entreprises (petites et moyennes) du secteur textile
- les entreprises des secteurs prioritaires (agro-industrie, mines, nouvelles technologies de l'information et de la communication).

3.3. Les objectifs du projet PAPI

Le PAPI couvrait les deux piliers du document de stratégie intérimaire (DSPI) 2014-2016 de Madagascar, à savoir : le renforcement de la gouvernance en vue de consolider l'Etat et le développement des infrastructures rurales et désenclavement des zones de production.

Les objectifs spécifiques opérationnels du projet portent sur le renforcement des capacités institutionnelles pour la promotion des investissements, l'amélioration de l'intelligence économique pour la promotion des investissements, l'opérationnalisation d'une unité centrale de partenariat public privé (PPP) et un appui à la mise en œuvre des activités PPP.

L'objectif du Fonds pour la promotion du secteur textile (FPST) est de favoriser les conditions d'une croissance inclusive, en apportant une assistance technique et un appui pour l'accès aux équipements de base aux entreprises textiles du secteur informel et aux petites entreprises.

3.4. Modalités et financement du projet

Ils sont décrits dans les tableaux ci-après :

Tableau N° 23 : Les conditions de prêt du projet PAPI

Les conditions de prêt du projet au niveau du FAD	
Monnaie du prêt	USD
Type d'intérêts	Sans Objet
Marge du taux d'intérêt	Sans Objet
Commission d'engagement	0,5% (5 point de base)
Autres frais	0,75% (commission de service)
Échéance	40 ans
Différé d'amortissement	10 ans

Source : BAD

Le coût du projet, hors taxes et droits de douanes, est de 10,956 millions USD. La Banque apporte une contribution de 5,686 millions USD et 4,2 millions USD sous formes de prêts FAD et FAT respectivement. Le gouvernement fournit 1,07 millions USD (soit environ 10% du financement global du projet) à titre de fonds de contrepartie. Des provisions de 3% et 1% respectivement pour la hausse des prix et les aléas physiques ont été intégrées dans le coût du projet.

Ci-joint le tableau illustrant le coût de financement du projet PAPI :

Chapitre 03 : Intervention de la BAD : Algérie-Madagascar-Mali

Tableau N° 24 : Coût du projet PAPI par source de financement et par composante.

Unité : Millions USD

Sources de financement	Montant	Composantes du projet	Montant
Prêt FAD	5,686	Composante I	6,29
Prêt FAT	4,2	Composante II	3,766
Gouvernement malgache	1,07	Composante III	0,9
Total = 10,956			

Source : BAD

Les décaissements sont faits selon les règles et procédures de la Banque. Les méthodes de décaissement retenues pour le PAPI sont :

- le paiement direct : utilisé pour les paiements des biens et services ;
- le compte spécial : utilisé essentiellement pour le règlement des dépenses de fonctionnement du projet et géré conformément aux règles et procédures de la Banque et suivant les précisions qui sont présentées dans les accords de prêt et la lettre de décaissement ;
- la méthode du remboursement.

Un compte de dépôt au Trésor Public est ouvert pour recevoir les fonds de contrepartie du projet qui sont inscrits annuellement dans la Loi des Finances.

3.5. Les résultat du projet PAPI

Dans l'ambition de contribuer à stimuler une croissance économique forte, inclusive et durable pour Madagascar le projet PAPI a démarqué sa performance tant attendue présentée dans le cadre logique axé sur les résultats.

Le niveau de vie des populations malgaches s'améliore à travers une diminution de l'incidence de la pauvreté qui passe de 71,7% en 2012 à 62,5% en 2019.

3.5.1. Le renforcement des capacités institutionnelles pour la promotion des investissements

Le niveau des investissements privés (nationaux et étrangers) à Madagascar a augmenté en passant de 15,2% du PIB en 2013 à 18% du PIB en 2018.

Les opportunités d'investissements dans le secteur textile sont mieux promues :

- mise en place de stratégie et plan d'action sur les opportunités d'investissements dans le secteur textile ;
- le nombre de nouveaux emplois créés dans l'industrie du textile (dont % femme) a augmenté en passant de 80 000 (dont 70% de femmes) en 2014 à 120 000 emplois (75% de femmes) en 2018 (voir annexe 12) ;
- dans le cadre de concertation public-privé pour la mise en œuvre du plan d'action sur le développement du secteur textile plus de 60% des actions issues du plan d'actions sont mises en œuvre en 2017 ;
- le nombre de petites et moyennes entreprises soutenus par le Fonds de Promotion du Secteur Textile (FPST) a augmenté. 50 micros entreprises et PME ont bénéficié de ce soutien en 2017 dont 40% des chefs d'entreprise sont des femmes.

Chapitre 03 : Intervention de la BAD : Algérie-Madagascar-Mali

3.5.2. L'amélioration de l'intelligence économique dans les secteurs porteurs

Un système d'information sur les opportunités et le suivi des investissements privés est développé :

- opérationnalisation du système de suivi des investissements ;
- une cellule de veille économique et stratégique est mise en place ;
- opérationnalisation de la cellule de veille stratégique en 2016.

3.5.3. L'appui à la mise en place d'une unité centrale Partenariats Publics Privés

Une politique et un manuel PPP sont élaborés :

- 2 conseillers (experts juridiques et financiers) en PPP mis à la disposition de l'unité en 2016, auparavant inexistant ;
- l'unité centrale PPP est opérationnalisée ;
- formation de 100 personnes cadres de la cellule centrale PPP, des ministères sectoriels, et des collectivités locales formées sur les différents aspects du PPP dont 40% sont de femmes ;
- 10 campagnes d'information et de sensibilisation sur les PPP ont été exécutées en 2018.

Le PAPI est un projet essentiellement pour Madagascar, dont toutes les catégories jouissent des résultats notamment la population malgache.

4. Les résultats des différentes interventions à Madagascar

Les projets de la BAD à Madagascar ont permis au pays de rehausser ses activités économiques, se suivant ainsi par une meilleure condition de vie sociale. Les résultats sont classés par high 5.

4.1. Nourrir l'Afrique

Les progrès dans l'agriculture restent timides. Les projets ont contribué à l'amélioration de la productivité dans la filière rizicole et à la création des activités agricole en particulier dans la région Sud-ouest du pays.

- 23 000 ha d'aménagement hydro-agricoles ont été accomplis
- La superficie passe de 9.000 ha de cultures irriguées, aménagées en 2016 à 25.000 ha en 2021 dont au moins 30% allouées aux femmes
- Production additionnelle de riz de 72.000 tonnes en 2019, production additionnelle de pois de cap de 7.000 tonnes en 2019 et de maïs de 15.000 tonnes en 2019.

4.2. Eclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie

L'accès à l'énergie fiable à moindre cout a permis un taux de recouvrement des factures de la JIRAMA de 89% en 2018, de 40% en 2015, près de 76 044 nouveaux branchements ont été réalisés entre 2015 et 2019 et le taux d'accès à l'électricité s'est amélioré légèrement de 15% en 2015 à 16,6% en 2019.

30% des compteurs au niveau national sont smart et prépayés dans le cadre de la modernisation du système de recouvrement des coûts.

Chapitre 03 : Intervention de la BAD : Algérie-Madagascar-Mali

4.3. Industrialiser l'Afrique

Le défi d'un progrès industriel est remarquable. L'industrie emploie plus de 7000 employés dans les établissements, contribuant ainsi un progrès social pour la population malgache. Les industries de l'alimentation sont les premières quant à la valeur du produit.

- 50 petites et moyennes nouvelles entreprises sont actives dans la filière textile en 2019 dont au moins 20 PME dirigées par les femmes ;
- 50 micros et petites entreprises agricoles (dont au moins 30% tenues par des femmes) ont été accompagnées entre 2017 et 2019 ;
- près de 410 PME agricoles bénéficient d'un accompagnement pour devenir des futurs entrepreneurs.

4.4. Intégrer l'Afrique

À Madagascar, les projets de « Intégrer l'Afrique » est d'une importance capitale pour la facilitation du commerce national et régional.

- Pour la connectivité des transports et des zones de production aux marchés, 105 km de routes ont été réalisés
- Accroissement de 10% du trafic moyen journalier en poids lourds (93 véhicules en 2016) sur la RN9 aménagé, 107 km de route bitumés en 2019, 300 m de pont aménagé en 2019.

4.5. Améliorer la qualité de vie des africains

L'accord de financement de la BAD a contribué à l'amélioration de la vie quotidienne des femmes et des jeunes.

- 5 000 emplois formels ont été créés dont au moins 30% pour les femmes
- Le nombre d'emplois créés dans l'industrie du textile est passé de 80 000 en 2014 dont 70% de femme, à 100 000 en 2019, dont 75% de femmes
- Dans le domaine des activités transformatrices et créatrices d'emploi, trois centres d'incubations pour les jeunes dans l'agriculture et l'agro-industrie ont été construits.

Section 3 : L'apport de la Banque africaine de développement au Mali

Ici, il s'agit d'exposer la présentation du Mali dans sa globalité, d'identifier les différents projets financés par la BAD dans le pays, ainsi que les résultats des projets.

1. Présentation du Mali

Ancienne colonie française indépendant depuis le 22 Septembre 1960, le Mali est un pays situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest partageant 7 420 km de frontière avec sept pays. Il est limité au nord par l'Algérie, à l'ouest par la Mauritanie et le Sénégal, à l'est par le Burkina Faso et le Niger et enfin au sud par la Côte d'Ivoire et la Guinée Conakry. Etat enclavé, le Mali n'a pas de débouchés sur la mer et s'étend du plein cœur du Sahara au nord, jusqu'à la limite de la zone des grandes savanes au sud. Pays de 1 241 238 km² de superficie, la République du Mali est le 8^{ème} pays le plus vaste d'Afrique et le 2^{ème} d'Afrique de l'Ouest.

Sa population est estimée à 20 millions d'habitants en 2020 et majoritairement jeune avec un rythme de croissance soutenu (3,36% par an). La densité est de 16 habitants/km² et la majorité de la population vit en milieu rural (73%). Mais cette population est inégalement répartie, les régions du nord qui couvrent les 2/3 du territoire sont presque vides. Le pays est doté d'une

Chapitre 03 : Intervention de la BAD : Algérie-Madagascar-Mali

population extrêmement jeune dont 65% ont moins de 25ans²⁴⁴. La religion dominante est l'islam (plus de 90%).

Le relief monotone est essentiellement formé par de vastes plateaux au sud et de grandes plaines au nord. Le sud et le sud-est sont également montagneux.

Le climat est très diversifié allant du pré guinéen au désertique. Le pays appartient à quatre zones bioclimatiques à savoir : le climat soudanien (domaine tropical humide), sahélien (domaine semi-aride), saharien (domaine aride) et le delta intérieur du Niger.

Le réseau hydraulique s'articule autour des bassins versants de deux fleuves arrosant le Mali, tous deux situés dans la partie méridionale du territoire²⁴⁵ : il s'agit du fleuve Niger (dont 1 700km au Mali) et fleuve Sénégal (800km au Mali) qui assurent une part essentielle des transports.

Le pays compte aujourd'hui dix régions administratives et a pour capitale Bamako. Le régime politique est la démocratie représentative. Le français est la langue officielle mais les langues courantes restent locales.

1.1. L'économie malienne

Le Mali a opté pour la libéralisation totale de son économie après des années sans succès dans l'économie planifiée. Il a signé bon nombre d'accords et de conventions d'ordre économiques, financiers et commerciaux à vocation universelle ou régionale.

Le pays recèle un potentiel naturel riche et varié, d'importantes ressources naturelles et de très vastes zones inondables. En 2019, son PIB s'élevait à 17,2 milliards USD et occupait la 120^{ème} position mondiale.

1.1.1. L'évolution de l'économie malienne

L'économie malienne a subi l'histoire à l'image des économies du continent. D'abord, ce fut une économie coloniale, ensuite une économie de pays nouvellement indépendant de 1960 aux années 1980, puis elle subit de plein fouet la crise de l'endettement pour être par la suite contrainte d'appliquer le programme d'ajustement structurel dans les années 1990²⁴⁶. Soulignons au passage que depuis l'accession à l'indépendance, le Mali avait opté pour un régime plus proche du socialisme, et ce n'est qu'après l'effondrement de l'ex-URSS que le capitalisme (l'économie de marché) a fait son retour dans les affaires économiques.

L'évolution récente de l'économie malienne est résumée comme suit :

²⁴⁴ Ministère de l'économie malien, Conférence Internationale, «Ensemble pour le renouveau du Mali : Plan pour la relance durable du Mali », Bruxelles, 15 Mai 2013, p. 12.

²⁴⁵ Dossier spécial sur le Mali, février 2006, p. 8.

²⁴⁶ KIENDREBEOGO T.S et WALET ABAYA N.B, « Relations commerciales algéro-burkinabé et algéro-malienne : difficultés et perspectives », mémoire de master en sciences commerciales, spécialité : Finance et Commerce International, Université MOULOUDE MAMMERI DE TIZI-OUZOU, 2017-2018, p. 55.

Chapitre 03 : Intervention de la BAD : Algérie-Madagascar-Mali

Tableau N° 25 : Evolution des principaux indicateurs économiques de 2015 à 2019

Indicateurs macroéconomiques	2015	2016	2017	2018	2019
Taux de croissance du PIB (%)	5,96	5,79	5,30	4,90	5,1
PIB en prix courant (milliards USD)	13,11	14,01	15,34	17,16	17,83
Total des investissements en (% du PIB)	18,36	18,64	18,87	19,6	19,7
Taux d'inflation (%)	1,4	-1,8	1,8	1,7	1,8
Taux de chômage (%)	9,6	10,1	9,1	8,6	9,8
Variation des importations de biens et services (%)	46,53	15,85	1,87	39,6	40,3
Variation des exportations de biens et services (%)	30,75	-3,74	4,67	24,0	23,5
Solde du compte courant (% du PIB)	-5,32	-7,23	-6,21	-6,3	-6,1
Dettes publiques (% du PIB)	30,67	35,89	35,56	37,71	37

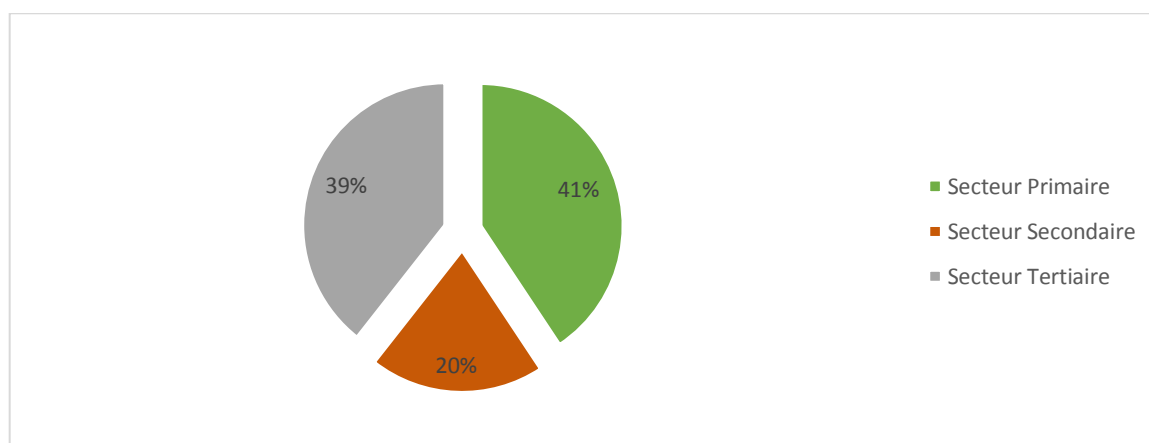
Source : A partir des données du FMI, OMC, consulté le 20/02/2021.

1.1.2. La structure de l'économie malienne

L'économie malienne, à l'instar des économies sous développées, repose sur les secteurs d'activités traditionnels, c'est-à-dire primaire (notamment l'agriculture). Au cours de ces dernières années le secteur tertiaire se développe rapidement ; concernant le secteur secondaire, son poids est assez faible.

Ci-dessous le graphique montrant la contribution des secteurs d'activité au PIB.

Figure N° 25 : Part des principaux secteurs d'activités dans le PIB en 2019



Source : INSTAT-Mali

Comme nous pouvons l'apercevoir dans le graphique, les secteurs primaire et tertiaire dominent l'économie et se disputent la première place du PIB avec respectivement 41% et 39%, tandis que le secteur secondaire est peu développé (20%).

1.1.2.1. Le secteur primaire

Il occupe près de 80% de la population active avec une contribution à hauteur de 41% à la formation du PIB en 2019. Le secteur primaire est composé essentiellement de l'agriculture, l'élevage, la pêche.

a. L'agriculture

Pays à vocation agropastorale, l'agriculture occupe une place importante dans la formation de la richesse malienne (19% du PIB en 2019). Elle est très faiblement mécanisée,

Chapitre 03 : Intervention de la BAD : Algérie-Madagascar-Mali

mais quelques projets privés de cultures industrielles sont entrés en phase active. La durée de la saison pluvieuse au Mali diminue du sud vers le nord ; ainsi les potentialités agricoles décroissent du sud au nord hormis les zones aménagées.

L'agriculture, locomotive de l'économie malienne, est essentiellement basée sur les cultures vivrières. Parallèlement à celles-ci, il y a les cultures agro-industrielles (coton et arachides) et maraîchères (notamment la pomme de terre).

Les potentialités du secteur agricole selon les sous-secteurs sont comme suit :

- Les céréales

Elles constituent la base de l'alimentation des maliens notamment en zone rurale. La récolte malienne de céréale était de 11 millions de tonnes en 2019 contre 10,45 millions de tonnes en 2018²⁴⁷. Les principales céréales cultivées au Mali sont : le riz, le maïs, le mil, le fonio et le sorgho. L'apport de la culture du riz dépasse les 5% du PIB.

Malgré cette importante contribution, la filière riz ne permet pas d'assurer la protection des agriculteurs et d'assurer une pérennité au secteur.

- Le coton

Vu la contribution importante de ce secteur dans l'économie, une Compagnie malienne pour le développement du textile (CMDT) a été mise en place en 1974. Cette entreprise s'occupe de la gestion de filière coton, sa production ainsi que sa transformation.

Le coton représente plus 20% de la valeur ajoutée de l'économie malienne ; sa production s'est chiffrée à 721 000 tonnes en 2020, soit 6,6% de plus par rapport à 2019²⁴⁸. L'ensemble du secteur fait vivre près d'un quart de la population. Le coton, surnommé « l'or blanc » est le deuxième produit d'exportation du pays (plus de 17% en 2019) après l'or²⁴⁹.

b. L'élevage

Classé, deuxième plus grand pays d'élevage de la CEDEAO (Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest) et le premier pays exportateur de la sous-région²⁵⁰, le Mali dispose d'un des cheptels les plus importants de l'Afrique de l'Ouest. L'élevage représente 15% du PIB et près de 30% de la population tire leur revenu de cette activité²⁵¹. Le bétail représente le troisième produit exporté.

Cependant le pays reste toujours un des plus grands importateurs de lait et des produits laitiers malgré les nombreuses mesures politiques en faveur de la promotion de la filière lait.

c. La pêche et la pisciculture

Le fleuve Niger et le fleuve Sénégal occupent une place prépondérante dans l'économie, le développement et l'organisation spatiale du pays.

²⁴⁷ www.magriculture.gouv.ml consulté le 23/02/2021.

²⁴⁸ www.cmdt-mali.net consulté le 23/02/2021.

²⁴⁹ Centre d'Expertise et de Recherche Appliquée pour le Développement, « Analyse du développement et des indicateurs de production de la filière cotonnière Malienne », 1^{ère} édition de l'Instant de l'enseignement chercheur, Mali, 10 Juillet 2019, p. 3.

²⁵⁰ Document de travail de l'APESS, « Eléments de bilan du soutien public à l'élevage au Mali depuis Maputo », p.1.

²⁵¹ UMOA-Titres, « Note d'information : République du Mali », Revue par Deloitte, Décembre 2019, p 20.

Chapitre 03 : Intervention de la BAD : Algérie-Madagascar-Mali

La pêche représente environ 2% du PIB et emploie environ 8% de la population active²⁵². La baisse des niveaux de cours d'eau due au déficit de pluviométrie, entraîne une stagnation des captures halieutiques.

La pisciculture, quant à elle occupe une place marginale au sein de l'économie malienne. L'activité piscicole serait toutefois en voie de s'insérer de manière durable dans les systèmes de production en milieu rural, dans les zones éloignées des grands centres de production halieutique, apportant ainsi un complément de protéines animales non négligeable à la population concernée²⁵³.

Malgré ce potentiel, le secteur primaire malien notamment l'agriculture connaît des difficultés. Elle est fortement tributaire de la pluviométrie, soit directement ou indirectement à travers les ressources en eaux nécessaire ; il s'agit donc d'un secteur particulièrement vulnérable au changement climatique²⁵⁴. D'autre part, le secteur agricole fait face à plusieurs défis et contraintes comme la fragilité des sols, l'influence des climats désertiques et sahélien du côté nord, le coût élevé de l'irrigation, l'insuffisance d'encadrement, manque d'infrastructure pour moderniser les outils d'exploitations des terres ainsi que le problème de stockage des récoltes. Le coton, moteur historique de l'économie malienne, est également confronté à une baisse de prix.

1.1.2.2. Le secteur secondaire

Le mali demeure un pays faiblement industrialisé et peu développé sur le plan énergétique ; le secteur manufacturier peine à se développer. La quasi-totalité de la consommation énergétique est satisfaite par la biomasse. Le pays dispose de potentialités en énergie renouvelables (ensoleillement, etc.), mais demeurent encore inexploitées²⁵⁵.

L'industrie malienne est dominée par les entreprises agro-alimentaires ; le coton, principale culture de rente est faiblement transformé (2% de la production annuelle). L'industrie fournit seulement 20% du PIB (2019) avec une forte contribution du sous-secteur des mines.

Dans le domaine minier, le sous-sol malien renferme d'importants gisements parmi lesquels l'or, le phosphate, le sel, le fer, l'uranium etc.

La production industrielle d'or a atteint 65,1 tonnes en 2019, en progression de 7% par rapport à 2018 ; ce qui a permis au pays de se placer au troisième rang producteur d'or du continent. L'or constitue la première et la principale source de recettes d'exportation, et a représenté 9,7% du PIB en 2019²⁵⁶.

Pourtant, sur tous ces aspects, l'or profite peu à la population malienne, en raison du fonctionnement même du secteur aurifère malien ; qui a peu d'effet d'entraînement sur le

²⁵² www.mep.gouv.ml consulté le 23/02/2021.

²⁵³ www.fao.org consulté le 23/02/2021.

²⁵⁴ DEMBELE Nango, « Quelques filières prioritaires pour le développement rural au Mali, secteur de l'agriculture : Contexte-Atouts et Opportunités-Contraintes », Mali, janvier 2014, p. 4.

²⁵⁵ Direction nationale de l'énergie du Mali, « Prospectus d'investissement de l'énergie durable pour tous SEforALL du Mali », Mai 2019, p. 10.

²⁵⁶ Document interne du ministère de l'économie, de l'industrie et du commerce du Mali.

Chapitre 03 : Intervention de la BAD : Algérie-Madagascar-Mali

reste de l'économie²⁵⁷. Ce secteur est en effet largement déconnecté des autres secteurs économiques et complètement tourné vers l'exportation.

L'industrie du pays est confrontée à de nombreuses difficultés qui le mettent à la traîne, parmi lesquelles nous citerons : la faiblesse des infrastructures de bases, l'absence totale d'industrie de pointe et le coût élevé du prix de l'énergie.

1.1.2.3. Le secteur tertiaire

Le secteur tertiaire est le second secteur porteur de l'économie et contribuait pour sa part à hauteur de 39% au PIB en 2019. Il est principalement dominé par, le commerce 12% en 2019, les transports et télécommunications 5%, et le tourisme. La part d'emploi générée par les services reste faible, 9% des emplois sont pourvus par le secteur public et seulement 3,7% par le secteur privé.

Le secteur du tourisme dans les régions du nord du Mali, dont certaines richesses culturelles préservées sont inscrites sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, avait connu une redynamisation importante dans le passé²⁵⁸. Mais en raison des problèmes de sécurité apparus notamment la rébellion (prise d'otages touristes, destruction de biens culturels), qui a éclaté dans le nord du pays, le développement de ce secteur reste insuffisant.

Outre, le mali a une économie ouverte pour diversifier son économie et son commerce extérieur. Il est membre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), dont l'objectif est de réduire les barrières commerciales par la création d'un marché commun.

Les exportations maliennes sont concentrées autour de quelques produits du secteur primaire tandis que les importations sont de tout ordre. L'or, le coton, les bétails se dressent au rang des exportations, tous des produits bruts. Cela illustre bien le fait que l'économie malienne fonctionne grâce à la dotation naturelle en ressources. Cet état de fait en dit long sur le niveau de développement des économies ayant la même structure.

Les échanges commerciaux comptent pour 57,2% du PIB en 2019 dont 34,2% pour les importations et 23% pour les exportations.

Au titre de l'année 2019, les exportations ont rapporté au pays environ 5 milliards de dollars US et les importations ont fait sortir autour de 6 milliards de dollars. Ce qui se traduit par une balance commerciale structurellement déficitaire et dépend largement des prix des produits de base.

Les indicateurs du commerce extérieur sont présentés dans le tableau ci-après :

Tableau N° 26 : Décomposition du commerce extérieur entre la période 2016-2019

Indicateur du commerce extérieur	2016	2017	2018	2019
Importations de biens	3,509	4,286	4,722	4,764
Exportation de biens	2,538	2,896	3,583	3,565
Importations de services	2,419	1,323	1,394	1,355
Exportations de services	435	441	486	469

Source : OMC

²⁵⁷ Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme, « L'exploitation minière de l'or et les droits de l'Homme au Mali », p. 1.

²⁵⁸ Focus sur le secteur du tourisme au Mali.

Chapitre 03 : Intervention de la BAD : Algérie-Madagascar-Mali

Le Mali est tributaire de la fluctuation du prix de l'or et du coton sur les marchés internationaux qui sont clé pour son économie : au niveau mondial, l'or s'apprécie mais le coton est en chute libre. Le pays est donc soumis à une influence de l'environnement international sur lequel il a peu de prise.

1.2. Le développement socio-économique au Mali

La république du Mali a connu deux décennies de stabilité politique et sociale avec un cadre macroéconomique et financier assaini ; ce contexte lui a permis d'améliorer sa croissance économique. Cependant le Mali demeure l'un des pays les moins avancés du monde. Près de la moitié des maliens vivent en dessous du seuil de pauvreté et cette dernière se concentre dans les zones rurales du sud (90%) où la densité démographique est la plus forte²⁵⁹.

Avec un PIB par habitants de l'ordre de 967,14 dollars USD en 2019²⁶⁰, le chômage et le sous-emploi sont des variantes du marché de travail, et est en pleine effervescence²⁶¹ ; et ce problème affecte particulièrement les femmes et les jeunes.

Dans le classement du PNUD, la valeur de l'IDH pour 2019 s'établit à 0,434 ; ce qui place le pays dans la catégorie développement humain faible et le positionne au 48^{ème} rang sur le continent africain et 184^{ème} parmi les 189 pays au plan mondial.

Au Mali, la malnutrition constitue un problème de santé publique comme dans la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne. Elle est l'une des causes majeures de mortalité infantile. En 2018, la prévalence de la malnutrition aiguë globale (MAG) était de 10% tandis que celle de la malnutrition aiguë sévère (MAS) était de 2% chez les enfants de 6 à 59 mois²⁶². Ces taux restent élevés malgré une baisse par rapport en 2017 car selon l'échelle de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), un taux de malnutrition aiguë au-dessus de 10% est considéré comme sérieux²⁶³.

Environ 78% des besoins énergétiques des ménages maliens sont satisfaits par la des ressources de la biomasse (bois de chauffe et charbon), qui causent chez les populations rurales des problèmes de santé liés à la pollution atmosphériques. L'utilisation de la biomasse aggrave également des réformes de dégradation environnementale. En 2017, le taux d'accès à l'électricité était de 41% et seule la moitié de la population urbaine a accès à l'électricité, alors que dans les zones rurales, l'accès est limité à seulement 16,7% de la population²⁶⁴.

Seulement 41% des enfants étaient scolarisés dans l'enseignement secondaire et 75% dans le primaire, mais le taux brut de scolarisation s'est amélioré sur l'ensemble du pays (83,43%) en 2018. Par ailleurs, 68% de la population ont accès à l'eau potable.

Le tableau suivant illustre les progrès réalisés par le Mali pour chacun des critères de l'IDH.

²⁵⁹ www.banquemondiale.org consulté le 24/02/2021.

²⁶⁰ www.imf.org consulté le 24/02/2021.

²⁶¹ Observation National de l'Emploi et de la Formation, « Profil du chômage et du sous-emploi au Mali », Bamako, Septembre 2015, p. 3.

²⁶² OMS, Unicef, FAO, PAM, « Enquête nationale nutritionnelle et de mortalité rétrospective suivant la méthodologie SMART au Mali », Mali, Septembre 2018, p. 22.

²⁶³ Organisation mondiale de la santé au Mali « Rapport annuel 2018 », p. 17.

²⁶⁴ International Renewable Energy Agency (IRENA), « Evaluation de l'état de préparation aux énergies renouvelables au Mali », Septembre 2019, p. 1.

Chapitre 03 : Intervention de la BAD : Algérie-Madagascar-Mali

Tableau N° 27 : Evolution des composantes de l'IDH du Mali entre la période 2000-2019

Indicateurs de l'IDH	2000	2005	2010	2015	2016	2017	2018	2019
Esperance de vie à la naissance	48,1	52,1	55,3	57,5	58,0	58,5	58,9	59,3
Durée attendue de scolarisation	4,6	6,1	7,6	7,3	7,3	7,4	7,5	7,5
Durée moyenne de scolarisation	1,2	1,7	2,0	2,1	2,2	2,3	2,4	2,4
Revenu national brut par habitant (dollars 2017 en PPA)	1 615	1 901	2 000	2 092	2 136	2 175	2 224	2 269
Valeur de l'IDH	0,312	0,367	0,408	0,417	0,422	0,427	0,431	0,434

Source : UNDP : Rapport sur le développement humain 2020, Mali

Entre 2000 et 2019, l'IDH du Mali a progressé, passant de 0,312 à 0,434. Entre la même période, ses indicateurs ont également évolué : l'espérance de vie à la naissance a augmenté de 1,8 année ; la durée attendue de scolarisation a augmenté de 2,9 années et la durée moyenne de scolarisation a doublé (plus 1,2 année). Le revenu national brut a progressé de près de 60% entre 2000 et 2019.

En 2019, l'IDH ajusté aux inégalités (IDHI), l'indice de développement de genre (IDG), l'indice d'inégalité de genre (IIG) et l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) étaient respectivement de : 0,289 ; 0,821 ; 0,671 ; 0,376 (2018)²⁶⁵.

En dehors de l'IDH, d'autres indicateurs reflètent le niveau socioéconomique du pays ; le tableau suivant retrace ces différents indicateurs.

Tableau N° 28 : Evolution des autres indicateurs reflétant le développement socio-économique du Mali entre la période de 2015 à 2019 :

Indicateurs socioéconomiques	2015	2016	2017	2018	2019
Indice synthétique de fécondité (ISF) (Naissances/femme)	6,22	6,11	6,01	5,90	5,82
Taux de natalité (Naissances/1000 habitants)	45,24	44,55	53,88	43,22	42,76
Taux de mortalité (décès/1000 habitants)	10,42	10,13	9,84	9,55	9,27
Taux de mortalité infantile (décès/1000 naissances normales)	72,99	71,20	69,45	67,59	65,64
Incidence de pauvreté (%)	47,2	46,8	44,9	43,8	42,1

Sources : CIA World Factbook

En se référant aux années 2015-2019 : nous assistons à un ralentissement de l'indice de fécondité avec 6,22 enfants par femme en 2015 contre 5,82 enfants par femme en 2019 ; ce qui explique la baisse significative du taux de natalité entre 2015 et 2019 (de 45,24% à 42,76%). Entre les mêmes périodes, la mortalité a également diminué de 10,42 à 9,27 ; et de 72,99% à 65,64% chez les enfants. Malgré cette baisse, nous remarquons que la mortalité est plus accentuée chez les enfants. Après avoir augmenté significativement en 2012 du fait de la

²⁶⁵ PNUD, « Rapport sur le développement humain au Mali », 2020, p. 5 à 7.

Chapitre 03 : Intervention de la BAD : Algérie-Madagascar-Mali

crise sécuritaire, le taux extrême de pauvreté a baissé en 2015 (47,2%) pour atteindre 42,1% en 2019 grâce à la production agricole exceptionnelle de ces quatre dernières années.

Il convient de rappeler que les indicateurs économiques et socioéconomiques du Mali sont positifs et ce malgré la crise que connaît le pays. L'économie malienne renferme de nombreux atouts et potentialités dont certains restent inexploités. Cependant force est de constater que l'économie connaît de sérieux problèmes structurels comme l'illustre le taux de transformation du coton (2%). Ces différentes difficultés nuisent profondément sur la situation sociale du pays et la population arrive à peine à bénéficier des résultats pour assurer leur bien-être social.

2. Les projets de la BAD au Mali

Le Mali est membre de la BAD depuis sa création. C'est à l'accomplissement de la mission hautement stratégique de la BAD que s'emploie l'ouverture de son bureau régional au Mali dénommé MLFO. Le bureau a formellement ouvert ses portes en août 2005, mais n'est devenu véritablement opérationnel qu'en février 2006.

La première intervention de la BAD au Mali datant du 4 juin 1970, était relative à une prise de participation dans la société industrie textile du Mali²⁶⁶. Depuis lors, la Banque n'a cessé d'intensifier son apport dans le pays, comptabilisant 116 projets pour un montant de 1,73 milliard USD en premier trimestre 2021²⁶⁷ (voir annexe 13).

Depuis 2013, la BAD ne se consacre qu'au financement des high 5 dans l'ensemble de ses pays membres régionaux, dont figure le Mali.

Le tableau suivant retrace les montants des projets financés par la BAD au Mali par les high5.

Tableau N° 29 : Portefeuille global de projets au Mali par high 5 : de 2013 au 1^{er} semestre 2021.

Unité : USD

Projets par high 5	Montants
Nourrir l'Afrique	153 065 000
Eclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie	81 093 000
Industrialiser l'Afrique	54 700 000
Intégrer l'Afrique	119 097 000
Améliorer la qualité de vie des africains	236 636 000
Total	644 591 000

Source : BAD

Le montant du portefeuille global de la BAD par les high 5 est de 640 591 000 USD de 2013 au 1^{er} semestre 2021. Le tableau ci-dessus nous montre clairement la prédominance du high "Améliorer la qualité de vie des africains" avec un montant de 236 636 000 USD, suivie de "Nourrir l'Afrique" avec 153 065 000 millions USD. Le financement dans "Intégrer l'Afrique" s'élève à 119 097 000 USD. Les high "Eclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie" et "Industrialiser l'Afrique" sont très peu significatifs avec respectivement 81 093 000 USD et 50 700 000 USD.

²⁶⁶ Document interne de la BAD.

²⁶⁷ Document interne de la BAD.

Chapitre 03 : Intervention de la BAD : Algérie-Madagascar-Mali

2.1. Nourrir l'Afrique

L'insécurité alimentaire continue d'être un problème majeur au Mali. Après 2016, le pays assiste à une dégradation significative de la sécurité alimentaire. En outre, l'accès aux zones de cultures, de pâturage et d'abreuvement reste encore limité dans certaines régions. Le Mali est, fortement affecté par plusieurs formes différentes de la malnutrition. La prévalence de la malnutrition chronique reste toujours élevée (supérieur à 20%) dans la quasi-totalité du pays²⁶⁸.

Un renforcement des interventions est donc nécessaire pour améliorer l'état nutritionnel de la population.

2.1.1. Projet de développement de la zone spéciale de transformation Agro-industrielle de la région de Koulikoro et Péri-Urbaine de Bamako

Approuvé le 16 décembre 2019 et se terminera en 31 décembre 2024, ce projet financé à hauteur de 17,844 millions USD, dont 14,324 millions USD comme crédit et 3,52 millions de don. Ce projet consiste en l'accompagnement du Mali pour renverser la tendance baissière de la valeur ajoutée des agro-industries au Mali et contribue à la réduction des importations des produits agro-alimentaires et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle du Mali, à travers la création de pôles de développement agro-industriels portés par le secteur privé.

2.1.2. Projet de renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la région de Koulikoro

Il a été financé par un prêt pour un montant de 13,5 millions USD et s'est déroulé de 2014 à 2019. Le projet était destiné à améliorer la sécurité alimentaire et à accroître la productivité des filières rizicoles et horticoles ainsi que des revenus des populations cibles, notamment les femmes et les petits exploitants, en s'appuyant sur une meilleure maîtrise de l'eau et la valorisation des produits.

2.1.3. Programme de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel

Mis en place de 2014 à 2020, d'un prêt de 50,945 millions USD, le projet était destiné à éliminer les causes structurelles des crises alimentaires et nutritionnelles aiguës et chroniques, en assurant la sécurité alimentaire et en aidant les ménages vulnérables à augmenter leur productivité, leur production et leurs revenus pour relancer leurs activités économiques.

2.1.4. Programme d'appui à la transformation de l'agriculture malienne-Volet Entrepreneuriat Agricole Jeunes

Il a envisagé une assistance à la formation du programme de transformation de l'agriculture malienne et la mise en œuvre d'une opération pilote pour favoriser l'insertion des jeunes dans le secteur agricole, l'appui institutionnel et le renforcement des capacités du Ministère de l'agriculture malienne. Le projet a été approuvé le 18 Août 2017 et achevé le 31 Décembre 2018 pour un coût total de 1,385 millions USD.

²⁶⁸ European Commission joint Research Centre, « Sécurité alimentaire et nutritionnelle au Mali », France, Septembre 2019, p. 35.

Chapitre 03 : Intervention de la BAD : Algérie-Madagascar-Mali

2.1.5. Projet de diversification des activités de la société Moulin Moderne du Mali

Ce projet porte sur l'extension et la diversification des activités de M3 (une société à responsabilité limitée au Mali) à travers l'implantation de nouvelles unités de production agro-industrielle que possède déjà M3 afin de produire de la semoule de blé dur, de mil et de maïs. Le projet soutient donc la création d'emplois dans le secteur privé. Le montant du prêt s'élève à 17,2 millions USD et le projet se déroule de 2014 à fin 2021.

2.1.6. Projet de renforcement de la sécurité alimentaire par le développement des cultures irriguées

Le projet a été identifié en mars 2013 pour se clôturer en décembre 2021 pour un montant de 50 millions USD.

Le projet permettra de réhabiliter 4.926 ha de périmètres irrigués dans les régions de Koulikoro, Sikasso et Ségou. Dans les trois régions ciblées, le projet améliorera la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que les revenus des populations.

2.1.7. Projet de développement intégré et de résilience climatique dans les plaines du Delta

Le programme datant du 11/09/2017 au 31/03/2020, avait pour but promouvoir le développement socio-économique durable dans la zone office riz de Ségou (zone à vocation agricole au Mali) à travers la mise en valeur des ressources en eau par des aménagements hydroagricoles en vue de la résilience des communautés locales au changement climatique. Le PDIR a été financé à hauteur de 2,191 millions USD comme prêt.

2.2. Eclairer l'Afrique

Le Mali demeure encore un pays extrêmement vulnérable sur le plan énergétique. La biomasse, notamment le bois-énergie, est la première source d'énergie au Mali.

Le taux d'accès à l'électricité, comme dans la plupart des pays de la CEDEAO est faible, avec de fortes disparités entre les zones urbaines et rurales, car, malgré les efforts fournis, la société Energie Du Mali (EDM) n'arrive pas à assurer la couverture du territoire.

L'accès à l'énergie s'affiche désormais comme une priorité du gouvernement malien qui souhaite investir massivement dans le développement des énergies renouvelables.

2.2.1. Projet d'appui à la promotion des énergies renouvelables au Mali

D'une période de 2014 à 2019, le programme s'inscrivait dans la valorisation des énergies renouvelables. Le cout du prêt s'élevait à 1,352 millions USD. Ce projet visait à renforcer le système de suivi et d'évaluation du sous-secteur des énergies renouvelables au Mali en promouvant une large utilisation des technologies et équipements liés aux secteurs renouvelables.

2.2.2. Projet de développement de mini centrales hydro-électriques et des réseaux de distribution associés

Il attend contribuer à l'amélioration de l'approvisionnement en énergie électrique de source renouvelable et à améliorer l'accès à l'électricité dans la zone du projet.

Chapitre 03 : Intervention de la BAD : Algérie-Madagascar-Mali

L'objectif de développement du projet est d'accroître la puissance installée du Mali et améliorer le taux d'accès des ménages à l'électricité. Le projet est en cours d'exécution et s'achèvera en fin 2022 et le prêt de financement est estimé à 28 millions USD.

2.2.3. Projet d'interconnexion électrique entre Guinée-Mali

Il est conçu pour permettre des échanges d'énergie entre la Guinée et le Mali d'une puissance de 225 KV (kilovolt), afin d'améliorer l'accès des populations à une énergie électrique abordable. Le projet est financé pour un montant total de 42 millions USD dont 23,240 millions de prêt et d'un don de 18,760 millions USD. Sa date de clôture est prévue en 2023.

2.2.4. Projet de centrale solaire dans la région de Ségou

La présente opération est un prêt d'un montant de 9,741 millions USD, d'une durée de 17 ans dont la date de clôture est en 2033. Le projet est en faveur de Ségou Solar-SA (une entité ad hoc immatriculée au Mali). Il consiste en la conception, le financement, l'installation et l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque d'une capacité de 33 MW (mégawatt) dans la région de Ségou.

2.3. Industrialiser l'Afrique

Le Mali est un pays riche en matières premières, notamment agricoles et minières. Mais le pays exporte principalement ces matières premières brutes, sans les avoir transformées.

Le manque d'infrastructures, la hausse du prix de l'énergie, l'insuffisance de main d'œuvre qualifiée, freinent l'émergence d'un tissu industriel.

Le gouvernement malien attend industrialiser le pays, pour d'abord créer plus d'emplois en engageant les bras valides, et rendre les produits de consommation abordables. Cela rendra le coût de la vie moins cher et le pouvoir d'achat encore plus stable.

2.3.1. Le Projet d'appui à la résilience des entreprises des jeunes dans les pays du G5 Sahel

Au Mali, les activités des Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) sont lourdement affectées par la Covid19, avec une augmentation brutale des pertes d'emploi, en particulier dans les secteurs tertiaire et secondaire.

Le projet soutient la reprise ou l'expansion des activités des MPME de jeunes face aux effets de la COVID-19 dans les pays du G5 Sahel²⁶⁹. Il s'agit spécifiquement de renforcer les capacités techniques des jeunes dirigeants d'entreprises et d'améliorer leur accès aux mécanismes de financement afin d'accroître leur productivité, et de créer des emplois pour les jeunes. Son coût est de 4 millions USD et le projet sera exécuté pour une période de 3 ans à compter de 2020.

2.3.2. Programme d'adhésion de la République du Mali à l'Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique

Ce programme est une opération financière en vue de financer une partie de frais de l'adhésion du Mali à ce programme en Afrique. Il est conçu pour une période allant de 2019 à 2023 pour un prêt de 10 millions USD. Cette adhésion permettra au Mali de se doter d'un cadre intégré et amélioré de financement du commerce, de souscription des risques des

²⁶⁹ G5 Sahel : Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Tchad.

Chapitre 03 : Intervention de la BAD : Algérie-Madagascar-Mali

investissements productifs pour le secteur privé, et d'attirer des investissements directs étrangers (IDE).

Les bénéficiaires comprennent le secteur privé (les PME, en particulier les entreprises dirigées par les femmes) et les banques commerciales.

2.3.3. Ligne de crédit pour la Banque Sahélo-saharienne pour l'Investissement et le Commerce

Le projet BSIC-Mali est un projet approuvé à 2018 pour se terminer en fin 2021 pour un montant de 10 millions USD. Le projet permettra à la banque d'appuyer les PME et les grandes entreprises au Mali dans divers secteurs économiques notamment, l'agriculture, le BTP, et l'import-export ainsi que le commerce général et le transport.

2.3.4. Ligne de crédit pour la Banque de développement du Mali

Cette ligne de crédit pour une durée de 10 ans à compter de 2018, est destinée au financement des différents secteurs de développement de l'économie malienne et permettra de soutenir les efforts de cette banque en faveur de l'épanouissement du secteur privé (PME/PMI), notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'énergie, de l'industrie et du sociale grâce à des investissements productifs ciblés. Le montant de financement est de 30,7 millions USD.

2.4. Intégrer l'Afrique

La densité routière reste faible et plus accentuée dans les régions septentrionales alors que la voie routière est le principal moyen de transport de personnes et de marchandises. Elle souffre d'un réseau routier peu développé, composé essentiellement de routes non goudronnées, et de la vétusté du parc automobile. Ces contraintes physiques et d'autres de type institutionnel ou organisationnel, devront impérativement être levées afin de permettre au secteur des transports malien de faire face aux exigences de plus en plus élevées des clients et d'intégrer les évolutions technologiques du secteur.

L'amélioration de l'état des infrastructures de transports figure parmi les priorités du gouvernement, qui met tout en œuvre pour trouver des solutions rapides et durables pour un meilleur confort et une meilleure qualité de la mobilité des populations, et facilitant ainsi le commerce.

2.4.1. Projet d'aménagement routier et de facilitation du transport entre le Mali et la Côte d'Ivoire à la frontière ivoiro-malienne

Le projet a été approuvé en novembre 2015 et se clôturera en juin 2021 et comprend 62,5 millions USD sous formes de prêt et un don de 1,3 millions USD.

Ce projet sur le corridor routier BKO-Zantiebougou-San Pedro a pour objectif général de contribuer à la promotion d'intégration sous régionale au sein de l'Union économique monétaire ouest africaine (UEMOA) et à l'accroissement des échanges entre le Mali et la Côte d'Ivoire.

L'objectif spécifique est de contribuer à l'amélioration de la fluidité du trafic et à la réduction des temps et coûts de transport sur le corridor BKO-San Pedro.

Chapitre 03 : Intervention de la BAD : Algérie-Madagascar-Mali

2.4.2. Projet d'aménagement de la route transsaharienne entre Kidal et Bourem

Le présent projet concerne le tronçon de la route Bourem-Kidal de la branche malienne de la route transsaharienne (RTS) qui est une infrastructure au centre d'enjeux économiques, sociaux, politiques et sécuritaires à l'échelle du continent.

Le projet est perçu, comme un facteur qui va permettre de désenclaver la région de Kidal, renforcer le processus de pacification des zones du nord du Mali et accroître les échanges entre Kidal et les autres régions du Mali ainsi que les échanges entre le Mali et l'Algérie.

Le coût de financement s'élève à 55,297 millions USD, reparti entre un prêt de 44,397 millions USD et un don de 10,900 millions USD. Le projet est conçu pour une durée de six ans (2018-2024).

2.5. Améliorer la qualité de vie des africains

Au Mali, les conditions de vie se sont détériorées davantage en raison de l'occupation des régions du nord et du centre par les rebelles. Cette attaque a occasionné les déplacements massifs de la population à l'intérieur et à l'extérieur du pays, créant ainsi une situation de vulnérabilité.

L'espérance de vie à la naissance est également parmi les plus faibles au monde. Le manque d'accès à l'eau potable engendre de nombreuses maladies.

Le Mali, dont la population est jeune, affiche clairement les droits de l'enfant comme une priorité politique. Il reste toutefois beaucoup à accomplir pour réaliser pleinement ces droits : améliorer l'accès à la santé, l'éducation, assurer le plein emploi et réduire la pauvreté.

2.5.1. Projet Climdev Mali Météo

Projet achevé en 2020, le projet a été conçu pour l'amélioration du réseau d'observations météorologiques, en se basant sur le renforcement des capacités de Mali-Météo dans la fourniture d'informations et services météorologiques et climatiques pour une meilleure diffusion à grande échelle des informations climatiques fiables et de haute qualité aux utilisateurs. Le montant du prêt s'est élevé à 1 millions USD.

2.5.2. Programme intégré de développement et d'adaptation au changement climatique dans le bassin du Niger

Le fleuve Niger dont le bassin est partagé par neuf États (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Nigeria et Tchad), revêt une importance capitale pour les populations riveraines et les économies de ces pays membres de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN).

À la demande des pays membres de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN), dont figure le Mali, la BAD a initié le financement du PIDACC par un prêt de 10,5 millions USD. Ce programme est destiné à contribuer à l'amélioration de la résilience des populations et des écosystèmes du bassin du fleuve Niger par une gestion durable des ressources naturelles.

2.5.3. Schéma national d'aménagement du territoire

Le programme, qui s'inscrit dans un délai de deux ans (prendra fin en décembre 2021) pour un financement de 1,4 millions USD à travers un don, est un cadre de référence politique, administratif, juridique, technique et de planification multisectorielle des

Chapitre 03 : Intervention de la BAD : Algérie-Madagascar-Mali

investissements physiques qui peut être réalisé sur tout le territoire national du Mali. Sa vocation première est de promouvoir un développement économique durable dans le pays.

La mise en œuvre de ce projet contribuera fortement à atténuer les facteurs de fragilité dans le pays à travers la prise en charge de l'exclusion spatiale et du déséquilibre démographique, la gestion des disparités socio-économique, environnementale.

2.5.4. Projet d'adduction d'eau potable de Bamako

Le projet a été mis en œuvre pour améliorer significativement la desserte en eau potable de la ville de Bamako et ses environs en produisant un volume d'eau supplémentaire journalier de 144 000 m³ pour assurer l'alimentation en eau potable. Ce projet dont le montant de prêt est de 60 millions USD, a été clôturé en 2017.

2.5.5. Projet d'appui à la réinsertion socio-économique des populations du nord du Mali

Le projet d'appui à la réinsertion socio-économique des populations du nord du Mali (PARSEP-NM) a été financé par un don de 14 millions USD d'une durée de quatre ans, et avait pour but la réhabilitation post-conflit du Mali. Il visait en effet à contribuer à la réinsertion socio-économique des populations du Nord et du Centre du Mali à travers la restauration des services sociaux de base, le renforcement des capacités et la relance des activités socio-économiques.

2.5.6. Projet d'assistance humanitaire d'urgence aux personnes déplacées interne

Ce présent projet est un don pour une valeur de 150 milles USD et s'achèvera en mi 2021. Il consiste à l'amélioration des conditions de vie et la résilience des personnes déplacées internes à Bamako occasionnées suite aux attaques terroristes. L'objectif spécifique est de réduire la vulnérabilité des PDI face aux multiples stress sécuritaire, alimentaire, socio-économique qui les maintient dans des conditions de précarité aggravante.

2.5.7. Projet d'autonomisation économique des femmes dans la filière de Karité

C'est un projet d'investissement financé par un prêt de 7 millions USD. Il est destiné à apporter un appui à l'automatisation économique des femmes dans la mise en œuvre d'activités de mise à l'échelle technologique de l'outil de production, de stockage et mise en marché du karité. Le projet attend accompagner ces femmes à travers des formations ainsi qu'à l'entrepreneuriat des acteurs et au développement des coopératives dirigées par les femmes. Pour un délai de 5 ans, le projet prendra fin en 2023.

2.5.8. Projet d'appui à la gouvernance économique et à la promotion du genre

L'objectif général du présent projet est d'améliorer la gouvernance économique et les conditions de vie des femmes, à travers un appui aux activités de renforcement des capacités des institutions en charge de la gouvernance économique, de la transparence de la vie publique, et la réduction des inégalités liées au genre. Le projet a été mis en place en 2019 et se clôturera en mi 2021 pour un prêt de 1,4 millions USD.

2.5.9. Programme d'appui à la compétitivité de l'économie malienne

Approuvé pour une durée de 4 ans (2018-2022), c'est un projet d'appui institutionnel financé par un don d'une valeur de 14 millions USD. Il est destiné à contribuer à stimuler une croissance économique forte, inclusive, durable et créatrice d'emplois à travers la mise en

Chapitre 03 : Intervention de la BAD : Algérie-Madagascar-Mali

place des conditions permettant l'amélioration de la compétitivité de l'économie malienne et le développement du secteur privé.

2.5.10. Programme d'appui à la croissance économique II

Ce programme, deuxième phase d'une série d'une opération d'appui budgétaire, s'est achevé en 2020. Il a été financé par un prêt de 16,776 millions USD. Le PACI II visait, à renforcer la gestion des finances publiques et le développement du secteur privé en vue de contribuer à la création des conditions nécessaires pour une croissance économique stable et inclusive.

2.5.11. Opération urgente en faveur des pays à faible revenu membres de la CEDEAO et de renforcement des systèmes de santé de la Gambie, du Mali et du Niger pour lutter contre la pandémie de COVID-19 - Composante Mali

La présente intervention vise à fournir une assistance aux pays membres de la CEDEAO à faible revenu affectés par l'épidémie COVID-19 et constitue une réponse appropriée à l'épidémie de COVID-19 en Afrique de l'Ouest.

Le montant du financement de la Banque au Mali est de 4,41 millions d'USD et le projet sera exécuté sur une période d'une année et demi allant de 2020 à fin 2021.

Le projet bénéficiera par ailleurs à l'ensemble des pays de la CEDEAO qui se trouvent en situation de fragilité. La première composante est au bénéfice des pays de la CEDEAO à faible revenu, les pays à revenu intermédiaire en bénéficiant indirectement, tandis que la deuxième composante est destinée à permettre une riposte renforcée en Gambie, au Mali et au Niger et d'y pérenniser un système de surveillance sanitaire intégré.

2.5.12. Programme d'appui en réponse à la crise de la COVID-19 dans les pays du G5 Sahel

La présente intervention concerne la composante malienne du programme d'appui en réponse à la crise de la COVID-19 dans les pays du G5 sahel. Le financement du Mali concerne un prêt s'élevant à 50 millions USD. Le programme est mise en œuvre sur une période d'une année à partir de juillet 2020.

Le programme permettra d'atténuer les impacts sanitaires et socio-économiques de la pandémie de la COVID-19 sur la population. Il contribuera également à réduire le choc économique sur les entreprises victimes du fort ralentissement de l'économie résultant de la pandémie. Par ailleurs, grâce à ce programme, les capacités de l'administration publique malienne seront renforcées en matière de riposte sanitaire, de protection des couches les plus vulnérables de la population et de soutien à l'activité économique. Tous ces éléments contribueront à renforcer la résilience et le caractère inclusif de l'économie malienne.

2.5.13. Programme d'urgence d'appui à la reprise économique

Le projet a été réalisé pendant une année (2013-2014) pour un prêt de 56 millions USD et visait les objectifs spécifiques suivants :

- le rétablissement du fonctionnement normal de l'administration publique ;
- la restauration des capacités de l'Etat à fournir les services sociaux de base, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation ;

Chapitre 03 : Intervention de la BAD : Algérie-Madagascar-Mali

- la création d'une marge de manœuvre budgétaire permettant la mise en œuvre de projets d'investissements publics prioritaires pour la reconstruction des infrastructures détruites dans les zones de conflit ; et
- le paiement rapide des engagements financiers de l'Etat vis-à-vis de ses fournisseurs privés.

3. Projet type au Mali : Projet d'appui à la réinsertion socio-économique des populations du nord du Mali

Après deux décennies de relative stabilité marquées par des alternances réussies à la tête de l'Etat, le Mali a été dès le début de l'année 2012, le théâtre de l'une des plus graves crises depuis son accession à l'indépendance en 1960.

En effet, une rébellion armée doublée d'une invasion djihadiste dans les régions du nord en 2012, et aggravée par le coup d'Etat du 22 mars 2012 ont plongé le pays dans une situation de crise politique, sociale, institutionnelle, sécuritaire et économique sans précédent. Ces facteurs ont déstabilisé le pays dans tous les domaines et accentué les disparités régionales.

L'occupation des régions du nord qui s'est ensuite étalée à des régions du centre, s'est traduite par la destruction massive des infrastructures et des équipements, ainsi que par l'arrêt des services administratifs de l'Etat. Elle a occasionné les déplacements massifs de populations à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Les parties prenantes se sont concertées pour négocier un accord qui était censé mettre un terme au conflit ; il s'agit de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger. La signature de cet accord par l'ensemble des parties nationales a enclenché le processus de la sortie de crise et les activités de développement ont repris dans le Nord avec la mise en œuvre d'un programme du gouvernement malien pour le retour progressif de l'administration.

Le retour des services de l'Etat, les besoins prioritaires exprimés par les communautés et la relance des activités socio-économiques ont constitué la base pour la formulation du présent projet. Compte tenu de l'ampleur des besoins sociaux liés à la crise et des ressources financières limitées du Mali, il urge que la BAD mette en œuvre avec le gouvernement malien un projet d'appui à la réinsertion socioéconomique en faveur des populations des régions du nord d'une durée de quatre ans (2016 – 2020), à travers un don. Le projet est en étroite ligne avec l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger.

3.1. Description du projet PARSEP-NM

Le projet PARSEP-NM est un projet à caractère social, qui a contribué à la réhabilitation post-conflit du Mali. L'approche du PARSEP-NM est en cohérence avec la stratégie de lutte contre la fragilité et de renforcement de la résilience de la Banque puisqu'il contribue au renforcement des capacités de l'Etat Malien à fournir des services sociaux de base. Le projet est en droite ligne avec l'un des high 5 de la BAD « Amélioration la qualité de vie des africains » et le document stratégie pays (DSP) du mali de 2015-2019, ainsi qu'avec l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger.

L'ambition du PARSEM a été de consolider les acquis et de jeter les bases solides pour le programme de reconstruction du pays à travers la mise à niveau des services sociaux et l'appui à la production dans les régions du Nord.

Chapitre 03 : Intervention de la BAD : Algérie-Madagascar-Mali

Le projet touchait trois composantes à savoir : la restauration des services sociaux de base, le renforcement des capacités et relance des activités socioéconomiques, et la gestion du projet.

3.1.1. La restauration des services sociaux de base

Les réalisations dans le cadre de cette composante ont permis de créer les conditions qui incitent les populations réfugiées et déplacées à revenir dans leurs zones de départ. Le retour de l'Etat et l'existence des infrastructures de base constituaient le socle de ces conditions. A cet effet, cette composante finançait des infrastructures de base dans les domaines de l'eau potable, de l'éducation, de la santé, de l'énergie solaire, du développement rural avec l'aménagement de plaines de bas-fonds, l'aménagement d'étangs piscicoles, de champ de dattes, de construction d'unités laitières, la réalisation de parc animaliers, de centres multifonctionnels pour les femmes, de construction de marchés, de latrines améliorées.

3.1.2. Le renforcement des capacités et relance des activités socioéconomiques

Cette composante visait à améliorer le fonctionnement des infrastructures réalisées et la qualité du service dans les ouvrages fournis dans le cadre de la première composante. Elle était destinée à des activités de formation et d'organisation en relation avec les infrastructures construites.

3.1.3. La gestion du projet

Cette composante comportait l'ensemble des activités de coordination et de suivi du projet, qui sont confiées au Fonds de Solidarité Nationale (FSN). Elle portait sur la gestion administrative et financière du projet, la préparation des rapports trimestriels d'activités, les audits, le suivi des activités des partenaires d'exécution, le suivi-évaluation des résultats et des impacts. La composante accordait une attention particulière à l'intégration du genre dans toutes les activités du projet.

Le calendrier d'exécution du projet est présenté ci-dessous :

Tableau N° 30 : Chronogramme du projet PARSEP-NM

Activités	Responsable	Date / Période
Mission d'évaluation	BAD	Avril 2016
Négociations	BAD / Gouvernement malien	Octobre 2016
Approbation du projet	BAD	Décembre 2016
Signature du protocole d'accord de don	BAD / Gouvernement malien	Décembre 2016
Décaissement	BAD	Février 2017
Exécution des prestations	FSN / AGETIER / PNUD	2017 – 2020
Evaluation à mi-parcours	BAD/ Gouvernement malien	Septembre 2018
Audits	Consultants / firme	Annuellement
Achèvement	BAD / Gouvernement	Décembre 2020

Source : BAD

La tutelle du projet est assurée par le Ministère en charge de la Solidarité et de l'Action Humanitaire (MSAH) du Mali. Ainsi, il a présidé le comité de pilotage du projet.

Chapitre 03 : Intervention de la BAD : Algérie-Madagascar-Mali

Le Fonds de Solidarité Nationale (FSN), qui est une institution gouvernementale du Mali, est désigné comme l'agence de coordination et de suivi du projet sous la tutelle du MSAH.

L'exécution des activités est assurée par les deux partenaires d'exécution notamment le PNUD et l'AGETIER, deux partenaires présent dans la zone intervention du projet. Le choix de ses partenaires d'exécution a été guidé par les impératifs du terrain caractérisés par l'insécurité. Ils rendaient compte au Fonds de Solidarité Nationale (FSN) qui est l'organe de coordination du projet.

L'audit du projet est réalisé par un auditeur externe indépendant recruté sur la base des termes de référence préalablement convenus avec la BAD.

3.2. Les objectifs du projet PARSEP-NM

Le Projet d'Appui à la Réinsertion Socio-Économique des Populations du Nord du Mali (PARSEP-NM) accompagnait le gouvernement malien :

- à la réinsertion socio-économique des populations du Nord et du Centre à travers la restauration des services sociaux de base ;
- au renforcement des capacités et la relance des activités socio-économiques,
- à la réponse rapide aux besoins urgents des populations vulnérables retournées ou résidents ;
- au rétablissement des moyens de subsistance et des capacités de résilience des populations touchées par la crise ; et
- à l'évitement des facteurs de déstabilisation durant la période intérimaire.

Le projet comportait notamment des engagements pour renforcer les capacités des communautés et la représentation des populations du nord dans les institutions de l'État.

Quant à la BAD, sa valeur ajoutée résidait dans sa longue expérience dans la mise en œuvre des opérations de réduction de la pauvreté, de développement communautaire et de l'aménagement hydro-agricole. En matière de reconstruction post-conflit, la Banque dispose d'un savoir-faire dans la stabilisation des régions en crise, la relance de l'économie et la réinsertion socioéconomique communautaire. Le projet a permis d'améliorer les connaissances et le savoir-faire de la Banque en matière d'intervention dans les zones post conflit, notamment la réinsertion des personnes déplacées, la restauration des services de base et l'appui à la reprise des activités économiques. A partir de ce projet, la Banque a tiré des leçons et identifié les bonnes pratiques qui seront largement diffusées et prises en compte dans la formulation des opérations futures dans les zones post-conflit.

3.3. Zone et bénéficiaires visés par le projet PARSEP-NM

Le projet couvrait les cinq régions du Nord du Mali (Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudéni et Ménaka) et les deux régions du centre du Mali (Ségou et Mopti) qui ont été lourdement affectées par la crise (voir annexe 14). Les bénéficiaires directs étaient au nombre de 635 milles personnes qui se trouvaient dans les 27 communes ciblées, notamment les femmes et les jeunes, les déplacés internes, les réfugiées retournées ainsi que les populations vulnérables restées sur place.

Chapitre 03 : Intervention de la BAD : Algérie-Madagascar-Mali

3.4. Coût du projet et dispositif de financement

Le coût global du projet s'est élevé à 14,7 millions USD. Il est financé par un don BAD et une contribution du gouvernement de la République du Mali.

Les ressources de la BAD étaient destinées à financer toutes les infrastructures et les activités de formation et de renforcement des capacités. La contribution du gouvernement malien couvrait la prise en charge des agents de l'Etat affectés au projet ainsi que les consommations (eau, électricité, téléphone) des locaux de l'organe d'exécution.

Le tableau suivant détaille le projet par sources de financement et composante.

Tableau N° 31 : Coût de projet par sources de financement et composantes du projet.

Unité : Million USD

Sources de financement	Montant	Composantes du projet	Montant
Don BAD	14	Composante I	10,853
		Composante II	3,16
Gouvernement malien	0,7	Composante III	0,687
Total = 14,7			

Source : BAD

Le coût total du projet hors taxes est de 14,7 millions USD. Il est financé par un don de la BAD de 14 millions USD, et une contribution du gouvernement malien de 0,7 million USD.

Par conséquent, le coût du projet est pris en charge à plus de 95% par les ressources de la BAD compte tenu de la situation économique et financière fragile du pays. La contribution du gouvernement à hauteur de presque 5% du coût du projet est une preuve de son engagement à pérenniser les acquis du projet.

Concernant les décaissements du fonds, ils sont faits à travers les trois méthodes suivantes :

- la méthode du compte spécial,
- la méthode des paiements directs,
- et la méthode du remboursement.

Au titre de la méthode du compte spécial, l'agence d'exécution du projet a ouvert dans les livres d'une banque commerciale de la place, acceptée par la BAD, un compte. Ce compte fonctionnait sous la double signature de deux responsables habilités, et recevait les fonds de la BAD au titre des fonds de roulement qui a servi à payer les dépenses éligibles liées au fonctionnement, aux missions de terrain et aux activités de formation.

La méthode des paiements directs est adoptée pour les dépenses de biens, travaux et les prestations de services notamment les études, les conventions relatives à la maîtrise d'ouvrage déléguée, les conventions avec les autres structures et partenaires, ainsi que les autres prestations de consultants, notamment l'audit des comptes, la rédaction du manuel de procédures, etc. Des conventions sont signées avec les structures identifiées, notamment l'AGETIER pour les régions du centre, et le PNUD pour les régions du nord du pays.

La méthode de remboursement est utilisée au besoin de remboursement au projet, des dépenses éligibles et dont le préfinancement a été autorisé au préalable par la BAD sur les fonds de contrepartie.

Chapitre 03 : Intervention de la BAD : Algérie-Madagascar-Mali

3.5. Les résultats du projet PARSEP-NM

Dans le but d'un appui aux populations et à la relance des activités socio-économique au nord du Mali le projet PARSEP – NM a apporté ses fruits grâce à la contribution de tous les intervenants au projet.

3.5.1. La restauration des services sociaux de base

Les populations ont eu un meilleur accès aux services sociaux de base fournies aux populations :

- Installation de 54 infrastructures hydrauliques
- Construction de 54 écoles, 27 centres de santé et 7 marchés
- Installation de 194 kits solaires dans les écoles, les centres de santé et dans les marchés
- Réalisation de 10 champs de dattes
- Réalisation de 20 centres multifonctionnels pour les femmes
- Aménagements de 25 étangs piscicoles et 152ha de plaines de bas-fonds (voir annexe15).

3.5.2. Le renforcement des capacités et relance des activités socio-économiques

Les acteurs dans les différents domaines ont bénéficié à des formations :

- Formation de 344 membres des conseillers généraux des ouvrages locaux avec 103 présences féminines
- Recyclage et formation de 54 agents de santé dont 16 femmes avant leur affectation
- Recyclage et formation de 162 enseignants avant leur affectation dont au moins 48 femmes
- 30% des organisations de producteurs et groupements féminins ont bénéficié des activités de renforcement
- Distribution de 200 000 tonnes céréalière dans 27 communes.

3.5.3. Les personnes déplacées interne et les réfugiés

Le retour des populations déplacées internes (PDI) et les réfugiés est effectif :

- Le nombre des personnes déplacées internes (PDI) a diminué de 35 761 en 2015 à 5 000 en 2020.
- Egalement, sur 48 947 réfugiés à l'extérieur, 35 000 étaient de retour dans leurs localités de résidence en 2020.

3.5.4. L'amélioration de la cohésion sociale

La cohésion sociale et les conditions stables pour le développement humain et économique sont améliorées :

- l'accroissement et la diversification des revenus à travers une meilleure intégration d'artisanat, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et le développement des marchés ;
- l'amélioration des conditions de vie grâce au renforcement du capital infrastructurel local ;
- la consolidation de la cohésion sociale à travers l'intégration du genre, l'organisation des bénéficiaires et l'appui à la gestion des conflits ;

Chapitre 03 : Intervention de la BAD : Algérie-Madagascar-Mali

- la participation des femmes dans les instances est renforcée à 30% alors qu'il était de 9% ; et
- la violence basée sur le genre (VBG) est prise en compte pour les femmes. Ainsi, 50% des femmes victimes de VBG ont bénéficiés de services adaptés.

Sur le plan social, l'appui aux activités génératrices de revenus (AGR), à la formation professionnelle et aux groupements de jeunes contribue à faciliter l'accès aux emplois durables et à améliorer leurs capacités entrepreneuriales. Ce qui accroît l'autonomie financière des jeunes et ainsi contribuer à réduire l'exode rural. Elles freinent également l'oisiveté des jeunes qui les rend réceptifs aux appels des groupes armés.

Par l'implication étroite des villages et collectivités concernés, le projet contribue à conforter le processus de développement local et la promotion de la bonne gouvernance, ainsi que la restauration de la cohésion sociale. L'augmentation du pouvoir d'achat des bénéficiaires provenant de l'exploitation des infrastructures permet aux ménages, particulièrement aux femmes et aux jeunes, d'accéder plus facilement aux services socioéconomiques de base. La réhabilitation d'infrastructures de santé et d'éducation incluant les cantines scolaires permet aussi d'améliorer la santé et le statut nutritionnel des populations.

Au final le projet contribue à rendre fonctionnels certains services publics. Toutes choses indispensables à l'amélioration des indicateurs sociaux, à la lutte contre la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie.

4. Les résultats des différentes interventions au Mali

Au Mali les projets ont soutenu le pays à instaurer les réformes économiques dont il s'est fixé. Ces résultats s'articulent autour de l'amélioration de la vie sociale de la population malienne, et sont classés en high 5.

4.1. Nourrir l'Afrique

Au Mali, avec l'augmentation du nombre des PME dans le secteur agricole, la capacité de transformation des produits agricoles s'est améliorée avec un accroissement de 12%, ce qui a permis de réduire la valeur des importations de produits agro-alimentaires au-dessous de 332 milliards de FCFA soit 600 millions USD.

La sécurité alimentaire et nutritionnelle s'est améliorée. La production agricole a augmenté de 4 250 kg/ha de riz paddy, 28 000 kg/ha de tomate et 30.000 kg/ha d'oignon/échalote dans la région de Ségou en 2019.

La prévalence insécurité alimentaire est passée de 13,5% à 10,0% et la prévalence malnutrition chronique (6-59 mois) de 37,4% à 33%.

280 millions m³ d'eau par an a été mobilisé pour l'agriculture, et la réalisation du nombre d'infrastructures hydro-agricoles, d'élevage et de pêche est respectivement de 124, 105 et 30.

4.2. Eclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie

Les échanges d'énergie électrique de la Guinée vers le Mali ont atteint 800 à 1500 GWh/an (gigawatt-heure). Deux mini-centrales hydroélectriques ont été construites à Djenné et Talo ; des cadres du sous-secteur électrique ont également bénéficié des formations.

Chapitre 03 : Intervention de la BAD : Algérie-Madagascar-Mali

Les foyers d'éclairage public (EP) sont fonctionnels, 17 500 compteurs sont approvisionnés, 8000 foyers EP sont posés 55 villages sont électrifiés.

4.3. Industrialiser l'Afrique

La valeur ajoutée par le secteur industriel s'accroît au fil des années. En ce qui concerne la relance de l'investissement privé à travers l'amélioration de l'environnement des affaires, les projets ont effectivement appuyé le pays à relever le défi d'une reprise rapide de l'économie. Il était question d'accompagner les réformes du climat des affaires et de faciliter les procédures de création des entreprises. Des résultats positifs ont été notés sur les indicateurs relatifs à la contribution du secteur industriel au PIB, l'amélioration du crédit intérieur fourni au secteur privé passé de 20% en 2011 à 27,18% en 2019. Le nombre de PME des jeunes mises en place s'est accru en allant de 70.

Grace au projet ACA, les flux d'investissement direct à l'étranger (IDE) vers le Mali est passé de 265,6 millions d'USD à 292,16 millions d'USD.

4.4. Intégrer l'Afrique

Les flux commerciaux vers les régions s'intensifient. L'accroissement de l'assurance commerciale est assuré avec 10% des exportations vers les blocs économiques régionaux d'une valeur de 371,3 millions d'USD dans la zone UEMOA et 416,46 millions d'USD dans la zone CEDEAO.

Le temps de passage d'un camion de marchandises à la frontière Côte d'Ivoire-Mali est réduit en 3h au lieu de 24h, soit un gain monétaire global de plus de 2 milliards FCFA/an. Egalement, 286 km de routes sont aménagées et bitumées ; deux gares routières et 78 km tronçons de navigation réhabilités.

4.5. Améliorer la qualité de vie des africains

Les projets dans le domaine d'amélioration des conditions de vie des africains, ont permis de faire chuter le taux de pauvreté à 42% en 2020 alors qu'il était de 47,2% en 2015 et le taux de chômage des femmes de 13,6% à 10%. Le revenu par habitant en milieu rural a connu une hausse de 20%. Le taux d'accès à l'électricité a également progressé de 5% à 36%.

L'accès à l'eau potable est facilité grâce à la construction d'infrastructures hydrauliques, et l'accès à l'assainissement à environ 108 000 personnes pour les ménages et 16 500 pour l'assainissement public et l'alimentation durable en eau potable de 460000 personnes supplémentaires dans les régions de Koulikoro, Ségou, Gao ont été assurés.

La cohésion sociale et la capacité de riposte au COVID-19 sont renforcées. Des structures d'isolement équipées sont mises en place (aéroports, ports, etc.) et 320 patients sont traités par assistance respiratoire attribuable.

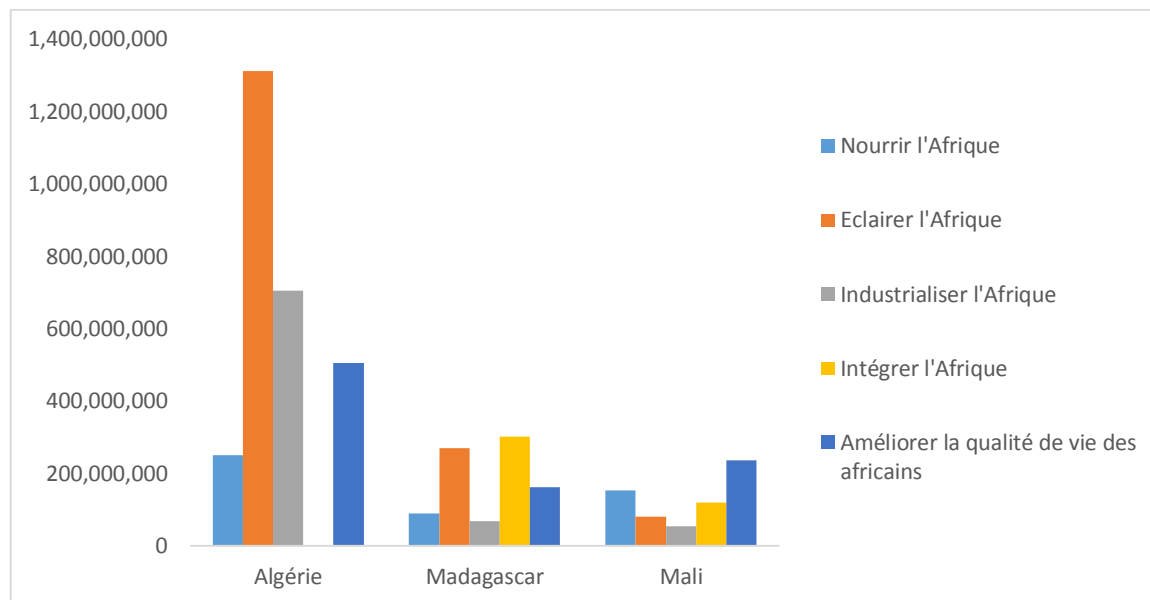
Le reste du bilan est comme suit :

- 27 forages réalisés
- 40 puits citernes de grand diamètre et à gros débits
- Des écoles et des centres de santé ont été construits
- 400 relais féminins de santé et 200 maîtres d'école ont été formés
- 1 200 emplois permanents créés dans la filière karité
- 20 ménages parmi les personnes déplacés internes vulnérables sans abris bénéficient de tentes, bâches, nattes, couvertures, moustiquaires.

Chapitre 03 : Intervention de la BAD : Algérie-Madagascar-Mali

Afin de faciliter la visibilité des différents projets de la BAD selon les high 5 dans les trois pays, nous les groupons dans le graphe suivant.

Figure N° 26 : Vu d'ensemble des projets de la BAD en Algérie-Madagascar-Mali par les high 5 :



Source : établi par nos soins à travers la synthèse des projets dans les trois pays

D'après la figure ci-dessus nous pouvons comparer les opérations de la BAD aux profits des 3 pays sous deux angles : le montant du financement, les priorités opérationnelles en invoquant les secteurs d'interventions.

Pour un montant de 2,772 milliards USD, l'Algérie se place en première position en se référant aux montants des projets financés par la BAD, suivi de Madagascar et du Mali avec respectivement 888,825 millions USD et 644,591 millions USD.

Par rapport aux priorités opérationnelles nous remarquons de grandes différences au niveau des trois pays.

En Algérie, la BAD a financé beaucoup plus les projets en « Eclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie » avec 1,31 milliards USD. Le secteur de l'énergie prend une grande importance pour l'Algérie, elle est un pays exportateur de pétrole. Elle vise aussi l'amélioration et la diversification de sa source d'énergie en implantant au sud du pays les plaques photovoltaïques. Par contre pour une diversification de son économie, l'Algérie a mis en avant à partir de 2013 le financement dans le secteur de l'industrie (704,24 millions USD) suivie de l'Agriculture (251 millions USD). L'Algérie se classe parmi les pays à IDH élevé néanmoins les efforts et progrès visant l'amélioration de la qualité de vie de la population algérienne sont toujours actifs (504,822 millions USD). Quant au high 'Intégrer l'Afrique', les projets réalisés en Algérie sont moindres pour un montant de 570 milles USD.

À Madagascar « Intégrer l'Afrique » prend la première place d'une valeur de 302,263 millions USD. Elle possède d'autant plus un vaste territoire économique mais la majorité de celui-ci est inaccessible en raison de manque de moyens de transports et des routes abimées. Ce constat constitue un frein au commerce national.

Chapitre 03 : Intervention de la BAD : Algérie-Madagascar-Mali

Madagascar se trouve aussi dans des problèmes d'électricités qui sont un obstacle dans le développement socio-économique de la population. Les communes rurales manquent d'électricité utilisant les pétroles et bougies comme moyens d'éclairage quotidienne. La société d'électricité nationale n'arrive pas à subvenir aux besoins de toute la population. Quant au high « Améliorer la qualité de vie des Africains », et « Nourrir l'Afrique », leur montant de financement est de 161,047 millions USD et de 88,487 millions USD respectivement. Le high 'Industrialiser l'Afrique' est faible avec seulement 68,084 millions USD

Le Mali se remarque par ses projets dans 'Amélioration de la qualité de vie des africains' (236,63 millions USD). En deuxième place les projets du 'high Nourrir l'Afrique' sont aussi importants pour l'économie du pays avec 153,065 millions USD. Les montants des projets dans le 'high Intégrer l'Afrique' s'élève à 119,097 millions USD. Le High « Eclairer l'Afrique » au Mali concerne le secteur de l'électricité en fournissant aux villages des centraux électriques avec un montant de 81,093 millions USD. En dernier lieu l'industrialisation dans le pays s'est basée sur l'industrie agro-alimentaire avec un montant global de 54,7 millions USD.

Chapitre 03 : Intervention de la BAD : Algérie-Madagascar-Mali

Au terme de ce travail, nous avons constaté certaines lacunes dans le financement des projets par la BAD, qui feront objets des recommandations.

Constats

L'intervention de la Banque Africaine de Développement dans ces différents projets étudiés n'a pas toujours été positive.

Nous verrons ci-dessous quelques constats suites aux analyses de la BAD, des projets et des résultats de financement accordés par la Banque aux profits des pays membres.

Le décalage d'une année entre la date d'approbation et son entrée en vigueur dans certains projets a entraîné des retards dans la réalisation de ces projets. (Algérie : Appui à la mise en œuvre de la stratégie e-Algérie)

L'absence de l'équipe du projet dans certaines zones du projet compte tenu de la situation sécuritaire et des restrictions imposées dans les déplacements des missions de la Banque ont impacté négativement sur la performance des résultats du projet (Mali : Projet d'appui à la réinsertion socio-économique des populations du nord de Mali (PARSEP – NM).

Dans certains projets, le champ d'intervention est trop vaste qui pourrait diminuer l'efficacité des résultats du programme.

Nous pouvons également évoquer la faible coordination des interventions des différents partenaires techniques et financiers dans la réalisation des projets.

Recommandations

Face à ces problèmes cités ci-dessus, l'équipe des projets de la BAD ont jugé nécessaire d'apporter certaines recommandations :

- Les agents de l'Etat et les missionnaires des projets déployés doivent bénéficier de la protection des forces de sécurité dans leur mission.
- Le choix des indicateurs à court terme du cadre logique doit tenir compte de la durée du programme.
- Une assistance du ministère concerné pourra être envisagée pour la mise en place d'outils de suivi-évaluation lors des programmes.
- La participation citoyenne est encore faible. La Banque et les autres bailleurs peuvent inciter le gouvernement à développer un partenariat actif avec la société civile notamment dans les domaines où des capacités existent.
- La coordination avec les autres bailleurs devra être renforcée pour améliorer le degré d'efficience.
- Il est recommandé de prévoir et d'accompagner le programme d'un plan d'action visant la sensibilisation et la vulgarisation accrues auprès des acteurs et des bénéficiaires ciblés.
- La Banque devrait continuer d'accompagner la préparation et la mise en œuvre du programme de réformes par une assistance technique devant tenir compte des besoins d'assistances du pays.

Chapitre 03 : Intervention de la BAD : Algérie-Madagascar-Mali

Conclusion

Dans ce chapitre, il a été question de mettre en relief les réalisations de la BAD en Algérie, Madagascar et Mali, les quelles constituent le champ d'application de notre étude.

La BAD intervient sur plusieurs fronts prioritaires intitulés High 5 à travers des grands projets touchant l'énergie, l'industrie, l'agriculture, le transport, le secteur privé, les ressources humaines, le bien-être de la population et le développement rural.

L'intervention de la Banque sous ses différentes formes n'est pas partie en vain en remarquant les progrès économiques et sociaux à travers l'accomplissement des projets financés par cette institution.

Comme dans ses domaines d'intervention, les résultats remarquables se diffèrent d'un pays à l'autre. L'Algérie a beaucoup plus bénéficié des opérations d'assistance technique, particulièrement dans le secteur de l'énergie. Madagascar a joui d'une amélioration dans le secteur de l'industrie et de l'agriculture. Quant au Mali, la Banque est intervenue dans la gestion des conflits et a amélioré la qualité de vie de la population à travers des actions humanitaires.

Conclusion générale

L'objet de ce travail de recherche est d'étudier l'impact qu'à la BAD sur la croissance économique et la situation sociale des pays africains. La croissance est une condition nécessaire mais pas suffisante au développement. Il peut y avoir développement sans une croissance forte, c'est-à-dire les quantités produites sont stables, mais une répartition des richesses produites permet à plus d'habitants de satisfaire leurs besoins vitaux ou aux organismes de développement de venir en aide aux pays en instaurant des services sociaux de base profitant à tous (infrastructures, éducation, santé).

Ainsi des nombreux économistes ont expliqué la manière dont les institutions de développement peuvent influencer la croissance. Grâce à leur contribution et aux efforts déployés, elles mettent en place un système favorable à la croissance économique. Leur impact a surpassé celui des autres facteurs de la croissance économique. Ainsi en finançant le secteur privé, notamment les PME, elles encouragent des activités de recherche de rente et entravent donc le processus de croissance économique.

Par conséquent, ces institutions de développement créées, servent l'intérêt de la majorité de la population. Ce qui permet à une bonne partie de profiter des opportunités de la technologie et investir dans des projets productifs qui permettent d'accroître le revenu de la croissance, qui va par la suite, être source d'amélioration des conditions de vies.

La croissance économique est l'une des préoccupations de la BAD, car qu'elle vienne à ralentir, et c'est l'annonce de difficultés à venir : accroissement du chômage, baisse du pouvoir d'achat, dégradation des conditions de vie.

La BAD accorde la priorité aux projets et programmes nationaux et multinationaux favorisant la coopération et l'intégration économique régionale dans le but d'appuyer les efforts de développement des pays africains. Elle promeut la lutte contre la pauvreté dans le continent et soutient la reconstruction des pays qui en présentent le besoin.

Elle utilise multiples instruments de financement qui peuvent prendre la forme de prêts ou de dons : prêts à l'appui des réformes, dons pour l'assistance technique, allègement de dette et d'octroi de garantie.

Depuis 1967 marquant le début de ses financements, la BAD a financé au total 4 009 projets dont 3550 achevés et les restes en cours. L'Afrique de l'Ouest détient la majeure partie du financement avec 1272 projets, suivie des pays de l'Afrique de l'Est bénéficiant 914 projets, de l'Afrique Australe avec 834 projets. La part pour l'Afrique du Nord est de 570 projets et celle de l'Afrique Centrale 419 projets.

Cette Banque panafricaine est au cœur de la transformation de l'Afrique et de l'amélioration de la qualité de la croissance africaine. Afin de se concentrer au mieux sur les objectifs et de réaliser un plus grand impact sur le développement, la BAD a défini pour ses interventions en Afrique, cinq grands domaines 'high 5' à intensifier pour accélérer l'obtention de résultats à savoir : l'alimentation, l'énergie, l'industrie, l'intégration et l'amélioration de la qualité de vie des populations africaines.

Dans son action, des visions sont fixées concernant les domaines d'actions prioritaires et qui se déclinent par la suite en projets et programmes adaptés aux bénéficiaires. Un financement part d'abord d'une stratégie basée sur l'analyse de la situation économique,

sociale, humaine, politique et environnementale du pays. Les interventions ont d'ailleurs toujours tenu compte du contexte du pays.

En Algérie, la BAD se fixe principalement sur le domaine énergétique, vu l'importance capitale de ce secteur dans l'économie du pays. Le pays étant un grand exportateur de pétrole, il attend améliorer et diversifier sa source d'énergie.

Madagascar profite plus des projets d'intégration régionale, facilitant ainsi les échanges commerciaux entre le pays et ses voisins. Mais, depuis quelques années, l'Etat malgache en collaboration avec la BAD se sont donnés comme mission de rehausser les industries du pays, notamment dans le domaine agroalimentaire et textile.

Les réalisations au Mali portent essentiellement sur des projets d'amélioration des conditions de vie, car le pays est actuellement frappé par des crises politico-économiques, et accentué par des attaques terroristes au nord et au centre du pays ; ce qui se traduit par des déplacements massifs des personnes et détériore ainsi les conditions de vie de ces réfugiés. La croissance des secteurs industriels, de l'agriculture et de l'exploitation aurifère du pays ne sauraient profiter au nord qu'à travers un réinvestissement des revenus en hausse de l'État dans ces régions. Le Nord devrait de plus bénéficier du retour des flux d'aide et des activités de la BAD.

L'intervention de la BAD en Algérie, à Madagascar et au Mali a été prometteuse sur le plan économique et social. Des réels progrès ont été réalisés grâce aux différents programmes mises en place par la BAD. Les populations ont bénéficié de manière directe ou indirecte aux différents résultats.

Dans le domaine de l'agriculture, l'intervention de la BAD a permis la modernisation des outils et techniques agricoles permettant d'augmenter la production agricole. Avec la multiplication des industries agro-alimentaires, la transformation des produits agricoles s'améliore davantage, qui réduit nettement le volume des importations agricoles et favorise la consommation locale.

En se référant au secteur énergétique, grâce à la diversification des filières de production d'électricité, plus de personnes bénéficient de l'électricité.

L'apport de la Banque a été remarquable dans le domaine industriel. Les projets ont appuyé les efforts des pays à relever les activités industrielles en facilitant les procédures de création des entreprises, principalement les PME.

L'aménagement des routes ont permis une meilleure mobilité des personnes et des biens. La réduction des barrières régionales a intensifié les échanges commerciaux favorisant ainsi l'intégration entre les pays.

Grace à des appuis institutionnels, les conditions de vie des populations sont plus satisfaisantes dans tous les domaines. L'accord de financement de la BAD a contribué à la création d'emplois notamment chez les jeunes et les femmes qui ont vu leurs revenus par habitant s'accroître. Etant une arme du développement social et économique, la BAD s'est concentrée sur le renforcement de l'éducation en construisant des écoles et en assurant la formation des enseignants. Elle a également financé l'aménagement des infrastructures sanitaires et a apporté son soutien aux pays face à l'épidémie.

Partant de ces constats et pour répondre à la problématique, nous pouvons confirmer que la BAD a bien appuyé la plupart des grandes œuvres sur l'ensemble du continent africain dans tous les domaines sectoriels. Et l'Algérie, Madagascar, Mali, ne font pas exception.

Elle a consolidé sa place de première institution de financement du développement en Afrique, de centre du savoir et de la recherche ainsi que sa vocation à être la voix autorisée en matière de développement.

Cependant, malgré son apport considérable, et ses résultats prometteurs, il en reste beaucoup car les aides et les financements de la BAD sont limités. Certains pays se trouvent encore dans des problèmes économiques.

La situation économique, sociale et humaine qui se détériore, l'appel du développement et de la croissance, le rêve d'une Afrique sans pauvreté sont autant d'arguments qui incitent les pays à vouloir une continuité du partenariat avec la Banque.

Il appartient à la BAD de faire en sorte que les aides puissent véritablement amener les pays à réaliser un développement en les contraignant à gérer les aides dans l'unique but de développement, et cela en élaborant un contrôle permanent et fiable.

Il serait donc judicieux de s'interroger sur le processus d'audit qu'effectue la BAD, afin de s'assurer que les montants décaissés soient exclusivement utilisés à ses fins.

Bibliographie

Bibliographie

Ouvrages

1. ABE Yoshio, « *Le riz et la riziculture à Madagascar* », éditions du CNRS, Paris, 1984.
2. AGLIETTA Michel, « *Régulation et crise du capitalisme* », édition Calmann-Lévy, 1976.
3. AMEZIANE Fergune, « *Croissance et développement* », édition Campus ouvert, 2011.
4. BAIROCH Paul, « *Victoires et déboires : histoire économique et sociale du monde du XVIe siècle à nos jours* », édition Gallimard, 1997.
5. BARRO Robert Joseph, « *Government spending in a simple model of endogenous growth* », Journal of political economy, vol 98, 1990.
6. BEITONE Alain, « *Entreprise, organisations, institutions* », édition Armand Colin, 2011.
7. BERNARD Bernier et YVES Simon, « *Initiation à la macroéconomie* », édition dunod, 1992.
8. BERNARD Bret, « *Le tiers monde : croissance, développement et inégalités* », 3^{ème} édition Ellipses, Paris, 2006.
9. BERTHELEMY Jean-Claude, « *Quel avenir pour l'économie africaine* », centre de développement, Tunis.
10. BOURDONNE et MARTOS, « *Lexique de théorie économique* », édition ellipses, 1992.
11. CELSO Furtado, « *Théorie du développement économique* », édition n°34020, France, 1976.
12. CHRISTINE Zanin, « *Genre et développement humain, images économique du monde* », édition Armand Colin, 2007.
13. CORPON Pierre-André, « *Economie, sociologie et histoire du monde contemporain* », édition Bréal, France, 2013.
14. FOURASTIE Jean, « *La productivité* », édition PUF, Paris, 1987.
15. FRANCOIS Paul Yatta, « *Ville et développement économique en Afrique* », édition Economica, paris, 2006.
16. GILLESPIE Andrew, « *Economie : macro-micro* », édition Dunod, Paris, 2007.
17. GUELLEC Dominique et RALLE Pierre, « *Les nouvelles théories de la croissance* », édition la découverte, repères, 1996.
18. GOUTTEBEL Jean-Yves, « *Stratégies de développement territorial* », édition Economica, 2010.
19. HAHN F.S et MATTHEWS R.C.O, « *Théorie de la croissance économique* », édition Economica, Paris, 1972.
20. HARROD Roy Forbes, « *Economic Dynamics* », Mc Millan, 1973.
21. HENRY Paul Marc, BARTOLI Henri et WAGNER Alberto de Reyna, « *Pauvreté, Progrès et développement* », édition le Harmattan, 1990.
22. HUART Jean-Marc, « *Croissance et développement* », édition Bréal, Paris, 2003.
23. HUEBER Olivier, « *Economie générale : Microéconomie, macroéconomie, monnaie et financement* », 2^{ème} édition, Paris éditions technip, 2012.
24. KRUGMAN Paul et WELLS Robin, « *Macroéconomie* », édition Boeck, Louvain-la Neuve (Belgique), 2009.
25. LUCAS Robert, « *On the mechanics of economic development* », Journal of monetary economic, vol 22, 1988.

26. MAILLET Pierre et ROLLET Philippe, « *La croissance économique* », édition PUF, Que sais-je ?, 1998.
27. MALTHUS Thomas Robert, « *Essai sur le principe de population* », 2^{ème} édition, Londres, 1798.
28. MANSOURI Mansour, « *Système et pratique bancaire en Algérie* », édition Houma, Alger, 2006.
29. MONTOUSSE Marc, « *Théories économiques* », 2^{ème} édition Bréal, 2012.
30. MOURJI Fouzi, DACALUWE Bernard et PLANE Patrick, « *Le développement face à la pauvreté* », édition Economica, 2006, Paris.
31. PELTRE Pierre, « *Population et développement durable* », édition IRD, Marseille, 2014.
32. PERROUX François, « *La pensée économique de Joseph Schumpeter : les dynamiques du capitalisme* », édition librairie Droz, Genève, 1965.
33. MARX Karl, « *Le capital* », éditions sociales, vol 8, Paris, 1867.
34. PIERRE Robert, « *Croissance et crise* », édition Person, Paris, 2010.
35. RICARDO David, « *Les principes de l'économie politique et de l'impôt* », édition Vassade, 1817.
36. RAZAFINDRAKOTO Mireille, ROUBAUD François, « *Africaine contemporaine* », édition Boeck Supérieur 2014.
37. ROMER Paul, « *The origins of endogenous growth* », Journal of perspective economics, vol 8, winter, 1994.
38. ROSTOW Walt Whitman, « *The stages of economic growth: communist manifesto* », édition Cambridge University Press, 1960.
39. ROTILLON Gilles, « *Economies des ressources naturelles* », édition La découverte, 2019, Paris.
40. ROUYERAN Jean-Claude, « *La logique des agricultures de transition* », édition Maisonneuve et Larose, Paris, 1972.
41. SANTOCH Mehrottra, « *Le développement à visage humain* », édition Economica, Paris, 2001.
42. SCHUMPETER Joseph, « *Business cycles, Atheoretical, Historical and statistical analysis of the capitalist process* », Mc Graw Hill, Ny /London, 1939.
43. SILEM Ahmed, « *Encyclopédie de l'économie et de gestion* », édition Hachette, 1991.
44. SMITH Adam, « *Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations* », édition Economica, vol I et II, 1776.
45. TREILLET Stéphanie, « *Economie du développement* », édition Armand Colin, 2011.

Textes réglementaires

1. Article 1^{er} portant création de la BAD modifié et modifié le 05/07/2002 à la suite de l'entrée en vigueur de la résolution B/BG/2001/08 adopté par le Conseil des gouverneurs en Espagne le 29/05/2001.
2. Article 3 portant création de la BAD modifié et modifié le 05/07/2002 à la suite de l'entrée en vigueur de la résolution B/BG/2001/08 adopté par le Conseil des gouverneurs en Espagne le 29/05/2001.
3. Article 6 portant création de la BAD modifié et modifié le 05/07/2002 à la suite de l'entrée en vigueur de la résolution B/BG/2001/08 adopté par le Conseil des gouverneurs en Espagne le 29/05/2001.
4. Article 8 portant création de la BAD modifié et modifié le 05/07/2002 à la suite de l'entrée en vigueur de la résolution B/BG/2001/08 adopté par le Conseil des gouverneurs en Espagne le 29/05/2001.

5. LOI N°2005-023 DU 17 OCTOBRE 2005 portant refonte de la loi n°96-034 du 2 Janvier 1997 portant Réforme institutionnelle du secteur des Télécommunications.

Revues

1. ABDELFAFI Rami et TILILI Mohamed Hamdi, « *Elements de croissance économique* », CPU, 2009.
2. ALAIN Thornon Christie, « *Secteur tourisme à Madagascar* » revue Banque Mondiale n°33171, mai 2005.
3. AZAM J.P, BERTHELEMY J.C et CAPITEL S, « *Croissance et démocratie* », revue économique, vol 3, n°47, 1996.
4. Banque africaine de développement, « *Perspectives économiques en Afrique* », 2020.
5. Banque africaine de développement, « *Repenser la géographie économique* », 2015.
6. Banque africaine de développement, « *Vision de la Banque pour le développement* », 3^{ème} édition, 2005.
7. Banque africaine de développement, « *Les réformes du secteur public en Afrique, le rôle de la Banque* », revue 3^{ème} édition, 2014.
8. Centre de services aux jeunes experts associés (JEA) du PNUD, « *Guide d'introduction du PNUD* », revue 5^{ème} édition, Copenhague-Danemark, Mai 2015.
9. COUR des comptes, « *L'Etat et le financement de l'économie* », revue, Paris, Juillet 2012.
10. HUGON Philippe, « *La stagnation de l'économie malgache : le rôle des crises et des facteurs sociopolitiques en longue période* », Revue, 2005.
11. RAINELLI Pierre, « *Coefficient de capital et niveau de développement* », revue tiers monde, 1968.
12. RAZAFIMANJATO Joselyn Yves « *Situation démographique de Madagascar* », Revue population, Vol 56.
13. SCHAMJAT R.H, HACKETHAL A et TYMEL M, « *Désintermédiation et rôle des banques en Europe : une comparaison internationale* », Revue d'économie financière, 1999.
14. SIMON Kuznet, « *Modern economic growth: findings and reflexion* », American economic revue, vol 63 n°3, USA.
15. UMOA-Titres, « *Note d'information : République du Mali* », Revue par Deloitte, Décembre 2019.

Mémoires et thèses

1. BENDAHMANE Mohammed el Amine, « *Politiques monétaires et croissance économique dans les pays du Maghreb* », thèse en vue de l'obtention du doctorat en sciences économiques-monétaires et finances, option : Finance, Université ABOU BEKR BELKAID de TLEMCEM, 2015-2016.
2. CHIKHI Kamilia et OULD Ahmed Chahra, « *La mise en place d'infrastructures de télécommunication ; outil de développement local : cas de la wilaya de Tizi-Ouzou* », mémoire de master en Science Economique, option : Economie de Développement, UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI de TIZI-OUZOU, 2018.
3. DJAMEN Didier Yomi, « *Audit des projets financés par une banque multilatérale de développement : l'expérience de la Banque africaine de développement* », mémoire de master spécialisé en Audit, UNIVERSITE TIME de TUNIS, 2008.

4. FAKABA S, « *Analyse de la croissance économique du Mali depuis l'indépendance* », mémoire de master en économie internationale, politique macroéconomique et conjoncture, UNIVERSITE PARIS X NANTERRE, 2008.
5. JULES Kaseya, « *Gestion des finances publiques et son impact sur l'évolution de la croissance économique en RDC* », licence, UNIVERSITE de LUBUMBASHI (Congo), 2011.
6. KAMGUEM Gervis Briand, « *Les mécanismes de financement de la Banque mondiale* », mémoire de master professionnel en relation internationale, Institut des Relations Internationales du Cameroun, 2012.
7. KHALFALLAH Saddek, « *L'analyse de la croissance socio-économique de l'Algérie : Approche institutionnaliste et modélisation économétrique* », thèse de doctorat en sciences économiques, option : Analyse économique, Université DJILLALI LIABES de SIDI BEL-ABBES, 2017-2018.
8. KIENDREBEOGO T.S et WALET ABAYA N.B, « *Relations commerciales Alghero-burkinabé et Alghero-maliennne : difficultés et perspectives* », mémoire de master en sciences commerciales, spécialité : Finance et commerce international, Université MOULOUD MAMMERI de TIZI-OUZOU, 2017-2018.
9. KISSOUM Koceila et SAIDANI Amar, « *Accompagnement des entreprises algériennes à l'export : Cas Agence nationale de promotion du commerce extérieur (ALGEX)* », mémoire de master en Sciences Commerciales, Spécialité : Finance et Commerce International, Université MOULOUD MAMMERI de TIZI-OUZOU, 2018-2019.
10. RAHARISON Shokin Nadia, « *La gestion des financements extérieurs : les méthodes de décaissements* », mémoire de maîtrise en gestion, UNIVERSITE d'ANTANANARIVO, 2011-2012.
11. RAZAFIMANANTSOA Nandrianina Heritiana, « *Mesure de développement humain : IDH appliqué aux données de Madagascar* », licence en Economie, UNIVERSITE d'ANTANANARIVO, 2019.
12. REASA Marie Jodie, « *Analyse de l'impact de la croissance économique sur l'environnement : cas de l'Algérie* », mémoire de master en économie de développement durable et de l'environnement, université MOULOUD MAMMERI de TIZI-OUZOU, 2016-2017.

Autres documents

1. BAD-Département des acquisitions et des services fiduciaires, « *Règles et procédures pour l'acquisition des biens et travaux* », édition de Mai 2008, révisée en Juillet 2012.
2. BAD Rapport annuel 2019.
3. BAD Rapport financier 2019.
4. BAD Rapport sur le développement en Afrique 2005.
5. BAD, « *Politique du Groupe de la BAD pour le développement du secteur privé* » département ORVP, mai 2013.
6. Banque d'Algérie et Office national des statistiques.
7. BERNARD Conte, « *Le sous-développement : retard de développement* », UNIVERSITE MONTESQUIER, Bordeaux 4, 2003.
8. Centre d'Expertise et de Recherche Appliquée pour le Développement, « *Analyse du développement et des indicateurs de production de la filière cotonnière Maliennne* », 1^{ère} édition de l'Instant de l'enseignement chercheur, Mali, 10 Juillet 2019.
9. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.
10. DEMBELE Nango, « *Quelques filières prioritaires pour le développement rural au Mali, secteur de l'agriculture : Contexte-Atouts et Opportunités-Contraintes* », Mali, janvier 2014.

11. Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), « *Représentation Suisse à Alger : Rapport économique Algérie* », Alger, Août 2019-Juillet 2020.
12. Direction nationale de l'énergie du Mali, « *Prospectus d'investissement de l'énergie durable pour tous SEforALL du Mali* », Mai 2019.
13. Document de travail de l'APESS, « *Eléments de bilan du soutien public à l'élevage au Mali depuis Maputo* ».
14. Document interne de la BAD.
15. Document interne du ministère de l'économie, de l'industrie et du commerce du Mali.
16. Dossier spécial sur le Mali, février 2006.
17. European Commission joint Research Centre, « *Sécurité alimentaire et nutritionnelle au Mali* », France, Septembre 2019.
18. Groupe de la Banque Africaine de Développement, « *La BAD en bref* », Mai 2013.
19. IPPC-Groupe de travail 2, « *Climate Change 2007- Impacts, Adaptation and Vulnerability* », Chapitre 9 : Afrique, 2007.
20. Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme, « *L'exploitation minière de l'or et les droits de l'Homme au Mali* ».
21. Focus sur le secteur du tourisme au Mali.
22. Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, « *Manuel de décaissement pour les bénéficiaires de dons* », Juin 2011.
23. International Renewable Energy Agency (IRENA), « *Evaluation de l'état de préparation aux énergies renouvelables au Mali* », Septembre 2019.
24. Lexique de l'institution agronomique méditerranéenne, Montpellier, 1976.
25. Observation National de l'Emploi et de la Formation, « *Profil du chômage et du sous-emploi au Mali* », Bamako, Septembre 2015.
26. OCDE, « *L'éducation et le développement économique et social* », Italie conférence, Septembre 1962.
27. OMS, Unicef, FAO, PAM, « *Enquête nationale nutritionnelle et de mortalité rétrospective suivant la méthodologie SMART au Mali* », Mali, Septembre 2018.
28. Organisation mondiale de la santé au Mali « *Rapport annuel 2018* ».
29. Manuel de décaissement de la BAD, Mars 2020.
30. Ministère de l'économie malien, Conférence Internationale, « *Ensemble pour le renouveau du Mali : Plan pour la relance durable du Mali* », Bruxelles, 15 Mai 2013.
31. Ministère de l'énergie, « *Bilan énergétique national 2019* », édition 2020.
32. MINVIELLE Jean Paul et BRY Xavier, « *Critique de l'indicateur de pauvreté humaine du PNUD, « Proposition d'un indice synthétique de la pauvreté humaine* », Février 2003.
33. PNUD, « *Egalité sociologique entre sexe et développement humain* », 1997.
34. PNUD, « *Rapport sur le développement humain au Mali* », 2020.
35. PNUD, « *Rapport sur le développement humain en Algérie* », 2020.
36. Office national des statistiques, « *La production agricole* », Campagne 2017-2018.
37. Rapport de projet du PCI-Afrique, « *Protocole d'accord BAD / AFRISTA pour la mise en œuvre du programme de comparaison internationale dans 20 pays d'Afrique subsaharienne* », 2008.
38. Rapport du groupe de travail sur les mécanismes de financement des TIC au service du développement, décembre 2004.
39. Rapport Meadows, « *Halte à la croissance* », 1972.

Webographie

1. www.banquemondiale.org
2. www.journaldunet.fr
3. http://fr.m.wikipedia.org/wiki/indice_de_la_pauvret%C3%A9_multidimensionnelle
4. <https://news.un.org/fr/story/2019/07/1047301#:~:text=L'indice%20mondial%20de%20pauvret%C3%A9,pauvres%20%C2%BB%20%et%20les%20enfants%20repr%C3%A9sentent>
5. www.oecd.org
6. www.wto.org
7. www.undp.org
8. www.ebrd.com
9. www.iaea.org
10. www.adb.org
11. www.algerie-eco.com
12. www.madrp.gov.dz
13. www.alnaft.gov.dz
14. www.douane.gov.dz
15. <http://uis.unesco.org/fr/country/dz?theme=education-and-literacy>
16. www.sante.gov.dz
17. www.ons.dz
18. www.imf.org
19. www.instat.mg
20. <https://madagascar.unfpa.org/fr/topics/population-et-d%C3%A9veloppement>
21. www.sante.gov.mg
22. www.cmdt-mali.net
23. www.mep.gouv.ml
24. www.fao.org


Annexes

Annexe 1 : Les pays membres de la BAD

Pays membres régionaux

 Afrique du Sud	 Gabon	 Rwanda
 Algérie	 Gambie	 Sao Tomé-et-Principe
 Angola	 Ghana	 Sénégal
 Bénin	 Guinée	 Seychelles
 Botswana	 Guinée-Bissau	 Sierra Leone
 Burkina Faso	 Kenya	 Somalie
 Burundi	 Lesotho	 Soudan
 Cameroun	 Liberia	 Soudan du Sud
 Cap-Vert	 Libye	 Eswatini
 République centrafricaine	 Madagascar	 Tanzanie
 Tchad	 Malawi	 Togo
 Comores	 Mali	 Tunisie
 République du Congo	 Maurice	 Zambie
 République démocratique du Congo	 Mauritanie	 Zimbabwe
 Côte d'Ivoire	 Maroc	
 Djibouti	 Mozambique	
 Égypte	 Namibie	
 Érythrée	 Niger	
 Guinée équatoriale	 Nigeria	
 Éthiopie	 Ouganda	

Pays membres non régionaux

 Allemagne

 Chine

 France

 Pays-Bas

 Arabie saoudite

 Corée du Sud


 Inde

 Portugal


 Argentine


 Danemark


 Italie

 Royaume-Uni

 Autriche

 Espagne


 Japon

 Suède

 Belgique

 États-Unis


 Koweït

 Suisse


 Brésil

 Finlande

 Luxembourg

 Turquie

 Canada

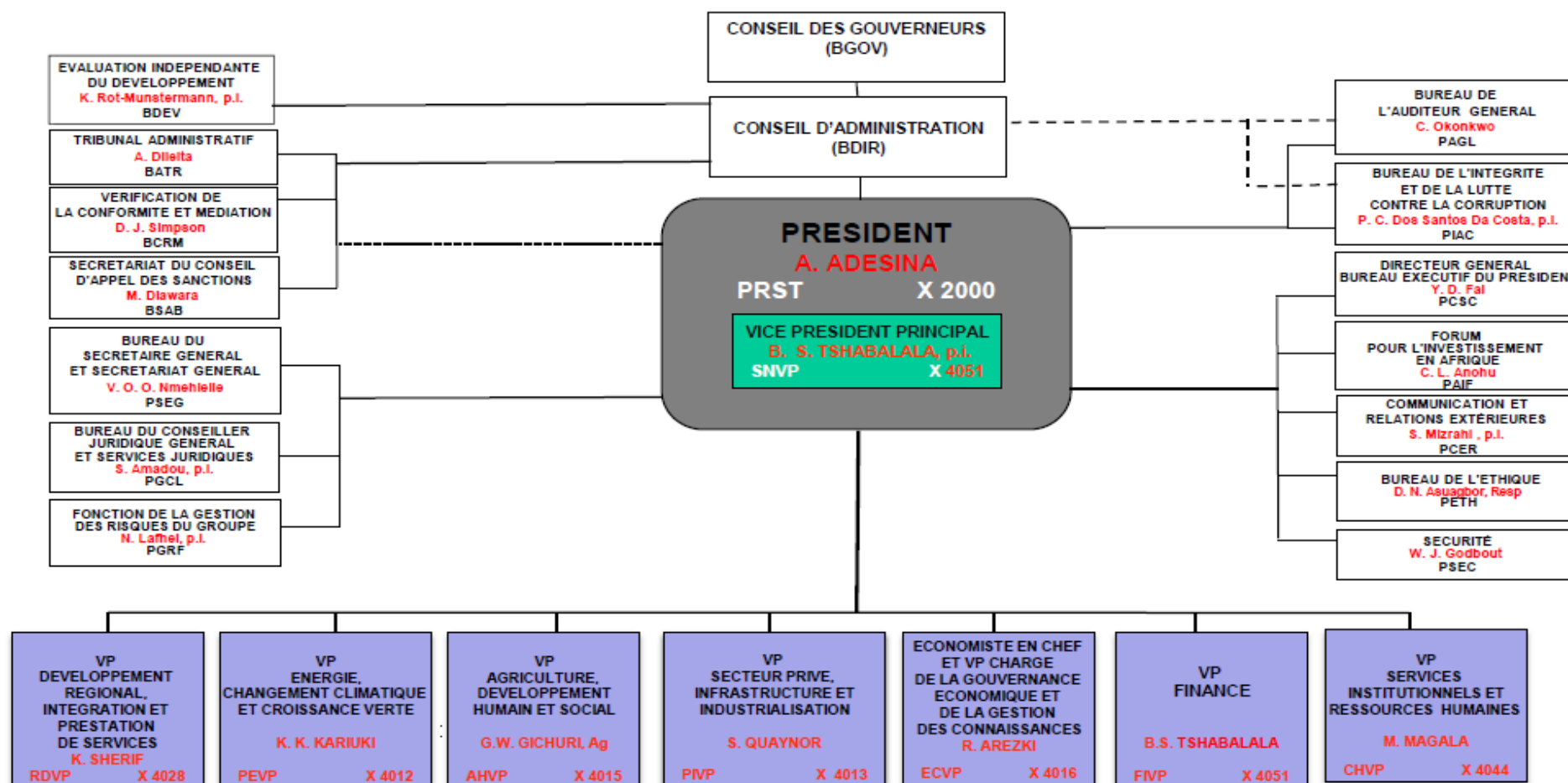
 Norvège

Annexe 2 : Liste des actionnaires de la BAD en 2019

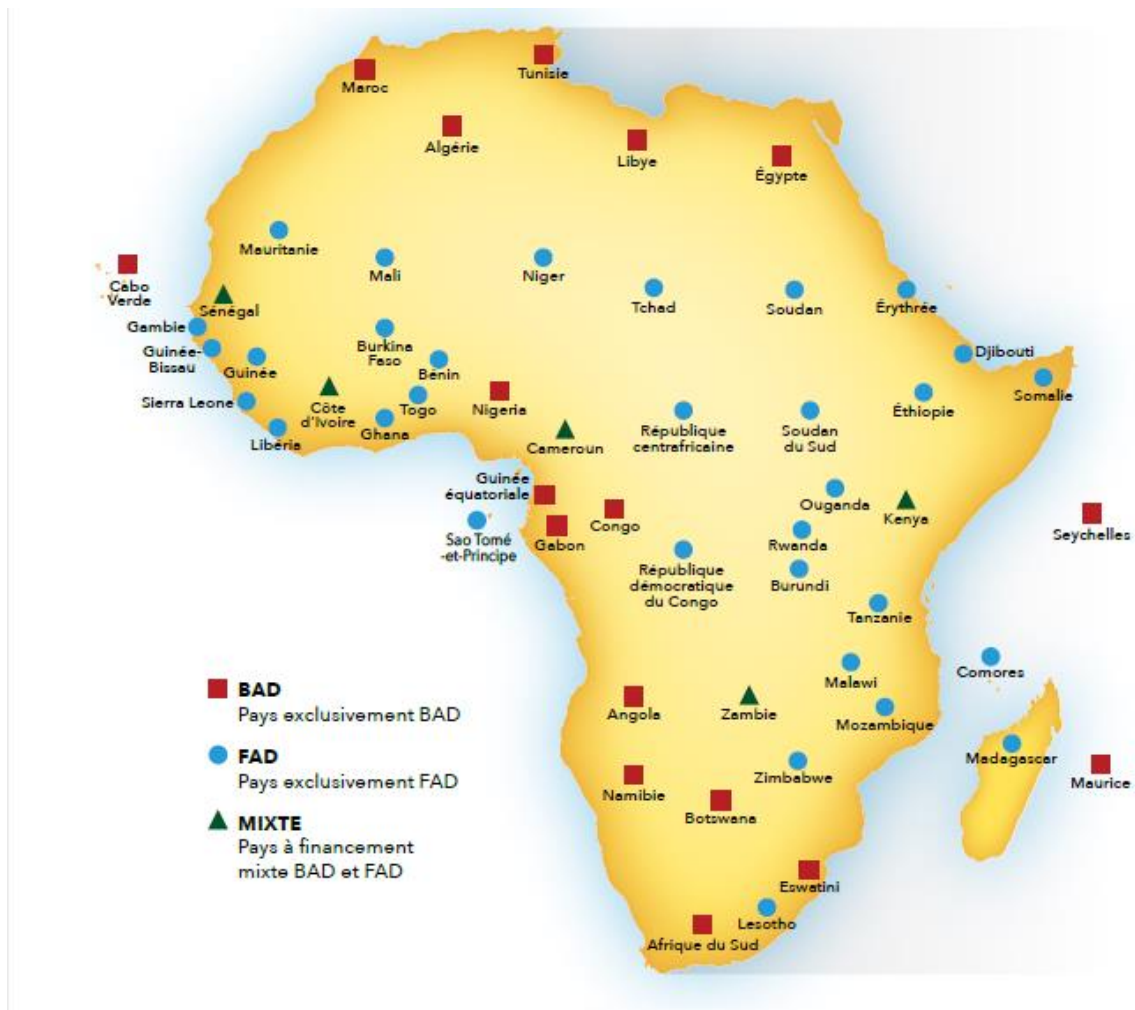
Pays	Actions (%)	Pouvoir de vote (%)
Afrique du Sud	5,017	5,077
Algérie	4,213	4,265
Angola	1,156	1,177
Bénin	0,191	0,202
Botswana	1,062	1,082
Burkina Faso	0,395	0,408
Burundi	0,236	0,247
Cap-Vert	0,064	0,074
Cameroun	1,071	1,091
Comores	0,008	0,017
Congo	0,399	0,413
Cote d'Ivoire	3,698	3,745
Djibouti	0,018	0,028
Egypte	5,584	5,649
Erythrée	0,030	0,040
Eswatini	0,112	0,123
Ethiopie	1,563	1,588
Gabon	0,992	1,011
Gambie	0,142	0,153
Ghana	2,118	2,149
Guinée	0,399	0,412
Guinée Bissau	0,018	0,027
Guinée équatoriale	0,145	0,156
Kenya	1,410	1,434
Lesotho	0,056	0,066
Libéria	0,190	0,191
Libye	2,304	2,337
Madagascar	0,643	0,659
Malawi	0,225	0,237
Mali	0,428	0,442
Mauritanie	0,056	0,066
Maurice	0,642	0,658
Maroc	3,564	3,610
Mozambique	0,616	0,632
Namibie	0,341	0,354
Niger	0,221	0,232
Nigéria	9,266	9,369
Ouganda	0,409	0,423
République Centrafricaine	0,041	0,049
République dém. du Congo	1,278	1,300
Rwanda	0,130	0,141
Sao Tomé et Príncipe	0,067	0,077
Sénégal	1,035	1,055
Seychelles	0,028	0,038
Sierra Léone	0,258	0,270
Somalie	0,029	0,039
Soudan	0,266	0,278
Soudan du Sud	0,325	0,338
Tanzanie	0,755	0,772
Tchad	0,062	0,072
Togo	0,157	0,168
Tunisie	1,389	1,412
Zambie	1,162	1,183
Zimbabwe	1,717	1,743
Totaux Régionaux	57,701	58,784

Pays	Actions (%)	Pouvoir de vote (%)
Allemagne	4,126	4,177
Arabie Saoudite	0,192	0,204
Argentine	0,089	0,099
Autriche	0,443	0,457
Belgique	0,637	0,653
Brésil	0,331	0,343
Canada	5,008	3,858
Chine	1,201	1,222
Corée	0,477	0,492
Danemark	1,162	1,184
Espagne	1,051	1,071
États-Unis d'Amérique	6,575	6,651
Finlande	0,485	0,500
France	3,727	3,774
Inde	0,285	0,298
Italie	2,408	2,442
Japon	5,450	5,514
Kuwait	0,443	0,457
Luxembourg	0,202	0,214
Norvège	1,169	1,190
Pays-Bas	0,876	0,894
Portugal	0,239	0,251
Royaume-Uni	1,781	1,808
Suède	2,101	1,584
Suisse	1,455	1,479
Turquie	0,386	0,399
Total non régionaux	42,299 %	41,216 %
Grand total	100 %	100 %

Annexe 3 : Organigramme de la BAD



Annexe 4 : Répartition des pays par source de financement



	Nom de la Banque		
	Adresse de la banque		
	Ville/Pays		
	Numéro du compte		
	Code banque		
	Code SWIFT		
	IBAN	Pour paiement en Europe	
10	Informations sur l'emprunteur		
	Nom		
	Contact		
	Adresse		
	Ville/Pays		
	Email		
	Tel/Fax		
11	Informations sur l'agence d'exécution		
	Nom		
	Contact		
	Adresse		
	Ville/Pays		
	Email		
	Tel/Fax		
12.	Signataires autorisés		
	Nom/Titre	Signature	
	Nom/Titre	Signature	
	Name/Titre	Signature	
13.	Date		

Annexe 6 : Lettre désignant les signataires autorisés

[En-tête de lettre de l'emprunteur]

Le Directeur
Département du Contrôle financier
Banque africaine de développement.
BP 323
Tunis

Monsieur,

Prêt numéro AAAABBBXXXXX

En vertu de la section X.X des Conditions générales applicables au prêt et aux accords de garantie, toute personne dont le spécimen de signature authentifiée apparaît ci-dessous est autorisée au nom de l'Emprunteur, à signer les demandes de décaissement dans le cadre de prêt :

Mr XXXX YYYY

Ministre de

Spécimen Signature

Mr XXXX YYYY

Secrétaire général

Spécimen Signature

Mr XXXX YYYY

Chef de Projet

Ministère de

Spécimen Signature

Les présentes signatures remplacent toute notification précédente de signatures autorisées pour signer les demandes de décaissement dans le cadre de ce prêt/don.

Salutations distinguées

Annexe 8 : Listes des projets de la BAD en Algérie

Date d'approbation	Intitulé du projet	Secteur
23 -03-1971	I Bou-Namoussa	Adduction d'eau et assainissement
21 -07-1971	Route El Golea-Insalah	Transport
06 -11-1973	Bou-Namoussa II	Adduction d'eau et assainissement
10 -02- 1976	Projet électricité	Energie
28 -12- 1977	Projet d'électricité	Energie
22 -08- 1978	Projet d'électricité	Energie
22-12- 1986	Ligne de crédit agricole à la BADR	Agriculture et Développement rural
14 -12-1987	Programme de développement avicole	Agriculture et Développement rural
23-08-1988	Ligne de crédit dans le secteur de l'industrie	Finance
18-04-1989	Développement hydro-agricole du moyen Cheliff	Agriculture et Développement rural
18 -09-1989	Projet de base de maintenance	Transport
18-12-1989	Projet de renforcement de l'enseignement technique	Social
17-04-1990	Soutien aux réformes économiques	Multi secteur
17-06-1991	Projet de construction de nouveau tunnel d'El Achir	Transport
25-03-1992	Projet de renforcement et d'entretien routier	Transport
24-06-1992	Programme ajustement commerce extérieur	Multi secteur
31-08-1993	Construction du barrage Koudiat-Arcdoune	Adduction d'eau et assainissement
31-08-1993	Barrage Hydro agricole de Sidi ben Taiba	Agriculture et Développement rural
24-11-1993	Equipement du port de DJEN DJEN	Transport
20-09-1994	Projet électricité	Energie
22-11-1995	Contournement de l'autoroute de Constantine	Transport
10 -12-1996	Programme d'ajustement structurel	Multi secteur
10 -12-1996	Deuxième ligne de crédit au CPA	Finance
08 -07-1998	Projet de transport et de distribution de gaz	Energie
09 -12-1998	Projet d'alimentation en eau potable de Sidi Bel Abbès	Adduction d'eau et assainissement
07 -07-1999	Deuxième ligne de crédit agricole la BADR	Agriculture et Développement rural
04-08-2000	Barrage de Koudiat Acerdoune	Adduction d'eau et assainissement
20-11- 2000	Construction du nouveau tunnel El Achir II	Transport
28-03- 2002	Aide humanitaire aux victimes des inondations de	Social
03 -07-2002	Appui au secteur des télécommunications	Communication
30 -07-2003	Aide humanitaire au séisme du 21 mai 2003	Social
22-05-2007	Projet d'assistance technique à la CNED	Multi secteur
04 -08-2009	Modernisation du système de communication	Communication
15-12-2011	Renforcement des capacités du Ministère des finances	Finance
07-08-2012	Appui à la supervision de la mise en œuvre des plans de modernisation des systèmes d'informations des banques publiques	Finance
11-12-2012	Appui technique au programme de création de nouvelle exploitation agricole et d'élevages	Agriculture et Développement rural
10 -02-2014	Recadrage de la stratégie e-Algérie et élaboration de la démarche de mise en œuvre de l'axe e-gouvernance	Communication
17-02-2015	Assistance technique pour la réalisation de l'étude sur la croissance inclusive et l'emploi	Social
02-03-2015	Projet d'appui au développement de la PME	Multi secteur
07-04-2015	Appui à la réalisation de l'étude portant sur la diversification économique	Industrie Mines et minerais
19-05-2015	Assistance technique pour la mise en place d'un système d'information géographique	Adduction d'eau et assainissement
13-10-2016	Appui à l'organisation du forum africain des affaires et de l'investissement	Multi secteur
02-11-2016	Appui à la compétitivité industrielle et énergétique	Multi secteur
18-12-2018	Appui à la gouvernance des entreprises publiques et des participations de l'Etat	Multi secteur

Annexe 9 : Aperçu de l'énergie solaire photovoltaïque - Algérie



Annexe 10 : Listes des projets de la BAD à Madagascar

Date d'approbation	Intitulé du Projet	Secteur
23 -02-1977	Bealanana-Antsahebe Road	Transport
16-08-1977	Projet d'aménagement hydro-agricole pour rizière	Agriculture et Développement Rural
22-03-1979	Ligne de crédit agricole à la Banque Nationale de Madagascar	Agriculture et Développement Rural
31-03-1981	Renforcement des Infrastructures Sanitaires Intermédiaires	Social
30-10-1981	Riz Phase II - Etudes Mananara & Androno	Agriculture et Développement Rural
07-09-1982	Programme d'aide d'urgence, volet agriculture et routier	Agriculture et Développement Rural
15-03-1983	Projet Sucrier d'anaiva II (P)	Agriculture et Développement Rural
10-10-1983	Rehabilitation de la Rn 7	Transport
15-10-1983	Projet Agro-industriel d'anacarde	Agriculture et Développement Rural
18-01-1984	Projet d'aménagement du canal Pangalandes (BAD/FAD)	Transport
19-11-1984	Projet : réparations urgentes des infrastructures	Adduction d'Eau et Assainissement
19-11-1984	Etude de réhabilitation de la Riziculture de Betsiboka	Agriculture et Développement Rural
12-12-1984	Projet : complexe agro-industriel pour les palmiers à huile	Agriculture et Développement Rural
17-12- 1984	Projet de construction de la route Malaimbandy - Mahabo	Transport
12-03-1985	Etude de faisabilité de la réhabilitation de la route Ambon	Transport
29-10-1986	Etudes de pré investissement dans le secteur de la santé	Social
27-11-1986	Renforcement des Structures Educatives	Social
22-12-1986	Alimentation en Eau Potable dans Le Sud	Adduction d'Eau et Assainissement
26-06-1987	Amenagement Hydro-Agri.Tsiribihina Manam	Agriculture et Développement Rural
27-05-1988	Etude Régularisation Fiherenana- Protect	Multi secteur
27-05-1988	Réhabilitation des Périmètres Rizicoles de la Basse Betsiboka	Agriculture et Développement Rural
17-01-1989	Programme d'ajustement Structurel	Multi secteur
18 -04-1989	Projet National Maïs	Agriculture et Développement Rural
23-08-1989	Renforcement institutionnel de la Direction des infras-rurales	Agriculture et Développement Rural
18-12-1989	Approv en eau potable et assainissement dans 8 centres urbains	Adduction d'Eau et Assainissement
15-05-1990	Projet de Réhabilitation et d'Entretien Routier	Transport
26-02-1991	Appui Budgétaire	Multi secteur
29 oct. 1991	Appui institutionnel à la DPRA et opération cadastre national	Agriculture et Développement Rural
29-10-1991	Projet d'appui à la Direction des Domaines et Réformes Agraire	Agriculture et Développement Rural
25-05-1992	Projet d'étude sur la production d'engrais	Agriculture et Développement Rural
24-08-1992	Programme Environnemental - Phase I	Environnement
16-07-1997	Aide Urgence-Cyclone Gretelle/Fabriola	Multi secteur
17-07-1997	Deuxième Programme d'Ajustement Structurel	Multi secteur
12-11-1997	Projet de Protection de la Ville de Toliary	Multi secteur
12-11-1998	Madagascar - Projet des Jeunes Entrepreneurs Ruraux (PROJER)	Agriculture et Développement Rural
02-11-1998	Supplementary Financing Mechanism	Multi secteur
02-12-1998	Projet Education III	social
02-12-1998	Réhabilitation des Routes Nationales RN34, RN35 et RN41	Transport
01-07-1999	Mécanisme de Financement Supplémentaire	Multi secteur
07-07-1999	Projet Santé II	Social
07-07-1999	Réhabilitation des Routes Nationales RN6 et RN1 bis (PK38-PK94)	Transport
20-10-1999	Projet de réhabilitation du périmètre de Bas-Mangoky	Agriculture et Développement Rural
27 -04-2000	Programme d'ajustement structurel, phase III (PAS III) 1999-2001	Multi secteur
31-10-2000	Réparation des dégâts causés des cyclones Eline, Gloria et Hudah	Transport
29-03-2001	Projet National de Lutte Antiacridienne (PLPA)	Agriculture et Développement Rural
11-04-2001	Aliment en eau potable et d'assainisse en milieu rural dans le Sud	Adduction d'Eau et Assainissement
09-01-2002	Projet de Réhabilitation de la Route Nationale RN1 Bis	Transport
17-09-2003	4ème Prêt d'ajustement Structurel	Multi secteur
26-04-2004	Aide Humanitaire d'urgence Cyclon Gafilo	Social
07-07-2004	Projet Routier la Province de Toliara	Transport
08 déc. 2004	Renforcement Institutionnel Visant la Bonne Gouvernance (Pribg)	Multi secteur
08 -12-2004	Appui à la lutte contre les maladies transmissibles - Santé III	Social
16-11-2005	Projet d'Appui aux Communautés de pêcheurs (PACP) de Tuléar	Agriculture et Développement Rural
21-12- 2005	Aliment en eau potable et d'assainiss en milieu rural (2006 – 2008)	Adduction d'Eau et Assainissement
02-03-2006	Projet de développement rural intégré de Manombo	Agriculture et Développement Rural
24-07-2006	Appui Budgétaire a la Réduction de la Pauvreté (PABRP - I)	Multi secteur
02-05-2007	Ambatovy Nickel Project	industries, Mines et Minerais

05-07-2007	ahanivotry Small Hydro Power	Energie
23-07-2007	Aide Humanitaire d'urgence au pour la région Sud	Agriculture et Développement Rural
21 -11-2007	Réhabilitation du périmètre irrigué de Manombo (PRPIM)	Agriculture et Développement Rural
02-07- 2008	Appui budgétaire à la réduction de la pauvreté -Phase II (PABRP II)	Multi secteur
03-12-2008	Réhabilitation et d'extension du périmètre irrigué de Bas Mangoky	Agriculture et Développement Rural
02-06-2009	Aide humanitaire aux victimes du cyclone Fanele	Agriculture et Développement Rural
23-08-2011	Assistance humanitaire aux victimes du cyclone Bingiza	Transport
16-01-2012	Aide contre les épidémies de poliomyélite, de peste et de rage	Social
10 -07-2012	Réhabilit et d'extension du périmètre irrigué de Bas Mangoky-2	Agriculture et Développement Rural
12-07-2012	Aide pour la remise des infras sociales endommagées les cyclones en 2012 (Giovanna et Irina)	Social
24-09-2012	Projet jeunes entreprises rurales dans le Moyen-Ouest	Agriculture et Développement Rural
19-06-2013	Réhabilitation des infras agricoles de la région sud-ouest (PRIASO)	Agriculture et Développement Rural
27-06-2013	Aide humanitaire pour la remise à l'état initial des infrastructures sociales endommagées du cyclone Haruna en 2013	Social
17-09-2013	Projet d'appui à la gouvernance institutionnelle (PAGI)	Multi secteur
23-09-2013	Aide humanitaire de population victime de l'invasion acridienne	Agriculture et Développement Rural
18-10-2013	Aménagement d'infrastructures routières (PAIR)	Transport
04-11-2014	Appui au Ministère des Travaux Publics pour le financement du 5ème congrès malgache de route et des transports	Transport
05-11-2014	Programme d'urgence pour la relance économique (PURE)	Multisecteur
26-11-2014	Projet d'extension du périmètre de Bas-Mangoky	Agriculture et Développement Rural
10-12- 2014	Assistance technique au Ministère de l'Economie et de la Planification pour le Costing du Plan National du Développement)	Multisecteur
23-12-2014	Aide humanitaire pour la lutte contre l'épidémie de peste	Social
11-06-2015	Aide humanitaire pour la remise à l'état initial des infrastructures sociales endommagées par le cyclone Chedza en 2015	Social
09-07-2015	Projet d'appui à la promotion des investissements	Multi secteur
11-09-2015	Aide humanitaire pour l'assistance alimentaire aux cantines scolaires et à la supplémentation nutritionnelle dans le Grand Sud	Social
23-09-2015	Projet jeunes entreprises rurales dans le Moyen-Ouest-2	Agriculture et Développement Rural
24-12-2015	Schémas d'assainissement de huit villes secondaires de (SDAUM)	Adduction d'Eau et Assainissement
30-03-2016	Programme d'appui aux réformes de la gestion économique	Multi secteur
13-04-2016	Mécanisme de préparation pour le Programme Entrepreneuriat des jeunes dans l'Agriculture et l'Agro-Industrie (Enable Youth)	Agriculture et Développement Rural
19-09-2016	Programme de transformation de l'agriculture malgache	Agriculture et Développement Rural
23-11-2016	Efficacité pour la réduction des risques de catastrophe	Environnement
25-11- 2016	Programme d'appui à la réforme du secteur de l'énergie	Energie
10-11-2017	Projet de pôle intégré de croissance agro-industrielle dans le sud	Agriculture et Développement Rural
21-11-2017	Interconnexion des réseaux de transport d'énergie électrique	Energie
28-11-2017	Programme d'appui à la compétitivité économique - (PACE-I)	Multi secteur
13-12-2017	Aide d'urgence pour la lutte contre l'épidémie de peste	Adduction d'Eau et Assainissement
11 -01-2018	Entrepreneuriat des jeunes dans l'agriculture et l'agro-industrie-1	Agriculture et Développement Rural
24-05- 2018	Aménagement des aires protégées et écotourisme	Environnement
20 -07-2018	Programme d'appui à la compétitivité économique -(PACE II)	Multi secteur
25-03-2019	Renforcement des capacités : (ARCEB)	Multi secteur
12-04-2019	Projet d'Appui à la Mobilisation des Recettes Publiques (AMRP)	Multi secteur
30-05-2019	Gestion des risques de catastrophe en Afrique (ADRIFI)	Finance
26-10-2019	Programme d'Appui à la Compétitivité Économique (PACE III)	Multi secteur
13-12-2019	Aménagement hydroélectrique de Sahofika de 192 MW	Energie
16-12-2019	Interconnexion des réseaux de transport d'énergie électrique)	Energie
13-05-2020	Sahofika - Prise de Participation au Capital de la Société Nouvelle Energie Hydroélectrique de l'Onive (NEHO)	Energie
15-05-2020	SME Business Linkages Program	Finance
22 juil. 2020	Aide pour la riposte à la covid-19 (MCRSP)	Multi secteur
29-09-2020	Transformation agro-industrielle dans la région du Sud-Ouest)	Agriculture et Développement Rural
28-10-2020	Projet d'appui à l'industrialisation et au secteur financier (PAISF)	Finance
11-12-2020	Interconnexion des réseaux de transport d'énergie électrique (II)	Energie
21-12-2020	Aide suite la sécheresse et Covid-19	Agriculture et Développement Rural

Annexe 11 : Zone de projet PAPI



Annexe 12 : Aperçu de l'industrie textile – Madagascar



Annexe 13 : Liste des projets au Mali

Date d'approbation	Intitulé du projet	Secteur
04-06-1970	Prise de participation Siea	Multi secteur
16-01-1974	Projet d'étude de la route Sikasso-Kinia-Dioila	Transport
16-01-1974	Opération puits (Phase 1)	Agriculture et développement rural
15-10-1975	Extension de l'ipr de Katibougou	Social
12-12-1975	Op.Travaux-Equipement-Rural (Oter)	Agriculture et développement rural
26-10-1976	Production des semences sélectionnées	Agriculture et développement rural
29-04-1977	Développement rural intégré au Mali-Sud (Phase 1)	Agriculture et développement rural
18-08-1977	Construction de barrage de sélingué	Energie
20-10-1977	Projet de riziculture à Mopti	Agriculture et développement rural
07-06-1978	Projet de route Markala-Niono	Transport
26-09-1979	Alimentation en eau potable de 5 villes	Adduction d'eau et assainissement
27-03-1980	Projet de développement rural de Sélingué	Agriculture et développement rural
10-09-1981	Projet de route transsaharienne Sévaré-Gao	Transport
08-06-1982	Projet de barrage Manantali	Transport
27-08-1982	Renforcement des infrastructures sanitaires à Tombouctou	Social
27-08-1982	Opération puits (Phase 2)	Agriculture et développement rural
23-06-1983	Etude de renforcement des infrastructures sanitaires à Klk	Social
24-11-1983	Création du centre régional pour les énergies solaires à Bamako	Energie
12-03-1985	Projet d'hydraulique villageoise	Adduction d'eau et assainissement
12-03-1985	Projet de créations des ponts d'eau dans le Liptako-Gourma	Adduction d'eau et assainissement
11-04-1985	Formations des maitres dans l'enseignement fondamental	Social
11-04-1985	Projet d'études sur le transport d'électricité	Energie
17-06-1985	Projet de construction de la route Bamako-Bougouni	Transport
24-10-1985	Projet de développement agricole à Mopti	Agriculture et développement rural
15-01-1986	Ligne de crédit à la BDM	Finance
29-09-1986	Ligne de crédit agricole à la BNDA (Phase 1)	Agriculture et développement rural
27-11-1986	Etude d'assainissement de Bamako	Adduction d'eau et assainissement
17-04-1987	Renforcement-infrastructures sanitaires à Kouli-Nara-Niafouké	Social
26-10-1987	Projet de développement agro-sylvo-pastoral	Agriculture et développement rural
15-12-1987	Aménagement hydro-agricole de la plaine de Daye	Agriculture et développement rural
26-04-1988	Restructuration du secteur des entreprises publiques	Multi secteur
26-04-1988	Maintenance des équipements du Ministère de la santé	Social
20-09-1988	Etude de faisabilité de l'Université du Mali	Social
22-02-1989	Alimentation en eau potable dans 5 villes (supplément)	Adduction d'eau et assainissement
19-04-1989	Réhabilitation du périmètre hydro-agricole de Baguineda	Adduction d'eau et assainissement
12-06-1989	Appui institutionnel à la Direction nationale du génie rural	Agriculture et développement rural
21-11-1989	Assistance technique à la BDM	Finance
17-06-1991	Programme d'ajustement structurel (Phase 1)	Multi secteur
28-08-1991	Réhabilitation et extension des réseaux de distribution de BKO	Energie
25-11-1991	Etude hydro-agricole périmètre irrigué de barrage de Sélingué	Adduction d'eau et assainissement
16-12-1991	Rénovation de 4 établissements sanitaires ruraux	Social
25-05-1992	Développement rural Mali-Sud (Phase 2)	Agriculture et développement rural
15-12-1992	Programme d'ajustement structurel (Phase 2)	Multi secteur
04-03-1993	Construction de la voie express à Bamako	Transport
05-05-1993	Appui à l'enseignement fondamental	Social
08-10-1997	Projet d'entretien routier	Transport
29-10-1997	Programme d'appui à la gestion économique	Multi secteur
20-11-1997	Projet Education	Social
15-12-1997	Programme de mise en valeur des plaines du Moyen Bani	Agriculture et développement rural
06-05-1998	Approvisionnement en eau potable et d'assainissement à Ségou	Adduction d'eau et assainissement
17-09-1998	Schéma d'extension et d'irrigation de Baguineda	Agriculture et développement rural
24-03-1999	Projet de réduction de la pauvreté	Social
27-10-1999	Développement rural du cercle d'Ansongo	Agriculture et développement rural
18-10-2000	Aménagement du périmètre irrigué de Maninkoura	Agriculture et développement rural
03-11-2000	Appui au développement - plaines de Daye-Hamadja-Korioumé	Agriculture et développement rural
14-06-2001	Appui à la filière semencière	Agriculture et développement rural
19-09-2001	Développement agricole du cercle de Douentza	Agriculture et développement rural

10-10-2001	Développement rural de la région de Mopti	Agriculture et développement rural
21-11-2001	Développement sanitaire et social dans la région de Sikasso	Social
11-04-2002	Aménagement hydroagricole de périmètres de Phedie et Sabalibougou	Agriculture et développement rural
11-09-2002	Appui au développement de l'élevage : Nord-Est	Agriculture et développement rural
16-10-2002	Programme d'ajustement structurel (Phase 3)	Multi secteur
12-12-2002	Ligne de crédit à la BNDA (Phase 2)	Agriculture et développement rural
20-12-2002	Appui à la bonne gouvernance	Multi secteur
24-09-2003	Appui au program.Décennale de développement de l'éducation	Social
24-09-2003	Etude d'électrification rurale	Energie
17-12-2003	Programme AEPA en milieu rural	Adduction d'eau et assainissement
24-03-2004	Schéma directeur assainissement à Bamako	Adduction d'eau et assainissement
19-05-2004	Développement du cercle de Djenné	Agriculture et développement rural
19-07-2004	Programme d'ajustement structurel (Complément phase 3)	Multi secteur
08-09-2004	Appui à la lutte contre le VIH/Sida	Social
06-10-2004	Appui au développement de la pêche continentale	Agriculture et développement rural
30-11-2005	Intensification du périmètre irrigué de Baguinéda	Agriculture et développement rural
12-12-2005	Programme d'ajustement structurel (Phase 4)	Multi secteur
03-05-2006	Appui au développement communautaire à Kayes et Koulikoro	Social
06-10-2006	Aide d'urgence contre la propagation de la grippe aviaire	Agriculture et développement rural
18-04-2007	Appui au développement des productions animales à Kayes-Sud	Agriculture et développement rural
26-09-2007	Appui à la décentralisation et au développement économique	Multi secteur
11-06-2008	Approvisionnement en Eau potable et Assainissement à Koulikoro-Ségou-Gao	Adduction d'eau et assainissement
24-09-2008	Appui à la croissance et à la réduction de la pauvreté (PASCRP)	Multi secteur
05-05-2009	UEMOA : Programme routier I - Prêt supplémentaire au Mali	Transport
27-05-2009	Développement de l'irrigation - Bassin du Bani et à Sélingué	Agriculture et développement rural
30-11-2009	PASCRP et de contribuer à atténuer les effets de crise financière	Multi secteur
07-01-2010	Mise en œuvre du plan d'action de Gestion Ressources en Eau	Adduction d'eau et assainissement
27-09-2010	Elarg.route carrefour de la paix-pont woyowayanko-pont Y à Bko	Transport
06-12-2010	Projet sucrier de Markala – Volet agricole	Agriculture et développement rural
06-07-2011	Banque malienne de Solidarité (BMS)	Finance
07-09-2011	Appui au complexe numérique de Bamako	Social
26-10-2001	PASCRP (Phase 2)	Multi secteur
12-07-2012	Aide humanitaire d'urgence au Nord du Mali	Social
08-05-2013	Programme d'urgence d'appui à la reprise économique	Multi secteur
01-07-2013	Appui à la gouvernance économique	Multi secteur
09-10-2013	Approvisionnement en eau potable à Bamako à partir de Kabala	Adduction d'eau et assainissement
03-12-2013	Renforcement de sécurité alimentaire par les cultures irriguées	Agriculture et développement rural
17-09-2014	Diversification des activités du moulin moderne du Mali	Agriculture et développement rural
17-09-2014	Renforcement de sécurité alimentaire-nutritionnelle à Koulikoro	Agriculture et développement rural
17-09-2014	Appui d'urgence à la gouvernance et à la reprise économique	Multi secteur
04-11-2015	Appui aux réformes de la gouvernance économique	Multi secteur
31-10-2016	Projet de central solaire photovoltaïque à Ségou	Energie
30-11-2016	Appui à la réinsertion socioéconomique des populations du Nord	Social
14-12-2016	Appui aux réformes de la gouvernance économique (Phase 2)	Multi secteur
28-02-2017	Schéma national d'aménagement du territoire	Multi secteur
18-08-2017	Appui à la transformation-Agriculture (Entrepreneuriat jeunes)	Agriculture et développement rural
11-09-2017	Résilience climatique dans les plaines de Delta 2	Adduction d'eau et assainissement
04-12-2017	Mini centrales hydroélectriques et des réseaux de distribution	Energie
15-12-2017	Appui à la croissance économique (Phase 1)	Multi secteur
12-07-2018	Appui à la compétitivité de l'économie malienne	Multi secteur
03-12-2018	Autonomisation économique des femmes dans la filière karité	Social
06-06-2019	Appui à la gouvernance économique et à la promotion du genre	Multi secteur
02-10-2019	Aménagement de la route transsaharienne : Bourem-Kidal	Transport
13-11-2019	Appui à la croissance économique (Phase 2)	Multi secteur
05-12-2019	Programme d'adhésion du Mali au l'ACA	Finance
18-12-2019	Transformation agro-industrielle : Koulikoro et Péri-Urbaine Bamako	Agriculture et développement rural

25-05-2020	Aide : Pays fragile de la CEDEAO et lutte contre la Covid-19-Mali	Multi secteur
22-07-2020	Appui à la crise de la Covid-19 dans les pays de G5 Sahel	Multi secteur
11-03-2021	Assistance humanitaire d'urgence aux PDI	Social

Annexe 14 : Zone de projet PARSEP-NM

Les deux nouvelles régions Ménaka et Taoudeni sont à cheval sur les trois régions Préexistantes : Tombouctou, Gao et Kidal.



Annexe 15 : Aperçu des étangs piscicoles - Mali



Des étangs piscicoles ont été construits dans les zones d'intervention du projet pour diversifier les activités génératrices de revenus des populations.

Table des matières

Table des matières

Remerciement

Dédicaces

Liste des abréviations

Liste des tableaux

Liste des figures

Sommaire

Introduction

générale.....01

Chapitre 01 : Cadre théorique de la croissance et du développement socio-économique..04

Introduction.....04

Section 01 : La croissance économique.....05

1. Définition de la croissance économique.....05

2. Les facteurs de la croissance économique.....06

2.1. Le travail.....06

2.2. Le capital.....07

2.3. Le progrès technique.....07

3. Les théories sur la croissance économiques.....08

3.1. Les théories classiques.....08

3.1.1. La division internationale de travail.....08

3.1.2. La loi de la population.....08

3.1.3. Les rendements décroissants.....09

3.1.4. La destruction du capitalisme.....09

3.1.5. L'intervention de l'Etat.....10

3.2. La théorie schumpétérienne de l'entrepreneur.....10

3.3. Les modèles de croissance post-keynésiens.....10

3.4. Le modèle néoclassique.....11

3.5. La théorie de la croissance endogène.....12

3.5.1. La recherche et développement.....13

3.5.2. L'importance du capital humain.....13

3.5.3. Le rôle de l'investissement public.....13

3.6. Le modèle du club de Rome (Rapport Meadows)14

3.7. La théorie de la régulation.....	14
4. Les étapes de la croissance économique.....	14
4.1. La société traditionnelle.....	15
4.2 Les conditions préalables au décollage.....	15
4.3. Le décollage.....	15
4.4. Le progrès vers la maturité.....	15
4.5. La consommation de masse.....	16
5. Mesure de la croissance économique.....	16
5.1. Le produit intérieur brut.....	16
5.2. Le produit national brut.....	21
Section 02 : Le développement socio-économique.....	23
1. Définition du développement socio-économique.....	23
2. Les facteurs et moyens de développement socio-économique.....	24
2.1. Facteurs ressources naturelles.....	24
2.2. Facteurs structurels.....	25
2.3. Les moyens de développement socio-économique.....	25
3. Les indicateurs de mesures de développement socio-économique.....	26
3.1. L'indice de développement humain.....	26
3.1.1. Apparition et définition de l'IDH.....	26
3.1.2. Critère de l'IDH.....	27
3.1.2.1. La santé / longévité.....	27
3.1.2.2. Le savoir ou le niveau d'éducation.....	27
3.1.2.3. Le niveau de vie.....	27
3.1.3. Les composantes de l'IDH.....	27
3.1.3.1. Indice de pauvreté multidimensionnel.....	28
3.1.3.2. IDH ajusté aux inégalités et Indice d'inégalité du genre.....	28
a. L'IDH ajusté aux inégalités.....	29
b. L'indice d'inégalité du genre.....	29
3.1.3.3. Indice de développement de genre.....	29
3.1.4. Méthode de calcul de l'IDH.....	30
3.2. L'indicateur de la pauvreté humaine.....	33
3.2.1. L'indicateur de la pauvreté humaine ₁	33

3.2.2. L'indicateur de la pauvreté humaine ²	34
Section 03 : La corrélation entre croissance et développement socio-économique.....	34
1. Les facteurs contribuant au renforcement des liens entre la croissance économique et le développement socio-économique.....	34
1.1. Equité.....	35
1.2. Dépenses sociales prioritaires.....	35
1.3. Opportunités de gains.....	35
1.4. Bonne gestion des affaires publiques.....	35
1.5. Action collective.....	35
2. La croissance économique et développement socio-économique : un cercle vertueux.....	35
2.1. La croissance économique au service de développement socio-économique.....	36
2.1.1. L'impact des activités et des dépenses des ménages sur le développement socio-économique	37
2.1.2. L'influence des actions de l'Etat sur le développement socio-économique.....	37
2.2. Le développement socio-économique au profit de la croissance économique.....	38
2.2.1. Le développement socio-économique : un moyen facilitant l'utilisation des technologies.....	39
2.2.2. Le développement socio-économique au service des échanges économiques.....	39
2.2.3. Changement de mentalités.....	39
3. La croissance économique et développement socio-économique : un cercle vicieux.....	39
3.1. Les effets néfastes de la croissance économique sur le développement socio-économique.....	40
3.1.1. Accroissement des inégalités.....	40
3.1.2. La hausse du chômage.....	40
3.1.3. Détérioration de l'environnement.....	40

3.1.4. La croissance économique : toujours pas synonyme du bien-être social	41
3.2. Le développement socio-économique comme une contrainte à la croissance économique.....	41
Section 04 : Les institutions œuvrant à la croissance et au développement socio-économique.....	41
1. L'Etat.....	41
1.1. Innovation et progrès technique.....	42
1.2. Recherche et développement.....	43
1.3. Allocation ou affectation des ressources.....	43
1.4. Répartition ou redistribution du revenu.....	43
1.5. Régulation et stabilisation.....	44
2. Les banques ordinaires.....	45
2.1. La collecte d'épargne disponible.....	46
2.2. La création de l'épargne productive.....	46
2.3. La création de l'investissement productif.....	46
2.4. La banque comme conseillère technique.....	47
3. Les institutions financières à vocation internationale	47
3.1. Le Fonds Monétaire International.....	47
3.2. La Banque Mondiale.....	48
3.2.1. Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement.....	48
3.2.2. La Société Financière Internationale.....	49
3.2.3. L'Association Internationale de Développement	49
3.2.4. Le Centre International de Règlement de Différends relatifs aux Investissements... ..	49
3.2.5. L'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements.....	49
4. Les institutions d'accords de coopération internationale.....	49
4.1. L'Organisation de Coopération et de Développement Economique.....	50

4.2. L'Organisation Mondiale du Commerce	50
4.3. Le Programme des Nations Unies pour le Développement	51
5. Les banques régionales de développement.....	52
5.1. Le groupe de la Banque Interaméricaine de Développement.....	52
5.1.1. La Banque Interaméricaine de Développement	52
5.1.2. Le Fonds Multilatéral d'Investissement.....	53
5.1.3. La Société Interaméricaine d'Investissement	53
5.2. La Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement	53
5.3. Le Groupe de la Banque Asiatique de Développement.....	53
5.3.1. La Banque Asiatique de Développement	54
5.3.2. Le Fonds Asiatique de Développement	54
5.4. Le Groupe de la Banque Africaine de Développement.....	54
Conclusion.....	55
Chapitre 02 : La Banque Africaine de Développement.....	56
Introduction.....	56
Section 01 : Présentation de la Banque africaine de développement.....	57
1. Historique et évolution de la BAD.....	57
2. Les pays membres de la BAD.....	58
3. Les missions et objectifs de la BAD.....	59
3.1. Les missions de la BAD.....	59
3.2. Les objectifs de la BAD.....	59
3.2.1. Nourrir l'Afrique.....	62
3.2.2. Eclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie.....	62
3.2.3. Industrialiser l'Afrique.....	63
3.2.4. Intégrer l'Afrique.....	63
3.2.5. Améliorer la qualité de vie des africains.....	64
4. Les ressources de la BAD.....	65

4.1. Les ressources ordinaires.....	65
4.2. Les ressources spéciales.....	66
4.2.1. Le Fonds africain de développement	66
4.2.2. Le Fonds spécial de Nigeria	66
4.2.3. Les autres fonds spéciaux.....	66
5. Les souscriptions au capital de la BAD.....	67
5.1. Le capital libéré	68
5.2. Le capital exigible.....	68
6. Les structures institutionnelle et organisationnelle de la BAD.....	70
6.1. La structure institutionnelle.....	70
6.1.1. Le conseil des gouverneurs.....	70
6.1.2. Le conseil d'administration.....	71
6.1.3. Le président.....	71
6.2. La structure organisationnelle.....	72
7. Les secteurs d'intervention de la BAD.....	72
7.1. L'agriculture et l'agro-industrie.....	73
7.2. Le capital humain et genre.....	73
7.3. Le changement climatique.....	74
7.4. L'eau et assainissement.....	75
7.5. L'éducation.....	76
7.6. L'énergie.....	76
7.7. L'environnement.....	76
7.8. La gouvernance économique et financière.....	76
7.9. Les infrastructures.....	77
7.10. La santé.....	77
7.11. Le secteur privé.....	77
7.12. La technologie de l'information et de la communication.....	78
7.13. Les transports.....	78
7.13.1. Au plan national.....	79
7.13.2. Au plan régional.....	79
Section 02 : Les mécanismes de financement de la Banque africaine de développement..	80
1. Les produits financiers.....	80

1.1. Les instruments de prêts.....	80
1.1.1. Les prêts à garantie souveraine	81
1.1.2. Les prêts sans garantie souveraine	81
1.1.3. Les prêts à flexibilité totale	82
1.2. Les lignes de crédit.....	83
1.3. Les délégations de crédits.....	83
1.4. Les garanties.....	84
1.4.1. Les garanties partielles de crédit	84
1.4.1.1. Le financement de projets.....	84
1.4.1.2. L'intermédiation financière.....	84
1.4.1.3. Financements à l'appui de réformes.....	85
1.4.2. Les garanties partielles de risques.....	85
1.5. Les produits de gestion des risques.....	85
1.6. Les participations et participations assimilées à des capitaux propres.....	85
1.7. Les programmes de financement du commerce	86
1.7.1. Les produits financés et non financés du programme de financement du commerce.....	86
1.7.1.1. L'accord de participation aux risques	86
1.7.1.2. Les lignes de crédit pour le financement du commerce	87
1.7.1.3. La facilité souple de financement des produits de base	87
1.7.2. Le renforcement du programme de financement du commerce	88
1.8. Les autres services financiers.....	88
2. Les procédures de financement de projet.....	90
2.1. La politique de crédit.....	90
2.2. Le cycle de projet.....	90
2.2.1. L'identification de projet.....	91
2.2.2. La préparation de projet.....	92
2.2.3. L'évaluation de projet.....	92
2.2.4. La négociation de prêt.....	92
2.2.5. L'approbation par le Conseil d'administration.....	93
2.2.6. La signature de l'accord de prêt.....	93
2.2.7. L'entrée en vigueur de prêt	93
2.2.8. La mise en œuvre ou exécution du projet.....	94

2.2.9. Le rapport d'achèvement et évaluation rétrospective.....	94
2.3. La passation de marché.....	95
3. Les décaissements.....	96
3.1. Les politiques en matière de décaissement.....	96
3.1.1. L'accord juridique.....	96
3.1.2. Les conditions générales.....	96
3.1.3. L'acquisition de biens, travaux et services.....	97
3.1.4. La lettre de décaissement.....	97
3.1.5. La suspension des décaissements.....	97
3.1.6. L'annulation des décaissements.....	98
3.2. Les procédures de décaissement.....	98
3.2.1. L'entrée en vigueur.....	98
3.2.2. Les conditions préalables au premier décaissement et autres conditions.....	99
3.2.3. Les personnes habilitées à signer les demandes de décaissement.....	99
3.2.4. Le financement rétroactif.....	99
3.2.5. Les dépenses éligibles.....	99
3.2.6. Le paiement sur la base d'un état récapitulatif des dépenses.....	99
3.2.7. La réallocation des ressources du prêt.....	100
3.2.8. La monnaie de décaissement.....	100
3.2.9. Les remboursements à la BAD.....	100
3.2.10. Les contrats.....	101
3.2.11. Les références bancaires.....	101
3.2.12. Les décaissements à l'approche de la date de clôture.....	101
3.2.13. Les dépenses relatives à l'audit de contrôle.....	101
3.3. Les méthodes de décaissement.....	102
3.3.1. La méthode de remboursement.....	102
3.3.2. La méthode de garantie de remboursement.....	102
3.3.3. La méthode du fond de roulement ou compte spécial.....	103
3.3.4. La méthode du paiement direct.....	103
Section 03 : Le système de sanctions de la Banque africaine de développement en cas de détournement de fonds.....	104
1. Le rôle du système de sanctions.....	105

2. Les actes passibles de sanctions.....	105
2.1. La corruption.....	105
2.2. Les manœuvres frauduleuses.....	105
2.3. Les manœuvres collusoires.....	105
2.4. Les manœuvres coercitives.....	105
2.5. Les manœuvres obstructives.....	106
3. Les différentes sanctions appliquées par la BAD.....	106
4. La structure du système de sanctions.....	106
4.1. Les sanctions des personnels de la BAD.....	106
4.2. Les sanctions des emprunteurs de la BAD.....	107
4.2.1. Le déroulement de la procédure devant le Bureau des sanctions	107
4.2.1.1. La suspension temporaire.....	107
4.2.1.2. La procédure de sanctions.....	107
4.2.2. Le déroulement de la procédure devant le Conseil d'appel des sanctions	108
Conclusion.....	110
Chapitre 03 : Intervention de la BAD en Algérie-Madagascar-Mali.....	111
Introduction.....	111
Section 01 : La contribution de la Banque africaine de développement en Algérie.....	112
1. Présentation de l'Algérie.....	112
1.1. L'économie algérienne.....	112
1.1.1. L'évolution de l'économie algérienne.....	112
1.1.2. La structure de l'économie algérienne.....	113
1.1.2.1. Le secteur primaire.....	114
a. L'agriculture.....	114
b. La viticulture.....	114
c. L'élevage.....	115
d. La sylviculture.....	115
1.1.2.2. Le secteur secondaire.....	115
a. Les potentiels des hydrocarbures et des mines.....	115
b. Les potentiels du domaine du gaz, électricité et BTP	116
c. L'industrie manufacturière.....	117
1.1.2.3. Le secteur tertiaire.....	117

1.2. Le développement socio-économique en Algérie.....	118
2. Les projets de la BAD en Algérie.....	120
2.1. Nourrir l'Afrique.....	121
2.1.1. Appui technique au secteur agricole.....	122
2.1.2. Appui à l'Agriculture et à l'Agro-industrie.....	122
2.2. Eclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie.....	122
2.2.1. Programme d'appui à la compétitivité industrielle et énergétique.....	122
2.2.2. Appui au programme d'investissement de SONELGAZ.....	122
2.3. Industrialiser l'Afrique.....	122
2.3.1. Projet d'appui au développement des PME.....	122
2.3.2. Appui à l'organisation du forum africain des affaires et des investissements.....	123
2.3.3. Projet d'appui à la gouvernance des entreprises publiques et des participations de l'Etat.....	123
2.3.4. Appui à la réalisation de l'étude portant sur la diversification économique.....	123
2.4. Intégrer l'Afrique.....	123
2.4.1. Projet d'appui technique au secteur ferroviaire.....	123
2.5. Améliorer la qualité de vie des Africains.....	123
2.5.1. Projet d'assistance technique pour la réalisation de l'étude sur la croissance inclusive et de l'emploi.....	123
2.5.2. Assistance technique pour la mise en place d'un système d'information géographique au profit de l'Agence nationale des ressources hydrauliques.....	124
2.5.3. Recadrage de la stratégie e-Algérie et élaboration de la démarche de mise en œuvre de l'axe e-gouvernance.....	124
2.5.4. Appui aux réformes dans le domaine de la gestion des finances publiques.....	124
2.5.5. Opération d'appui programmatique en soutien à la compétitivité (environnement de affaires, emploi, économie numérique/TIC).....	124
3. Projet type en Algérie : Programme d'appui à la compétitivité industrielle et énergétique.....	124
3.1. Description du PACIE.....	124
3.2. Les objectifs du PACIE.....	125
3.3. Les bénéficiaires du projet PACIE.....	125
3.4. Modalité et financement du projet.....	126
3.5. Les résultats du projet PACIE.....	126
3.5.1. Le renforcement de l'énergie.....	126
3.5.2. L'amélioration et la modernisation de la gestion des ressources publiques.....	127

3.5.3. L'amélioration du climat de l'investissement.....	127
4. Les résultats des différentes interventions en Algérie.....	127
4.1. Nourrir l'Afrique.....	128
4.2. Eclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie.....	128
4.3. Industrialiser l'Afrique.....	128
4.4. Intégrer l'Afrique.....	128
4.5. Améliorer la qualité de vie des africains.....	128
Section 2 : Le financement de la Banque africaine de développement à Madagascar....	128
1. Présentation de Madagascar.....	129
1.1. L'économie malgache.....	129
1.1.1. L'évolution de l'économie malgache.....	130
1.1.2. La structure de l'économie malgache.....	131
1.1.2.1. Le secteur primaire.....	132
a. L'agriculture.....	132
b. L'élevage.....	132
c. La pêche.....	133
1.1.2.2. Le secteur secondaire.....	133
1.1.2.3. Le secteur tertiaire.....	134
a. Le tourisme.....	134
b. La communication.....	134
c. Les banques.....	135
1.2. Le développement socio-économique au Madagascar.....	136
2. Les projets de la BAD à Madagascar.....	138
2.1. Nourrir l'Afrique.....	139
2.1.1. Appui au renforcement des capacités et la promotion de l'économie bleu.....	139
2.1.2. Projet de réhabilitation des infrastructures agricoles du Sud-Ouest.....	139
2.1.3. Programme de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes dans l'agriculture et l'agro-industrie.....	139
2.1.4. Projet de réhabilitation et d'extension de Bas Mangoky.....	140
2.2. Eclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie.....	140
2.2.1. Projet de renforcement et d'interconnexion des réseaux de transport d'énergie électrique.....	140

2.2.2. Projet d'aménagement hydroélectrique de Sahofika.....	140
2.2.3. Prise de participation au capital de la société nouvelle énergie hydroélectrique de l'Onive.....	140
2.3. Industrialiser l'Afrique.....	140
2.3.1. Projet de pôle intégré de croissance agroindustrielle dans le Sud	141
2.3.2. Projet d'appui à la promotion des investissements	141
2.3.3. Projet jeunes entreprises rurales dans le Moyen-Ouest.....	141
2.3.4. Madagascar Sme Business linkage programme.....	141
2.3.5. Programme d'appui à la compétitivité économique.....	141
2.4. Intégrer l'Afrique.....	141
2.4.1. Projet d'aménagement de corridors et facilitation du commerce.....	142
2.4.2. Projet d'Aménagement des infrastructures routières (RN9, Pont Pomay et de Befanriana).....	142
2.5. Améliorer la qualité de vie des africains.....	142
2.5.1. Projet d'aménagement des aires protégées et écotourisme.....	142
2.5.2. Don pour la lutte contre l'épidémie de rougeole.....	142
2.5.3. Programme de financement des risques de catastrophe en Afrique	143
2.5.4. Programme multi-pays en réponses à la Covid-19.....	143
2.5.5. Programme d'urgence pour la relance économique	143
2.5.6. Programme d'appui aux reformes de la gestion économique	143
3. Projet type à Madagascar : Projet d'appui à la promotion des investissements.....	143
3.1. Description du projet PAPI.....	144
3.1.1. Le soutien à la promotion des investissements.....	144
3.1.2. L'appui au cadre de partenariat public-privé	144
3.1.3. La gestion du projet.....	144
3.2. Les bénéficiaires du projet PAPI.....	144
3.3. Les objectifs du projet PAPI.....	145
3.4. Modalités et financement du projet	145
3.5. Les résultat du projet PAPI.....	146
3.5.1. Le renforcement des capacités institutionnelles pour la promotion des investissements.....	146
3.5.2. L'amélioration de l'intelligence économique dans les secteurs porteurs.....	147
3.5.3. L'appui à la mise en place d'une unité centrale Partenariats Publics Privés	147

4. Les résultats des différentes interventions à Madagascar	147
4.1. Nourrir l’Afrique.....	147
4.2. Eclairer l’Afrique et l’alimenter en énergie.....	147
4.3. Industrialiser l’Afrique.....	148
4.4. Intégrer l’Afrique.....	148
4.5. Améliorer la qualité de vie des africains.....	148
Section 3 : L’apport de la Banque africaine de développement au Mali.....	148
1. Présentation du Mali.....	148
1.1. L’économie malienne.....	149
1.1.1. L’évolution de l’économie malienne.....	149
1.1.2. La structure de l’économie malienne.....	150
1.1.2.1. Le secteur primaire.....	150
a. L’agriculture.....	150
b. L’élevage.....	151
c. La pêche et la pisciculture.....	151
1.1.2.2. Le secteur secondaire.....	152
1.1.2.3. Le secteur tertiaire.....	152
1.2. Le développement socio-économique au Mali.....	154
2. Les projets de la BAD au Mali.....	156
2.1. Nourrir l’Afrique.....	157
2.1.1. Projet de développement de la zone spéciale de transformation Agro-industrielle de la région de Koulikoro et Péri-Urbaine de Bamako	157
2.1.2. Projet de renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la région de Koulikoro	157
2.1.3. Programme de renforcement de la résilience à l’insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel.....	157
2.1.4. Programme d’appui à la transformation de l’agriculture malienne-Volet Entrepreneuriat Agricole Jeunes	157
2.1.5. Projet de diversification des activités de la société Moulin Moderne du Mali.....	158
2.1.6. Projet de renforcement de la sécurité alimentaire par le développement des cultures irriguées.....	158
2.1.7. Projet de développement intégré et de résilience climatique dans les plaines du Delta.....	158
2.2. Eclairer l’Afrique.....	158

2.2.1. Projet d'appui à la promotion des énergies renouvelables au Mali.....	158
2.2.2. Projet de développement de mini centrales hydro-électriques et des réseaux de distribution associés	158
2.2.3. Projet d'interconnexion électrique entre Guinée-Mali	159
2.2.4. Projet de centrale solaire dans la région de Ségou.....	159
2.3. Industrialiser l'Afrique.....	159
2.3.1. Le Projet d'appui à la résilience des entreprises des jeunes dans les pays du G5 Sahel.....	159
2.3.2. Programme d'adhésion de la République du Mali à l'Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique	159
2.3.3. Ligne de crédit pour la Banque Sahélo-saharienne pour l'Investissement et le Commerce	160
2.3.4. Ligne de crédit pour la Banque de développement du Mali	160
2.4. Intégrer l'Afrique.....	160
2.4.1. Projet d'aménagement routier et de facilitation du transport entre le Mali et la Côte d'Ivoire à la frontière ivoiro-malienne.....	160
2.4.2. Projet d'aménagement de la route transsaharienne entre Kidal et Bourem	161
2.5. Améliorer la qualité de vie des africains.....	161
2.5.1. Projet Climdev Mali Météo	161
2.5.2. Programme intégré de développement et d'adaptation au changement climatique dans le bassin du Niger	161
2.5.3. Schéma national d'aménagement du territoire	161
2.5.4. Projet d'adduction d'eau potable de Bamako	162
2.5.5. Projet d'appui à la réinsertion socio-économique des populations du nord du Mali.....	162
2.5.6. Projet d'assistance humanitaire d'urgence aux personnes déplacées interne.....	162
2.5.7. Projet d'autonomisation économique des femmes dans la filière de Karité.....	162
2.5.8. Projet d'appui à la gouvernance économique et à la promotion du genre.....	162
2.5.9. Programme d'appui à la compétitivité de l'économie malienne	162
2.5.10. Programme d'appui à la croissance économique II	163
2.5.11. Opération urgente en faveur des pays à faible revenu membres de la CEDEAO et de renforcement des systèmes de santé de la Gambie, du Mali et du Niger pour lutter contre la pandémie de COVID-19 - Composante Mali.....	163
2.5.12. Programme d'appui en réponse à la crise de la COVID-19 dans les pays du G5 Sahel.....	163
2.5.13. Programme d'urgence d'appui à la reprise économique	163

3. Projet type au Mali : Projet d'appui à la réinsertion socio-économique des populations du nord du Mali	164
3.1. Description du projet PARSEP-NM.....	164
3.1.1. La restauration des services sociaux de base.....	165
3.1.2. Le renforcement des capacités et relance des activités socioéconomiques.....	165
3.1.3. La gestion du projet.....	165
3.2. Les objectifs du projet PARSEP-NM.....	166
3.3. Zone et bénéficiaires visés par le projet PARSEP-NM.....	166
3.4. Coût du projet et dispositif de financement.....	167
3.5. Les résultats du projet PARSEP-NM.....	168
3.5.1. La restauration des services sociaux de base.....	168
3.5.2. Le renforcement des capacités et relance des activités socio-économiques.....	168
3.5.3. Les personnes déplacées interne et les réfugiés.....	168
3.5.4. L'amélioration de la cohésion sociale.....	168
4. Les résultats des différentes interventions au Mali.....	169
4.1. Nourrir l'Afrique.....	169
4.2. Eclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie.....	169
4.3. Industrialiser l'Afrique.....	170
4.4. Intégrer l'Afrique.....	170
4.5. Améliorer la qualité de vie des africains.....	170
Constats.....	173
Recommandations.....	173
Conclusion.....	174
Conclusion générale.....	175
Bibliographie	
Annexes	
Table des matières	

Résumé

La croissance économique et le développement social ne se réalisent pas au hasard. Ils sont les fruits de nombreux travaux et politiques mises en place par les institutions financières parmi lesquelles les Banques de développement.

Ce travail se veut une contribution modeste à l'analyse de la Banque africaine de développement, qui œuvre pour le progrès africain. Il est question de montrer la place qu'occupe réellement la BAD dans le processus de relance économique et de développement social des pays africains, plus précisément sa contribution en Algérie, au Madagascar et au Mali.

Le défi majeur de la BAD est la réduction de la pauvreté en Afrique sur tous les domaines en accordant notamment des prêts et des dons. Elle finance des projets et programmes soutenant la croissance économique, et fournit également une assistance technique et des conseils pratiques à ses pays membres pour les aider à briser le cercle vicieux de la pauvreté dans lequel ils font face.

Mots clés : BAD, croissance économique, développement socio-économique, projet, financement, Algérie Madagascar, Mali.

Summary

Economic growth and social development do not happen by chance. They are the fruit of numerous studies and policies put in place by financial institutions, including development banks.

This work is intended to be a modest contribution to the analysis of the African Development Bank, which works for African progress. It is a question of showing the place that the ADB really occupies in the process of economic recovery and social development of African countries, more specifically its contribution in Algeria, Madagascar and Mali.

The AfDB's major challenge is to reduce poverty in Africa in all areas, particularly by granting loans and grants. It finances projects and programs supporting economic growth, and also provides technical assistance and practical advice to its member countries to help them break the vicious cycle of poverty in which they face.

Keywords: ADB, economic growth, socio-economic development, project, financing, Algeria Madagascar, Mali.